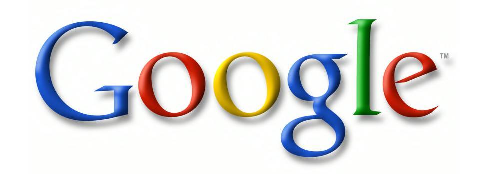
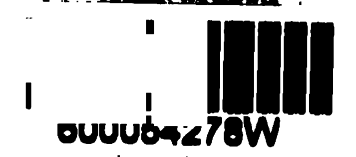





600064278W

HISTOIRE

DES

CONSTITUANTS.

TOME III

PARIS. TYPOGRAPHIE PLON FRÈRES,
RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE

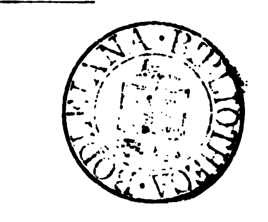
DES

CONSTITUANTS

PAR

A. DE LAMARTINE.

TOME TROISIÈME.



PARIS.

PAGNERRE
RUE DE SEINE, 18

VICTOR LECOU
10, RUE DU BOULOI

1855

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

89

LES CONSTITUANTS

LIVRE DIXIÈME.

I.

Il semble que la Providence, qui a imposé la dure loi du travail aux peuples et aux individus, comme pour exercer leur force et accroître le prix de leurs conquêtes, se plaise à accumuler devant les pas des législateurs et des novateurs tous les obstacles et tous les périls, pour leur rendre impossible, si elle n'était pas divine, l'œuvre de vérité et de justice qu'elle

les presse pourtant d'accomplir. On peut affirmer, en lisant comme nous le faisons dans le cœur des principaux acteurs de la rénovation de 1789, qu'à l'exception des hommes dont la foi allait jusqu'au fanatisme et jusqu'à l'extrémité des hasards, tels que Pétion, Danton, Robespierre, les chefs de la faction orléaniste, les Jacobins, tous les autres, depuis le roi jusqu'à Necker et à Mirabeau, regardaient déjà avec regret derrière eux, avec terreur devant eux, et que s'il leur eût été donné de revenir en arrière ou d'arrêter le mouvement qu'ils avaient imprimé et qui les emportait eux-mêmes, ils n'auraient pas hésité à regagner le bord et à renoncer à la régénération par l'effroi et par l'excès du bouleversement. Les factieux, en cinq mois, avaient pris la place des philosophes : on ne cherchait plus à se convaincre, mais à se détruire.

Le roi, devenu le captif et le jouet du peuple de Paris, ne servait plus qu'à décorer, sous les vains noms de monarchie et de gouvernement, les caprices et les violences du régime insurrectionnel, et à porter la responsabilité du malheur public. Ses ministres, traînés à sa suite à Paris, n'avaient pas autant d'autorité que la dernière des sections du dernier des districts de la capitale. La popularité de M. Necker s'était évanouie depuis qu'il avait donné au peuple tout ce qu'il avait à lui donner, c'est-à-dire une révolution. Ce ministre n'avait su ni la prévoir ni la

contenir. Après avoir livré le gouvernement aux notables, la couronne aux états généraux, la monarchie à l'Assemblée nationale, enfin le roi lui-même à l'insurrection et à M. de Lafayette le 6 octobre, il ne lui restait plus qu'à assister à sa propre impuissance et à recueillir cette reconnaissance des factions qui se change si vite en dérision après leur victoire. Son nom, dans le conseil, ne rappelait au roi que les dates successives de sa déchéance, les degrés dans sa chute, tous marqués par la présence, par l'ascendant et par la déception de ce ministre fatal à la monarchie. Ce nom de Necker ne rappelait plus au peuple lui-même que le simulacre de l'autorité royale; il n'était plus propre qu'à entretenir sa colère quand il n'excitait pas son dédain; il n'était plus que le caissier de l'Assemblée nationale, responsable de la détresse du trésor, de la disette et de la banqueroute. Il cherchait en vain à se déguiser à lui-même son impuissance, et à rejeter sur ses collègues la défaveur publique. « Je ne conçois pas, » disait-il à M. de Montmorin, « comment M. de Saint-Priest ne se retire » pas du ministère, au point d'impopularité où il » est descendu. — Mais il me semble, » lui répondit amèrement M. de Montmorin, « que vous en avez bien » vous-même votre bonne part. » Sans rôle politique désormais, imposé au roi, odieux aux royalistes, dédaigné des révolutionnaires, oublié du peuple, importun seulement aux ambitieux de l'Assemblée qui

désiraient sa place, le ministère tout entier était anéanti en lui.

II.

L'Assemblée n'était pas moins impuissante. Applaudie quand elle avait voulu tout usurper, populaire et soutenue par une sédition unanime quand elle avait paru menacée, violée à Versailles par la populace, ramenée en triomphe comme une dépouille aussi de la monarchie à Paris, à la suite du roi, elle était désormais captive de ses libérateurs. Au lieu de délibérer dans le voisinage de quelques régiments rassemblés par des ministres, elle allait délibérer au milieu d'une sédition permanente ou d'une armée populaire, qui lui dicteraient leurs volontés. La représentation de la France ne serait plus que la représentation de la faction dominante à Paris.

Paris lui-même ne se gouvernait plus. En attendant qu'une constitution nouvelle eût défini le pouvoir municipal, le maire Bailly, les représentants des districts, les orateurs des sections, le commandant général et les bataillons de la garde civique n'étaient que des autorités insurrectionnelles précaires, mobiles, anarchiques, nées du mouvement national du 14 juillet, et qui ne parlaient de la loi qu'au nom de l'insurrection. Une insurrection plus profonde, qui avait soulevé la garde nationale avec Lafayette jusqu'à Ver-

sailles, le 5 octobre, pouvait à chaque instant demander leur titre à ces municipaux, et le déchirer dans leur main. Le seul titre était l'épée de Lafayette, et on vient de voir comment elle avait arrêté le peuple sur la place de Grève, et couvert le roi et l'Assemblée à Versailles! A cette anarchie s'ajoutait la disette des subsistances, qui est à elle seule une éternelle sédition qui ferme l'oreille du peuple à toute sagesse, et qui donne à toute heure tous les citoyens pour complices à toutes les factions.

Ainsi, plus de roi, si ce n'est pour servir de provocation aux ennemis de la royauté; plus de ministres, si ce n'est pour servir de jouet à une assemblée; plus d'assemblée, si ce n'est pour servir d'instrument à la turbulence d'une capitale affamée; plus d'armée, si ce n'est pour exciter l'embauchage militaire et les conflits perpétuels entre les soldats du roi et les soldats citoyens du peuple; plus de pouvoir municipal, si ce n'est pour sanctionner les soulèvements mobiles et souvent sanguinaires des villes; plus de constitution entre celle qui venait de s'écrouler et celle qui n'était pas née encore, et par conséquent plus de loi, et ce qui est plus sinistre encore, plus de fortune publique, plus de travail, plus de pain. Tel était l'état de Paris et de la France, le terrible interrègne de toute chose, excepté de l'agitation publique, le lendemain de l'entrée du roi dans Paris. Lafayette seul était tout; mais de grands crimes impunis sous ses yeux, à Paris,

depuis le 14 juillet, et une grande violence accomplie malgré lui et sous son épée à Versailles, venaient d'apprendre au roi, à l'Assemblée et au peuple la fragilité d'un tel appui.

III.

Cette violence accomplie contre le roi, et contre l'Assemblée, ces crimes impunis, cette anarchie tour à tour obéie et commandée par un seul homme, cet écroulement par acclamation de tout un régime d'abus dans la nuit du 4 août, ces dévastations et ces incendies des châteaux, ce soulèvement des paysans, ces assassinats à l'hôtel de ville, ces coups de feu à Versailles sur le palais du roi, ces invasions nocturnes des appartements de la reine, ces gardes massacrés sur le seuil de la demeure royale, le découragement, la terreur, avaient saisi à la fois les esprits modérés et les âmes pusillanimes parmi les représentants constitutionnels de l'Assemblée, après le 6 octobre. Quelques-uns avaient donné le signal d'une immense émigration, protestant ainsi par l'absence, par l'exil et par la conspiration contre les violences du peuple, contre l'oppression du roi et contre la constitution elle-même.

IV.

Mounier, qui avait présidé l'Assemblée, Bergasse, qui avait participé au premier mouvement du Dauphiné et qui rêvait, avec le comte de Virieu, une révolution mystique où l'aristocratie et la théocratie se consacreraient du nom de liberté, Maury, évêque de Langres, la Luserne, un grand nombre de nobles et d'ecclésiastiques, saisis du pressentiment des dangers futurs, se retirèrent de la mêlée au premier sang versé, ou donnèrent leur démission. D'autres s'absentèrent seulement pour attendre dans l'obscurité ou sur le sol étranger de meilleurs jours. Lally-Tollendal, ami de Necker, de Mounier et de Virieu, orateur d'apparat et de larmes, qui avait déclamé l'hymne de la Révolution le 16 juillet devant le roi à l'hôtel de ville, ne sentit pas en lui le courage de regarder de près les sanglantes convulsions de la liberté. Homme à l'accent viril, mais au cœur versatile, il se réfugia d'effroi en Angleterre, où il alla confondre de loin sa voix aux malédictions de Burke. La lettre qu'il fit imprimer et répandre de là en Europe est l'aveu le plus naïf et le plus éloquent de pusillanimité qu'un orateur ait jamais osé faire au monde. Cette lettre peint, avec l'énergie de la peur, le frisson d'horreur et d'effroi qui avait saisi les premiers moteurs de la Révolution, à cette époque, devant leur ouvrage, et qui les fai-

sait déserter leur cause au premier pas qui dépassait leurs pensées, au premier crime qui consternait leur conscience.

« Parlons, » dit-il, « du parti que j'ai pris (la dé-
» mission et la fuite). Ce parti est bien justifié dans
» ma conscience. Ni cette ville ni cette Assemblée, plus
» coupable encore, ne méritent que je me justifie;
» mais j'ai à cœur que vous et les personnes qui pen-
» sent comme vous ne me condamnent pas. Ma santé,
» je vous le jure, me rendrait mes fonctions impos-
» sibles; mais même en les mettant de côté, il a été
» au-dessus de mes forces de supporter plus long-
» temps l'horreur que me causait ce sang, ces têtes
» coupées, cette reine presque égorgée, ce roi amené
» esclave, entrant à Paris au milieu de ses assassins
» et précédé des têtes de ses malheureux gardes, ces
» perfides janissaires, ces assassins, ces femmes can-
» nibales, ce cri de : Tous les évêques à la lanterne!
» dans le moment où le roi entre dans sa capitale
» avec deux évêques de son conseil dans sa voiture,
» un coup de fusil que j'ai vu tirer dans un des
» carrosses de la reine, M. Bailly appelant cela un
» beau jour! l'Assemblée ayant déclaré froidement le
» matin qu'il n'était pas de sa dignité d'aller tout
» entière environner le roi, M. de Mirabeau disant
» impunément dans cette assemblée que le vaisseau
» de l'État, bien loin d'être arrêté dans sa course,
» s'élancerait avec plus de rapidité que jamais vers

» sa régénération, M. Barnave riant avec lui quand
» des flots de sang coulaient autour de nous, le
» vertueux Mounier échappant comme par miracle
» à vingt assassins qui avaient voulu faire de sa tête
» un trophée de plus: voilà ce qui me fit jurer de
» ne plus mettre le pied dans cette caverne d'an-
» thropophages (l'Assemblée nationale), où je n'avais
» plus la force d'élever la voix, où depuis six semaines
» je l'avais élevée en vain, moi, Mounier et tous les
» honnêtes gens.

» Le dernier effort pour le bien était d'en sortir.
» Aucune idée de crainte ne s'est approchée de moi;
» je rougirais de m'en défendre. J'avais encore reçu
» sur la route, de la part de ce peuple moins cou-
» pable que ceux qui l'ont enivré de fureur, des
» acclamations et des applaudissements dont d'autres
» auraient été flattés, et qui m'ont fait frémir. C'est
» à l'indignation, c'est à l'horreur, c'est aux con-
» vulsions physiques que le seul aspect du sang
» me fait éprouver, que j'ai cédé. On brave une
» seule mort, on la brave plusieurs fois, quand elle
» peut être utile; mais aucune puissance sous le ciel,
» mais aucune opinion publique ou privée, n'ont
» le droit de me condamner à souffrir inutilement
» mille supplices par minute et à périr de déses-
» poir, de rage, au milieu des triomphes du crime
» que je n'ai pu arrêter. Ils me proscriront, ils con-
» fisqueront mes biens; je labourerai la terre, et je

» ne les verrai plus... Voilà ma justification; vous
» pourrez la lire, la montrer, la laisser copier; tant
» pis pour ceux qui ne la comprendront pas! ce
» sera alors moi qui aurai eu le tort de la leur
» donner. »

On croit entendre Cicéron s'excusant de ne pouvoir vivre avec Brutus ni mourir avec Caton, et se bornant à maudire de loin les proscripteurs et les crimes qu'il n'ose ni regarder ni combattre.

Clermont-Tonnerre, le seul orateur monarchique qui pût rivaliser avec Maury et Cazalès, se retira aussi de l'Assemblée par scrupule pour l'intégrité de la couronne, et non par lâcheté. Il y rentra peu de jours après. Il resta courageusement à Paris pour combattre et mourir à son poste.

V.

L'abbé Maury, qui venait de signaler son talent naissant dans l'Assemblée, et à qui l'avenir réservait à son insu tant de gloire dans l'éloquence, sentit lui-même un de ces évanouissements physiques de caractère auxquels succombent les hommes médiocrement trempés et que domptent par la volonté les nommes généreux. Dans le premier effroi des massacres de Versailles et des menaces du peuple aux évêques et aux aristocrates, Maury se sauva jusqu'à Bruxelles, incapable, croyait-il, d'affronter les piques

de la populace ou le poignard des assassins. Mais le sentiment de son génie oratoire, la grandeur du rôle de défenseur des victimes et de contradicteur de la Révolution qu'il avait adopté, prévalurent, après quelques jours de lutte intérieure, contre la faiblesse humaine. Il résolut de payer cette gloire même au prix de ses jours et de mériter ainsi la fortune de son ordre dans cette vie, ou l'apothéose de sa mémoire dans l'autre. Il fit le sacrifice de son sang à son éloquence, et il retrouva dans ce sacrifice réfléchi l'intrépidité dont il étonna la tribune. Il rentra à son poste quelques jours après le 6 octobre, sans que personne alors eût remarqué l'hésitation momentanée d'un cœur viril.

Le roi, bien qu'il affectât politiquement au dehors d'attendre le retour de l'ordre, le calme du peuple, l'achèvement régulier de la constitution par l'Assemblée, l'apaisement de l'anarchie dans les provinces, l'accord entre Lafayette, les députés, la Commune, les ministres, n'attendit, en réalité, plus rien que de l'excès du désordre. Sans recourir à l'étranger et au comte d'Artois, dont il redoutait la domination si ce prince parvenait à s'arroger le rôle de libérateur, il espéra que l'anéantissement de tout gouvernement, les usurpations de l'Assemblée, les outrages du peuple, les calamités des provinces, la ruine des fortunes, l'émigration des nobles, les spoliations de l'Eglise, les alarmes des prêtres, les

craintes des riches, la faim des pauvres, les convulsions de la lutte sans modérateur entre toutes les classes, tous les intérêts, toutes les idées, produiraient un retour inévitable à la monarchie et lui feraient restituer tôt ou tard le pouvoir dont il était dépouillé, pouvoir qui manquait à tous plus qu'à lui-même. Dans cette pensée, il abandonna les choses à leur courant, laissant librement délibérer ses ministres, respectant l'Assemblée, ménageant la Commune, ne reprochant rien au peuple, écoutant Lafayette et paraissant se livrer avec confiance à la fidélité protectrice de ce dictateur de la garde nationale. Lafayette se montrait sujet respectueux dans le château, maître tout-puissant dehors.

VI.

Le 19 octobre, l'Assemblée siégea pour la première fois à Paris dans une salle de l'archevêché. Le peuple, fier d'avoir conquis ses représentants, se porta en masse autour de la salle. Le maire de Paris, Bailly, suivi d'une députation du conseil de la commune, adressa les hommages de la capitale à la représentation nationale. Le président lui répondit.

Mirabeau demanda la parole. Son rôle, depuis le 6 octobre, était complexe et embarrassé. Accusé par les uns d'avoir prémédité et fomenté ces mouvements

du peuple avec le duc d'Orléans, soupçonné par les autres de s'entendre déjà avec la cour pour tromper ou pour faire rétrograder du moins la Révolution, il avait besoin de démentir les uns et les autres par un de ces discours qui donnaient le ton aux événements. Il se replaça lui-même au point de vue où il voulait être contemplé de loin et en perspective par l'opinion publique. Il s'alarmait de la captivité du roi dans Paris, il s'indignait de la dictature de Lafayette. Le lendemain du jour où ce général avait ramené le prince aux Parisiens, Mirabeau, réveillé avant le jour par ses inquiétudes et par sa rivalité, était venu s'entretenir de son effroi avec son ami le comte de la Marck.

« Si vous avez quelque moyen de communiquer » avec les Tuileries, » lui avait-il dit en entrant, « hâtez-vous de convaincre le roi et la reine que la » France et eux sont perdus si la famille royale ne » sort pas de Paris. Je m'occupe d'un plan pour les » en faire sortir. Etes-vous en situation d'aller leur » donner l'assurance qu'ils peuvent compter entière- » ment sur moi? » La Marck avait encouragé les sollicitudes de Mirabeau et s'était engagé à remettre son plan à la reine.

VII.

Mais pour que les plans médités par Mirabeau

pussent aboutir au salut du roi et à sa propre grandeur, il fallait que l'orateur se signalât lui-même à la nation et à la capitale par une attitude qui correspondît aux opinions, aux sentiments et même aux illusions du moment; il fallait fouler aux pieds ses jalousies secrètes et ses alarmes profondes pour exalter les deux puissances du jour : la capitale dans Bailly et la garde nationale dans Lafayette. En associant leurs noms dans la reconnaissance de l'Assemblée, Mirabeau paraissait ainsi lui-même s'associer à leur popularité et aux espérances publiques qu'il était loin de partager. Il le fit avec un art de flatterie qui simulait l'explosion de l'enthousiasme et l'épanchement de la sensibilité.

« Messieurs, » dit-il, « la première de nos séances » dans la capitale n'est-elle point la plus convenable » que nous puissions choisir pour remplir une obli- » gation de justice, et je puis ajouter un devoir de » sentiment?

» Deux de nos collègues, vous le savez, ont été » appelés par la voix publique à occuper les deux » premiers emplois de Paris : l'un dans le civil, l'autre » dans le militaire. Je hais le ton des éloges, et » j'espère que nous approchons du temps où l'on ne » louera plus que par le simple exposé des faits. Ici » les faits vous sont connus : vous savez dans quelle » situation, au milieu de quelles difficultés, vraiment » impossibles à décrire, se sont trouvés ces vertueux

» citoyens. La prudence ne me permet pas de dé-
» voiler toutes les circonstances délicates, toutes les
» menaces, toutes les peines de leur position dans
» une ville de sept cent mille habitants, tenue en
» fermentation continuelle à la suite d'une révolution
» qui a bouleversé tous les anciens rapports; dans
» un temps de troubles et de terreurs, où des
» mains invisibles faisaient disparaître l'abondance,
» et combattaient secrètement tous les soins, tous
» les efforts des chefs pour nourrir l'immensité de
» ce peuple, obligé de conquérir, à force de patience,
» le morceau de pain qu'il avait déjà gagné par
» ses sueurs.

» Quelle administration, quelle époque, où il faut
» tout craindre et tout braver; où le tumulte renaît
» du tumulte; où l'on produit une émeute par les
» moyens qu'on prend pour la prévenir; où il faut
» sans cesse de la mesure, et où la mesure paraît
» équivoque, timide, pusillanime; où il faut déployer
» beaucoup de force, et où la force paraît tyrannie;
» où l'on est assiégé de mille conseils, et où il faut
» prendre conseil de soi-même; où l'on est obligé de
» redouter jusqu'à des citoyens dont les intentions
» sont pures, mais que la défiance, l'inquiétude,
» l'exagération, rendent presque aussi redoutables que
» des conspirateurs; où l'on est réduit même, dans
» les occasions difficiles, à céder par sagesse, à con-
» duire le désordre pour le retenir; où il faut encore

» au milieu des alarmes déployer un front serein et » toujours calme, n'offenser personne, guérir toutes » les jalousies, servir sans cesse et chercher à plaire » comme si l'on ne servait pas!

» Ne craignons pas de voter notre reconnaissance » à nos deux collègues, et donnons cet exemple à un » certain nombre d'hommes qui, imbus de notions » faussement républicaines, deviennent jaloux de l'au- » torité au moment où ils la confient et lorsqu'au » terme fixé ils peuvent la reprendre; qui ne se ras- » surent jamais ni par les précautions des lois ni par » les vertus des individus; qui s'effrayent sans cesse » des fantômes de leur imagination; qui ne savent » pas qu'on s'honore soi-même en respectant les chefs » qu'on a choisis; qui ne se doutent pas assez que le » zèle de la liberté ne doit point ressembler à la ja- » lousie des places et des personnes; qui accueillent » trop aisément tous les faux bruits, tous les repro- » ches, toutes les calomnies. Et voilà cependant com- » ment l'autorité la plus légitime est énervée, dégradée, » avilie; comment l'exécution des lois rencontre mille » obstacles; comment la défiance répond par tous ses » poisons; comment, au lieu de présenter une société » de citoyens qui élèvent ensemble l'édifice de la liberté, » on ne ressemblerait plus qu'à des esclaves mutinés » qui viennent de rompre leurs fers et qui s'en servent » pour se battre et se déchirer mutuellement.

» Je crois donc que le sentiment d'équité qui nous

» porte à voter des remercîments à nos deux collègues
» est encore une indication indirecte mais efficace,
» une recommandation puissante à tous les bons
» citoyens de s'unir à nous pour faire respecter
» l'autorité légitime, pour la maintenir contre les
» clameurs de l'ignorance, de l'ingratitude ou de la
» sédition, pour faciliter les travaux des chefs, leur
» inspection nécessaire, l'obéissance aux lois, la règle,
» la discipline, la modération, toutes ces vertus de
» la liberté. Je pense enfin que cet acte de remer-
» cîments prouvera aux habitants de la capitale que
» nous savons, dans les magistrats qu'ils ont élus,
» honorer leur ouvrage, respecter leur choix... »

On sentait dans le discours que Mirabeau avait fait préparer par Dumont (de Genève), l'un des rédacteurs de ses pensées, combien il lui en coûtait d'exalter en public le rival qu'il ravalait en secret et le dictateur dont il redoutait la puissance.

On y sentait aussi l'adulation politique à un favori de la capitale avec lequel il s'allierait au besoin pour la dictature; on y sentait enfin cette exagération d'estime et d'espérance affectée envers M. Necker, afin d'écraser la nullité de l'homme sous l'excès même des expressions.

Les documents les plus secrets du temps attestent qu'à cette époque Mirabeau caressait indirectement Lafayette pour l'attirer dans une alliance avec lui. Lafayette n'aimait pas à partager l'empire, et il ne

cachait pas assez son éloignement pour un homme qui avait à ses yeux le double tort d'être plus grand et moins intègre que lui. Il dédaigna les premières avances de Mirabeau. Maître du ministère et de la cour par la protection qu'il leur accordait contre la capitale, maître de la capitale par la garde nationale et surtout par la garde soldée, maître de l'Assemblée par la pression de Paris, qu'il exercerait ou détendrait à son gré autour d'elle, maître de la France par l'ascendant du trône, du gouvernement et de la capitale par les provinces, Lafayette croyait pouvoir négliger la grande voix de la tribune, désormais subordonnée aux armes de la Révolution réunies dans ses mains.

VIII.

Un autre souci le préoccupait; un autre rival lui portait ombrage; un autre dictateur s'élevait en perspective devant la sienne : c'était le duc d'Orléans. Le véritable rival de popularité de Lafayette était ce prince, et ce rival était en même temps celui du roi. Trop révolutionnaire pour un premier prince du sang, trop prince du sang pour un révolutionnaire, trop grand dans l'Etat pour un citoyen, le duc d'Orléans menaçait à la fois, le lendemain du 6 octobre, le roi d'un compétiteur, la Révolution d'un maître, la capitale d'un factieux, Lafayette d'un antagoniste. A tous ces titres, mais surtout comme

rival d'ascendant sur Paris, c'était un homme à éloigner. L'ambition donna ce jour-là à Lafayette une audace qui ressemble à l'héroïsme et une politique qui ressemble au génie. L'instinct, quand il est soutenu par le courage, élève les hommes au niveau de leurs destinées. Lafayette eut un jour la divination et l'intrépidité d'un Cromwell : ce fut ce jour-là.

IX.

Une naissance qui ne laissait au-dessus de lui que le trône; une fortune personnelle de quatre cents millions accumulée dans sa maison par les dons de Louis XIV à son frère, à ses bâtards, par le régent son aïeul, par son mariage avec l'héritière du duc de Penthièvre, et par des spéculations lucratives; une jeunesse dépravée, rachetée aux yeux du peuple par des opinions astucieusement plébéiennes; une prodigalité souterraine qui s'infiltrait dans les bas-fonds de la capitale; une clientèle immense et bruyante dans la classe des philosophes, des hommes de lettres, des journalistes, des pamphlétaires distributeurs des renommées, des liaisons affichées avec des femmes d'intrigues qui mêlaient l'ambition à la volupté, des liaisons occultes avec les machinateurs les plus machiavéliques et les plus ténébreux des troubles; un extérieur à la fois royal et familier; un esprit hardi dans la conception, facile aux conseils,

nul dans l'action, tel qu'il le faut aux hommes destinés à être menés plus loin que leur caractère, et à servir d'instrument à des perversités subalternes; une ambition vague et indécise, qui n'allait jamais au delà de la velléité, qui attendait tout du hasard des événements, de la complicité de ses amis, ambition plus capable d'accepter que de commettre le crime; enfin, la réputation d'un conspirateur consommé dont on soupçonnait la main, l'or et le poignard partout, et à qui on attribuait surtout, justement ou injustement, le soulèvement populaire du 14 juillet, le mystère des brigands incendiaires des châteaux et le triomphe sanglant des 5 et 6 octobre, toute cette grandeur de naissance, toute cette élévation de rang, toute cette fortune, toutes ces qualités, tous ces vices, toutes ces apparences, toutes ces haines avouées contre la reine, toutes ces présomptions, tous ces préjugés peut-être de complots et d'ambitions faisaient du duc d'Orléans l'horreur de la cour, l'idole de la populace, l'antagoniste du trône, l'effroi de la bourgeoisie. On voyait en lui un élément sinon un fomentateur de troubles. On croyait y sentir l'agitateur incarné de la Révolution, et le dictateur inévitablement indiqué pour succéder à Lafayette et pour convertir la dictature en usurpation.

X.

L'indignation publique contre l'invasion du peuple à Versailles et contre les assassinats qui avaient souillé la demeure royale et menacé la tête même de la reine retombaient en ce moment à tort ou à droit sur le duc d'Orléans, la terreur des honnêtes gens. Les scènes hideuses du retour à Paris, les têtes coupées promenées au Palais-Royal, l'image de la reine et de ses enfants échappant demi-nus à la pique des égorgeurs, les larmes et le sang de ce palais souillaient peut-être à tort le nom de ce prince. On savait sa haine contre Marie-Antoinette, on parlait de sa soif de vengeance pour quelques humiliations de cour subies, pour quelques amours repoussés pendant la jeunesse de cette reine; on attribuait ces assauts au trône à celui qui pouvait seul recueillir des mains des assassins les débris du trône.

Tout indique l'exagération ou la calomnie dans ces rumeurs publiques du moment sur la participation personnelle du duc d'Orléans à ces attentats. Ses ressentiments hostiles contre la reine, son mépris du roi, les trames ténébreuses de ses partisans ourdies jusqu'au crime, et peut-être à son insu, dans son propre palais; son or prodigué aux agitateurs pour des mouvements convulsifs et vagues; enfin la joie maligne qu'il put savourer des retours de fortune contre la

cour, des humiliations et des terreurs de la reine, paraissent avoir été ses seules complicités.

Mais l'opinion, indignée, lui en supposait d'autres. C'était assez pour Lafayette.

Soit qu'il partageât la conviction de la complicité du duc d'Orléans dans les attentats des dernières journées (et ses Mémoires posthumes attestent qu'il ne le croyait pas innocent), soit qu'il feignît de les partager pour s'autoriser à les retourner contre son rival de popularité, il n'hésita pas à s'en servir. La hardiesse avec laquelle il s'en servit atteste du moins le profond dédain qu'il portait au caractère et au courage de ce prince. Il ne fut jamais donné entre deux rivaux d'ambition, à l'un de tant oser, à l'autre de tant subir.

XI.

Si Lafayette n'avait pas le droit de supposer des crimes, il avait personnellement le droit de supposer des ambitions de trône au duc d'Orléans. « Je suis » persuadé, » dit-il dans une de ses lettres avant le 14 juillet, « que M. le duc d'Orléans, ou du moins » ses conseillers, ont le projet de brouiller; il m'a » été dit des mots, il m'a été fait des avances. Hier » on me disait que ma tête et celle du duc d'Orléans » étaient proscrites; qu'on avait des projets sinistres » contre moi, comme étant le seul de l'Assemblée

» capable de commander une armée; qu'il faudrait
» que M. le duc d'Orléans et moi nous unissions
» toutes nos démarches, qu'il serait mon capitaine des
» gardes comme je serais le sien... Mais en attendant
» je veille sur le duc d'Orléans, et peut-être serai-je
» dans le cas de dénoncer à la fois M. le comte d'Artois
» comme factieux aristocrate, et M. le duc d'Orléans
» comme factieux populaire... »

« Le duc d'Orléans, » poursuit-il ailleurs dans une note postérieure au 6 octobre, « était revenu sur ce
» sujet du changement de la dynastie dans les entre-
» tiens, dans les visites qu'il m'avait faites, mais d'une
» manière fort réservée. Je feignis de ne pas l'en-
» tendre, quoique je le comprisse parfaitement. Le
» prince ne s'y méprit pas et dut voir qu'il n'y avait
» rien à espérer de ce côté. »

Lafayette, convaincu qu'il servait le roi et l'ordre dans Paris en se délivrant lui-même du plus dangereux des conspirateurs, écrivait le 7 octobre, dans l'enivrement de sa victoire, un billet confidentiel mais impératif au duc d'Orléans, pour lui assigner une entrevue chez la marquise de Coigny, femme dont ils fréquentaient l'un et l'autre la maison et chez laquelle ils pouvaient se rencontrer sans que la rencontre eût rien d'humiliant pour le prince, de suspect pour le général.

Le roi, prévenu, connaissait d'avance la résolution de Lafayette et l'objet de l'entretien. Le duc d'Or-

léans s'y rendit. Lafayette l'aborda avec une sérieuse audace qui cachait mal la proscription sous le respect. Il lui dit, en termes polis mais significatifs, que son nom, son rang, sa fortune, ses liaisons, sa popularité même, étaient sinon des torts, au moins des dangers pour la patrie, pour le trône, pour la Révolution elle-même; que les agitateurs, en se vantant à tort sans doute de son appui, donnaient à son innocence le même inconvénient qu'à ses complots; que son palais était une conjuration en permanence aux yeux de la multitude, qu'on croyait en voir sortir à chaque instant ou un tribun ou un roi, ou l'un et l'autre dans un même homme; que la cour hésiterait dans toutes ses concessions à l'Assemblée, dans la crainte de concéder la couronne avec la constitution à un prince ainsi désigné au trône par la faveur des factions; que la bourgeoisie et la garde nationale, aux moindres agitations de la capitale, verraient en lui le moteur intéressé et secret des cris spontanés dont le peuple des faubourgs et des séditions acclamait sa présence; qu'on lui attribuerait odieusement, comme on le faisait déjà depuis deux jours, tous les attentats commis par ses ennemis et par ses amis; que la France, lasse d'émotions, voulait à tout prix s'occuper en paix et en sécurité de ses institutions; que tout obstacle à l'ordre public était un obstacle à la liberté; que l'ambition vraie ou supposée d'un compétiteur à la couronne n'était pas le but de

la France; qu'elle ne voulait pas changer de trône, mais d'institutions; que le plus grand acte de patriotisme que pût faire un premier citoyen dans une telle circonstance était de s'éloigner momentanément de la scène et d'enlever l'ombre de sa concurrence à la royauté et l'ombre de sa dictature à la liberté.

Lafayette termina en conjurant le duc d'Orléans de comprendre cette nécessité de sa situation; il lui offrait les moyens de colorer cet éloignement de Paris et cette proscription volontaire par une mission diplomatique en Angleterre, où ses relations d'amitié connues avec le prince de Galles donneraient à cet éloignement de nécessité l'apparence d'un séjour de choix.

XII.

Le prince écouta Lafayette d'abord avec étonnement, puis avec murmure, bientôt avec résignation, soit qu'il eût véritablement remué la révolution dans ses profondeurs par les mains des démagogues du 6 octobre, et laissé couler son or dans la boue pour se faire une clientèle dans la populace, soit qu'il eût joui seulement des calamités de la cour, attendant dans une complicité passive que son nom éclatât de lui-même dans la tempête par la voix des grandes séditions.

Ce nom trop décrédité n'avait pas éclaté : à peine

quelques groupes infimes des assaillants du château, en l'apercevant dans les escaliers et dans les cours parmi les députés populaires, l'avaient-ils salué de rares acclamations. Ni l'armée, ni la garde nationale, ni les tribunes de l'Assemblée n'avaient fait écho à ces cris de l'émeute. Le duc ne s'était point mis en perspective pendant ces trois jours. Confondu dans les rangs des députés le 5, absent de Versailles la nuit du 5 au 6, reparti de Paris pour Versailles dans la matinée du 6, rencontré et acclamé sur la route par les groupes qui rapportaient les têtes des gardes du roi, un moment présent au château, où il avait offert son bras à la reine pour descendre l'escalier du palais, revenu par un chemin détourné dans une maison de campagne où sa favorite, madame de Genlis, élevait ses enfants, ayant assisté de là sur la terrasse de cette maison au spectacle du passage de la cour, de l'armée et du peuple, toute la conduite du prince pendant la dernière insurrection semblait avoir été calculée pour attester son absence ou son indifférence aux mouvements de Paris. Paris lui-même s'était montré inattentif à son absence, à sa présence, à son nom. Le torrent roulait plus fort et plus loin.

Cependant, si la faveur publique avait oublié le prince pendant les tragédies de Versailles, la rumeur publique ne l'oubliait pas depuis. Elle s'élevait sourde, mais irritée et unanime, contre lui. Elle l'accusait de

tous les attentats prémédités, disait-on, dans son intérêt, par les machinations de ses amis et par l'or de ses corruptions. Le peuple, qui ne l'avait pas vu à sa tête, l'accusait de pusillanimité dans l'action. Il n'était point allé le chercher dans l'ombre pour le proclamer roi, dictateur, ou lieutenant général du royaume. Les royalistes lui imputaient tous les forfaits, la cour tous les périls; la bourgeoisie, désormais ralliée à Lafayette, et épouvantée des excès du peuple, ne voyait plus dans le duc d'Orléans qu'un artisan de trouble, qui tiendrait Paris dans une perpétuelle agitation. A l'exception des démagogues que l'on supposait à sa solde, une impopularité menaçante succédait pour lui, depuis deux jours, à une popularité factieuse. M. de Lafayette, rallié à la cour, nécessaire à l'Assemblée, chef de la garde nationale, lui signifiait impérieusement cette impopularité. Il pouvait la tourner en accusation à la moindre résistance; ses conseils ressemblaient trop à des ordres pour n'être pas entendus.

XIII.

Le duc d'Orléans, déjà découragé et peut-être épouvanté lui-même du sang qui coulait, des ruines qui s'amoncelaient autour du trône, et sous lesquelles il pouvait être englouti, avait le sentiment de ses dangers. S'il ne s'agissait pour lui que de

se venger d'une femme, il était déjà trop vengé; s'il s'agissait de la couronne, elle était déjà trop avilie, et il n'avait ni la force ni la volonté de tendre la main pour la ramasser dans le sang. L'absence lui convenait sous tous les rapports. Elle laisserait se dérouler les événements. Ces événements lui apporteraient d'eux-mêmes ou le pardon de la royauté ou le couronnement du peuple après les orages. La proposition de Lafayette, tout en humiliant le prince, ne le contristait donc pas.

De plus, son cœur l'inclinait plus fortement que la politique vers la retraite et vers l'oubli des ambitions.

Bien que ce prince, encore jeune, eût négligé la charmante épouse, fille du duc de Penthièvre, qui lui avait donné quatre enfants; bien qu'il eût énervé ses sens dans des débauches banales qui avaient rendu ses jardins de Mousseaux presque aussi célèbres que le parc aux Cerfs de Versailles, l'amour vrai et fort, survivant même au libertinage, l'attachait à une femme adorée, qui n'avait été corrompue elle-même que par sa passion pour lui.

Cette femme, d'une admirable beauté et d'une âme supérieure à son rôle, était Agnès de Buffon, belle-fille du grand naturaliste et du grand écrivain Pline de la France. Madame de Buffon avait arraché, par la toute-puissance de l'attrait qu'elle lui avait inspiré, le duc d'Orléans à l'influence hypocrite et

intrigante de madame de Genlis, moins favorite que pédagogue de ce prince. Elle l'avait fait rougir de ces orgies de plaisir dans lesquelles il avait cherché jusque-là plus le scandale que le bonheur. Elle lui avait sacrifié sa renommée sans lui sacrifier aucune autre de ses vertus naturelles. Perdue volontairement pour lui seul de réputation dans le monde, elle avait obstinément refusé d'accepter du prince, même sous la forme des plus innocents hommages, la moindre miette de son opulence. Elle avait donné non vendu son cœur. Elle vivait à côté de ces trésors du duc d'Orléans dans une médiocrité presque voisine du besoin. Subjugée par une passion que réprouvait la vertu, mais que ne souillait du moins aucune vénalité d'âme, bonne, douce, sensible, étrangère aux intrigues et aux opinions du jour, elle souffrait de voir le prince hors de la ligne de conduite que lui traçaient le nom et la nature; elle s'efforçait de l'arracher aux intrigues et aux complots qui s'ourdissaient autour de lui et en son nom.

XIV.

Le prince, de son côté, avait tout épuisé, excepté le véritable amour. Il adorait dans Agnès de Buffon non un caprice, mais une félicité, trouvant en elle seule assez de bonheur et de repos pour

oublier tout, même un trône. Il l'entretenait sans cesse depuis quelque temps du désir de passer avec elle en Amérique, d'y porter une partie de sa fortune, qu'il cherchait à mobiliser par un emprunt en Hollande, d'y oublier les agitations et le bruit de l'Europe, et d'y vivre, au milieu d'un peuple paisible et libre, l'un pour l'autre dans une union que l'obscurité couvrirait et que la mort seule pourrait finir.

Agnès de Buffon souriait et versait des larmes à ces images qui attestaient la force de l'attachement du prince; mais elle s'y refusait, quoique coupable, dans la crainte d'arracher pour jamais le duc d'Orléans à sa femme et le père à ses enfants. Elle n'avait point la paix tranquille des femmes corrompues : elle luttait contre elle-même. L'honneur et les devoirs du prince lui restaient présents à l'esprit jusque dans ses fautes. Cette passion mutuelle du duc d'Orléans et d'Agnès de Buffon rendait en ce moment l'esprit du prince secrètement accessible à l'idée d'éloignement que lui suggérait Lafayette. Au fond des mystères de la politique, l'amour, le mystère des mystères, souvent inaperçu à l'histoire, noue et dénoue bien des situations. Derrière le rideau des plus grandes scènes de la vie des peuples, il y a une femme qu'on ne voit pas, mais qui agit entre les acteurs.

XV.

On attribua à la lâcheté la résignation facile et même empressée du duc d'Orléans à l'ouverture de Lafayette : ce fut l'amour qui le résigna. Le prince rentra dans son palais, heureux de son exil.

Mais à peine eut-il confié à ses conseillers et à ses amis, Latouche, Laclos, le duc de Lauzun, la proposition de Lafayette et le consentement qu'il y avait donné, que ses amis, prêts à perdre en lui leur levier politique et leurs espérances, le firent rougir d'une condescendance trop semblable à une pusillanimité. Ils le conjurèrent, dans l'intérêt de sa fortune, de sa gloire, de son caractère, de revenir sur un consentement qui le déshonorait et qui déclarait en lui, par cette retraite, ou un coupable qui fuit sa peine ou un lâche qui obéit à son ennemi.

Madame de Buffon sentit de même. L'honneur du prince lui parut préférable à son bonheur. Le duc d'Orléans, facilement retourné, se hâta d'écrire à Lafayette un billet dans lequel il revenait sur son consentement verbal et demandait du temps pour de plus mûres réflexions.

XVI.

Lafayette avait vu le roi et le ministre des affaires

étrangères, M. de Montmorin, en sortant de chez madame de Coigny. Il leur avait demandé la mission apparente de Londres. Il répliqua sévèrement au duc d'Orléans en homme qui tient une parole et qui ne consent pas à la rendre. Il assigna pour le surlendemain une seconde entrevue au prince dans la même maison.

Le duc d'Orléans hésitait à s'y rendre. Désirant consulter un oracle décisif sur l'impression que produirait dans l'opinion publique son départ, il envoya son plus intime et son plus honorable confident, le duc de Lauzun, chez Mirabeau.

Le duc de Lauzun accourut chez Mirabeau, qui était alors malade à l'hôtel de Malte. Il s'ouvrit à l'orateur sur les perplexités d'esprit du prince, et lui demanda son opinion. Cette opinion fut celle d'Agnès de Buffon. Mirabeau, quoique déjà détaché du parti du Palais-Royal par le mépris, bondit d'indignation à l'idée du premier prince du sang subissant la proscription de Lafayette. « Il s'avoue ainsi » coupable de l'invasion de Versailles et des attentats » que l'imprévoyance du général avait seule laissé » commettre ! » s'écria Mirabeau. « Qu'il montre à » ce *maire du palais* qu'il n'est pas le maître des » lois, de l'Assemblée, de la liberté des citoyens, de » l'honneur des princes; qu'il vienne après-demain » à la séance; qu'il y révèle la proposition dont » on l'insulte. Je me charge de parler pour lui

» et de confondre l'insolence et la dictature de La-» fayette! »

Le duc de Lauzun vint rapporter au prince l'indignation et l'appui du grand orateur. Mirabeau ne douta pas de la résistance du duc d'Orléans. A peine Lauzun était-il sorti de son appartement qu'il écrivit à son confident le billet suivant, où l'on saisit son impression toute vive encore :

« M. de Lauzun sort de chez moi; il ne part point; » il a refusé parce qu'il a de l'honneur. Je ne sais » pas encore s'il est bien sûr que les autres parti-» ront (le duc et son entourage). Le pauvre prince » est séduit ou veut le paraître par l'espoir de con-» clure la quadruple alliance. Il est chargé d'une » lettre du roi pour le roi d'Angleterre; il n'y a pas » une preuve contre lui, et *quand il y en aurait, il » n'y en aurait pas!*... Ceci devient par trop impu-» dent. Je vous l'ai déjà dit, cher comte, je ne » courberai jamais la tête que sous le despotisme du » génie!... A demain donc, dans l'Assemblée natio-» nale! »

XVII.

Mirabeau méditait sa dénonciation victorieuse contre la tyrannie du maire du palais proscrivant arbitrairement de l'Assemblée nationale et des marches du trône le premier prince du sang et le plus grand

citoyen du royaume. Il était heureux de surprendre ainsi en flagrant délit d'arbitraire et d'insolence le rival qu'il exaltait en public, mais qu'il abhorrait en secret.

Le duc d'Orléans cependant se rendit chez la comtesse de Coigny.

A sa seconde entrevue avec Lafayette, le prince essaya en vain de retirer la parole qu'il avait donnée la veille. Lafayette fut aussi inflexible que son adversaire fut suppliant. Après une conversation dont Mirabeau connut les détails par Lauzun, et qu'il qualifia plus tard à la tribune de *très impérieuse d'une part et de très résignée de l'autre*, le départ fut de nouveau consenti. Lafayette n'accorda que vingt-quatre heures aux préparatifs, afin de prémunir le duc contre de nouvelles tergiversations. Il conduisit immédiatement le prince chez le roi, afin d'y confirmer sa promesse. Le roi fut étonné de l'excès de déférence de son cousin.

« Je ne négligerai rien, » dit le duc au roi, « pour » découvrir à Londres les auteurs des troubles de la » capitale et du royaume. — Vous y êtes plus in» téressé que personne, » lui dit sévèrement Lafayette, « car personne n'y est plus compromis que vous. » Le roi le congédia avec une confiance apparente dans ses services qui masquait le mépris sous la pitié. M. de Montmorin lui donna ses instructions.

XVIII.

Dans la nuit qui précéda le départ, une troisième hésitation suspendit encore la résolution du prince. Instruit de la promesse de Mirabeau, ébranlé par les reproches de ses confidents, il résolut de braver Lafayette dans l'Assemblée et de faire face aux accusations de la cour.

Il écrivit à Lafayette qu'il ne partait pas.

Lafayette le somma dans sa réponse avec de telles menaces, que le prince, intimidé, se rencontra encore avec lui chez le ministre des affaires étrangères. « Mes ennemis prétendent, » lui dit le duc d'Orléans devant le ministre, « que vous avez contre » moi des preuves de ma complicité dans les évé» nements du 6 octobre. — Ce sont plutôt les miens » qui le disent, » répliqua avec son habituelle ironie le général; « si j'en avais à produire, je vous aurais » déjà fait arrêter, et je vous déclare que j'en cherche » partout. »

Il fit comprendre en termes suffisamment intelligibles aux confidents du prince qu'il faisait de cette affaire politique une affaire personnelle de vie et de mort entre le duc d'Orléans et lui; que si le prince s'obstinait à rester et à troubler par sa présence la sécurité de la capitale, il l'appellerait en duel et remettrait au sort des armes ce qu'il aimait mieux ob-

tenir de son patriotisme. Le duc céda, et partit dans la journée pour Londres avec Agnès de Buffon et quelques affidés de sa cour intime, après avoir écrit au président de l'Assemblée nationale une lettre qui fermait la bouche à Mirabeau.

Mais sa faction ne disparut pas avec lui. Ce départ, attribué par les uns à la crainte des révélations que l'enquête sur les crimes de Versailles pouvait faire éclater, par les autres à la lâcheté devant Lafayette, délivra quelque temps la reine de la présence d'un ennemi, Lafayette d'un compétiteur populaire, et rabaissa au-dessous de toute dignité le caractère de ce candidat à la royauté.

XIX.

Mirabeau était déjà à la séance de l'Assemblée, retenant ses foudres sur ses lèvres, quand un billet du duc de Lauzun lui annonça la défaillance de son client et son départ pour Londres. Il montra le billet à ses amis avec un geste de dégoût. « On prétend, » leur dit-il, « que je suis du parti de ce prince : il » est indigne d'avoir un parti ! »

Telle fut la première et la plus heureuse audace de Lafayette. Il écarta habilement dans le même homme un agitateur du peuple, un rival du roi et son propre rival dans la domination de Paris. Il fit retomber en même temps sur un autre la respon-

sabilité des attentats du 6 octobre. Le duc d'Orléans semblait ainsi s'avouer le grand coupable et emporter dans sa fuite tout le crime et tout le sang de ces journées.

XX.

La pusillanimité et l'évanouissement du seul homme qui pût contre-balancer dans le peuple de Paris la dictature populaire, militaire et parlementaire de Lafayette, rejeta Mirabeau tantôt dans les plans d'alliance avec ce dictateur, tantôt dans des ébauches de coalition avec le comte de Provence, frère du roi. Ce prince, qui se sentait plus apte au gouvernement que son frère, rêvait le rôle de Gaston, duc d'Orléans, pendant la Fronde. Il aspirait à chasser un ministre déconsidéré et inhabile, à présider le conseil du roi comme prince, et à former sous lui, avec les grands meneurs de l'Assemblée constituante, un gouvernement des supériorités de tribune et d'affaires, capable d'accomplir ce qu'il accomplit depuis comme roi, une heureuse transaction entre la Révolution et la monarchie. Mirabeau, tourmenté par son génie et par ses nécessités domestiques autant que par le sentiment de l'écroulement de toutes choses, avait fait faire des ouvertures à ce prince dans le sens de ses secrètes ambitions. Il se proposait d'entrer comme premier ou comme principal ministre dans le conseil

du comte de Provence, et d'y prendre, par son caractère et par son talent, la domination politique de l'Assemblée, du peuple et du roi.

XXI.

Dans cette pensée il écrivit pour le comte de Provence, sous la première impression des journées d'octobre, le Mémoire secret sur les périls de la monarchie et sur les moyens de sauver le roi, Mémoire dont il avait entretenu ses amis.

Ce Mémoire, que nous avons sous les yeux, et dans lequel on surprend le véritable et le dernier mot sur les circonstances et sur les hommes, révèle dans le tribun l'homme d'État digne du grand rôle que la fortune lui refusa.

« Le roi, » dit-il, « n'est plus libre à Paris; l'As-» semblée elle-même n'a pas été libre de ne pas l'y » suivre. Le défaut de liberté du roi et de l'Assem-» blée nuit évidemment au succès de la Révolution. » Les actes du monarque et des députés seront dés-» obéis parce qu'ils seront entachés de contrainte. » La sûreté personnelle du roi et de sa famille n'est » pas encore à l'abri des catastrophes. Si Paris a » de grandes forces, il renferme aussi de grandes » causes d'effervescence. La populace remuée est » irrésistible; l'hiver approche, les subsistances peu-» vent manquer, la banqueroute peut éclater. Que

» sera Paris dans trois mois? Certainement un hô-
» pital, peut-être un théâtre d'horreur! Est-ce là
» que le chef de la nation peut mettre en dépôt
» son existence et tout notre espoir?

» Les ministres sont sans moyens. Un seul, M. Necker,
» qui eut toujours des enthousiastes plutôt qu'un
» parti, a encore de la popularité. Mais ses ressour-
» ces sont connues, il vient de se montrer tout en-
» tier; sa tête, véritablement vide, n'a osé entre-
» prendre que d'étayer un édifice qui s'écroule de
» toutes parts; il veut prolonger l'agonie jusqu'au
» moment qu'il a marqué pour sa retraite politi-
» que. Le financier destructeur ne laisse un souffle
» à Paris qu'en ruinant le royaume. Que deviendra
» la nation après l'inévitable banqueroute? Nous ne
» sommes aujourd'hui que las et découragés. C'est
» le moment du désespoir qu'il faut craindre! L'As-
» semblée elle-même se discrédite, l'opinion publi-
» que s'en détache, une plus profonde agitation
» couve, le corps politique tout entier tombe en
» dissolution. Il faut une crise pour le régénérer.
» Il lui faut une transfusion de sang nouveau.

» Le seul moyen de sauver l'Etat et de le consti-
» tuer est de replacer le roi dans une situation qui
» lui permette de se coaliser avec la masse de son
» peuple. Paris est le siége de la fiscalité; Paris a
» créé la dette; Paris a perdu le crédit public. Faut-
» il que l'Assemblée nationale ne voie que cette ville

» et perde pour elle tout le royaume? Ne domi-
» nera-t-il pas l'Assemblée? L'Assemblée terminera-
» t-elle ses travaux sans être troublée par les com-
» motions que mille événements préparent? L'Etat
» recouvrera-t-il la paix? l'armée sa force? le roi son
» action et ses véritables droits, ceux dont l'existence
» est nécessaire à la liberté publique? ou la mo-
» narchie sera-t-elle ébranlée dans ses fondements,
» très probablement démembrée, c'est-à-dire dissoute?
» Il est facile à prévoir par ce qui vient de s'ac-
» complir ce qui s'accomplira!...

» Plusieurs moyens se présentent; mais il y en a
» qui déchaînent les maux les plus effroyables, et
» que je ne cite que pour en détourner le roi comme
» de sa perte infaillible.

» Se retirer à Metz ou sur toute autre frontière,
» ce serait déclarer la guerre à la nation et abdi-
» quer le trône! et qui peut calculer jusqu'où l'exal-
» tation de la nation française pourrait se porter si
» elle voyait son roi l'abandonner pour se joindre à
» des proscrits et devenir proscrit lui-même! Moi-
» même, après un tel événement, je dénoncerais le
» monarque. Se retirer dans l'intérieur du royaume
» et convoquer toute sa noblesse autour de lui se-
» rait un parti non moins dangereux. Justement ou
» non, toute la nation, qui confond la noblesse avec
» le *patriciat*, regarda longtemps les nobles en masse
» comme ses plus implacables ennemis. L'abolition

» du système féodal est l'expiation de dix siècles de » délire. On aurait pu diminuer la commotion; mais » il n'est plus temps, l'arrêt est irrévocable. Se réunir » à la noblesse serait pire que de se jeter dans une » armée étrangère et ennemie. Où serait dans un » tel parti la sûreté du roi? Un corps de noblesse » n'est pas une armée qui puisse combattre; ce » n'est point une province qu'on puisse retrancher. » Même avant la réunion, cette noblesse éparse serait » égorgée.

» Se retirer de Paris pour recouvrer simplement » sa liberté, pour dénoncer l'Assemblée au peuple et » rompre tout lien avec elle serait une mesure moins » violente que les deux premières, mais non moins » périlleuse : elle exposerait la sûreté du roi; elle » ouvrirait également la guerre civile, parce qu'une » grande partie des provinces vont soutenir les dé- » crets de l'Assemblée. Il est certain d'ailleurs qu'il » faut une grande révolution pour sauver le royaume; » que la nation a des droits; qu'il faut les rétablir, » les consolider; qu'une Convention nationale peut » seule régénérer la France, et qu'il n'y a de sûreté » pour le monarque que dans une étroite coalition » entre le prince et le peuple.

» Tous ces moyens écartés, voici ce que je pense » du dernier, que l'on envisage et qui n'est certai- » nement pas sans danger; mais il ne faut pas » s'imaginer pouvoir sortir d'un grand péril sans

» péril, et toutes les forces des hommes d'État doi-
» vent tendre en ce moment à préparer, diriger,
» tempérer, limiter la crise, et non à empêcher qu'il
» n'y ait crise. »

Il concluait en conseillant précisément le dernier parti, dont il avait énuméré les dangers, celui de l'éloignement du roi de Paris.

« Mais après avoir constaté le défaut de liberté,
» préparé l'opinion, rallié l'Assemblée à cette néces-
» sité, organisé en échelons un corps de dix mille
» hommes entre Paris et Rouen, ces précautions prises,
» le roi partirait en plein jour du château et se re-
» plierait sur la capitale de la Normandie. Le roi en
» partant publierait un appel à ses peuples contre les
» violences de Versailles et de Paris; il renouvellerait
» sa sanction libre aux principaux actes de l'Assem-
» blée; il la refuserait aux autres; il appellerait les
» députés de la nation autour de lui pour achever
» l'œuvre. Si l'Assemblée désobéissait, ses actes seraient
» frappés de déchéance, et il en convoquerait une
» autre. Si elle se réunissait à lui, ils feraient en-
» semble la révolution et la constitution. Le moment
» opportun pour cette démarche serait indiqué par la
» première violence de Paris, qui soulevait l'indigna-
» tion des provinces. »

XXII.

Telles étaient en abrégé les idées que Mirabeau présentait au roi dans le premier Mémoire, idées tardives qui ne faisaient au fond que déplacer les questions et les périls, et qui démontrent mieux que toute autre démonstration historique que l'heure du salut était désormais passée pour le prince, puisque le plus fort génie politique du temps ne découvrait pour sauver la cour que des conjectures, des hypothèses, des hasards, des chimères. On a beaucoup présumé du génie restaurateur de la monarchie de Mirabeau, depuis la découverte de ses papiers secrets à soixante ans de sa tombe; mais quelque grand que fût ce génie, et nul ne l'a reconnu aussi infaillible que nous, il ne pouvait pas lutter avec l'impossible.

Une fois les états généraux convoqués, la molle tentative du coup d'État déjouée par l'ineptie militaire et le roi conquis par Lafayette à Versailles, Louis XVI était dans l'impossible. Sa condescendance révolutionnaire sans bornes l'avilissait, la fuite le détrônait, la lutte sourde et perfide contre la Révolution l'incriminait, la lutte ouverte avec la nation le tuait. Il n'y avait plus pour lui qu'à abdiquer, à se déshonorer ou à mourir. Mirabeau eût été plus clairvoyant de le voir et plus franc de le dire; mais il ne pouvait se persuader à lui-même que sa forte main ne suf-

firait pas encore pour relever tout ce qui s'écroulait devant lui; peut-être aussi ne disait-il pas dans ce Mémoire le fond de sa pensée, que l'on entrevoit ailleurs dans ses entretiens. Un accès de guerre civile ne lui paraissait pas, il l'avoue franchement, le pire des remèdes à la situation, et quand on lui objectait que le roi n'avait ni trésor ni armée, « Les guerres » civiles, » disait-il, « se font toujours sans argent. »

XXIII.

Le comte de la Marck se chargea de remettre ce Mémoire à la reine par le comte de Provence. Inconnu à ce prince, il en obtint une entrevue secrète au Luxembourg. Ce palais était aussi surveillé que les Tuileries par Lafayette et par le peuple. Il fallait emprunter la nuit et les déguisements pour ne pas éveiller les soupçons et les conjectures. Le duc de la Châtre, premier gentilhomme et confident du prince, introduisit le comte de la Marck à deux heures du matin chez son maître.

La Marck fit aisément sentir au frère du roi, admirateur du génie et partisan des opinions constitutionnelles, combien le plus grand des orateurs et le plus puissant des tribuns pouvait être funeste à la monarchie et à la cour si on négligeait de s'assurer le concours qu'il offrait de lui-même au salut du roi et au raffermissement des choses. « J'a-

» joutai, raconte la Marck, en insistant sur le prix » d'un tel auxiliaire, que j'avais connu Mirabeau bien » avant la Révolution; que je l'avais suivi de près » depuis l'ouverture des états généraux, dans le but » de le rendre utile aux intérêts du roi; qu'il était » faux qu'il eût jamais appartenu au parti d'Orléans » ou qu'il eût trempé dans le complot des 5 et 6 oc- » tobre; que loin d'approuver la violence qui avait » conduit le roi à Paris, il regardait au contraire le » roi et la France comme perdus sans ressource si » l'on ne parvenait pas à faire sortir Sa Majesté de » cette dangereuse ville, et que pour preuve de ce » que j'avançais, j'étais porteur d'un Mémoire redigé » par Mirabeau lui-même, entièrement écrit de sa » main, et dans lequel il présentait les moyens qui, » dans son opinion, devaient être employés pour sau- » ver le roi et la monarchie.

» Monsieur m'avait attentivement écouté; il ap- » prouva ma conduite, prit ensuite l'écrit que j'avais » en main, et le lut devant moi en me faisant parfois » des observations, soit sur des passages qui man- » quaient de clarté, soit sur les mesures proposées, » et qui lui paraissaient être d'une exécution difficile. » Il n'hésita cependant pas à me dire qu'il approu- » vait en général le plan proposé, mais qu'il était » d'avance convaincu que le roi ne consentirait point » à l'adopter.

» J'engageai alors Monsieur à en parler à la reine,

» qui, une fois persuadée, obtiendrait peut-être l'as-
» sentiment du roi. — « Vous vous trompez, » me dit-il, « en croyant qu'il soit au pouvoir de la reine
» de déterminer le roi dans une question aussi grave. »
» Je répliquai qu'il fallait donc reconnaître que tout
» était perdu, si l'on ne pouvait compter ni sur la
» résolution du roi ni sur l'influence de la reine.
» Le prince insista sur le peu d'influence réelle de
» la reine, qu'il flattait, mais qu'il n'aimait pas, et sur
» la faiblesse incurable du roi, dont l'inconsistance
» de caractère trompait tous les plans en sa faveur.
» Il compara les idées mobiles de son frère à des
» boules d'ivoire huilées qu'on s'efforcerait vaine-
» ment de cimenter ensemble. »

Soit que le comte de Provence, qui aspirait pour lui-même, et non sans raison, au titre d'homme d'Etat et à la domination absolue des affaires, vît avec peine l'influence que pouvait prendre un homme tel que Mirabeau sur le conseil; soit qu'il partageât les défiances générales contre ce dangereux auxiliaire, il découragea entièrement le comte de la Marck et se borna à entretenir avec Mirabeau et lui quelques sourdes intelligences par l'intermédiaire du duc de Lévis, homme de cour, lettré et politique, employé par ce prince à la négociation.

XXIV.

Mirabeau, découragé du comte de Provence, fut rejeté dans une tentative de coalition entre lui, Necker, Lafayette et le garde des sceaux Cicé. Les deux intermédiaires de cette négociation étaient Talon et Sémonville, dont on retrouve la main double et remuante dans toutes les phases de la Révolution, personnages de comédie nouant et dénouant derrière le rideau mille intrigues entre les causes, les partis, les hommes, pour se rendre nécessaires et pour se grandir de la grandeur des événements.

Talon, homme de nom illustre dans la haute magistrature, d'une fortune opulente, d'un esprit sans repos, d'une ambition élevée, d'un caractère dangereux, aspirait, de loin encore, au ministère de la justice, et voulait conquérir, par des services indifféremment offerts à toutes les causes, la confiance du roi, la reconnaissance de la reine, la faveur de Lafayette, la familiarité de Mirabeau. Il était alors procureur du roi au Châtelet de Paris. Sémonville, jeune conseiller au parlement, était le fil caché de toutes les trames où il pouvait faufiler son génie d'intrigue. Il avait l'œil, la main et l'oreille partout. Il flairait avec un odorat instinctif les ambitions, les vanités, les vices et les vertus des hommes supérieurs ou des hommes puissants, pour se

faire le client de leurs désirs, pour leur révéler à eux-mêmes les aspirations qu'ils ne s'avouaient pas encore, et pour leur offrir, avec une audace et une prestesse toujours adroites, le négociateur, l'occasion, le service que ces hommes n'osaient pas demander. Un tel caractère exclut les opinions personnelles. Sémonville n'avait jamais que celles qui convenaient aux hommes et au moment. Il a surnagé sur toutes, comme les choses légères ou flottantes, jusqu'à la caducité, toujours subalterne et toujours important.

La même nature avait associé ces deux hommes. Ils sentaient que la fortune se balançait entre le roi, Necker, Lafayette et Mirabeau. Ils résolurent de bien mériter des plus heureux. Ils étaient déjà conquis en secret à Necker, au roi, au comte de Provence.

Talon, qui connaissait la Marck, se fit présenter par lui à Mirabeau. Sémonville s'était attaché à Lafayette. Un député marquant de Nancy à l'Assemblée constituante, nommé Duquesnoy, homme droit d'esprit et serviable de caractère, machinait avec eux dans l'intérêt de cette coalition. Ils connaissaient tous deux les anneaux auxquels ils pouvaient rattacher leurs intrigues : l'ambition de Lafayette et les nécessités domestiques de Mirabeau. Ils savaient qu'en coalisant ces deux hommes dans l'intérêt du rétablissement de l'ordre, ils servaient le roi et ils se préparaient à eux-mêmes les hautes situations qui résulteraient de cette alliance pour ceux qui l'au-

raient cimentée. Les papiers récemment découverts attestent l'ardeur de ces deux hommes pour accomplir cette alliance et les progrès de leur négociation pendant le mois d'octobre et les premiers jours de novembre.

XXV.

Talon, après avoir été introduit chez Mirabeau, se prosterne d'admiration devant son génie. « On » attend votre ami (puis-je dire le nôtre?), » écrit-il à la Marck. « On causera avec une franchise » absolue et un abandon qui doit être la base de » toute réunion; on est enchanté de n'avoir à traiter » qu'avec vous et lui. Il faudra convenir d'un jour et » d'une heure où nous pourrons nous voir. Le maître » (c'est-à-dire le roi) est instruit de tout. Secret, » fidélité, franchise : avec ces trois engagements je » crois que la chose publique y gagnera beaucoup. »

Le lendemain de cette première conférence, 17 octobre, Mirabeau écrit à son ami : « L'affaire est » chaude; Lafayette, décidé autant qu'il peut l'être » à lui tout seul. Il m'a mené ce matin chez M. Montmorin; Necker n'a voulu d'abord me voir que tête » à tête. Il dit que s'il n'y prend garde, on se résignera » à son départ. Il faut décider Lafayette, effrayé de » Paris et inquiet des provinces. Voyons-nous pour » les détails, qui sont piquants. »

Le soir du même jour, Mirabeau reprend :

« J'ai vu longtemps aujourd'hui le petit grand » homme (Necker) et le sous grand homme (Lafayette). » Celui-ci m'a chargé de vous prier de passer chez » lui au plus tôt. Quant à moi, j'ai à vous parler à » fond. Vous pouvez en ce moment beaucoup pour » celui qui croit qu'on ne vaut, dans la partie exécu- » tive de la vie humaine, que par le caractère, et qui » par ces mots vous dit ce qu'il pense et ce qu'il est » prêt à faire pour vous (s'allier au roi par Lafayette, » en acceptant une grande ambassade et un traite- » ment secret du roi). »

« Oh! quel homme! » lui répond le même soir le comte de la Marck en parlant à Lafayette avec amertume. « Pourquoi lui avez vous dit que lundi vous » parleriez de l'embarras *de vos affaires?* Cela m'a » gêné dans mon entretien sur vous avec lui. Je n'ai » pu être assez fier, et je veux toujours l'être pour » vous et de vous. Il ira au devant de vous la pre- » mière fois que vous le verrez. Il commencera » par vous offrir cinquante mille francs. Cela reçu, » vous n'aurez rien reçu, car il est bien entendu que » c'est un traitement de cinquante mille francs par » mois. On en est convenu. Il a proposé, répété, » qu'il aurait du roi un engagement par écrit pour » une grande ambassade, Hollande, Angleterre. Quant » à Constantinople, c'était bon il y a huit mois. J'ai » tout rejeté. Le pressant, c'est d'être dégagé de vos

» dettes. Alors je ne sais pas sur quel sujet vous ne » serez pas le plus fort! Votre force sur ce point vous » rend fort sur tout le reste, surtout quand cela vient » d'une source pure... Je passerai chez vous à neuf » heures pour vous dire *ses petites vues* sur son mi- » nistère. »

XXVI.

« Nous avons vu Lafayette, » écrit le lendemain Talon à la Marck. « On est révolté de la sagesse de » Mirabeau. Il faut absolument qu'il prenne son parti. » Lafayette ne varie pas dans son amitié pour lui. Les » arrangements sont convenus. Il vous attend après- » demain avec Sémonville. Sa confiance en vous est » entière. »

Le 19, Mirabeau, déjà livré, écrit à Lafayette pour lui offrir ses révélations sur les machinateurs de troubles : « Je ne perds aucun trait de mes ébauches » en fait de découvertes, » lui dit-il. « Quoi qu'il » arrive, je serai *væ votis* jusqu'à la fin, parce que » vos grandes qualités m'ont fortement attiré et qu'il » m'est impossible de cesser de prendre un intérêt » très vif à une destinée si belle et si étroitement » liée à la révolution qui conduit la nation à la » liberté.

» Mais, » ajoute-t-il en dévoilant son mépris et son antipathie contre Necker, « si vous avez réfléchi sur

» l'orgueil brutal ou plutôt véritablement délirant du » méprisable charlatan qui a mis le nom de la France » à deux doigts de sa perte, et qui s'obstine à la » consommer plutôt que de s'avouer à lui-même son » incapacité, vous ne penserez plus que je puisse le » moins du monde être son auxiliaire. Ils ne pour- » ront me désarmer qu'en opérant le bien public, et » le mauvais génie de l'espèce humaine n'en est pas » plus loin qu'eux! N'exigez donc de moi aucun mé- » nagement pour eux. » Il annonce qu'il les attaquera sans pitié le lendemain.

XXVII.

Lafayette, dans un billet du même jour, le convie à sa table et le rassure sur son caractère. « Ne » croyez pas, » lui dit-il, « que j'évite aucune res- » ponsabilité, et comme le déshonneur n'existe pas » dans mes calculs, je ne considère d'alternative que » la Révolution ou ma tête! »

Le soir, Mirabeau rend compte à la Marck de l'entretien chez Lafayette. « J'ai raillé le dictateur, » dit-il à son ami, « sur les réticences du ministre avec » lui; l'autre côté vous parlera ce soir (Talon au » nom du roi). J'ai dit nettement qu'on vous trou- » vera instruit de tout, parce que je vous dirai » tout. »

Le jour qui suit cette conférence entre Talon et

la Marck sur l'enrôlement de Mirabeau, Talon écrit à la Marck :

« Je m'estime heureux, monsieur, » lui dit-il, « d'avoir une occasion de vous prouver ma con-» fiance entière et mon abandon pour la réunion » que nous avons opérée chez vous. C'est une vraie » jouissance pour moi et la crois aussi sincère de » la part du comte de Mirabeau que de la mienne. » En vous quittant, j'ai été amené dans un grand » mystère. « On songe à un autre ministère, m'a-t-on » dit. Aucun de vos amis n'y entrera par M. Mi-» rabeau. Le garde des sceaux sera chassé. Nous le » remplacerons. Voulez-vous accepter? » J'ai refusé. » J'ai objecté mon âge, mon admission toute ré-» cente dans une place importante. Vous pouvez » être persuadé de tout ce que je pense sur ces » articles. Malgré cela, je signe ma lettre, gardez-» la; je crois le devoir à la franchise qui cimente » notre coalition. Un doute me reste : dois-je avoir » l'air de me prêter à la proposition pour savoir le » résultat de leur projet? Il paraît qu'on a des pro-» jets contre Lafayette. Ainsi, il faut que le général » se réunisse avec des hommes en état de le sou-» tenir. »

Ce billet de Talon paraît se rapporter à la contre-intrigue du comte de Provence, méditant, en dehors de Lafayette et de Mirabeau, un ministère du frère du roi.

XXVIII.

Mirabeau écrit, le 21, à la Marck :

« L'explication d'hier entre Lafayette et moi, dans
» son carrosse, au ministère des finances, a été très
» vive de ma part, parce qu'il avait ajourné mon
» rendez-vous avec lui.

» Il a refusé de reprendre ses paroles. Il a attesté
» que dans sa conversation avec vous, il n'y avait
» pas un mot désobligeant pour moi. Il a imputé
» tout le reste à son *misérable* caractère! En résumé,
» il me semble avoir vu que, certainemeut, nous
» enlèverons un gage, une promesse écrite *d'ambas-*
» *sade ou un ministère*. Et cela tout de suite, car
» on m'a beaucoup pressé de l'accepter. J'ai rejeté
» avec toute la fierté requise tout ce qui concerne
» l'argent; j'avoue cependant, de vous à moi, que
» voilà le point critique de mon affaire. Le moment
» est cruel; je suis étouffé d'embarras subalternes,
» qui, dans leur marche, font un assez grand obs-
» tacle, et, le plus indépendant des mortels une fois
» mes affaires épurées, je ne voudrais être que
» l'homme de la nature, résolution qu'à toutes les
» minutes je prendrais avec joie. Je suis très gêné
» dans mes rapports sociaux, et parce que je ne puis
» regarder à mes affaires, et parce que tant que j'ai
» des projets d'ambition, je ne puis faire dissoudre

» mon atelier de travail (Pellenc et C[e], Dumont et » Durovenay, les secrétaires et les collaborateurs in» times de ses discours et de ses écrits). Un grand » secours, je ne puis l'accepter sans une place qui » le légitime; un petit me compromettrait gratuite» ment. Là est le nœud; là j'ai d'autant plus besoin » de votre sagesse qu'elle est plus de ce monde que » la mienne! »

XXIX.

Réponse de la Marck, quelques heures après :

« J'ai vu Sémonville qui quittait Lafayette. Je sens » l'embarras de votre position; mais entre l'incon» vénient de recevoir et celui de ne pas prendre ce » qu'on offre, il doit y avoir des moyens. Il s'agit » seulement d'y penser. En attendant, pour le courant » disposez de moi. J'ai toujours trois cents louis à » votre service pour maintenir votre indépendance. » Au reste, j'ai à vous proposer un arrangement » qui, en établissant votre indépendance, vous ren» dra aussi fort que vous devez l'être.

» Lafayette se ressentait ce matin de votre conver» sation d'hier, mais bientôt il retomba. Sémonville » est tout pour vous, et vous savez pourquoi; il » attend tout de Lafayette, et le patron ne pourra » rien si vous n'êtes derrière pour assurer cette in» concevable existence!.. »

« Hier, » réplique Mirabeau à son ami, « je vis
» tard Lafayette. Il fut net; il parla du traitement
» et de la place (l'ambassade à Constantinople). Je
» refusai; j'aime mieux la promesse écrite de la
» première grande ambassade : une portion du trai-
» tement me serait remise demain. Lafayette est
» inquiet du duc d'Orléans, qui veut ou ne veut
» pas revenir, mais qu'il croit vouloir revenir : il
» m'importe d'être en mesure de lui donner des
» nouvelles. Il donne aux anecdotes plus de prix qu'à
» un bon conseil. Lafayette me prend la moitié de
» mes traits; il faut que je travaille. Tout le monde
» viole mon loisir. Ma correspondance est immense.
» La chose publique est entièrement perdue si on ne
» se décide pas au bien.

» Si mille louis vous paraissent indiscrets, ne les
» demandez pas; mais telle serait mon urgente né-
» cessité. Il ne me convient ni d'être avide ni d'être
» dupe. Je garde autour de moi trois hommes de
» premier ordre, dont deux, Dumont et Durovenay,
» seraient, si je ne les gardais pour mes travaux,
» déjà retournés en Angleterre. »

Pendant cet échange de lettres, Talon et Sémonville organisaient ou feignaient d'organiser on ne sait quelle surveillance de police dont les anecdotes sont transmises à la Marck pour Mirabeau, afin que Mirabeau en repaisse la curiosité de Lafayette. Les lenteurs de la négociation impatientent Mirabeau. « Il n'a parlé

» de moi que ce matin à la reine, » écrit-il le 26 octobre; « il m'a paru, à vrai dire, moins décidé que » jamais et succombant sous la fatalité de ses indé- » cisions... Pour moi, je rentre dans la lice (la tribune), » bien décidé à n'y pas perdre un pouce de terrain » (ce qui importe au roi et à la reine eux-mêmes, » s'il est vrai qu'ils me croient nécessaire), et bien » convaincu, du reste, que tout croulera d'ici à deux » mois, ou très peu plus tard. »

« Je fais des vœux pour que Mirabeau soit de » bonne foi; ce sera peut-être la première fois de sa » vie, » dit Talon à la Marck la veille du dénoûment de cette négociation, où la Marck seul est désintéressé et franc dans son dévouement à la reine, dans son attachement à Mirabeau. Le 28, tout est consommé. On lit, dans un billet de la Marck à Mirabeau, sous cette date, en sortant d'une entrevue avec Lafayette : « Lafayette vous remettra cinquante » mille francs, et vous montrera un projet de lettre » du roi à vous. Acceptez tout cela. C'est un dé- » dommagement de ce qu'en ce moment vous ne » pouvez pas entrer au ministère. Vos ennemis en » comploteront davantage avec vous. Vos affaires ne » vous laissent plus d'embarras subalternes; vous » serez tout entier ce que vous valez, c'est-à-dire » supérieur à tous! »

Le surlendemain, Mirabeau a vu Lafayette; il l'a trouvé, dit-il, « soucieux, mécontent, découragé; à

» peine m'a-t-il effleuré, moi. Je lui ai parlé de la » lettre du roi. Il m'a fait ce matin un envoi d'ar- » gent ridicule et sans motif, qui ne me fournit pas » de quoi me dégager envers vous... A quoi cela » sert-il? pas même au déplacement de logement, » qui est d'étroite nécessité et de rigoureuse conve- » nance. Quel homme!... quelle destinée! Je crains, » du reste, qu'il ne file bien vite une mauvaise ca- » bale. Il me semble que nous avons à causer mé- » diation sur des faits récents que je sais des Tui- » leries!... — J'espère, » lui répond la Marck, « que » vous aurez renvoyé les vingt-trois mille francs!... »

On ignore s'ils furent renvoyés, en effet. Une note de la main de Mirabeau révèle à cette même date le plan et le personnel du gouvernement qu'il poursuivait de concert avec Lafayette.

« Necker, premier ministre, dit-il dans cette liste » annotée, parce qu'il faut le rendre aussi important » qu'il est incapable, et cependant conserver son reste » de popularité au roi.

» L'archevêque de Bordeaux (Cicé), chancelier en- » touré d'habiles rédacteurs.

» Le duc de la Rochefoucauld, ministre de la » maison du roi, avec Thouret pour second.

» Le comte de la Marck, à la marine, parce qu'il » a fidélité, caractère et exécution.

» L'évêque d'Autun, Talleyrand, déjà son ami, mi- » nistre des finances, parce que sa motion sur les

» biens du clergé lui a conquis cette place; Laborde,
» le banquier, avec lui.

» Le comte de Mirabeau au conseil du roi, ministre sans département. Les petits scrupules de » respect humain, » ajouta-t-il, répondant d'avance au cri de réprobation que ce nom soulevait à la cour, « ne sont plus de saison : le gouvernement » doit afficher tout haut que ses premiers auxiliaires » sont désormais les principes constitutionnels, le cœur » et le talent.

» Target, maire de Paris, que le barreau conduira » toujours; Montmorin, gouverneur du Dauphin, fait » duc et pair, ses dettes payées.

» Enfin, Lafayette, ministre sans département au » conseil du roi, maréchal de France, généralissime » *à terme* pour refaire l'armée!... »

XXX.

Tel était le partage d'empire dans le conseil que Mirabeau proposait entre Lafayette et lui, partage dans lequel il ne contestait plus la part dominante à son rival. Le génie, la popularité et l'épée de la Révolution se trouvaient ainsi réunis en faisceau sous la main du roi pour sauver à la fois la monarchie et la liberté. Mirabeau aurait dominé l'Assemblée et le conseil par cette ligue; Lafayette, le peuple et les démagogues par l'armée soldée et par l'armée civique.

La constitution pouvait sortir libre, pure et réfléchie de son berceau, sans étouffer en naissant la royauté représentative.

La Marck souriait à ces espérances ; Lafayette ne s'y livrait qu'en apparence. Il craignait évidemment deux choses dans Mirabeau : la supériorité et l'immoralité. Il ne voulait que le corrompre et l'acheter : il ne voulait à aucun prix le grandir. Sa négociation, pleine d'habileté, était, comme beaucoup des actes de sa vie, entachée d'une certaine duplicité. « Au fond, » dit-il lui-même dans ses Mémoires, recueillis depuis sa mort, « rien ne pouvait surmon-
» ter sa répugnance d'honnête homme à laisser en-
» trer Mirabeau au ministère. »

Il constata, le 29, dans un billet astucieux écrit à Mirabeau lui-même, cette résistance à l'ambition du grand orateur, en l'attribuant à M. Necker. « Que di-
» riez-vous, » écrit-il à Mirabeau, « *si M. Necker*
» *menaçait de s'en aller, dans le cas où Mirabeau ar-*
» *riverait ?* Pensez-y. J'irai chez vous en sortant de
» l'Assemblée. Confiance réciproque et amitié, voilà
» ce que je donne et espère. » Vaines formules que démentaient sa ruse et sa mésestime envers Mirabeau. Il ne songeait qu'à l'éloigner en lui faisant accepter un poste diplomatique dans lequel le talent de l'orateur suprême eût été sans danger et sans service pour la constitution.

XXXI.

Lafayette à cette époque ébauchait déjà le double rôle d'allié des chefs jacobins et de protecteur confidentiel de la cour. Il rappelle lui-même qu'un rapprochement fut tenté sous ses auspices entre ses amis du moment, les Lameth, les Duport, les Laborde, les Barnave, les Péthion, les Robespierre, et Mirabeau. L'entrevue eut lieu la nuit, dans le quartier solitaire de Passy, chez la marquise d'Aragon, nièce de Mirabeau et sa confidente. « Ce fut » là, » raconte Lafayette, « que je déclarai qu'il fallait » renoncer au projet de poursuivre la reine comme » instigatrice des complots à la cour de Versailles, » si l'on voulait avoir des rapports avec moi. Mira- » beau répondit : « Eh bien, général, puisque vous » le voulez, qu'elle vive! mais reine humiliée, peut- » être captive. Une reine égorgée n'est bonne qu'à » faire composer une mauvaise tragédie! » J'eus des » torts avec Mirabeau, dont l'immoralité me cho- » quait, » poursuit Lafayette « Malgré le charme que » je trouvais à sa conversation, et mon admiration » pour ses talents sublimes, je ne pouvais m'em- » pêcher de lui témoigner une mésestime qui le » blessait. »

L'entrevue fut sans résultat. Les Lameth, les Duport, les Barnave, les Péthion, les Robespierre haïs-

saient d'instinct Mirabeau, dont les proportions démesurées dépassaient et écrasaient leur stature. Ils se pliaient avec moins d'efforts aux avances de Lafayette, qui n'était à leurs yeux qu'un jeu de la fortune au lieu d'être un prodige de la nature. Ils pourraient un jour dominer l'un; ils ne pourraient jamais égaler l'autre. On voit les traces de cette alliance de Lafayette avec les Jacobins dans une lettre de Mirabeau à ce général, un an plus tard.

« Les motifs d'éloignement entre vous et moi » n'existent plus, » écrit Mirabeau à Lafayette en 1790; « les Barnave, les Duport, les Lameth ne vous fa» tiguent plus de leur active inaction. On singe » longtemps l'adresse, mais non la force; on fait » d'assez bons tours avec des machines : on imite » même le bruit du tonnerre, mais on ne le rem» place pas! »

XXXII.

Le mot de Lafayette à Mirabeau, jeté comme par une parenthèse négligente dans le dernier billet que nous avons cité, inquiète Mirabeau, Talon, la Marck. « J'ai vu nos hommes, » écrit Talon; « je leur ai fait » sentir qu'il fallait enfin terminer et ouvrir la porte » au seul homme qui peut les rendre maîtres de » leur sort. »

Mirabeau, de son côté, revoit Lafayette sans s'aper-

cevoir encore qu'il est joué par la double politique de son allié futur. Il le plaint devant la Marck, au lieu de l'accuser.

« Vous avez vu l'homme tel qu'il est, » lui écrit-il le 5 novembre, en sortant de chez Lafayette, « également incapable de manquer de foi et de tenir » parole; d'ailleurs impuissant, à moins d'une explo- » sion où il pourrait tout, et jusqu'à un certain point » *voudrait tout.* D'abord il parlait peu; puis, quand » je lui ai montré que j'en savais autant que lui, » il s'est hâté de tout dire. Très net, du reste, et » même très délicat sur mes besoins et sur la nécessité » de parer aux éclats de mes affaires; tout est prêt » à cet égard, tout est facile et sans bornes. »

Lafayette, ligué alors avec le roi, la reine et les ministres, dans l'intérêt de l'ordre dans Paris, puisait à son gré dans le trésor ses moyens de police, d'influence sur les partis, de solde dans la garde nationale : une lettre de M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, et par les mains de qui passaient les subsides, l'atteste en 1792.

Le même jour Mirabeau, à la suite d'un discours sur les finances par lequel il ébranla Necker, poussa au renversement immédiat du ministre, pour entrer par la brèche au conseil.

« Dites au dictateur, » écrit-il en descendant de la tribune, « qu'il ne lui reste de ressource » qu'un ministère de première force; que lundi

» le ministère n'aura plus un écu, que l'explosion
» commencera mercredi; qu'il prenne garde que le
» ministère pourrait bien arriver, mais sans lui!...
» Je vous dirai le reste de bouche. Si de la main à
» la main on pouvait avoir un secours un peu consi-
» dérable qui sauvât le tout! Surprise subalterne. Je
» croirai la partie sûre; elle a marché aujourd'hui
» à pas de géants... »

XXXIII.

Le secours vint, mais non la place au conseil. Lafayette, après avoir leurré et compromis Mirabeau, qui se prêtait avec tant de hâte à la corruption, eut le secret de sa vénalité dans les mains. Il se réconcilia avec le ministère de Necker et de Montmorin, asservis à son omnipotence. En honnête homme, il n'abusa pas de ce secret contre Mirabeau. Les négociations, bientôt interrompues par le décret de l'Assemblée qui interdisait le ministère à ses membres, se relâchèrent, se rompirent, se renouèrent entre ces deux hommes, l'un si incomparable en talent, l'autre si supérieur en tactique. Mirabeau, secrètement désarmé de la plus grande force morale d'un orateur, l'intégrité, s'était marchandé lui-même à son rival. Il resta immense à la tribune. Diminué à ses propres yeux, à la merci de Lafayette, qui avait le droit de le mépriser, à la solde de la Marck, qui le soutenait de son amitié et qui s'efforçait

de le donner tout entier à la reine. Nous verrons bientôt à quel prix et par quel ignominieux traité il se donna ou plutôt il se vendit à la cour.

Il ne se livra pas, a dit spirituellement M. de Talleyrand, et ont répété d'autres après lui. Flétrissure de plus et non excuse de son caractère, selon nous! Vendre son génie et en recevoir le prix sans compenser au moins sa vénalité par ses services, c'est tromper deux fois, car c'est tout à la fois gagner et dérober le salaire de la corruption. Nous n'insultons pas ce grand homme, nous le plaignons. Nous savons qu'en recevant les subsides du roi pour sauver la monarchie, il ne vendait pas la Révolution, il tentait seulement de la conduire. Mais la première condition pour bien conseiller une révolution ou une monarchie, c'est d'être indépendant de l'une et de l'autre. Un conseiller vendu n'est plus qu'un esclave, et l'homme qui n'a plus le droit de s'estimer ne peut donner ni poids ni autorité à ses conseils. La détresse domestique de ce puissant génie l'asservit à des ménagements, à des ambiguités et à des mystères qui lui enlevèrent la moitié de sa force pour la révolution comme pour la monarchie. La maturité de Mirabeau expia les immoralités de sa jeunesse. Qui peut dire ce que serait devenue la France de 1789 si Mirabeau incorruptible eût dompté par l'estime les factions qu'il subjuguait par le talent, et si le levier d'un tel génie avait eu pour point d'appui un cœur

intègre? Il faut pleurer sur les vices qui rendirent stérile la plus vaste intelligence du temps.

XXXIV.

Pendant ces manœuvres sourdes et vaines pour recomposer au profit du roi une ligue de forces d'opinions, capable de suppléer à l'anéantissement de toute force matérielle, le roi s'abandonnait entièrement à Lafayette, et la reine elle-même affectait de tout espérer de lui seul; mais en secret elle se défiait de sa franchise autant que de sa force, elle se composait un conseil plus intime du comte de Mercy d'Argenteau, ambassadeur d'Autriche; de M. de Fersen, Suédois dévoué à sa personne; de M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, et de quelques débris de la société de Polignac non encore emportés loin d'elle par l'émigration. Elle pleurait amèrement l'éloignement de son amie; elle en recevait des lettres, elle se soulageait en lui écrivant. « J'ai » pleuré d'attendrissement en lisant vos lettres, » lui disait-elle après son installation forcée aux Tuileries. « Vous me parlez de mon courage, mon amie! Il » en faut bien moins pour soutenir le moment af- » freux où je me suis trouvée, que pour supporter » journellement notre position, ses peines à soi, celles » de ses amis, celles de ceux qui nous entourent. » C'est là un poids trop lourd à porter, et si mon

» cœur ne tenait pas par des liens si forts à mon » mari, à mes enfants, à mes amis, je désirerais » mourir. Je vois aussi ce sentiment à travers votre » amitié. Je vous porte à tous malheur, et vos pei- » nes retombent toutes sur moi! »

Elle avait donné la place de madame de Polignac à madame de Tourzel, gouvernante de ses enfants, femme dont la fidélité et le courage justifièrent jusque sous les verrous du Temple le choix de la reine. Sa première favorite, délaissée depuis la faveur de madame de Polignac, la belle princesse de Lamballe, s'était rapprochée d'elle depuis ses mauvais jours. Elle occupait aux Tuileries, comme surintendante de la maison de la reine, les appartements du pavillon Marsan, au bord de la Seine. Elle y tenait, les jours de réception, une sorte de cercle intime et modeste où la reine recevait encore les hommages d'une cour déjà décimée. Les autres jours, la reine ne sortait pas de ses appartements intérieurs, employant ses heures aux travaux d'aiguille, à la surveillance de ses enfants, à des conférences avec le roi, à des entretiens confidentiels avec les amis politiques qui venaient s'appuyer de son influence sur le roi. L'étiquette, un peu moins austère, avait repris néanmoins sa place dans les habitudes de sa vie. Elle dînait encore en public dans les occasions solennelles, et assistait aux cérémonies de la religion dans la chapelle du château. Les officiers de la garde

nationale et les chefs de la bourgeoisie, qui avaient remplacé les courtisans de Versailles, lui témoignaient, à l'exemple de Lafayette, les déférences et les respects propres à racheter les outrages du peuple. Elle les recevait avec la grâce qui lui conquérait facilement les cœurs. Elle leur permettait, par une habile adulation, les plus affectueuses familiarités avec le Dauphin. Elle se popularisait, avec une secrète complaisance, dans la classe de ce peuple où elle se savait si calomniée. L'enfant jouait avec les armes et les insignes de la milice civique; il s'étonnait de ce que ce peuple, si respectueux à Paris, avait été si injurieux et si sanguinaire à Versailles. Un jour, raconte une femme de la reine présente à ces intimités de famille, l'enfant demanda compte de cette différence.

« Écoute et retiens bien, » lui dit le roi en prenant son fils sur ses genoux comme pour lui imprimer dans l'esprit une leçon vivante de sa triste histoire. « J'ai voulu rendre ce peuple moins mal- » heureux qu'il n'était; j'ai eu besoin de trésors » pour payer les dettes contractées par mes ancê- » tres; et pour rétablir un meilleur ordre dans les » finances, j'ai demandé leur part d'impôt à ceux » qui avaient le privilége de n'en pas payer. Ils s'y » sont refusés, mon parlement les a soutenus contre » mes ministres; alors j'ai appelé à Versailles les » premiers de chaque ville, de chaque province,

» pour s'entendre avec moi sur les moyens de mieux
» administrer le royaume. Au lieu de s'entendre avec
» moi et entre eux, ils m'ont demandé des choses que
» je ne puis faire ni pour moi ni pour mes suc-
» cesseurs. Des factieux ont soufflé au peuple une
» grande colère contre moi ; ils sont venus à Ver-
» sailles pour tuer mes gardes, pour m'arracher à
» ma maison, afin d'être maîtres de ma personne
» et de ma famille. Il ne faut pas en vouloir au
» peuple, il est bon, juste et bien intentionné en
» masse; s'il connaissait mon cœur, il me soutien-
» drait au lieu de m'attaquer, mais il y a des hommes
» méchants entre lui et moi. »

Telle était la théorie de la révolution que le père expliquait à l'enfant. C'était là, en effet, tout ce qu'un père roi et tout ce qu'un enfant destiné à régner pouvaient comprendre. Mais le prince qui ne voyait dans ses malheurs que les embarras financiers et les passions des hommes, oubliait l'âme même de la révolution qui remuait ces masses et qui lui avait fait donner lui-même l'impulsion et le signal à ces grands mouvements intestins ; il oubliait la raison générale, qui voulait prévaloir à tout prix sur les préjugés d'un autre âge, la justice sur les inégalités, la liberté sur les servitudes. La colère des hommes n'était ici que le choc des choses ; la main capable de modérer ce choc manquait également au trône et à la révolution. Necker n'avait pas même

prévu cette révolution; Mirabeau, qui en avait la force, n'en avait pas la vertu. Lafayette tentait en vain de la modérer, trop complice déjà pour être arbitre. Au lieu de se jeter entre le peuple et le roi, le 5 octobre, il avait livré le roi au peuple, et l'Assemblée nationale aux émeutes de Paris. Il pouvait être encore le dictateur de l'ordre matériel dans la capitale, il ne pouvait plus être le dictateur de la constitution. On voit qu'il en était réduit à négocier avec toutes les factions au lieu de les contenir, d'intimider la cour par le peuple et de corrompre le peuple par l'or de la cour. La cour lui échappait par les trames, et le peuple par les séditions.

XXXV.

Le calme qui avait suivi la rentrée du roi à Paris n'avait été dans le peuple que la lassitude d'un spasme. On avait cru quelques jours seulement à l'abondance. « *Consummatum est!* » écrivait le 4 octobre Camille Desmoulins. « La halle regorge de sacs » de blé, la caisse nationale se remplit, les mou- » lins tournent, les traîtres fuient, la *calotte* (c'est ainsi qu'il désignait par mépris le clergé par une partie de son costume), « la *calotte* est à terre, l'a- » ristocratie expire. Les projets des Mounier et des » Bailly sont déjoués; les patriotes ont vaincu. Paris » a échappé à la banqueroute, il a échappé à la

» famine, il a échappé à la dépopulation qui le mena-
» çait. Paris va être la reine des cités, et la splen-
» deur de la capitale répondra à la grandeur de la
» majesté du peuple français!... Après la défaite de
» Persée, au moment où Paul Emile descendait de son
» char triomphal et entrait dans le temple de Jupiter
» Capitolin, » ajoutait le pamphlétaire classique, « un
» député des villes rasées, haranguant le sénat à la
» porte, lui adressa le discours suivant : « Romains!
» maintenant, vous n'avez plus d'ennemis dans l'uni-
» vers. Il ne vous reste plus qu'à gouverner le
» monde, et à en prendre soin comme les dieux
» mêmes!... » Nous pouvons dire de même à l'As-
» semblée nationale : « A présent, vous n'avez plus
» d'ennemis, plus de contradicteurs, plus de *veto* à
» craindre. Il ne vous reste qu'à gouverner la France,
» à la rendre heureuse, et à lui donner des lois
» telles qu'à notre exemple tous les peuples s'em-
» pressent de les transplanter et de les faire fleurir
» chez eux! »

Ce cri de joie et de triomphe d'un esprit léger comme la rumeur publique était changé, le lendemain, en cri d'alarme par d'autres pamphlétaires, et surtout par Marat. Celui-ci s'était donné le rôle de tribun de la misère et de la faim. Pendant que la bourgeoisie, rassurée, se répandait en habits de fête dans les lieux publics et dans les jardins des Tuileries, pour contempler avec orgueil

le palais qui renfermait désormais, à ses yeux, le gage de la sécurité publique, des attroupements d'hommes en haillons se formaient et se reformaient sans cesse aux coins des rues populeuses et sur les places consacrées au trafic des subsistances. On y parlait de la fausse abondance que l'habileté des ministres faisait apparaître chez les boulangers, mais qui allait être remplacée par la disette complète, en vengeance du triomphe du peuple. On s'encourageait à compléter la victoire en allant délivrer les prisonniers entassés, disait-on, depuis deux mois, par Bailly, dans les caves de l'hôtel de ville. Les femmes, sûres de l'impunité dans les groupes, les animaient de leurs vociférations, les apitoyaient de leurs larmes. Les boulangers, tremblant de ne pas suffire aux demandes de pain, se portaient en députation immense au conseil de la commune, pour se plaindre de la parcimonie avec laquelle on leur délivrait leur approvisionnement de farines; d'autres couraient aux halles et éventraient les sacs pour attester la mauvaise qualité de l'aliment qu'on les forçait de pétrir pour le peuple. Les femmes de la halle, plus hardies encore, se présentaient aux portes des Tuileries et sommaient le roi et la reine de nourrir leurs familles affamées. Une brochure intitulée *Aurons-nous du pain?* semée à profusion dans les groupes, accusait la municipalité et la commission de la distribution des blés de mêler de la poussière aux farines. La feuille

incendiaire de Marat, intitulée l'*Ami du peuple*, poussait les indigents au pillage de la halle aux blés. La garde nationale arrivait trop tard pour prévenir le sac des subsistances; les représentants au conseil de la commune demandaient la mise en accusation de l'agitateur et faisaient afficher sur les murs de Paris une proclamation indignée contre lui. Marat se cachait dans un souterrain avec sa presse, et répandait de là de nouveaux brandons pour activer l'incendie.

« Et qui sont donc mes accusateurs? » disait-il dans l'*Ami du peuple*. « Les mêmes hommes que j'ai
» accusés de faux il y a deux jours; les hommes
» d'honneur qui ont blanchi Beaumarchais; les hommes
» que je traîne chaque matin dans la boue de Paris
» et qui n'ont pas osé dire un mot! Mon dessein
» était aujourd'hui de me rendre à l'hôtel de ville
» et de demander l'expulsion du bureau de la ma-
» jorité corrompue des représentants de la commune.
» L'indignation publique allumée par ma feuille m'a
» prévenu... Eh quoi! c'est pour assurer la créance
» des rentiers, pour soudoyer les pensionnaires du
» prince, des ambassades inutiles, des gouverneurs
» et des commandants dangereux, des femmes ga-
» lantes, des chevaliers d'industrie, des académiciens
» ignorants et fainéants, des sophistes, des saltim-
» banques, des histrions, des baladins, des ex-mi-
» nistres ineptes, des agents de police, des espions

» et de cette tourbe dorée des créatures de la cour » qui forment la chaîne des instruments de la tyrannie, » que de pauvres artisans, de pauvres ouvriers, de » pauvres manœuvres, qui ne gagneront jamais rien » ni aux marchés ministériels ni aux révolutions, » achèveront de donner leurs tristes dépouilles ! » que vingt millions d'hommes seront réduits à la » mendicité ! Homme petit et vain, » ajoutait-il en s'adressant à M. Necker, l'idole de la bourgeoisie commerçante, « vos lauriers sont flétris ! ils ne re- » verdiront plus ! Votre règne est fini !... C'est en » vain qu'on chercherait en vous l'homme d'État : » on n'y trouverait que le charlatan, et sans être » prophète, on peut vous prédire la fin de Law ! »

XXXVI.

Ces accusations contre la complicité de la Commune dans la disette de Paris, ces comparaisons entre la misère du peuple laborieux et l'opulence oisive des classes libérales, cette proscription en masse des professions inutiles, selon le pamphlétaire, et pesant de tout le poids du corps social sur la misère et la détresse des membres inférieurs; cette profanation hardie du nom de M. Necker, jusque-là sacré; enfin cette évocation jalouse de tous les privilégiés de l'aisance et du loisir, présentés à l'indignation comme autant de sangsues de la véritable nation,

faisaient, dès le premier jour, de Marat, un tribun plus mystérieux et plus redoutable que les autres. Il arrachait le cri suprême à la dernière fibre souffrante de la multitude; il allait chercher au fond de la société, sous l'agitation superficielle de la surface, l'élément nouveau, plus ténébreux, plus implacable de ressentiment, une révolution sous une révolution.

Le 21, ces éléments, remués par la feuille de Marat, fermentèrent dans les rassemblements plus tumultueux. On sema le bruit d'une famine presque imminente et systématique. On arrêtait, disait-on, les convois aux portes de Paris; on trouvait des masses de pain jetées dans la rivière, arrêtées dans les filets de Saint-Cloud, pour dénoncer le crime des accapareurs. On accusa les boulangers qui avaient, peu de jours avant, accusé eux-mêmes le comité de subsistance; des queues immenses se formèrent à leurs portes: la terreur fit acheter par les familles trois fois plus de pain qu'il n'en fallait ordinairement pour la provision du jour. Ces queues se renouvelaient plusieurs fois dans la matinée. Les boulangers chauffaient sans repos leurs fours, pour suffire à ce concours inusité d'acheteurs; ceux à qui le temps, le bois, les ouvriers, la farine manquaient, devenaient l'objet des injures et des menaces de la foule. Les sentinelles placées sur le seuil de leurs maisons les défendaient à peine contre l'invasion, le pillage, le massacre. Cependant le pain ne manqua nulle part, même à la panique. Mais

les agitateurs du peuple voulaient un prétexte de sang.

XXXVII.

A neuf heures du matin, des rassemblements acharnés se pressent à la porte d'un boulanger nommé François. Il habitait près de l'Archevêché, occupé alors par l'Assemblée nationale. Il cuisait le pain que les députés faisaient prendre pour le rafraîchissement de leur salle. Cet infatigable ouvrier, pour subvenir aux besoins de son quartier, avait chauffé sept fois son four et pétri sept fois ses fournées depuis la veille. Accablé de lassitude et son étalage encore pourvu de pain, il se reposait de ses sueurs auprès de sa jeune femme, dans sa boutique, quand une mendiante, à laquelle il avait déjà donné une livre de pain, dans l'intention d'intéresser les passants à sa feinte détresse, s'écrie que le boulanger refuse de délivrer du pain au peuple, et montre du geste la boutique de l'infortuné François.

Un cri et un geste accusateur suffisent, quand le peuple est agité, pour le convaincre de tous les crimes qu'on lui dénonce. La multitude ameutée se précipite sur le boulanger, l'arrache aux bras de sa femme, trouve dans l'arrière-boutique une fournée de petits pains commandés et réservés pour la salle de l'Assemblée nationale, montre ces pains accusa-

teurs comme une preuve d'affamement du peuple, le traîne à l'hôtel de ville aux cris de *A la lanterne!* Le cortége, grossi par le bruit et par l'indignation du prétendu crime, arrive en émeute immense aux portes du palais. La garde nationale protége à peine l'accusé contre les bras levés et contre les pierres lancées sur sa tête. On parvient enfin à le conduire vivant devant le comité public, qui feint de l'interroger pour satisfaire la multitude.

Ses amis, ses voisins accourent sur ses pas, attestent son innocence, son patriotisme, son zèle charitable pour le service quotidien de son quartier. Garan de Coulon et Blancheville, deux membres du comité de police, l'absolvent, le font cacher dans une chambre secrète de l'hôtel, descendent sur la place, haranguent l'attroupement, le conjurent de ne pas exiger le sang d'un innocent et d'un bon citoyen. Les cris *A la lanterne!* leur répondent avec plus de violence. La populace veut un cadavre à déchirer; elle enfonce ou elle écarte la garde nationale, dont les baïonnettes de parade fléchissent devant la poitrine des attroupements; elle se précipite, sur les pas de Garan de Coulon et de Blancheville, dans l'intérieur de l'édifice, pour enlever François à ses protecteurs. Garan de Coulon, n'espérant plus de grâce, propose au rassemblement d'entendre le boulanger lui-même dans la salle Saint-Jean, où il va le faire amener et où le peuple sera réuni en plus grand

nombre pour assister à son jugement. La masse y consent : on s'engouffre dans la salle, on va chercher l'accusé pour le conduire dans ce prétoire; mais à peine a-t-il descendu quelques marches de l'escalier, que la populace l'arrache à la garde nationale, le traîne sur la place et le pend au réverbère de Foulon.

Sa femme, accourue sur sa trace, ne rapporte que son cadavre à ses enfants. Lafayette n'arrive que pour détester et flétrir le crime, et arrêter un des assassins. La municipalité outragée, Paris consterné, l'Assemblée frémissante, réclament la *loi martiale;* des funérailles vengeresses sont faites avec un immense appareil à la victime, pour consacrer l'horreur et la douleur de l'attentat; une pension est accordée à la veuve; on relève pour un jour l'autorité des lois sur le corps de cet homme du peuple égorgé par le peuple; la garde nationale rougit de sa tolérance; l'Assemblée et la municipalité retrempent un peu de leur énergie dans le sang; la loi martiale est présentée d'urgence et sépare les anarchistes et les constitutionnels en deux camps.

XXXVIII.

Mais avant de raconter la discussion de cette loi de dictature municipale, qui remettait aux magistrats secondaires l'arme que la défiance enlevait au suprême magistrat, le roi, retraçons rapidement les princi-

pales délibérations de l'Assemblée, dans les séances antérieures et postérieures aux journées des 5 et 6 octobre, à Versailles.

Le 29 septembre, Thouret avait présenté, au nom du comité de constitution, le projet de loi relatif aux nouvelles circonscriptions de la France en 80 départements, chacun d'environ 324 lieues carrées, sans compter Paris, qui formait à lui seul un département. L'esprit fédératif et féodal de province, si favorable à la guerre civile, disparaissait ainsi pour jamais. Par ce démembrement des anciennes circonscriptions, chacune de ces divisions territoriales nouvelles, soumise à l'uniformité de la même administration, du même impôt, de la même représentation, acceptait irrésistiblement et concentrait en elle et dans l'ensemble du royaume l'unité, ce complément de la patrie. De ce jour il n'y avait plus qu'une France en quatre-vingt-une parties, dont aucune n'était rien sans le tout.

Des districts, grandes circonscriptions départementales, des communes et des cantons subdivisaient ces unités pour la facilité de la hiérarchie administrative. La triple base de ces circonscriptions était l'étendue du territoire, la population, l'impôt. Une représentation spéciale était affectée à chacune des circonscriptions; le droit d'élire les représentants de ces divers centres délibératifs et administratifs était conféré aux assemblées primaires; les citoyens actifs

composaient ces assemblées. Pour être réputé citoyen actif, il fallait être Français, majeur, domicilié dans le canton, payer un impôt direct égal au prix local de trois journées de travail, ne pas exercer une profession appelée servile, c'est-à-dire constituant dans un citoyen la dépendance d'un autre citoyen.

On voit que les législateurs de l'Assemblée constituante n'avaient pas osé aller jusqu'à la dernière conséquence spiritualiste de leur philosophie, qui plaçait avec raison le droit de l'homme avant le droit du citoyen; ils ne conféraient le droit de cité qu'aux propriétaires; ils mettaient l'or ou la terre pour condition à la part de souveraineté. Ce matérialisme de la législation, appelé par les uns prudence, par les autres aristocratie de l'argent, fut la première déviation de la logique de la révolution, et le premier texte de division entre les philosophes et les politiques.

Ces assemblées primaires nommaient les représentants à l'assemblée de département; ceux-ci nommaient les députés à l'Assemblée nationale, hiérarchie électorale qui ne blessait en rien l'égalité, mais qui, en faisant nommer les représentants de la nation par un second degré plus élevé d'électeurs, assurait plus de lumières, plus de garantie morale et plus de notoriété publique dans l'élu. Le premier degré constatait le droit et l'origine véritablement populaire dans le représentant; le second degré constatait la capacité. L'élection, en partant de la base et en s'élevant au som-

met de la population, ne changeait ni d'origine ni de nature : c'était toujours le peuple, mais le peuple plus trié, plus concentré, plus éclairé.

Une seule condition aristocratique, matérielle et fiscale était exigée des représentants pour droit d'éligibilité : ils devaient payer une contribution égale à la valeur d'un marc d'argent. Ici encore l'Assemblée constituante faussait son principe philosophique et moral en plaçant sa garantie dans la chose et non dans l'homme. L'homme, quelque vertueux et quelque éminent qu'il fût, n'était rien sans l'or et sans la terre : la propriété était déclarée supérieure à l'âme. Le publicain était éligible, le sage ne l'était pas. Ce fut le second texte de division entre les philosophes et les politiques. La presse entière, organe de la pensée, se rangea du côté des philosophes, et sapa par la base cet article de la constitution.

Il était interdit aux électeurs de nommer deux fois de suite le même représentant à l'Assemblée, afin d'éviter l'aristocratie de l'habitude et la clientèle de l'estime, disposition timide et absurde, qui condamnait le mérite constaté à l'ostracisme et qui décimait les capacités de la nation au détriment de sa propre force.

Des assemblées administratives également élues devenaient le pouvoir administratif et exécutif de chacune des subdivisions de l'empire, sous le nom de Directoires, disposition chimérique qui annulait le pouvoir

central royal ou républicain en même temps qu'il annulait l'unité et la responsabilité, ces deux conditions essentielles à tout pouvoir actif.

XXXIX.

M. de Beaumetz présenta, au nom du comité de jurisprudence criminelle, dans la même séance, la publicité de la procédure criminelle, garantie de justice; le secours d'un conseil à l'accusé, garantie d'humanité; enfin, l'intervention des jurés dans le jugement, garantie d'impartialité et d'indépendance.

Le 29, on enleva au pouvoir royal ou exécutif le droit de faire des lois, même provisoires, de nommer ou de destituer les officiers de l'armée. Mirabeau, préoccupé de l'évanouissement total de l'autorité, protesta en vain au nom de la vie nationale ainsi suspendue. On ne lui répondit le lendemain qu'en enlevant encore au pouvoir royal le droit de lever aucune contribution ou de contracter aucun emprunt. On formula en trois articles fondamentaux la division constitutionnelle du pouvoir.

Tous les pouvoirs émanent de la nation,

Le pouvoir législatif réside dans l'Assemblée nationale.

La sanction des actes législatifs est confiée au roi,

Le pouvoir exécutif réside dans les mains du roi.

L'évidence nette, courageuse et pratique de ces for-

mules les fit voter et applaudir d'enthousiasme. C'était la conquête et la régularisation à la fois de la conquête.

Le 11 octobre, M. de Talleyrand, évêque d'Autun, après avoir sondé le gouffre de la dette et les besoins de la nation, osa déclarer qu'une seule ressource restait à l'Assemblée nationale pour tout combler : les biens du clergé.

« Une grande mesure à l'égard de ces biens est » inévitable, » dit-il; « elle s'allie avec le respect » des propriétés. Le clergé n'est pas propriétaire à » l'instar des autres propriétaires. La nation, jouis- » sant d'un droit très étendu sur tous les corps, en » exerce de réels sur le clergé; elle peut détruire les » agrégations de cet ordre qui pourraient paraître » inutiles à la société, et nécessairement leurs biens » deviendraient le juste partage de la nation; elle peut » de même anéantir les bénéfices sans fonctions; elle » peut donc, en ce moment, prendre les biens de » cette nature qui sont vacants et ceux qui vaque- » ront par la suite. Nulle difficulté à cet égard. Mais » peut-elle réduire le revenu des bénéficiaires vivants » et s'en approprier une partie? Je sais ce qu'on dit » de plausible en répondant négativement à cette » question; je sais ce qu'ont écrit des auteurs dont » j'estime les talents, et dont j'aime souvent à suivre » les principes. Aussi, j'ai longtemps médité mon » opinion, longtemps je m'en suis défié, mais je n'ai » pu parvenir à douter de sa justice.

» Quelque sainte que puisse être la nature d'un
» bien possédé sous la loi, la loi ne peut main-
» tenir que ce qui a été accordé par les fondateurs.
» Nous savons tous que la partie de ces biens né-
» cessaire à la subsistance des bénéficiers est la seule
» qui leur appartienne; le reste est la propriété des
» temples et des pauvres.

» Si la nation assure cette subsistance, la pro-
» priété des bénéficiers n'est point attaquée; si elle
» prend le reste à sa charge, si elle ne puise dans
» cette source abondante que pour soulager l'État
» dans sa détresse, l'intention des fondateurs est
» remplie, la justice n'est point violée.

» La nation peut donc, premièrement, s'approprier
» les biens des communautés religieuses à supprimer,
» en assurant la subsistance des individus qui les
» composent; secondement, s'emparer des bénéfices
» sans fonctions; troisièmement, réduire dans une
» proportion quelconque les revenus actuels des titu-
» laires, en se chargeant des obligations dont ces
» biens ont été frappés dans le principe.

» La nation deviendra propriétaire de la totalité
» des fonds du clergé et des dîmes dont cet ordre
» a fait le sacrifice; elle assurera au clergé les deux
» tiers des revenus de ces biens. Le produit des
» fonds monte à 70 millions au moins; celui des
» dîmes, à 80, ce qui fait 150 millions; et pour
» les deux tiers, 100 millions, qui, par les bonifi-

» cations nécessaires, par les vacances, etc., peuvent
» se réduire par la suite à 85 ou 80 millions. Ces
» 100 millions seront assurés au clergé par privi-
» lége spécial ; chaque titulaire sera payé par quar-
» tier et d'avance, au lieu de son domicile, et la
» nation se chargera de toutes les dettes de l'ordre.

» Il existe en France 80,000 ecclésiastiques dont
» il faut assurer la subsistance, et parmi eux on
» compte 40,000 pasteurs, qui ont trop mérité des
» hommes, qui sont trop utiles à la société, pour
» que la nation ne s'empresse pas d'assurer et d'a-
» méliorer leur sort ; ils doivent avoir, en général,
» au moins 1,200 livres chacun, sans y comprendre
» le logement. D'autres doivent recevoir davantage.

Exécution du plan, avantages.

» Les dîmes appartiennent déjà à la nation. Elles
» ont été abolies, il est vrai ; mais elles doivent être
» acquittées quelque temps encore. Elles le seront
» au profit de la nation, avec facilité de conversion
» en une prestation en argent. Elles montent à 80
» millions ; en y ajoutant 20 millions, somme qui
» décroîtrait par la mort des titulaires, on aurait
» celle de 100 millions, nécessaires à l'entretien du
» clergé.

» Les biens-fonds produisent 70 millions de revenu
» et plus, ce qui forme un capital de 2 milliards

» cent millions à employer, dont les créanciers de » l'État pourraient être acquéreurs. Le déficit des » finances sera comblé...

» En résumé, » dit-il, « le clergé sera suffisamment doté : cent vingt millions de rentes à payer » seront éteintes. La vénalité des charges sera supprimée, la dîme abolie; les biens territoriaux, rendus » à la circulation, retiendront dans les campagnes un » grand nombre de nouveaux propriétaires; les laboureurs ne craindront plus d'être expulsés de » leurs fermes, comme ils l'étaient par la mutation » des bénéfices ecclésiastiques; l'agriculture sera encouragée par cette possession et cette sécurité. »

La haute naissance, le caractère épiscopal, la renommée précoce de profondeur et d'habileté de M. de Talleyrand, ses liaisons connues avec Mirabeau, le don de pressentir et l'audace de devancer la victoire des opinions, enfin le mot qui était sur toutes les lèvres, prononcé par la bouche d'un courtisan et d'un évêque, donnèrent à cette motion, pour les uns l'éclat d'un oracle, pour les autres le scandale d'une apostasie, pour tous l'autorité d'un acte accompli. La dépossession territoriale du clergé fut votée dans les esprits avant d'être convertie en décret.

Des applaudissements saluèrent l'émancipation du cinquième des terres de la France rendues aux familles, cette source unique de la population. C'était la troisième fois depuis Charlemagne que la nation,

toujours expropriée de ses terres par l'Église usufruitière, était forcée de rentrer dans sa propriété. Nul, excepté le clergé, ne considérait l'Église comme propriétaire au même titre que les familles. La propriété n'a pas été instituée pour les idées, mais pour les hommes.

La société subventionne viagèrement les idées. Mais elle n'investit que les familles du droit inaliénable d'hérédité et de propriété. La société intellectuelle, morale et religieuse ne s'attache pas à la glèbe des cultes. S'il en était ainsi, les cultes propriétaires ne pourraient être expropriés que par un crime, et le paganisme, légitime propriétaire avant Constantin, aurait le droit de réclamer ses temples, ses trésors et ses provinces transférés au culte chrétien quand la société devint chrétienne. Exproprier le clergé de la possession de la terre, indemniser ses ministres vivants, laisser rémunérer ses services libres par les communions qui les réclament, telle était la vérité des rapports de l'Etat avec l'Eglise dans l'opinion des législateurs. L'Assemblée le sentait sans oser encore le dire, mais elle frémissait d'impatience en approchant du but.

De nombreuses adresses d'ordres monastiques offrirent le lendemain leurs biens à la nation.

Des adresses de plusieurs provinces déclaraient parjures à leur serment et traîtres à leur patrie les députés qui déserteraient leur poste en un tel moment.

Le 22, l'Assemblée écouta un rapport sur un mandement épiscopal de l'évêque de Tréguier (Lemintier), dont la publication semait l'agitation et la révolte en Bretagne contre les décrets de l'Assemblée nationale, et protestait d'avance contre la constitution.

« Lorsque le premier, le plus illustre trône de » l'univers, » disait l'évêque de Tréguier, « est ébranlé » jusque dans ses fondements; lorsque les mouve- » ments convulsifs de la capitale se font sentir » dans les provinces les plus reculées de l'empire » français, serait-il permis à un évêque de garder » le silence?... Qu'elle est différente d'elle-même, » cette monarchie française, le plus *beau domaine* » *de l'Eglise catholique!* Et quel est le ministre des » autels dont les entrailles ne seraient pas déchi- » rées à la vue des combats qu'on livre à l'Eglise? » La capitale d'une nation polie, sensible, a été » souillée par des proscriptions inouïes, par des » assassinats dont les nations les plus barbares rou- » giraient.

» Conservons nos lois antiques; elles sont la sau- » vegarde de nos propriétés, de nos personnes et » de notre gloire.

» Satisfait de son sort, le plébéien vivait con- » tent... Les tribunaux suprêmes sont méconnus, » humiliés... La religion, la raison, la nature, in- » dignées, frémissent à la seule pensée d'une ré-

» forme dont la seule entreprise a déjà coûté tant
» de sang et de larmes... Si aujourd'hui on enva-
» hit les propriétés des deux premiers ordres de
» l'Etat, qui vous garantira les vôtres pour l'a-
» venir?... »

C'était le premier appel à l'insurrection morale et à l'insurrection armée dans ces provinces où le clergé avait son empire sur le peuple des campagnes. Dix mille paysans, confédérés à la voix de leur évêque, étaient accourus à Tréguier pour prêter leurs bras à la résistance du sacerdoce. Trente mille volontaires des villes voisines accoururent d'eux-mêmes à Tréguier pour étouffer l'insurrection dans son germe. Les paysans prirent la fuite.

Le rapport concluait à l'accusation après de plus amples renseignements.

XL.

Le 21, Robespierre, député d'Arras, déjà signalé par l'obstination de son audace et par la roideur de ses doctrines plus que par son talent, qui balbutiait encore, combattit la loi martiale contre les troubles de Paris.

« On vous demande, » dit-il, « du pain d'un côté,
» des soldats de l'autre. Ceux qui ont suivi la ré-
» volution ont prévu le point où vous êtes : ils ont
» prévu que les subsistances manqueraient; qu'on

» vous montrerait au peuple comme sa seule ressource. Ils ont prévu que des situations terribles » engageraient à vous demander des mesures violentes, afin d'immoler à la fois et vous et la liberté. On demande du pain et des soldats! c'est-à-dire le peuple attroupé veut du pain : donnez-nous des soldats pour immoler le peuple! On vous dit que les soldats refusent de marcher..... Eh! peuvent-ils se jeter sur un peuple malheureux dont ils partagent le malheur? Ce ne sont pas des mesures violentes qu'il faut prendre, mais des décrets sages pour découvrir la source de nos maux, pour déconcerter la conspiration qui peut-être, dans le moment où je vous parle, ne nous laisse plus d'autre ressource qu'un dévouement illustre. Il faut nommer un tribunal vraiment national.

» Nous sommes tombés dans une grande erreur, en croyant que les représentants de la nation ne peuvent juger les crimes commis envers la nation. Ces crimes, au contraire, ne peuvent être jugés que par la nation, ou par ses représentants, ou par des membres pris dans votre sein. Qu'on ne parle pas de constitution, quand tout se réunit pour l'écraser dans son berceau. Des mandements incendiaires sont publiés, les provinces s'agitent, les gouverneurs favorisent l'exportation sur les frontières... Il faut entendre le comité des rapports, il faut entendre le comité des recherches, découvrir

» la conspiration, étouffer la conspiration... Alors nous » ferons une constitution digne de la nation qui » l'attend. »

Cet orateur, client des Lameth, ami de Péthion, organe fiévreux, pénible, mais infatigable, des opinions populaires, n'avait rien d'un tribun et tout d'un sectaire. Son visage était concentré, ses traits aigus; son regard portait plus loin que son auditoire. Sa voix, aigrie par l'habitude du barreau de province, n'avait que des éclats métalliques pour accent; son style oratoire, solennel et guindé, rappelait la déclamation des pages de Jean-Jacques Rousseau et des Académies littéraires. Sa taille était petite, ses membres grêles, ses gestes automatiques. Son costume recherché contrastait avec l'âpreté de ses doctrines. Il était pénible à entendre et à regarder; tout sentait l'effort dans sa nature. On redoutait sa présence fréquente à la tribune; on s'éloignait ou l'on causait pendant ses discours. On le croyait prédestiné à ces rôles secondaires dans les assemblées, dont les acteurs subissent l'inattention en retour de l'ennui. Mais il était résolu à tout subir, même le dédain, pour faire parvenir perpétuellement sa parole et son nom au peuple, à travers les distractions de ses collègues. Il avait deviné la force de l'obstination dans la logique de la ligne droite, dans la volonté; sa puissance intérieure était dans sa conviction. Quand on s'informait sur les bancs de l'Assemblée de l'origine et des

antécédents de ce jeune homme, on n'y trouvait rien que d'honnête, une naissance ni plébéienne ni aristocratique, une famille pauvre mais considérée, une éducation reçue aux frais de la province en récompense d'une précoce aptitude aux études, la profession du barreau exercée dans sa province, les lettres cultivées pour seul délassement, J.-J. Rousseau pour idole, ses doctrines pour conscience, sa démocratie pour code politique, l'horreur de la peine de mort, la passion d'une sage égalité, des mœurs chastes, une intelligence renfermée en elle-même qui ne laissait rien évaporer de ses pensées, de ses rêves, une vie pauvre et studieuse à Paris avec une sœur plus âgée que lui et un jeune frère dont il surveillait l'éducation dans une modeste maison au Marais, sans autre fortune que son salaire de député à l'Assemblée nationale, enfin une assiduité aux séances et aux comités, quelques liaisons, Barnave, Duport, les Lameth, ses premiers patrons.

Tel était à cette époque Robespierre. Nul ne pressentait en lui la popularité, le crime, le sang, la dictature. Le dernier mot de sa destinée échappait à tous et à lui-même; la Révolution seule le savait. Triste exemple, qui devait enseigner à jamais aux hommes d'État et aux législateurs philosophes la nécessité de tout modérer en soi. L'histoire de l'esprit humain ne présente peut-être pas dans un autre homme, aussi lisiblement que dans Robespierre, la dégénération graduelle de la vérité en fanatisme et de la vertu en forfaits.

XLI.

Péthion, son ami alors, sa victime depuis, était un jeune avocat de Chartres. Plus favorisé de la nature, de l'éloquence et des dons extérieurs, il aspirait à la même faveur de l'opinion. Il protesta contre les lois de force répressive.

Mirabeau, embarrassé entre le désir de conserver sa popularité et le sentiment de la décomposition sociale, si la vie même des citoyens restait désarmée devant des hordes d'assassins sous les yeux de la garde nationale, s'évada de la question par une apostrophe au gouvernement.

« Je ne sais rien, » dit-il, « de plus effrayant que » des motions populaires occasionnées par la disette; » tout se tait et tout doit se taire; tout succombe et tout » doit succomber contre un peuple qui a faim. Que fera » une loi martiale si le peuple attroupé s'écrie : *Il* » *n'y a pas de pain chez le boulanger!* Quel monstre » lui répondra par un coup de fusil? Un tribunal na- » tional connaîtrait sans doute des circonstances du » délit et du mouvement qui l'a occasionné; mais ce » tribunal n'existe pas, mais il faut du temps pour » l'établir, mais le glaive irrésistible de la nécessité » est prêt à fondre sur vos têtes! La première me- » sure n'est donc ni une loi martiale ni un tribunal. » J'en connais une. Le pouvoir exécutif se prévaut de

» sa propre annihilation; demandons-lui qu'il dise de
» la manière la plus déterminée quels moyens, quelles
» ressources il lui faut pour assurer les subsistances
» de la capitale. Donnons-lui ces moyens, et qu'à l'ins-
» tant il soit responsable de tout. »

Apostrophe habile qui, en éloignant du nom de Mirabeau l'odieux de réclamer une loi martiale, rejetait la nécessité sur les ministres. Par le vote de la proposition il rendait au gouvernement la force légale qu'il voulait secrètement lui rendre, et il se réservait, après avoir armé les ministres, de leur demander compte des armes qu'il leur avait prêtées; c'est lui alors, en leur succédant au pouvoir, qui hériterait de la force remise par l'Assemblée dans leurs mains. Le calcul était à la fois d'un tribun et d'un homme d'État; il échappa à la sagacité de l'Assemblée : les Duport, les Lameth, les Robespierre se réunirent à la motion de Mirabeau. Le président déclara qu'il était inutile de demander au ministère quels moyens il réclamait pour approvisionner la capitale, attendu que M. Necker venait de dire lui-même que le comité de police de la Commune, seul instrument d'ordre public en ce moment, avait refusé toute communication et tout rapport avec le ministère.

XLII.

A cette motion qui complétait l'anarchie, l'Assem-

blée, écartant d'un côté le roi impuissant, de l'autre la Commune usurpatrice, s'empara elle-même du pouvoir exécutif pour réprimer les assassinats; elle décida que le décret contre les attroupements serait voté dans le jour et porté à la sanction du roi;

Que le comité de police de la Commune serait tenu de fournir au comité des recherches de l'Assemblée tous les moyens d'éclairer ses actes;

Que le comité de constitution présenterait le lundi suivant le plan d'un tribunal chargé de punir les crimes de lèse-nation, et qu'en attendant, le tribunal du Châtelet continuerait à juger même ces crimes;

Que les ministres seraient sommés de déclarer à l'Assemblée quels moyens ils jugeaient nécessaires pour répondre des subsistances et de l'ordre.

XLIII.

A peine ce décret était-il voté, que le comité de constitution parut dans la salle, la loi martiale toute rédigée dans sa main. C'était la loi de Mirabeau à peine modifiée par quelques insignifiantes chicanes de rédaction. Le rapporteur la lut à la tribune.

L'Assemblée, dans le préambule, parlait pour la première fois, sous la dictée de Mirabeau, le langage de la nécessité sociale, de la volonté et de la force.

« Considérant, » disait le préambule, « que la liberté

affermit les empires, mais que la licence les détruit; que, loin d'être le droit de tout faire, la liberté n'existe que pour consacrer le devoir de l'obéissance aux lois; que si, dans les temps calmes, cette obéissance est suffisamment assurée par l'autorité publique ordinaire, il peut survenir des époques difficiles où les peuples, agités par des causes souvent criminelles, deviennent instruments d'intrigues qu'ils ignorent; que ces temps de crise nécessitent momentanément des moyens extraordinaires pour maintenir la tranquillité publique et conserver le droit de tous, l'Assemblée a décrété et décrète la présente loi martiale :

» Art. Ier. Dans le cas où la tranquillité publique sera en péril, les officiers municipaux des lieux seront tenus, en vertu des pouvoirs qu'ils ont reçus de la commune, de déclarer que la force militaire doit être déployée à l'instant pour rétablir l'ordre public, à peine d'en répondre personnellement.

» II. Cette déclaration se fera en exposant à la principale fenêtre de la maison de ville, et dans toutes les rues, un drapeau rouge, et en même temps les officiers municipaux requerront les chefs des gardes nationales, des troupes réglées, des maréchaussées, de prêter main-forte.

» III. Au signal seul du drapeau, tous attroupements, avec ou sans armes, deviennent criminels et doivent être dissipés par la force.

» IV. Les gardes nationales, troupes réglées et maréchaussées seront tenues de marcher sur-le-champ, commandées par leurs officiers, précédées d'un drapeau rouge, et accompagnées d'un officier municipal au moins.

» V. Il sera demandé par un des officiers municipaux auxdites personnes attroupées quelle est la cause de leur réunion et le grief dont elles demandent le redressement. Elles seront autorisées à nommer six d'entre elles pour exposer leurs réclamations et présenter leur pétition, et tenues de se séparer sur-le-champ et de se retirer paisiblement.

» VI. Faute par les personnes attroupées de se retirer en ce moment, il leur sera fait, à haute voix, par les officiers municipaux, ou l'un d'eux, trois sommations de se retirer tranquillement dans leur domicile. La première sommation sera exprimée en ces termes : « Avis est donné que la loi martiale est proclamée; que tous attroupements sont criminels. On va faire feu ! Que les bons citoyens se retirent. » A la seconde et troisième sommations, il suffira de répéter ces mots : « On va faire feu ! Que les bons citoyens se retirent. » L'officier municipal annoncera à chaque sommation que c'est la première, ou la seconde, ou la dernière.

» VII. Dans le cas où, soit avant, soit pendant le prononcé des sommations, l'attroupement commettrait quelques violences, et pareillement dans le cas où,

après les sommations faites, les personnes attroupées ne se retireraient pas paisiblement, la force des armes sera à l'instant déployée contre les séditieux, sans que personne soit responsable des événements qui pourront en résulter.

» VIII. Dans le cas où le peuple attroupé, n'ayant fait aucune violence, se retirerait paisiblement, soit avant, soit immédiatement après la dernière sommation, les moteurs et instigateurs de la sédition, s'ils sont connus, pourront seuls être poursuivis extraordinairement et condamnés, savoir : à une prison de trois ans si l'attroupement n'était pas armé, et à la peine de mort si l'attroupement était en armes. Il ne sera fait aucune poursuite contre les autres.

» IX. Dans le cas où le peuple attroupé ferait quelque violence ou ne se retirerait pas après la dernière sommation, ceux qui échapperont aux coups de la force militaire, et qui pourront être arrêtés, seront punis d'un emprisonnement d'un an s'ils étaient sans armes, de trois ans s'ils étaient armés, et de la peine de mort s'ils étaient convaincus d'avoir commis des violences. Dans le cas du présent article, les moteurs et instigateurs de la sédition seront de même condamnés à mort.

» X. Tous chefs, officiers et soldats des gardes nationales, des troupes et des maréchaussées qui exciteront ou fomenteront des attroupements, émeutes

et séditions, seront déclarés rebelles à la nation, au roi et à la loi, et punis de mort; et ceux qui refuseront le service, à la réquisition des officiers municipaux, seront dégradés et punis de trois ans de prison.

» XI. Il sera dressé, par les officiers municipaux, procès-verbal qui contiendra le récit des faits.

» XII. Lorsque le calme sera rétabli, les officiers municipaux rendront un arrêté qui fera cesser la loi martiale, et le drapeau rouge sera retiré et remplacé pendant huit jours par un drapeau blanc, signe de paix et de concorde. »

XLIV.

Nul n'hésita à voter cette loi terrible, mais nécessaire, sur le cadavre de tant de citoyens immolés dans la capitale et dans les villes de province. L'état de guerre avait été déclaré par les anarchistes, on leur répondait par la guerre. Lafayette, Bailly eux-mêmes pressaient l'Assemblée de leur accorder cette arme. La Commune la trouvait encore trop douce et trop lente à forger. Une députation des représentants de la municipalité arrivait à l'Assemblée au moment du vote, pour demander le jugement sommaire et militaire contre les coupables d'attroupements. On lui refusa cette arme arbitraire; la loi martiale suffisait à tout. Elle consterna l'esprit public et fit trembler les factieux.

L'appareil tragique avec lequel cette loi tragique elle-même fut proclamée dans Paris ajouta à la consternation et à la terreur. Des huissiers de la municipalité, en costume traditionnel et en manteaux, escortés chacun d'un sergent d'armes et de quatre gardes de la ville, partirent de l'hôtel de ville pour les quarante-huit quartiers de Paris. Chacun de ces cortéges était précédé d'un corps d'infanterie, marchant sur deux files pour laisser les rues vides et muettes à l'approche des magistrats. Ils s'avançaient à cheval, entre deux escadrons de cavalerie qui les précédaient et les suivaient, le sabre à la main. Les tambours et les trompettes de la municipalité, à cheval aussi, battaient et sonnaient l'alarme; le héraut d'armes lisait à haute voix la loi martiale. Le peuple se taisait et s'écartait. Le nombre de ces proclamations fut tel, que la journée tout entière suffit à peine aux stations des nombreux cortéges sortis de l'hôtel de ville. Il n'y eut pas un carrefour de la capitale et des faubourgs qui ne retentît de cette menace à la sédition et de ce défi au crime..

Le même jour, comme pour légitimer la loi par le spectacle et l'expiation des crimes qui l'avaient rendue nécessaire, l'échafaud, dressé sur la place de Grève, vengeait la victime du peuple par la mort de son meurtrier. Celui qui lui avait donné le coup mortel était pendu; celui qui lui avait coupé la tête après sa mort était envoyé aux galères. Le roi et la reine,

s'associant à la douleur et à la réparation publiques, envoyaient à la veuve et à l'enfant de la victime un secours de deux mille écus. Tous les pouvoirs s'entendaient pour attirer sur de tels forfaits l'horreur du peuple, la vengeance de la justice, les larmes de la pitié. Paris respira quelques jours à l'abri de cette terreur imprimée aux séditieux.

XLV.

Le 22, la ville de Boulogne-sur-Mer, qui s'était opposée à l'embarquement du duc d'Orléans pour l'Angleterre, et qui accusait le gouvernement de la proscription déguisée d'un grand citoyen, fut désavouée par l'Assemblée. Le duc de Liancourt, ami de Lafayette, affirma la libre acceptation par le prince de la mission que le roi lui avait confiée. Le comte de Latouche-Tréville, accusé par la rumeur publique des funestes conseils donnés au duc d'Orléans, demanda que sa conduite fût sévèrement examinée par le comité des recherches. L'Assemblée, qui réservait de faire poursuivre par le Châtelet les complots du 5 octobre, ne répondit que par le dédain au défi de Latouche. Elle discuta les conditions de l'éligibilité des représentants. Robespierre démontra que la condition d'un impôt égal à la valeur d'un marc d'argent était la destruction de l'égalité civile et politique entre les citoyens, base des institutions nouvelles.

« Si celui qui ne paye qu'une contribution équivalente à une journée de travail a moins de droits » que celui qui paye la valeur de trois journées de » travail, celui qui paye la valeur de dix journées » de travail a plus de droits que celui qui n'en paye » que trois ; dès lors celui qui possède cent mille » livres de rentes a plus de droits que celui qui n'en a » qu'un mille. Or, tous vos décrets ont pour principe fondamental le droit de tout citoyen à concourir également à la loi. Que devient le principe? » que deviennent tous vos décrets? »

On lui répondit par des subterfuges de tribune qui trompaient la discussion; mais la presse et le peuple s'attachèrent avec passion au principe vrai de Robespierre.

L'Assemblée, malgré l'opposition de l'abbé de Pradt, qui demandait que l'évêque de Tréguier fût entendu sur son mandement avant d'être mis en accusation, vota le renvoi de ce mandement au tribunal chargé de juger les crimes de lèse-nation.

Le 23 on discuta la motion de M. de Talleyrand sur la vente des biens du clergé. L'abbé Grégoire, quoique prêtre attaché aux dogmes, distingua le dogme de la richesse, et démontra que les propriétés d'un corps n'étaient que des usufruits dont le capital appartenait à la nation seule, et dont elle pouvait faire l'usage qui lui conviendrait, pourvu qu'elle fût équitable envers les individus et prévoyante envers les

nécessités du culte. Cette redoutable question, sur laquelle Maury et Mirabeau devaient épuiser plus tard le sophisme, le raisonnement, l'éloquence, fut suspendue et reprise au gré des orateurs qui voulaient lutter pour ou contre la propriété inaliénable du clergé.

Les premières protestations de quelques districts démagogiques de Paris contre la loi martiale commencèrent à éclater dans des délibérations concertées de ces assemblées. Loustalot, qui rédigeait le *Journal des révolutions de Paris*, organe à cent mille voix, qui devenait une puissance, accusa les auteurs de cette loi de vouloir comprimer l'insurrection populaire, « la seule force, » disait-il, « qui eût accompli » et sauvé jusqu'ici la Révolution et le peuple. Les » aristocrates, désolés de l'union qui subsiste encore » entre les citoyens armés, la garde nationale et le » peuple, veulent les décimer, et peut-être pis... » Voici la conséquence de cette loi, » poursuivait-il. « Ou le citoyen, croyant être obligé d'en venir à » égorger le peuple, se dégoûtera et quittera un » corps que les aristocrates avilissent; ou il se pré- » sentera quelque occasion de tremper les armes » dans le sang... Et alors ma pensée recule devant » ce qui peut arriver. La motion de M. de Robes- » pierre me frappe; ses cris n'ont pas été écoutés; » l'éloquence fastueuse l'a emporté sur l'éloquence » de la raison, et son énergie a été qualifiée d'ir- » rascibilité et d'orgueil. Ce coup, du reste, était

» prévu depuis longtemps. M. de Mirabeau l'annon-
» çait, afin d'y accoutumer les esprits : le boulanger
» et les deux hommes exécutés le lendemain sont
» peut-être les trois victimes qui devaient préparer
» le vote de la loi. On n'a produit ces scènes san-
» glantes que pour avoir une occasion de demander
» la loi martiale. On a amené une disette factice qui
» a occasionné la mort du boulanger, et qui a ac-
» céléré la proclamation. Maintenant, l'abondance a
» reparu jusqu'à ce qu'on croie nécessaire de la faire
» disparaître. »

XLVI.

Ainsi éclatait déjà dans la Révolution naissante la scission prête à s'élargir chaque jour entre les hommes qui voulaient la Révolution par l'ordre et ceux qui la voulaient par l'anarchie. La Commune, au premier moment unie avec la garde nationale, se prononça tout entière pour l'Assemblée ; elle nomma son comité de police, qui s'entendit avec le comité de recherches pour découvrir, déjouer et punir les tentatives insurrectionnelles. Lacretelle, Agier, Garan de Coulon, Oudard, Condorcet, Sémonville, Brissot de Varville, chef futur des Girondins, tous encore constitutionnels et monarchiques alors, comme Robespierre lui-même déclarait l'être, furent nommés membres de ce comité.

XLVII.

Les ministres, sommés, comme on l'a vu, par un décret de l'Assemblée, de venir demander les moyens de force nécessaires au pouvoir exécutif, et d'accepter ensuite la responsabilité entière des événements, comparurent à la séance du 25 octobre pour obéir à la lettre du décret. Le garde des sceaux lut à la tribune la réponse collective des ministres à la motion de Mirabeau. Dans cette réponse déplorable, aveu de découragement et de perdition par la bouche de ceux qui conseillaient le pouvoir royal, ils accusent de leur inaction l'anarchie universelle, qui avait brisé toute autorité dans leur main, et qui se jouait des décrets de l'Assemblée elle-même, la désobéissance des administrateurs, la suspension de la justice, l'explosion impunie du journalisme, l'insubordination de tous les rouages du gouvernement donnée en exemple à l'insubordination des troupes et du peuple, enfin l'interrègne complet de toute autre force que celle des insurrections contre le roi lui-même.

« Dans une telle situation, » disaient-ils, « qui » oserait prendre sur soi d'accepter la responsabilité » qu'on nous impose? Jamais nous n'aurons cette » témérité, et si on persiste à l'exiger de nous, nous » abandonnerons la place aux hommes assez aveugles » ou assez imprudents pour ne pas s'effrayer de l'em-

» pire des circonstances. Nous ne sommes pas même » appelés à conférer avec vous!...

» Ce qu'il faudrait avant tout, » ajoutaient-ils en finissant, « ce serait l'abandon de toutes ces mé» fiances, une confiance fondée entre vous et nous » sur l'estime! Si d'autres ont les moyens qui nous » manquent, indiquez-les vous-mêmes; nous irons » au devant d'eux. Il faut, sachez-le, plus de cou» rage, dans l'état où nous sommes, pour conserver » de telles places que pour les abdiquer! »

Ce cri de détresse et de découragement était le testament politique de M. Necker. L'Assemblée ne put l'entendre sans pitié. Ce cri de faiblesse, mais de vérité, porta la terreur dans la France entière et la stupeur en Europe. Jamais un gouvernement n'avait proclamé de si haut son propre anéantissement. Le roi, M. Necker, les royalistes du conseil secret des Tuileries espéraient sans doute, en l'avouant avec tant de douleur, exciter le remords et la résipiscence des peuples et retrouver l'empire dans le désespoir du royaume. Mais ce n'est jamais le pouvoir tombé que le peuple relève. Il eût été moins pusillanime et moins avilissant pour le roi d'abdiquer devant la Révolution, qui l'avait désarmé de tout, hors de son titre, que d'accepter, en restant en évidence sur son trône, cette responsabilité de l'anarchie et cette dérision de gouvernement. Son titre de roi ne pouvait plus être dans sa pensée qu'un titre de nullité et un texte d'accusation.

Le lendemain d'un pareil aveu, fait en son nom par ses ministres, il ne lui restait qu'à descendre du trône en appelant au peuple, ou à s'y raffermir en appelant à son armée. L'heure de la retraite ou l'heure de la dictature était évidemment sonnée pour lui. Il n'entendit ni l'une ni l'autre, et il se laissa emporter au courant des événements, qui ne le comptaient plus.

XLVIII.

L'Assemblée s'occupa, le 27, de la convocation insurrectionnelle des états provinciaux du Dauphiné, du Languedoc et de la Bretagne, par Mounier, Lally-Tollendal et d'autres députés absents, pour protester contre le 6 octobre et contre les décrets arrachés par la violence aux états généraux. On excusa, on nia, on pallia ces inutiles tentatives de la noblesse, du clergé et des parlements de ces provinces, qui n'avaient de danger que pour leurs auteurs. Le peuple des villes et des campagnes était trop animé contre ses anciens maîtres pour s'insurger en faveur des priviléges qu'il venait de secouer. « Il est vrai, » dit ironiquement Dupont (de Nemours), l'ancien disciple du marquis de Mirabeau, « que les provinces » ne veulent pas croire aisément à la liberté de la » translation du roi à Paris, sollicitée par une ar- » mée de vingt mille hommes et par un train d'ar-

» tillerie! » Sur la motion de Mirabeau et d'Alexandre de Lameth, l'Assemblée décréta l'interdiction de toute convocation dans le royaume. Clermont-Tonnerre, qui avait repris sa place dans l'Assemblée, ne s'opposa pas à ce décret; mais il en provoqua l'application à un des districts de Paris qui avait insolemment protesté contre la loi martiale. Target, en soutenant le droit de convoquer des assemblées libres des citoyens pour s'entretenir des intérêts publics, démontra que ce droit ne pouvait s'étendre aux corps constitués, qui déchireraient le royaume en lambeaux en élevant puissance contre puissance.

M. de Cazalès et M. de Virieu réclamaient pour les provinces le droit de conférence et de pétitions collectives. « Peut-on redouter, » dit le comte de Virieu, « les habitans d'une province qui a donné » le signal de la liberté? » Mirabeau, en peu de mots, anéantit un sophisme plus propre à féodaliser l'esprit de résistance qu'à reconstituer l'unité monarchique.

Le lendemain il lut à l'Assemblée une motion d'apparat sur l'inscription civique des jeunes citoyens au tableau des citoyens actifs par les assemblées primaires, institution républicaine qui correspondait aux institutions de Rome, dont l'imitation fanatisait en ce moment les législateurs et le peuple.

« Messieurs, » dit avec une solennité inusitée le grand orateur, « pendant que vous vous occupez

» des conditions à exiger pour être électeur et éli-
» gible, je vous propose de consacrer une idée qui
» m'a paru très simple, très noble, et que je
» trouve indiquée dans un écrit récemment publié
» par un de nos collègues (Sieyès). Il propose d'at-
» tribuer aux assemblées du peuple la fonction
» d'inscrire solennellement les hommes qui auront
» atteint l'âge de vingt et un ans sur le tableau
» des citoyens, et c'est ce qu'il appelle l'inscription
» civique.

» Ce n'est point le moment d'entrer dans cette
» question vaste et profonde d'une éducation civi-
» que, réclamée aujourd'hui par tous les hommes
» éclairés, et dont nous devons l'exemple à l'Eu-
» rope. Il suffit à mon but de vous montrer qu'il
» est important de montrer à la jeunesse les rap-
» ports qui l'unissent à la patrie, de se saisir de
» bonne heure des mouvements du cœur humain
» pour les diriger au bien général, et d'attacher
» aux premières affections de l'homme les anneaux
» de cette chaîne qui doit lier toute son existence
» à l'obéissance des lois et aux devoirs du citoyen.
» Je n'ai besoin que d'énoncer cette vérité. La patrie,
» en revêtant d'un caractère de solennité l'adoption
» de ses enfants, imprime plus profondément dans
» leur cœur le prix de ses bienfaits et la force de
» ses obligations.

» L'idée d'une inscription civique n'est pas nou-

» velle; je la crois même aussi ancienne que les
» constitutions des peuples libres, les Athéniens en
» particulier, qui avaient si bien connu tout le parti
» qu'on pouvait tirer des forces morales de l'homme,
» qui avaient réglé par une loi que les jeunes gens,
» après le service militaire de deux années, espèce
» de noviciat où tous étaient égaux, où tous appre-
» naient à porter docilement le joug de la subor-
» dination légale, étaient inscrits à l'âge de vingt
» ans sur le rôle des citoyens. C'était, pour les
» familles et pour les tribus, une réjouissance pu-
» blique, et pour les nouveaux citoyens un grand
» jour : ils juraient au pied des autels de vivre et
» de mourir pour la patrie. Les effets de ces ins-
» titutions ne sont bien sentis que par ceux qui
» ont étudié les véritables crises du cœur humain;
» ils savent qu'il est plus important de donner aux
» hommes des mœurs et des habitudes que des
» lois et des tribunaux. La langue des signes est
» la vraie langue des législateurs. Tracer une cons-
» titution c'est peu de chose; le grand art est d'ap-
» proprier les hommes à la loi qu'ils doivent chérir.

» Si vous consacrez le projet que je vous pro-
» pose, vous pourrez vous en servir dans le code
» pénal, en déterminant qu'une des peines les plus
» graves pour les fautes de la jeunesse sera la sus-
» pension de son droit à l'inscription civique et
» l'humiliation d'un retard pour deux, pour trois

» ou même pour cinq années. Une peine de cette
» nature est heureusement assortie aux erreurs de
» cet âge, plutôt frivole que corrompu, qu'il ne
» faut ni flétrir, comme on l'a fait trop longtemps,
» par des punitions arbitraires, ni laisser sans frein,
» comme il arrive aussi quand les lois sont trop
» rigoureuses. Qu'on imagine .combien, dans l'âge
» de l'émulation, la terreur d'une exclusion publique
» agirait avec énergie, et comment elle ferait de l'édu-
» cation le premier intérêt des familles. Si la punition
» qui résulterait de ce retard paraissait un jour trop
» sévère, ce serait une grande preuve de la bonté
» de notre constitution politique. Vous auriez rendu
» l'état de citoyen si honorable qu'il serait devenu
» la première des ambitions.

» Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il sera néces-
» saire de donner à cette adoption de la patrie la
» plus grande solennité; mais je dirai : Voilà les
» fêtes qui conviennent désormais à un peuple libre;
» voilà les cérémonies patriotiques, et par consé-
» quent religieuses, qui doivent rappeler aux hommes
» d'une manière éclatante leurs droits et leurs de-
» voirs; tout y parlera d'égalité; toutes les distinc-
» tions s'effaceront devant le caractère de citoyen :
» on ne verra que les lois et la patrie. Je désire-
» rais que ce serment, rendu plus auguste par un
» grand concours de témoins, fût le seul auquel un
» citoyen français pût être appelé; il embrasse tout,

» et en demander un autre, c'est supposer un parjure.

» Je propose donc le décret suivant :

« L'Assemblée nationale décrète que, après l'organisation des municipalités, les assemblées primaires
» seront chargées de former un tableau de citoyens
» qui auront atteint l'âge de vingt et un ans, après
» leur avoir fait prêter serment de fidélité aux lois
» de l'État et au roi, et nul ne pourra être ni électeur
» ni éligible dans les assemblées primaires, qu'il n'ait
» été inscrit sur ce tableau. »

Le vertige de l'Antiquité, qui avait saisi alors la France, et l'accent romain de la motion de Mirabeau firent illusion à l'auditoire. La motion et l'orateur furent couverts d'applaudissements.

XLIX.

Dès le surlendemain de sa promulgation, la loi martiale fut appliquée à la ville de Vernon, en Normandie. Le peuple venait d'y pendre deux fois un agent de la municipalité de Paris qui achetait des grains pour la capitale. Deux fois la corde cassa, et ce hasard sauva le supplicié. Une armée entière, précédée du drapeau rouge, marcha de Paris sur Vernon, et rétablit l'ordre. Le même jour, malgré les protestations de Mirabeau, des Lameth, de Barnave et de Péthion, l'Assemblée, qui commençait à reculer devant l'application de ses principes, en présence de

l'anarchie qui découlait non des principes mais des circonstances, ajouta aux conditions de l'éligibilité la condition de posséder une propriété territoriale quelconque. La presse, indignée, éclata partout en lamentations ardentes : c'étaient la philosophie et la démocratie frappées au cœur.

« L'on rira peut-être de ma prédiction, » s'écria Loustalot, le publiciste de la démocratie exclusive; « mais voilà l'aristocratie des riches consacrée par » un décret national!... D'un seul mot on prive un » tiers de la nation de la faculté représentative de » la nation, en sorte que les deux autres tiers se » trouvent invités à se préférer à la patrie!... Il ne » se formera donc pas d'esprit public, et le patrio- » tisme expirera dans son berceau... Dans dix ans, » ajoutait-il, cet article de la loi nous ramènera sous » le joug du despotisme; il amènera une révolution » qui aura pour objet les lois agraires! »

Loustalot était prophète, parce que la raison prophétise. Toute loi de souveraineté qui crée des classes privilégiées entre les citoyens crée des révoltes; la paix de la nation et la sécurité des propriétés ne sont, ne peuvent être que dans l'unité des citoyens. Donner les priviléges politiques à la propriété, c'est l'affaiblir; les rêves de lois agraires ne sont que les représailles des priviléges politiques. Les lois agraires ne prévaudront jamais dans nos révolutions, parce que la propriété et la société sont une même chose; mais elles

agiteront toujours le sommeil des propriétaires, tant que la loi politique se fondera sur le titre de la richesse au lieu de se fonder sur le titre de l'intelligence et de la vertu.

« L'unique titre, le titre universel, » écrivait Loustalot, « est et sera toujours, quoi qu'on fasse, la con-
» fiance de ceux qui doivent être représentés... Quoi!
» l'auteur du *Contrat social* n'aurait pas été éligible!
» Quoi! nos plus dignes représentants actuels ne se-
» ront plus éligibles! Quoi! cette précieuse portion
» de citoyens qui ne doit qu'à la médiocrité ses ta-
» lents, son amour pour l'étude, pour les recherches
» profondes, ne sera pas éligible!

» Je m'attends à entendre dans nos futures assem-
» blées d'électeurs ce singulier dialogue: Messieurs,
» je vous propose de députer à l'Assemblée nationale
» M. ***. Vous le connaissez; il suffit de le nommer
» pour réunir en sa faveur tous les suffrages. — Il
» ne paye pas une contribution d'un marc d'argent.
» — Oui, satisfait d'un modique revenu que lui ont
» laissé ses aïeux, ou qu'il a acquis lui-même, il
» ne s'est occupé que de s'instruire, et il s'en est
» occupé avec tant de succès qu'on le regarde comme
» le meilleur publiciste de l'Europe. — Qu'importe, il
» ne paye pas un marc d'argent. — Il s'est d'ailleurs
» acquitté avec autant d'intelligence que d'activité des
» diverses fonctions publiques qui lui ont été confiées.
» — Tant mieux! mais il ne paye pas un marc d'ar-

» gent. — Daignez vous rappeler que redevenu sim-
» ple citoyen, au lieu d'être fier de ses succès, il n'est
» aucune vertu dont il n'ait donné l'exemple. — C'est
» fort bien; mais il ne paye pas un marc d'argent. —
» Et qui, messieurs, oserait se préférer à lui? — Nous
» qui payons un marc d'argent. — Savez-vous qu'on
» peut être taxé pour sa contribution à un marc d'ar-
» gent, et être un sot et un malhonnête homme? —
» Nous payons un marc d'argent. — Que les richesses
» sont loin de mettre l'homme à l'abri de la con-
» cussion et ne le rendent souvent que plus avide?
» — Nous payons un marc d'argent. — Qu'il y a de
» quoi révolter la nation, de voir que les riches seuls
» composeront l'Assemblée nationale; qu'ils feront des
» lois favorables aux capitalistes et aux grands pro-
» priétaires, au détriment des colons médiocres et
» des ouvriers? — Nous payons un marc d'argent.

» Quoique cette loi ait à peu près tous les incon-
» vénients, sans avoir absolument rien d'utile qui les
» compense, il sera difficile qu'elle soit revue dans
» les législatures suivantes, composées de députés au
» marc d'argent. Elles ne consentiront point à rui-
» ner leur propre aristocratie... »

Cet article de la constitution devint le texte des murmures et le germe des séditions dans la population de Paris, à qui les législateurs venaient de livrer un irréfutable grief à remuer dans la raison et dans la conscience du peuple.

Le comte Charles de Lameth, qui tentait de rivaliser de logique avec Robespierre, d'éloquence tribunitienne avec Barnave et Mirabeau, prêta sa voix à la colère de la démocratie et se naturalisa de plus en plus dans le parti du peuple.

La nouvelle d'un premier accès de guerre civile entre la Bretagne et la Normandie pour se disputer les subsistances, suspendit un moment ces discussions. La ville de Brest, presque affamée, avait envoyé douze commissaires pour acheter des farines à Lannion. La ville de Lannion, qui avait renversé sa municipalité légale pour installer à sa place un conseil du peuple choisi parmi les démagogues les plus arbitraires et les plus exaltés, fit arrêter les commissaires de Brest, et laissa piller par la populace le convoi de grains que ces commissaires avaient achetés dans les campagnes de la Normandie pour les diriger sur Brest. Amenés enchaînés devant ce conseil du peuple, les envoyés de Brest sont outragés, menacés, jetés sur la place publique, entre la potence et le couteau. Le président de ce conseil inique et sanguinaire leur donna asile dans sa propre maison; mais violant bientôt les droits de l'hospitalité, il les somme, le supplice sous les yeux, de ratifier le pillage du peuple de Lannion, ou de mourir. Ils signent la ratification pour sauver leur tête, et courent demander vengeance à leur province. Brest, à ce récit, fermente, s'indigne, se lève, arme une

colonne de deux mille hommes, moitié citoyens, moitié troupes de la marine, et marche avec des canons sur Lannion. Toutes les villes et tous les villages traversés par cette colonne vengeresse la grossissent et changent en armée de vingt-cinq mille baïonnettes l'escorte destinée à protéger un convoi. Cette armée, campée le troisième jour sur les hauteurs de Lannion, fait capituler à l'instant la ville, dissoudre le conseil du peuple, réinstaller la municipalité régulière. Les dévastateurs, menacés mais impunis, s'évadent pour échapper à la vengeance des Bretons. L'armée victorieuse rentre à Brest aux acclamations de la ville et à la confusion du gouvernement, qui ne laissait réprimer l'anarchie que par une autre anarchie. Tel était partout l'état des provinces.

L.

Le 2 novembre l'Assemblée rouvrit, pour la dernière fois, la discussion sur la vente des biens du clergé. Toute la révolution financière, agricole et religieuse, s'agitait dans ce vote si longtemps suspendu : on allait savoir si, après avoir exproprié la noblesse de la féodalité, la Révolution aurait la force d'exproprier l'Église de ses possessions territoriales. La lutte fut des deux côtés digne de la grandeur de la cause. La tribune, pour la débattre en face de l'Eu-

rope, avait choisi ses deux plus illustres champions : Mirabeau et Maury, Mirabeau représentant la raison, Maury la possession. L'histoire, devant de tels orateurs et devant une telle cause, doit s'arrêter pour écouter un moment la tribune.

Maury, impliquant dès le début, avec une habileté consommée, la cause de la religion et la cause des pauvres dans celle des richesses territoriales du clergé, parut plaider pour Dieu et pour la société, au lieu de plaider pour les intérêts du sacerdoce.

« Vous n'avez encore rien prononcé, » dit-il, « sur » la religion de l'État, et déjà vos discussions se » portent sur l'existence civile du clergé. La déter» mination du culte public ne devrait-elle pas pré» céder celle de la spoliation de ses ministres? La » religion est en effet la seule morale du peuple, » et, selon l'expression de Cicéron, la première re» devance de l'homme en société. Et aujourd'hui » on vous demande de dévouer à la régénération » d'un Etat à peine obéré de cinquante millions de » déficit, un corps composé de cent cinquante mille » Français dont la fortune est liée à plus d'un » million de familles! Et au profit de qui? Au » seul profit des agitateurs des villes qui joueront » sur le capital, et nos propriétés seront vendues » et revendues dans leurs spéculations sans qu'il en » revienne rien ni au roi, ni aux créanciers de l'État, » ni au peuple! »

Après s'être étendu longtemps sur l'inanité des résultats de cette vente pour la libération des finances, il passa aux titres de propriété et s'efforça de les confondre par l'antiquité, la sainteté, la liberté des donations avec les propriétés communes. Il déclara ensuite que si on dépossédait le clergé, il fallait restituer ses biens, non à l'État, mais aux donateurs; il énumèra enfin les bienfaits qui émaneraient de ces propriétés de l'Église pour la nation, bienfaits dont la source serait tarie par la spoliation.

« Représentants augustes de la nation, » s'écria-t-il en terminant ce mémorable discours, mais où l'intérêt de corps trahissait sans cesse le talent; « citoyens députés par toutes nos provinces, notre » cause est la vôtre, et vous êtes intéressés à nous » défendre contre cette confédération de l'agiotage » qui vous ruinerait en nous dépouillant. N'imitez » pas ces princes que l'histoire accuse de n'avoir » été que les rois de leur cour et non pas de leur » peuple; ne bornez pas vos regards à un seul » point, la capitale; embrassez le royaume tout » entier dans vos combinaisons. Les dépenses qui » nous ont épuisés seront réduites; un déficit passager que l'on peut combler par des économies » et qu'on a la mauvaise foi de vous présenter » comme l'état fixe du trésor public, n'aveuglera » ni votre raison ni votre patriotisme. Vous n'avez

» rien à gagner, vous avez tout à perdre à ce
» système d'usurpation. Les provinces du royaume
» seraient traitées par les agioteurs qui auraient
» conquis nos biens comme l'ont été jusqu'à pré-
» sent vos colonies d'Amérique, et des propriétaires
» éloignés ne voudraient connaître que des merce-
» naires et des esclaves.

» On veut rejeter sur le clergé seul et sur un petit
» nombre de provinces l'énorme fardeau de la dette
» nationale. Vous rendrez-vous à jamais tributaires
» de ces hommes avides que nos désastres ont si
» scandaleusement enrichis, et qui calculent les ca-
» lamités publiques pour en composer leur fortune
» particulière? Les pauvres retomberaient sans se-
» cours à la charge des riches; les riches seraient
» appauvris par notre anéantissement, si le clergé
» était immolé aux agioteurs. Nos familles, dont la
» plupart ne subsistent que de nos dons, vous pa-
» raîtront préférables peut-être à ces cosmopolites
» usuriers qui, du milieu de la capitale, font une
» guerre continuelle d'argent au gouvernement et à
» la nation. Eh! comment, à l'approche d'une sai-
» son rigoureuse, dans un moment de détresse, de
» cherté et d'anarchie, a-t-on la barbare imprudence
» d'élever une question faite pour porter l'épouvante
» dans le cœur de tous les membres du clergé et
» pour tarir la source des aumônes, qui vont de-
» venir si nécessaires à l'ordre public!

» L'action de la force publique est suspendue dans » tout le royaume; les lois intimidées se taisent de- » vant la multitude des coupables; le peuple est » armé, et l'autorité est désarmée; tout le monde » commande, et personne ne veut obéir; et notre » jeune liberté, qui se méconnaît encore, n'est déjà » plus que le despotisme de la licence la plus effré- » née. Quelle police, quelle sûreté pouvons-nous » attendre, s'il ne se forme parmi tous les bons ci- » toyens une noble conjuration pour soulager cette » multitude toujours croissante d'indigents, qui n'ont » été contenus pendant le dernier hiver que par les » profusions les plus extraordinaires de la charité? » Qui de nous osera voyager dans les campagnes ou » habiter nos cités sans effroi, si l'aumône ne forme » plus une espèce d'assurance patriotique? Nous avons » pourvu, du moins provisoirement, au besoin des » finances; le calme est rétabli dans les avenues du » trésor national; tous les paiements sont garantis » par nos tributs, qui décernent au roi dès ce mo- » ment une quatrième année de tous les revenus du » royaume. Assurons le même ordre pour l'avenir, » mais ne souillons d'aucune usurpation ce grand » acte de justice nationale. Ce n'est point en dé- » pouillant le clergé de ses biens qu'il faut l'appe- » ler au secours de l'État; ce n'est point en l'anéan- » tissant qu'il faut le faire contribuer aux charges » publiques. Non, nous ne demandons pas la ban-

» queroute quand nous réclamons la conservation
» du patrimoine de l'Église! Nous sommes disposés,
» nous sommes décidés à faire des sacrifices, et de
» grands sacrifices, pour empêcher cette calamité.
» C'est à nous sans doute qu'appartient l'honneur de
» donner à la nation l'exemple du zèle et du res-
» pect religieux pour la dette publique.

» Les créanciers de l'État retrouveront en nous
» le même patriotisme qu'ils ont tant de fois
» éprouvé. Remontez à l'origine de la contribution
» que nous payons depuis le règne de Charles IX
» à l'hôtel de ville de Paris. Qui nous a imposé
» cette créance nationale? N'est-ce pas notre seul
» patriotisme? Le clergé de France se chargea, par
» le contrat de Poissy, de payer annuellement seize
» cent mille livres pour libérer l'État de toutes les
» rentes constituées sur les aides, sur les gabelles
» et sur les domaines du roi. Ce noble engagement,
» toujours renouvelé volontairement pour soulager
» les peuples, nous l'acquittons encore aujour-
» d'hui. Nous sommes prêts à réitérer et même
» à surpasser cet exemple de patriotisme dans ce
» moment d'alarmes où la crise des finances ébranle
» le royaume jusque dans ses fondemens; mais dé-
» fendez, consacrez nos propriétés, vous, messieurs,
» qui êtes appelés à donner à l'État une constitu-
» tion digne de le régénérer à jamais. Vous voulez
» être libres; eh bien, souvenez-vous donc que sans

» propriété il n'y a plus de libertés sociales, la pro-
» priété de soi. »

LI.

Ce discours avait concentré dans un foyer d'éloquence éclatant tout ce que la religion, la politique, l'histoire, l'intérêt du peuple, l'équité, la pitié même, toujours prête à s'éveiller à la voix des dépossédés, pouvaient fournir de raisons, de traditions, de scrupules, de sophismes même en faveur de la propriété et du clergé. L'Assemblée était attentive, réfléchie, mais elle n'était pas émue. La possession de la cinquième partie de son territoire par un corps de célibataires, si une mesure énergique et sage ne rétablissait pas l'équilibre en faveur des familles en proclamant le *jubilé* de la terre, parlait plus fortement dans le cœur des députés.

Mirabeau se fit la voix de cette parole intérieure qui réfutait d'avance les argumentations spécieuses de son adversaire. Son discours, profondément médité et concerté avec M. de Talleyrand, alla droit à l'argument le plus fort que le clergé opposait à sa dépossession du sol : les fondations libres ou captées faites en sa faveur dans les âges antérieurs.

« Il n'y a aucun doute, » disait-il, « sur le droit
» incontestable qu'ont le gouvernement dans l'ordre
» civil, le gouvernement et l'Église dans l'ordre de

» la religion, de disposer des fondations anciennes, » d'en diriger les fonds à de nouveaux objets, ou, » mieux encore, de les supprimer tout à fait. L'uti- » lité publique est la loi suprême, et ne doit être » balancée ni par un respect superstitieux pour ce » qu'on appelle intention des fondateurs, comme si » des particuliers ignorants et bornés avaient eu le » droit d'enchaîner à leur volonté capricieuse les gé- » nérations qui n'étaient point encore, ni par la » crainte de blesser les droits prétendus de certains » corps, comme si les corps particuliers avaient » quelques droits vis-à-vis de l'État. Les citoyens » ont des droits, et des droits sacrés pour le corps » même de la société; ils existent indépendamment » d'elle; ils en sont les éléments nécessaires, et ils » n'y entrent que pour se mettre avec tous les » droits sous la protection de ces mêmes lois aux- » quelles ils sacrifient leur liberté. Mais les corps » particuliers n'existent point ni par eux-mêmes ni » pour eux; ils ont été formés par la société, et ils » doivent cesser d'être au moment où ils cessent » d'être utiles. Concluons qu'aucun ouvrage des » hommes n'est fait pour l'immortalité; puisque les » fondations, toujours multipliées par la vanité, » absorberaient à la longue tous les fonds et toutes les » propriétés particulières, il faut bien qu'on puisse » à la fin les détruire; si tous les hommes qui ont » vécu avaient eu un tombeau, il aurait bien fallu,

» pour trouver des terres à cultiver, renverser ces » monuments stériles et remuer les cendres des » morts pour nourrir les vivants.

» Pour moi, messieurs, je distingue trois sortes » de fondations : celles qui ont été faites par nos » rois; celles qui sont l'ouvrage des corps et des » agrégations politiques, et celles des simples par- » ticuliers.

» Les fondations de nos rois n'ont pu être faites » qu'au nom de la nation : démembrement du do- » maine de l'État ou emploi du revenu public et » des impôts payés par les peuples, voilà par quelle » espèce de biens ils s'acquittèrent d'un grand devoir, » et certainement la plus grande partie des biens de » l'Église n'a point eu d'autre origine. Or, outre que » les rois ne sont que les organes des peuples, outre » que les nations sont héréditaires des rois, qu'elles » peuvent reprendre tout ce que ceux-ci ont aliéné, » et qu'elles ne sont aucunement liées par ces au- » gustes mandataires de leurs pouvoirs, il est de » plus évident que les rois n'ont point doté les églises » dans le même sens qu'ils ont enrichi la noblesse, » et qu'ils n'ont voulu pourvoir qu'à une dépense » publique. Comme chrétiens et chefs de l'État, ils » doivent donner l'exemple de leur piété; mais c'est » comme rois sans doute que leur piété a été si » libérale.

» On a déjà dit que la nation avait le droit de

» reprendre les domaines de la couronne, par cela » seul que dans le principe les biens ne furent con- » sacrés qu'aux dépenses communes de la royauté. » Pourquoi donc la nation ne pouvait-elle pas se dé- » clarer propriétaire de ses propres biens donnés en » son nom pour le service de l'Église? Les rois ont » des vertus privées, mais leur justice et leurs bien- » faits appartiennent uniquement à la nation.

» Ce que je viens de dire des fondations des rois, » je puis le dire également de celles qui furent l'ou- » vrage des agrégations politiques: c'est de leur réu- » nion que la nation se trouve formée, et elles sont » solidaires entre elles, puisque chacune doit en par- » tie ce que la nation doit en corps. Or, s'il est vrai » que l'État doit à chacun de ses membres les dé- » penses du culte; s'il est vrai que la religion soit au » nombre des besoins qui appartiennent à la société » entière, et qui ne sont que les résultats de chacune » de ses parties en particulier, les monuments de la » piété des corps de l'État ne peuvent plus dès lors » être regardés que comme une partie de la dépense » publique.

» Qu'ont fait les agrégations politiques lorsqu'elles » ont bâti des temples, lorsqu'elles ont fondé des » églises? Elles n'ont payé que leur portion d'une » dette commune, elles n'ont acquitté que leur con- » tingent d'une charge nationale; leur piété a pu » devancer un plan plus uniforme de contribution,

» mais elle n'a pu priver la nation du droit de l'établir. Toutes les fondations de ce genre sont donc » aussi, comme celles de nos rois, le véritable ouvrage, c'est-à-dire la véritable propriété de l'État.

» Quant aux biens qui dérivent des fondations faites » par de simples particuliers, il est également facile » de démontrer qu'en se les appropriant, sous la condition inviolable d'en remplir les charges, la nation » ne porte aucune atteinte au droit de propriété ni » à la volonté des fondateurs, telles qu'il faut les » supposer dans l'ordre des lois.

» En effet, messieurs, qu'est-ce que la propriété » en général ? C'est le droit que tous ont donné à » un seul de posséder exclusivement une chose à » laquelle, dans l'état naturel, tous avaient un droit » égal ; et d'après cette définition générale, qu'est-ce qu'une propriété particulière ? C'est un bien » acquis en vertu des lois.

» Je reviens sur ce principe parce qu'un honorable membre qui a parlé, il y a quelques jours, sur » la même question, ne l'a peut-être pas posée » aussi exactement que les autres vérités dont il a si » habilement développé les principes et les conséquences. Oui, messieurs, c'est la loi seule qui » constitue la propriété, parce qu'il n'y a que la » volonté publique qui puisse opérer la renonciation » de tous, et donner un titre comme un garant à » la puissance d'un seul.

» Si l'on se place hors de la loi, que découvre-
» t-on ?

» Ou tous possèdent, et dès lors rien n'étant-propre
» à un seul, il n'y a point de propriété ;

» Ou il y a usurpation, et l'usurpation n'est pas
» un titre ; ou la possession n'est que physique et
» matérielle, si l'on peut s'exprimer ainsi, et dans
» ce cas aucune loi ne garantissant une telle pos-
» session, on ne saurait la considérer comme une
» propriété civile.

» Telles sont, messieurs, les fondations ecclésias-
» tiques. Aucune loi nationale n'a constitué le clergé
» en corps permanent dans l'Etat ; aucune loi n'a
» privé la nation du droit d'examiner s'il convient
» que les ministres de sa religion forment une agré-
» gation politique, existante par elle-même, capable
» d'acquérir et de posséder.

» Or, de là naissent encore deux conséquences : la
» première c'est que le clergé, en acceptant ces fon-
» dations, a dû s'attendre que la nation pourrait un
» jour détruire cette existence commune et politique
» sans laquelle il ne peut rien posséder ; la seconde,
» c'est que tout fondateur a dû prévoir également
» qu'il ne pouvait nuire au droit de la nation ; que
» le clergé pourrait cesser d'être un jour dans l'Etat ;
» que la collection des officiers du culte n'aurait plus
» alors ni propriété distincte ni administration sé-
» parée, et qu'ainsi, aucune loi ne garantissait la

» perpétuité des fondations dans la forme précise
» où elles étaient établies.

» Prenez garde, messieurs, que si vous n'admettiez
» pas ces principes, tous vos décrets sur les biens
» de la noblesse, sur les contributions proportion-
» nelles et sur l'abolition de ses priviléges, ne se-
» raient que de vaines lois. Lorsque vous avez cru
» que vos décrets sur ces importantes questions ne
» portaient point atteinte au droit de propriété, vous
» avez été fondés sur ce que ce nom ne convenait
» point à des prérogatives et à des exemptions que
» la loi n'avait point sanctionnées, ou que l'intérêt
» public était forcé de détruire. Or, les mêmes prin-
» cipes ne s'appliquent-ils pas aux fondations parti-
» culières de l'Église?

» Si vous pensez que des fondateurs, c'est-à-dire
» de simples citoyens, en donnant leurs biens au
» clergé, et le clergé en les recevant, ont pu créer
» un corps dans l'État et lui donner la capacité d'ac-
» quérir, priver la nation du droit de le dissoudre,
» la forcer d'admettre dans son sein comme pro-
» priétaire un grand corps à qui tant de ressources
» de crédit donnent déjà tant de puissance, alors
» respectez la propriété du clergé : le décret que je
» propose y porterait atteinte.

» Mais si, malgré les fondations particulières, la
» nation est restée dans tous ses droits; si vous pou-
» vez déclarer que le clergé n'est pas un corps, que

» le clergé, dans une nation bien organisée, ne doit
» pas être propriétaire, il suit de là que sa posses-
» sion n'était que précaire et momentanée; que ses
» biens n'ont jamais été une véritable propriété;
» qu'en les acceptant des fondateurs, c'est pour la
» religion, les pauvres et le service des autels qu'il
» les a reçus, et que l'intention de ceux qui ont
» donné des biens à l'Eglise ne sera pas trompée,
» puisqu'ils ont dû prévoir que l'administration de
» ces biens passerait en d'autres mains si la nation
» rentrait dans ses droits.

» Je pourrais considérer la propriété des biens ec-
» clésiastiques sous une foule d'autres rapports, si
» la question n'était déjà suffisamment éclaircie.

» Je pourrais dire que l'ecclésiastique n'est pas
» même usufruitier, mais simplement dispensateur;
» j'ajouterais, si l'on pouvait prescrire contre les
» nations, que les possesseurs de la plus grande
» partie des biens de l'Église ayant été, depuis un
» temps immémorial, à la nomination du roi, la na-
» tion n'a cessé de conserver par son chef les droits
» qu'elle a toujours eus sur la propriété de ces
» mêmes biens.

» Je dirais encore que si les biens de l'Église sont
» consacrés au culte public, les temples et les autels
» appartiennent à la société et non point à leurs
» ministres; s'ils sont destinés aux pauvres, les pau-
» vres et leurs maux appartiennent à l'État; que s'ils

» sont employés à la subsistance des prêtres, toutes
» les classes de la société peuvent offrir des ministres
» au sacerdoce.

» Je remarquerais que tous les membres du clergé
» sont des officiers de l'État; que le service des autels
» est une fonction publique, et que la religion ap-
» partenant à tous, il faut par cela seul que ses
» ministres soient à la solde de la nation, comme
» le magistrat qui juge au nom de la loi, comme
» le soldat qui défend au nom de tous des propriétés
» communes.

» Je conclurais de ce principe que si le clergé n'a-
» vait point de revenu, l'État serait obligé d'y sup-
» pléer; or, un bien qui ne sert qu'à payer nos
» dettes est certainement à nous.

» Je conclurais encore que le clergé n'a pu acquérir
» des biens qu'à la décharge de l'État, puisqu'en les
» donnant, les fondateurs ont fait ce qu'à leur place,
» ce qu'à leur défaut la nation aurait dû faire.

» Je dirais que si les réflexions que je viens de
» présenter conviennent parfaitement aux biens don-
» nés par des fondateurs, elles doivent s'appliquer
» à plus forte raison aux biens acquis par les ecclé-
» siastiques eux-mêmes, par le produit des biens de
» l'Église, le mandataire ne pouvant acquérir que
» par son mandat, et la violation de la volonté du
» fondateur ne pouvant donner des droits plus réels
» que cette volonté même.

» Je ferais observer que, quoique le sacerdoce » parmi nous ne soit point uni à l'Empire, la re- » ligion doit cependant se confondre avec lui; s'il » prospère par elle, il est prêt à la défendre. Eh! » que deviendrait la religion si l'Etat venait à suc- » comber? Les grandes calamités d'un peuple se- » raient donc étrangères à ces ministres de paix et » de charité qui demandent tous les jours à l'Être » suprême de bénir un peuple fidèle? Le clergé » conserverait-il ses biens si l'Etat ne pouvait plus » défendre ceux des autres citoyens? Respecterait- » on ses prétendues propriétés si toutes les autres » devaient être violées?

» Je dirais : Jamais le corps de marine ne s'est » approprié les vaisseaux que les peuples ont fait » construire pour la défense de l'État! Jamais dans » nos mœurs actuelles une armée ne partagea entre » les soldats les pays qu'elle avait conquis. Serait-il » vrai du clergé seul que les conquêtes faites par sa » piété sur celle des fidèles doivent lui appartenir et » rester inviolables, au lieu d'être du domaine in- » divisible de l'État?

» Enfin, si je voulais envisager une autre grande » question sous tous les rapports qui la lient à la cons- » titution du royaume, aux principes de la morale, » à ceux de l'économie politique, j'examinerais d'a- » bord s'il convient au nouvel ordre de choses que » nous venons d'établir que le gouvernement, dis-

» tributeur de toutes les richesses ecclésiastiques par
» la nomination des tributaires, conserve par cela
» seul des moyens infinis de corruption et d'in-
» fluence.

» Je demanderais même si pour l'intérêt de la reli-
» gion et de la morale publique, ces deux bienfai-
» teurs du genre humain, il n'importe pas qu'une
» distribution plus égale des biens de l'Église s'oppose
» désormais au luxe de ceux qui ne sont que les
» dispensateurs des biens des pauvres, à la licence
» de ceux que la religion et la société présentent
» au peuple comme un exemple toujours vivant de
» la pureté des mœurs.

» Je dirais à ceux qui s'obstineraient à regarder
» comme une institution utile à la société celle d'un
» clergé propriétaire, de vouloir bien examiner si
» dans les pays voisins du nôtre les officiers du culte
» sont moins respectés pour n'être pas propriétaires;
» s'ils obtiennent et méritent moins de confiance; si
» leurs mœurs sont moins pures, leurs lumières
» moins étendues, leur influence sur le peuple moins
» active, je dirais presque moins bienfaisante et
» moins salutaire. Ce n'est point, on le sait bien,
» ni notre religion sainte ni nos divins préceptes
» que je cherche à comparer avec des erreurs : je
» ne parle que des hommes. Je ne considère les
» officiers du culte que dans leurs rapports avec la
» société civile, et certes, lorsque je m'exprime ainsi

» devant l'élite du clergé de France, devant ces pasteurs
» citoyens qui nous ont secondés par tant d'efforts,
» qui nous ont édifiés par tant de sacrifices, je suis
» bien assuré que nulle fausse interprétation ne per-
» vertira mes intentions ni mes sentiments.

» Je reviens maintenant sur mes pas. Qu'ai-je
» prouvé, messieurs, par les détails dans lesquels je
» suis entré ?

» Mon objet n'a point été de montrer que le clergé
» dût être dépouillé de ses biens, ni que d'autres
» citoyens, ni que des acquéreurs, dussent être mis
» à sa place.

» Je n'ai pas non plus entendu soutenir que les
» créanciers de l'État dussent être payés par les biens
» du clergé, puisqu'il n'y a pas de dette plus sa-
» crée que les frais du culte, l'entretien des temples
» et les aumônes des pauvres.

» Je n'ai pas voulu dire non plus qu'il fallût pri-
» ver les ecclésiastiques de l'administration des biens
» et revenus dont le produit doit leur être assuré.
» Eh ! quel intérêt aurions-nous à substituer les agens
» du fisc à des économes fidèles, et à des mains tou-
» jours pures des mains si souvent suspectes ?

» Qu'ai-je donc, messieurs, voulu montrer ? Une
» seule chose : c'est qu'il est, et qu'il doit être de
» principe, que toute nation est seule et véritable
» propriétaire des biens de son clergé. Je ne vous
» demande que de consacrer ce principe, parce que

» ce sont les erreurs ou les vérités qui perdent ou
» qui sauvent les nations. Mais, en même temps, afin
» que personne ne pût douter de la générosité de la
» nation française envers la portion la plus néces-
» saire et la plus respectée de ses membres, j'ai
» demandé qu'il fût décrété qu'aucun curé, même
» ceux des campagnes, n'aurait moins de douze cents
» livres. »

LII.

Le discours de Mirabeau n'avait rien emprunté à l'éloquence, tout à la raison; l'orateur s'était privé lui-même de tout ce que la passion pouvait ajouter à la cause, en évitant de rappeler les excès d'opulence, d'oisiveté et de désordres de mœurs dont le sacerdoce de cour et quelques-uns des ordres monastiques scandalisaient la profession sainte qui les soldait de ses trésors accumulés. Il avait convaincu, il n'avait point irrité. Sa parole était d'un législateur des siècles, et non d'un tribun d'un jour.

L'abbé Maury remonta avec une faveur générale à la tribune pour lui répliquer.

« Je viens réfuter, » dit-il, « quelques objections
» faites à mes principes. J'ai besoin d'être soutenu
» par un sentiment profond de mes devoirs pour
» rentrer dans la lice. Je me vois encore environné
» de ces mêmes gens qui demandent un décret dont

» je m'efforce de vous démontrer l'injustice; mais, » au delà de cette enceinte, qui renferme tant de » citoyens illustres, j'aperçois la France, l'Europe et » la postérité, qui jugeront vos jugements.

» Je ne me défends pas du peu de faveur que » j'aurai à défendre dans la capitale la cause des » provinces. J'ai eu l'honneur de vous exposer mon » opinion sur la propriété des biens ecclésiastiques : » j'ignorais les moyens de mes adversaires; mais je » m'attacherai à celui qui m'a été désigné par vos » suffrages. Vous le savez, messieurs, plus on a d'es- » prit, plus on s'égare, et j'espère que M. Thouret » en fournira un exemple mémorable.

» J'avouerai d'abord que je n'ai pas été peu étonné » du système qu'on a employé pour soutenir une » pareille cause. Où en serait la société s'il ne fallait » consulter que toutes ces idées chimériques et gi- » gantesques de la métaphysique ? Où en serions- » nous s'il fallait arriver à une mort violente sans » homicide, et à une expropriation sans enva- » hissement ? M. Thouret, jurisconsulte estimable, » a dû se méfier des conséquences raisonnables » qu'il a tirées d'un principe peu raisonnable; le » principe que je constate n'est pas nouveau pour » nous.

» La question présente remonte fort loin. Je vais » esquisser sa généalogie. A Rome, des publicistes » obligeants voulurent soutenir que tous les biens des

» Romains appartenaient à César. Ce principe destructeur du genre humain fut rejeté avec horreur. » Le chancelier Duprat reproduisit ce système en ne » l'appliquant qu'au clergé, pour l'appliquer ensuite » à toutes les propriétés, et ce système fut réprouvé » de toute la France. M. de Paulmy le reproduisit » encore, et Louis XV le proscrivit et l'appela un système de Machiavel. Il vint alors se réfugier dans » l'Encyclopédie. C'est de là que M. Thouret l'a tiré, » de même que M. de Mirabeau le sien sur les fondations. Ainsi, je puis éviter ici toutes personnalités, et j'aime mieux répondre à un paragraphe de » l'Encyclopédie qu'à M. Thouret.

» En lisant sa motion, j'ai cherché quel était » le véritable propriétaire des biens ecclésiastiques. » M. Thouret ne se décide pas; il élude le mot; il » évite une discussion périlleuse: c'est une prise de » possession qu'il propose à l'État, sans aucun prétexte d'investiture.

» La loi nous autorise, depuis quatorze cents ans, » à posséder et à acquérir des biens que la nation » voudrait aujourd'hui envahir comme par déshérence. Où sont ses titres?

» M. Thouret distingue les individus et les corps: » c'est une subtilité. Une propriété antérieure à la loi » est une chimère; il n'en existe que par la loi. » Rousseau décrit la propriété le *droit au premier* » *occupant par le travail*. Il a fallu que la loi inter-

» vînt, car personne ne sème s'il n'a la certitude de
» recueillir.

» Il n'est pas exact de dire que la nation a créé
» les corps; elle a reçu les ministres dans son sein;
» nous possédions nos biens avant la conquête de
» Clovis.

» Les individus existent, dit-il, avant la loi; les
» corps ne subsistent que par elle. Quelle brillante
» métaphysique! Mais jusqu'ici le clergé n'existait-il
» pas par la volonté des peuples? N'était-il pas re-
» connu par toutes les lois de l'État? Et d'ailleurs les
» individus eux-mêmes peuvent-ils avoir des proprié-
» tés sans lois? Dites-moi quelles sont les propriétés
» antérieures aux conventions sociales. Est-ce le droit
» du premier occupant? Eh bien! le clergé vous op-
» pose ce droit. Pouvez-vous lui enlever des biens
» qu'il possédait avant que vous existassiez?

» La nation n'a d'autre droit que celui du plus fort.
» Les hostilités de la force seraient-elles donc des dé-
» crets de la loi?

» La nation a, dit-on, le droit de détruire un
» corps. Mais pouvons-nous changer la religion?
» Avons-nous reçu des pouvoirs suffisants de nos
» commettants? Nous sommes un pouvoir consti-
» tuant, régénérateur, et non un pouvoir destruc-
» teur. M. Thouret dit que détruire un corps n'est
» pas un homicide; avec des fuyants on détourne
» la véritable acception des mots : si l'existence est

» la vie morale des corps, la leur ôter c'est bien
» être homicide.

» Malheur à une nation où les propriétaires n'au-
» raient que ces patentes antérieures à la loi pour
» défendre leurs propriétés! En trois syllogismes on
» les envahirait.

» L'auteur d'*Emile*, pour donner une définition de
» la propriété à son élève, a cité la loi; personne
» n'aurait cultivé la terre s'il n'eût été sûr de la
» recueillir. La propriété est le rapport des choses et
» des personnes; elle est un premier rempart pour
» le travail; au delà, tout est chimérique. Interro-
» gez l'homme du peuple, lui que la philosophie
» devrait interroger plus souvent: il répondra que
» personne ne peut chasser l'homme qui est dans
» sa maison et le cultivateur qui laboure son
» champ.

» Nous possédions la plupart de nos biens avant
» Clovis, et il serait peut-être facile de prouver que
» le clergé était alors beaucoup plus riche qu'il ne
» l'est aujourd'hui.

» Depuis ce temps nos propriétés ont été, comme
» les vôtres, sous la sauvegarde de la loi. Nos lois,
» dit-on, sont soumises à des formalités; mais tou-
» tes les administrations ont des entraves, les con-
» trats, les ventes, les substitutions. S'en suit-il de
» là que le corps législatif puisse envahir toutes les
» propriétés, puisque c'est le corps législatif qui rè-

» gle les formalités qui portent sur nos biens comme
» sur les biens particuliers?

» On vous a dit que vous étiez forts, et que le
» clergé était faible; si vous êtes forts, c'est pour
» nous protéger et non pour envahir nos biens.

» Le clergé, dit-on, ne peut acquérir ni aliéner.
» Lui a-t-on disputé sa propriété lorsqu'il a payé la
» rançon de François I[er], payé les dettes de Char-
» les IX? Ne nous aura-t-il été permis de posséder
» pendant quatorze cents ans que pour nous dépos-
» séder en un seul jour? Si cela était, il ne fau-
» drait pas dire que nous sortons des forêts de la
» Germanie, mais il faudrait répondre aux auteurs
» de ces maximes anti-sociales qu'ils veulent nous y
» ramener.

» La suppression des biens ecclésiastiques ne peut
» être prononcée que par le despotisme en délire.
» Voudrait-on nous les prendre comme des épaves,
» ou bien par droit de confiscation? C'est l'idée la
» plus immorale, car il n'a jamais été permis de suc-
» céder à un corps à qui l'on donnait la mort. C'est
» ainsi que Crébillon faisait parler Rhadamiste :

» Ah! peut-on hériter de ceux qu'on assassine!...

» On dit qu'il importe de multiplier les mutations.
» Est-il des propriétés qui changent plus rapidement
» de mains? Dans les vingt ans il y a mutation. On

» prétend favoriser l'agriculture : est-il des terres
» mieux cultivées que les nôtres ?

» On assure qu'on augmenterait, qu'on doublerait
» les revenus des hôpitaux, des colléges, etc., en ven-
» dant leurs biens au denier trente. Eh ! qui voudra
» acheter, si vous mettez pour deux milliards de
» biens en circulation ? Les capitalistes trouvent plus
» de profits au mouvement de leurs fonds que dans
» l'acquisition de terres.

» Comparez les provinces où l'Église possède des
» biens, vous verrez qu'elles sont les plus riches.
» Comparez celles où les ecclésiastiques ont peu de
» propriétés, vous verrez que la terre s'ouvre à
» regret pour récompenser les bras languissants de
» ceux qui la cultivent sans amour.

» Le prix croissant du pain, l'augmentation du
» numéraire, la banque nationale, tout apprend aux
» corps qu'ils ne pourraient subsister s'ils n'avaient
» qu'un revenu pécuniaire.

» Le culte n'a jamais été payé par la nation,
» mais par des fondations particulières.

» L'art de régénérer ne serait-il donc que l'art
» malheureux de détruire ? Vous l'avez dit vous-mê-
» mes avec amertume, vous êtes environnés de rui-
» nes, et vous voulez augmenter les décombres qui
» couvrent le sol où vous deviez bâtir ! Est-ce en
» faisant sans cesse des victimes que vous voulez
» opérer le bien public ? Les maux que nous avions

» à réparer n'étaient rien en comparaison de ceux » sous lesquels nous gémissons. Depuis le palais des » rois jusqu'au dernier des hameaux, tout est en » fermentation dans le royaume. Quel spectacle of- » fre la France? Un roi sans pouvoir et un peuple » sans liberté. Déjà vous êtes réduits à empêcher » les citoyens de s'assembler. Le plus terrible des- » potisme est celui qui porte le masque de la li- » berté. »

LIII.

Cette science de Maury, supérieure à celle de Mirabeau sur ces matières, ces accents où l'on entendait la voix de la victime dans celle du prêtre, donnèrent à Maury le triomphe de l'orateur. Mirabeau conserva celui du législateur. Sa motion fut adoptée par cinq cent cinquante-six voix contre trois cent quarante-six dans les termes qu'il avait lui-même rédigés:

« L'Assemblée déclare, premièrement, que tous les » biens ecclésiastiques sont à la disposition de la na- » tion, à la charge de pourvoir d'une manière con- » venable aux frais du culte, à l'entretien de ses » ministres et au soulagement des pauvres, sous la » surveillance et d'après les instructions des pro- » vinces. Secondement, que, selon les dispositions à » faire pour les ministres de la religion, il ne puisse » être affecté à la dotation des curés moins de 1,200

» livres, non compris le logement et jardin en dé-
» pendant. »

L'Assemblée sortit du palais de l'archevêché au bruit de ses propres applaudissements mêlés aux applaudissements des tribunes et du peuple. Elle venait de remporter la plus décisive de ses victoires sur le passé.

Une assemblée délibérante qui avait la volonté, le courage et la force d'exproprier d'un vote, et sans une mainlevée dans l'empire pour résister à ce vote, un sacerdoce de cent cinquante mille prêtres, possesseurs séculaires et respectés de plusieurs milliards de terre et d'établissements, sacerdoce correspondant à toutes les consciences, à toutes les habitudes et à beaucoup d'intérêts du peuple, était désormais irrésistible. Toucher à la noblesse, la démocratie debout le peut sans prodige; ébranler ou renverser le trône, une sédition victorieuse le peut sans effort; mais toucher à l'autel, même en respectant le culte, déposséder un sacerdoce qui confond ses propriétés avec ses dogmes, pour donner à ses richesses l'immutabilité et la divinité de sa mission, c'était faire d'une parole ce que Constantin et Charlemagne ne purent faire qu'avec la moitié du genre humain armée contre l'autre! Ce vote sans résistance atteste quel discrédit avait atteint les privilèges du clergé malgré ses richesses, et quel progrès avait fait déjà dans les âmes le principe plus saint de la liberté et de l'indépendance des consciences.

LIVRE ONZIÈME.

I.

Mirabeau, avec moins de raison et de talent, combattit dans la seconde séance de novembre la division de la France en quatre-vingts départements. Il proposait de supprimer les cantons et les communes, et de former cent vingt départemens, centre unique de la vie administrative et de la politique du royaume. Son esprit aristocratique se révoltait en lui contre l'effacement complet de ces anciennes divisions d'États où l'aristocratie de race conservait ses racines. Il voulait conserver les traces de ces États en les subdivisant seulement en départements exclusivement formés des démembrements de la même province. Le décret qu'il proposa à la suite de son discours

tomba devant la volonté de la France de n'être plus que la France partout.

Alexandre de Lameth demanda, dans le même esprit d'unité de la justice, la substitution immédiate d'une jurisprudence et d'une magistrature uniformes aux parlements, dont le sort encore suspendu suspendait l'action de la justice.

« Je sais, » dit-il, « je n'ai point oublié les im-
» portants services que nous ont rendus les parle-
» ments. Je sais que si, dans l'origine, la puissance
» royale leur a dû son agrandissement, on les a
» vus depuis, dans plus d'une occasion, lui prescrire
» des limites, et souvent combattre avec énergie, et
» presque toujours avec succès, les efforts du des-
» potisme ministériel. Je sais qu'on les a vus, lors-
» que l'autorité l'emportait, soutenir avec fermeté
» des persécutions obtenues par leur courage. Je sais
» que dans ces derniers temps surtout ils ont re-
» poussé avec force les coupables projets qui devaient
» anéantir entièrement notre liberté. Mais la recon-
» naissance, qui, dans les hommes privés, peut aller
» jusqu'à sacrifier ses intérêts, ne saurait autoriser
» les représentants de la nation à compromettre ceux
» qui leur sont confiés, et nous ne pouvons nous
» le dissimuler, messieurs, tant que les parlements
» conserveront leur ancienne existence, les amis de
» la liberté ne seront pas sans crainte, et ses en-
» nemis sans espérance. »

Les parlements pouvaient-ils résister, faibles, impopulaires, odieux, au mouvement qui avait emporté la noblesse et le clergé?

« S'il est vrai, » dit Thouret, « que l'esprit de » corps et d'intérêt dont ils ne peuvent se dépouiller » ne peut s'allier avec l'esprit public, l'Assemblée » a le droit de les détruire comme corps et comme » tribunaux. Ils ne peuvent s'encadrer dans la constitution que vous devez faire. »

Le roi, résolu à tout subir, même ce qui répugnait le plus à ses principes, sanctionna sans objection la vente des biens du clergé. La violence qui lui avait été faite à Versailles lui paraissait une excuse suffisante de cette sanction envers l'Église. Envers les constituants, elle attestait son obéissance aux inspirations de l'Assemblée. Envers les royalistes et les catholiques, elle attestait sa servitude. Il ne pouvait que gagner ainsi à cette sanction, devant les uns l'estime, devant les autres la compassion. Le clergé inférieur jouissait en secret de cet abaissement des grands de son ordre, qui l'humiliaient de leur orgueil et de leurs richesses.

Les votes des curés de campagne et les nombreuses pétitions des moines pour la suppression de leurs maisons monastiques l'attestent. Quant à la révolte du haut clergé, propriétaire des immenses revenus de leurs évêchés et de leurs bénéfices, cette révolte, en se répandant en plaintes et en griefs contre l'As-

semblée, ne pouvait que tourner au profit du roi. Son plan à cette époque était de décréditer l'Assemblée en lui cédant, et de faire regretter le pouvoir royal par les excès du pouvoir populaire. Le jour même de la sanction du décret qui expropriait l'Église, l'évêque de Clermont et ses collègues s'efforcèrent d'intéresser la cause de la religion à celle des prêtres et des moines. Ils dénoncèrent à l'Assemblée un *Catéchisme du genre humain* qui sapait les dogmes du christianisme. L'Assemblée, par l'organe de Chapelier, se borna à renvoyer avec dédain le libelle au comité des rapports, en affirmant qu'il était moins coupable et moins insurrectionnel que le mandement de l'évêque de Tréguier. Mirabeau dénonça dans cette séance l'inertie du gouvernement, qui ne faisait ni absoudre ni punir les auteurs des troubles de Marseille, incarcérés par l'ancienne municipalité. Il s'efforça de semer les soupçons contre les juges, afin de paraître innocenter les coupables et de retremper sa force en Provence dans le parti radical à Marseille.

« Le temps n'est pas loin, » s'écria-t-il, « où je » dénoncerai les coupables auteurs des maux qui » désolent la Provence, et le parlement, qu'un pro» verbe trivial a rangé parmi les fléaux de ce pays, » et les municipalités dévorantes, qui, peu jalouses » du bonheur du peuple, ne sont occupées depuis » des siècles qu'à multiplier ses chaînes ou à dissi» per le fruit de ses sueurs. Les ministres cher-

» chent-ils donc encore des détours, ou voudraient-
» ils rendre vos décrets nuls par les lenteurs qu'ils
» apporteraient à leur exécution ? Je ne sais que
» penser de ces coupables délais; mais ce que per-
» sonne de nous ne peut ignorer, c'est qu'il est im-
» possible à relever, cet empire écrasé par trois
» siècles d'abus, si le pouvoir exécutif suit une autre
» ligne que la nation, s'il est l'ennemi du corps
» législatif au lieu d'en être l'auxiliaire, et si des
» parlements auxquels il faudra bien apprendre
» qu'ils ne sont rien dans l'Etat osent encore lutter
» contre la volonté publique, dont nous sommes seuls
» les organes. »

Les Lameth et leur parti, profitant de cette apostrophe de Mirabeau qui semblait annoncer enfin la guerre aux ministres, firent voter par l'Assemblée la création d'un nouveau comité chargé de rendre compte journellement à l'Assemblée de la sanction et de l'exécution de ses décrets.

II.

L'Assemblée nationale se transporta le 9 novembre dans l'immense salle du Manége; le roi l'avait fait adapter à l'usage de ses séances à la porte même de son palais. Cette salle ouvrait d'un côté sur la terrasse du jardin des Tuileries, de l'autre sur la rue Saint-Honoré. Les députés s'y divisèrent, comme à Versailles

et à l'archevêché, en trois camps, dont la place dans l'enceinte déclarait aux spectateurs les opinions : les révolutionnaires à gauche, les contre-révolutionnaires à droite, les impartiaux et les modérés au centre. Par une triviale allusion à la couleur des chevaux qui peuplaient quelques jours avant le Manége, le peuple appela ceux qui siégeaient à gauche les *noirs*, ceux qui s'asseyaient à droite les *blancs*, désignation générique et réciproquement injurieuse, qui servit bientôt de stigmates et d'insultes aux journaux et aux émeutes pour flétrir et pour menacer les députés. L'Assemblée, encore hésitante et retenue jusque-là dans une certaine mesure envers l'autorité royale, allait prendre au manége une autre attitude et de plus fougueux emportements. Un vote, inaperçu du public dans la séance du 7 novembre, avait rompu tout concert possible entre l'Assemblée et le roi.

III.

Les intrigues secrètes de Mirabeau avec Lafayette et avec la cour avaient pris, comme on l'a vu, depuis le 6 octobre, et surtout depuis la réunion de l'Assemblée à Paris, une consistance qui ressemblait à un plan. Bien que joué par Lafayette, repoussé par les Lameth, éludé par les ministres, redouté par Necker, soupçonné par les Jacobins, Mirabeau, pressé par son ambition, aveuglé par ses besoins, exalté par

le sentiment de sa force personnelle, méditait la conquête du ministère et n'attendait que l'occasion de le saisir. Dans cette impatience, il s'était promis à lui-même, et il avait fait promettre à la cour, qu'il ferait admettre les ministres dans le sein de l'Assemblée pour y représenter dans les discussions la prérogative de la couronne et pour y défendre, contradictoirement avec les orateurs, les projets de lois du gouvernement. Idée simple, juste, nécessaire, qu'il empruntait au parlement d'Angleterre, et qui, dans un gouvernement monarchique et national, pouvait seule constituer ce grand et perpétuel dialogue entre le roi et le peuple d'où sort la loi à la fois populaire et monarchique.

Mais, indépendamment de cette idée politique, Mirabeau en avait une personnelle dans ce plan : c'était de démontrer par le fait l'insuffisance ou l'infériorité de Necker et des ministres ses collègues dans les luttes de tribune auxquelles il les conviait, de les subjuguer par son éloquence, de les subalterniser par la comparaison avec lui devant l'opinion et de conquérir sur eux, par droit de supériorité et d'admiration publique, le ministère qu'il convoitait de leur arracher.

IV.

Il crut avoir trouvé l'occasion tant désirée de pré-

senter naturellement cette amélioration dans les rapports de l'Assemblée avec le roi, à la séance du 7 novembre. Le duc d'Aiguillon, rapporteur du comité de finance, ayant déclaré à l'Assemblée que son travail sur la situation financière du royaume n'était pas encore terminé, par suite des lenteurs qu'entraînait la communication des documents ministériels sur ces matières, Mirabeau proposa, avec une sorte d'illumination soudaine, que, pour accélérer ces communications, les ministres du roi fussent admis avec voix consultative dans l'Assemblée jusqu'au moment où la constitution leur assignerait un poste et des attributions définitives au sein du corps législatif.

A ce mot, comme si le masque fût tombé du visage de Mirabeau et que l'ombre de Richelieu eût apparu devant l'Assemblée, un cri d'étonnement et d'effroi monta de tous les bancs vers l'orateur. Cent voix demandèrent la parole pour déjouer l'ambitieux qui disait trop tôt le dernier mot de sa destinée: les royalistes, par ressentiment contre le tribun qui avait ébranlé le trône et foudroyé l'aristocratie; les membres du clergé, par vengeance contre le spoliateur de leurs richesses et contre l'apôtre de la liberté de conscience; les amis de Necker, par crainte de l'homme d'Etat qui menaçait d'effacer bientôt leur idole; ceux de Lafayette, par le désir d'asservir à jamais à ce général un ministère faible, subalterne et complaisant; les Lameth, les Barnave et leurs

partisans, par soupçon avéré pour eux de la connivence de Mirabeau avec la cour, et par jalousie d'une supériorité de talent dont la supériorité de fonction ferait une tyrannie morale; enfin les Péthion, les Lanjuinais, les Robespierre, les radicaux de l'Assemblée, par dédain des faveurs de la cour, qu'ils brûlaient d'attester aux yeux du peuple par un vote éclatant de vertu. Tous ces partis, tous ces hommes, toutes ces rivalités, toutes ces vertus mêmes n'eurent qu'un voix pour étouffer celle de Mirabeau. Lanjuinais, montrant à ses collègues le danger de mettre dans la même main le pouvoir et le génie, et citant par son nom, comme exemple de ce danger, l'orateur qui la subjuguait déjà par le despotisme de son éloquence, proposa d'interdire pour trois ans les fonctions publiques à tout membre de la représentation.

Blin demanda qu'il fût seulement interdit à tout député d'entrer au ministère pendant la durée de la session. « On a cité l'Angleterre, » dit-il. « Je la » cite aussi. Souvenez-vous des maux causés à la » Grande-Bretagne par ce Walpole, ministre corrup- » teur, qui déclarait avec tant d'audace qu'il avait » sous la main le tarif des consciences de tous les » membres des communes de son pays. » Mirabeau, étonné, écrasé, interdit d'une opposition si unanime, se releva par la présence d'esprit, par l'insolence et par le dédain, dernière ressource de son éloquence.

Il montra clairement, dans sa réplique, aux Lameth, à Barnave, à Lanjuinais, qu'il ne se trompait pas sur les motifs qui les insurgeaient contre sa proposition. Il soutint la logique et l'utilité de son système, et il se condamna lui-même à l'ostracisme du ministère en déclarant ironiquement qu'il était prêt à voter l'exclusion demandée par les orateurs, pourvu que cette exclusion ne fût portée que contre lui-même. Cette ironie blessa l'assemblée sans changer le vote. L'homme fit échouer l'idée. On plaça dans la constitution même une infranchissable barrière entre les fonctions de ministre et la qualité de député. C'était constituer ou la servitude des ministres au seul pouvoir législatif, ou la guerre civile organique entre les deux pouvoirs. De ce jour, Mirabeau, qui n'avait jusque-là que négocié, conspira contre une assemblée qui venait de saper, sous son ambition et son génie, la première et la dernière marche de sa fortune. Inutile au conseil, redouté de l'Assemblée, il ne resta grand que pour le peuple et imposant qu'à la tribune. Il y ressaisit à chaque occasion cette royauté de la nature qu'il n'était pas au pouvoir de l'envie de lui arracher. Nous verrons de jour en jour davantage ce que cet ostracisme d'un grand homme coûta au roi, à l'Assemblée et à lui-même. Caressé par les Jacobins, dont la société, qui prenait alors le nom d'Amis de de la constitution, venait de se former à Paris sous

les Lameth, les Barnave, les Robespierre, les Dupont, Mirabeau s'y livra pour avoir le plaisir d'y effacer ses rivaux dans leur propre camp. Il accepta peu de jours après la présidence de ce club.

V.

Paris se calmait sous l'impression du 6 octobre, sous la vigilance de Lafayette et sous la police de Bailly. Mais l'agitation s'étendait et redoublait dans les provinces. Les parlements essayaient de protester, à Rouen, à Metz, en Languedoc; ils répandaient des proclamations incendiaires, caressant l'esprit des provinces pour tuer l'esprit national. Le peuple des villes et des campagnes répondait à ces protestations par de nouveaux soulèvements. Des colonnes mobiles partaient de Dijon, de Langres, de Châlon, de Mâcon, de Lyon, de Saint-Etienne, de Grenoble, pour visiter les châteaux suspects de donner asile aux magistrats, aux nobles, aux prêtres contre-révolutionnaires. Ces visites menaçantes forçaient des familles entières à l'émigration. A Montbrison, des femmes ameutées traînaient dans le sang le commandant de la garde nationale, M. de Rochetailler. Le drapeau rouge, déployé dans plusieurs villes en fermentation, était déchiré impunément par les séditieux. Ils trouvaient partout des complices dans la garde nationale. On délivrait les prisonniers; on changeait leur captivité

en triomphe. En Corse, les partis s'entre-massacraient; à Bourges, le peuple chassait les autorités royales; à Issoudun, il refusait de payer les impôts et lapidait les percepteurs; à Brest, à Alençon, à Pau, les soldats et les matelots insurgés épuraient, emprisonnaient, égorgeaient leurs officiers. Chaque courrier apportait une catastrophe. La rumeur d'une conspiration sourde entre la cour et les puissances étrangères, pour restaurer le despotisme, la noblesse et le clergé par les armes étrangères, entretenait la panique et la fureur dans tout le royaume. Tout était soupçon, délation, incrimination, violence. Les clubs, les journaux et les libelles les plus effrénés soufflaient tous les soirs et tous les matins le feu dans Paris. On y révélait sans cesse des complots réels ou imaginaires de la reine, des princes, des ministres, de l'émigration, contre la patrie. On était sans lois contre ces provocations impunies, et la répression même eût paru un aveu de ces crimes. Le peuple voyait partout un concert armé entre les rois pour venir, d'accord avec la reine et les princes, étouffer dans le sang des Français le foyer d'une révolution européenne.

Ces rumeurs n'avaient à cette époque d'autres fondements que quelques vaines tentatives du comte d'Artois, fugitif à Turin, pour obtenir du roi de Sardaigne, son beau-père, un corps auxiliaire de douze mille hommes, afin d'appuyer les insurrections

royalistes qu'il se flattait d'exciter à Lyon et dans le Midi. L'Europe était attentive aux mouvements de la France, mais impassible et désarmée. L'opinion y retenait les cours dans l'immobilité et dans la stupeur. Les idées philosophiques de réforme religieuse, politique et sociale, pour lesquelles la France s'agitait, étaient universelles en Europe. La cause de la France révolutionnaire était alors celle de l'esprit humain. Tous les peuples se passionnaient pour le succès d'une révoluion qui promettait d'émanciper le monde du joug du despotisme des aristocraties, des théocraties, contre lesquelles la philosophie moderne avait insurgé partout la pensée jusque dans les cours. Le serment du jeu de paume, le 14 juillet, la prise de la Bastille, le drapeau tricolore, l'Assemblée nationale, la garde civique, l'expropriation du clergé, l'abolition de la féodalité, le nivellement de la noblesse, l'élévation du sujet au rang de citoyen, l'éloquence de la tribune, Mirabeau, Bailly, Lafayette, étaient des faits, des noms, des prestiges européens. Paris, dans les jours d'écroulement, avait un écho universel. Les souverains eux-mêmes étaient forcés par leurs peuples de regarder avec une sorte d'intérêt sympathique ou du moins avec une circonspection prudente les explosions successives des idées philosophiques en France. Aucun d'eux en ce moment n'eût été assez hardi pour toucher à cette arche de l'opinion; aucun non plus n'était disposé, encore

moins préparé à une croisade des trônes contre un peuple qui représentait tous les peuples.

VI.

Un homme d'Etat plus grand que Richelieu, car il avait conquis son autorité sur son pays par le génie et non par des crimes, dirigeait un peuple libre au lieu d'opprimer une féodalité esclave: M. Pitt, ministre plus patriote encore qu'aristocrate, gouvernait l'Angleterre. Malgré les justes ressentiments que la guerre presque civile de l'Amérique avait inspirés à l'Angleterre contre la France alliée des Américains, M. Pitt avait entrevu d'un regard d'aigle un nouveau système d'alliance européen prêt à éclore pour son pays par la naissance de la liberté en France. Il savait que si les gouvernements despotiques s'allient par des intérêts, les nations libres s'allient par des idées, et que ces dernières alliances sont plus solides, plus fécondes et plus durables que les premières, parce qu'elles commandent la paix au monde et qu'elles assurent la seule gloire véritable d'un homme d'Etat, les progrès de l'esprit humain et la prospérité réciproque des peuples amis.

Tant que la France était monarchique et constitutionnelle, l'Angleterre, représentative et libérale, était son alliée solide et permanente sur le continent.

Isolée dans sa liberté comme dans ses îles, une puissance prépondérante ou une monarchie universelle en Europe pouvait fermer à l'Angleterre le monde continental et la reléguer sur les mers. Ses idées, son commerce, sa politique, étaient à la merci d'un conquérant russe, germain ou français. La tribune anglaise étouffée parlait en vain. La liberté manquait d'air et d'écho de ce côté de l'Océan. M. Pitt, esprit véritablement libéral alors, quoique depuis il ait été obligé par nos fautes et par nos excès de s'allier avec les cours absolues pour faire ou poursubir la guerre, était loin de méditer, comme on l'a faussement écrit jusqu'ici, la guerre à la révolution. L'eût-il voulu, il ne l'aurait pas osé. Il ne gouvernait que par la majorité dans le parlement, et la majorité qui lui prêtait sa force était favorable en masse aux idées qui prévalaient en France. Les libertés religieuses et les libertés politiques, dont le faisceau formait la philosophie française, étaient nées en Angleterre bien avant que nos écrivains, nos philosophes et nos orateurs les eussent naturalisées parmi nous. L'Angleterre y reconnaissait une sorte de colonie intellectuelle de ses libres penseurs; lever la main contre la liberté française lui eût paru en ce moment lever la main contre elle-même. Le ministère britannique qui lui aurait proposé d'étouffer le système représentatif en France serait tombé à l'instant dans son impiété et dans son blasphème.

La Révolution française était aussi populaire à Londres qu'à Paris dans le peuple de la Grande-Bretagne. L'aristocratie seule commençait à s'alarmer des principes d'une démocratie destructive de ses préjugés et de ses priviléges. Elle craignait l'effet de l'exemple contre sa domination et ses richesses. Mais cette crainte, encore modérée, n'avait pas la puissance d'entraîner la nation et le gouvernement anglais dans des hostilités contre la France. M. Pitt et l'aristocratie du parlement lui commandaient la neutralité. Ils ne doutaient pas qu'après quelques accès d'exagération et d'anarchie démagogiques, inséparables des révolutions les plus légitimes dans la crise où elles s'accomplissaient, le bon sens et le courage, ces deux vertus organiques de la France, ne rétablissent l'équilibre et le niveau entre les éléments divers dont l'ensemble forme un peuple en société. M. Pitt ne voulait donc point la guerre, il ne la voulait même pas deux ans plus tard, en 1791, quand Dumouriez lui tendit secrètement la main de son champ de bataille de Belgique, après ses succès contre les Prussiens. Toute négociation du roi, de la reine, des émigrés pour mendier la guerre à Londres eût été reçue non-seulement comme un crime, mais comme une dérision.

VII.

Le génie philosophique et révolutionnaire du grand

Frédéric, ce Machiavel des rois, gouvernait toujours la Prusse du fond de son tombeau. La Prusse voulait encore moins la guerre contre-révolutionnaire avec la France. La cour de Prusse et son armée, possédées d'une seule idée, dominer en Allemagne par l'intelligence et ruiner l'ascendant de l'Autriche par la popularité allemande, méditait au contraire une alliance française et anti-germanique avec la révolution quelconque qui triompherait à Paris. Cette alliance d'ambition, que la Prusse poursuivit même en 1792, avec la France républicaine, a été le rêve constant des politiques à cette cour. Chercher partout des ennemis à l'Autriche, même parmi les ennemis de l'Allemagne, c'est le fond de la politique de Berlin, l'héritage du grand Frédéric, politique perverse, mais nationale, d'un État qui n'a pu naître et grandir que de la rivalité et du machiavélisme contre l'Empire. La courte et faible guerre que la Prusse essaya, sans la pousser à bout, sous le duc de Brunswick, en 1792, ne fut que l'accident d'un ministre qui penchait vers l'Autriche, M. de Hartsberg, et la velléité d'un roi parvenu, fier de venger les rois. Mais, en 1789, Louis XVI, la reine, le comte d'Artois, les émigrés, auraient en vain appelé la Prusse au secours de la contre-révolution.

Catherine II, disciple de Voltaire, de d'Alembert et de Diderot, gouvernait la Russie les yeux tournés du côté de l'Orient. Le glaive à la main contre les Turcs et l'esprit tendu vers la Pologne, cette impératrice ne se

serait pas laissé facilement distraire de ces grands intérêts rapprochés d'agrandissement national, pour venir faire des campagnes en France contre les idées et les maximes de ces philosophes qu'elle promulguait à Saint-Pétersbourg. Des troubles en France et en Allemagne ne pouvaient que favoriser ses desseins sur la Pologne et sur la Turquie, en occupant l'Europe occidentale pendant qu'elle s'emparerait de l'Orient. Quelques paroles et quelques gestes de chevalerie monarchique donnés par Catherine et par ses favoris aux émissaires du comte d'Artois étaient tout ce que la contre-révolution pouvait attendre de cette Sémiramis du Nord

L'Allemagne, fédération monarchique et féodale d'Etats mal reliés par le lien de l'Empire, était lourde à remuer, lente à délibérer, tardive à agir, comme toutes les fédérations. L'esprit de ces différentes cours et de ces différentes populations était aussi divers et aussi inhérent que leurs intérêts. La liberté de la presse et d'enseignement qui y existait par la plus inaliénable des libertés, la liberté de l'usage, y avait répandu l'enthousiasme pour la révolution française. Ce fanatisme était théorique et inerte, mais il était un invincible obstacle à une ligue germanique contre la France. Le cœur de l'Allemagne battait pour notre philosophie; ses écrivains commentaient même en les exagérant nos doctrines; ses poëtes, Klopstok, Gœthe, Schiller, chantaient nos

triomphes démocratiques sur le despotisme, la théocratie et l'aristocratie. Les Allemands croyaient avoir remporté eux-mêmes les victoires populaires qu'ils célébraient dans leurs académies et dans leurs universités. L'empereur d'Autriche Joseph II, demi-grand homme assez hardi pour tout oser, trop impatient pour rien accomplir, avait médité l'émancipation de ses Etats du joug de l'Eglise de Rome. Prince philosophe, il voulait faire une révolution religieuse sans faire en même temps une révolution politique. Ses réformes des ordres monastiques dans ses Etats et ses schismes en action contre la papauté agitaient ses pensées et ses peuples.

La Belgique se levait avec ses patriotes fanatiques et turbulents contre l'empereur. Il voulait lui imposer ses réformes en même temps que la servitude. Il méprisait l'intelligence de Louis XVI et la légèreté de Marie-Antoinette, sa sœur ; il les abandonnait à leurs mauvais conseils et à leur inévitable sort. L'émigration ne recevait de lui ni estime, ni accueil, ni encouragement ; s'il devait jamais intervenir dans leur cause, c'était après qu'elle serait désespérée.

VIII.

L'Italie applaudissait à ses réformes anti-romaines, elle s'endormait sous ses petits souverains, vas-

saux de l'Empire; elle suivait des yeux et du cœur la révolution française, comme l'apparition d'un nouveau jour qui devait se lever du haut des Alpes pour dissiper ses ténèbres et pour réveiller l'indépendance des peuples. Les pontifes seuls anathématisaient les doctrines françaises. La noblesse, les cours, les lettrés, le peuple, les prêtres même, en masse, y faisaient des vœux pour le triomphe des lumières et de la liberté en France. La cour de Piémont, de Savoie et de Sardaigne, plus asservie de tout temps aux idées du moyen âge par cette obstination des montagnes à résister à l'action des siècles, avait seule une politique contre-révolutionnaire et une armée chevaleresque à prêter aux princes de la maison de Bourbon, ses parents et ses alliés pour la cause des rois. Mais cette armée ne pouvait être qu'un contingent de la coalition des trônes, elle restait immobile derrière les Alpes. Le roi de Sardaigne la promettait toujours sans la livrer au comte d'Artois. Le moindre mouvement hostile à ce prince aurait justifié pour nous l'invasion de la Savoie; la population de cette province, Française de langue, de mœurs et de géographie, ouvrait d'avance son cœur à la France.

IX.

L'Espagne seule, si elle eût été encore l'Espagne de Charles-Quint ou de Philippe II, pouvait, en des-

cendant du haut des Pyrénées dans nos provinces du Midi, au nom du sang de Louis XIV qui coulait dans les veines de ses rois, au nom de la religion et de la monarchie, ses deux dogmes, fomenter une guerre civile dynastique et religieuse redoutable à la révolution dans la moitié de la France. Mais l'Espagne, qui avait encore un peuple héroïque, n'avait plus qu'un gouvernement énervé. Le système monacal y avait aspiré toute la puissance, toute l'énergie, toute la richesse et tout le sang de la nation. La théocratie sacerdotale y avait absorbé la royauté, et la nation y croupissait sans politique, sans marine, sans armée. La cour d'Espagne, asservie à des favoris, à des courtisans, à des confesseurs, entre la volupté et la superstition, se contentait de fermer hermétiquement ses frontières à la civilisation et de livrer les idées aux inquisiteurs. Lazaret d'un peuple contre toute contagion de la pensée moderne, une croisade contre la philosophie était un effort au-dessus de ses forces. Le fatalisme immuable du régime monacal avait succédé dans ses montagnes au fatalisme héroïque de ses Arabes musulmans. Elle était trop heureuse de languir oubliée, derrière ses Pyrénées, dans ses couvents et dans ses théâtres; elle ne pouvait offrir à sa cause de famille en France que des processions et des supplices.

Le reste du monde ne comptait pas dans la cause des rois et des peuples.

X.

Telles étaient les véritables dispositions des cours de l'Europe et de la France en 1789 envers la révolution française; mais le peuple de Paris les connaissait mal. Le parti de la guerre, qui fut plus tard le parti des Girondins, persuadait dans ses pamphlets, dans ses journaux et dans ses clubs à la nation, qu'une ligue naturelle et formidable de tous les rois, de toutes les noblesses, de tous les clergés, de tous les cabinets politiques de l'Europe, était formée par la communauté de haine contre la révolution, et que le roi, la reine, les princes, ayant leurs intelligences et leurs émissaires dans cette ligue, y tramaient des invasions et des parricides contre la France. Le patriotisme, passion unanime et filiale du peuple, y devenait ainsi, par ses alarmes et par ses fureurs, un des éléments les plus actifs et les plus indomptables de la liberté.

C'est au moment où ce sentiment était le plus inquiet et le plus ombrageux dans la capitale qu'une immense rumeur s'éleva tout à coup dans Paris. On répandait qu'une conspiration contre l'Assemblée et contre la France, tramée entre le comte de Provence, la reine et un Catilina royaliste nommé le marquis de Favras, venait de transpirer jusqu'au comité des recherches de la Commune; que le mar-

quis de Favras, tête et main de la conspiration, était arrêté par Lafayette. On ajoutait que ce conspirateur avait enrôlé une armée occulte de nobles et de stipendiés étrangers prêts à entrer dans Paris; que le premier acte de cette invasion nocturne devait être l'assassinat de Lafayette, de Bailly, de Necker, de tous les hommes populaires, l'assaut aux Tuileries, l'enlèvement du roi, la translation du monarque au milieu de l'armée de Metz marchant contre la capitale, le blocus et l'affamement de la capitale, la proscription des députés, l'asservissement de la France à la cour, à la noblesse, au clergé, vengés par les armes de leur minorité dans la nation. On ajoutait que tous ces crimes, consentis par la reine, accomplis par ses sicaires, confiés au comte de Provence, avaient été préparés et soldés par l'or de ce frère du roi.

XI.

Tout était faussé, exagéré, travesti dans cette rumeur publique bien propre à porter l'intérêt sur Lafayette et sur Bailly, à saper dans leurs bases les projets ambitieux du ministère du comte de Provence, et à nourrir des plus sanglants soupçons le nom de la reine. Voici la vérité.

Le comte de Provence, soit pour préparer les moyens de gouvernement qu'il rêvait en ce temps-là, comme on l'a vu, à la tête d'un grand ministère, soit pour

avoir éventuellement dans son trésor secret les sommes nécessaires à une évasion du roi et de la reine hors de Paris, si cette évasion devenait nécessaire, voulut négocier un emprunt de quelques millions en Hollande par l'entremise du marquis de Favras.

Thomas Mahy, marquis de Favras, était un gentilhomme, Irlandais de race, dont la famille était établie à Blois. Jeune, il avait servi dans les mousquetaires, cette école de bravoure et de dissipation; devenu plus tard colonel des Suisses de la garde du comte de Provence, il avait épousé une fille d'une maison princière de la basse Allemagne. Ses prétentions s'étant élevées avec cette fortune, il avait levé en Hollande une légion dont il s'était fait le chef pour servir l'empereur dans les troubles civils du Brabant. C'était un de ces hommes qui agitent perpétuellement leur fortune de l'agitation de leur âme, et dont le bon sens n'arrête jamais la témérité; aventuriers de guerre, de cour et de partis, qui courent après toutes les occasions, et qui s'offrent à tous les services pour devenir importants en paraissant nécessaires. Les cours et les factions sont pleines de ces caractères serviables et dangereux pour ceux qu'ils approchent.

XII.

Le marquis de Favras avait, par ses antécédents,

accès à la cour du comte de Provence. Sa résidence et ses relations en Hollande firent présumer au comte de la Châtre, confident intime de ce prince, que le marquis de Favras pourrait négocier mieux que tout autre, avec secret et promptitude, l'emprunt dont son maître avait besoin à Amsterdam. Peut-être confia-t-on à demi-mot à cet agent l'usage politique auquel ces millions étaient éventuellement destinés dans les intérêts du prince et du roi; peut-être le comte de Provence lui-même laissa-t-il connaître à ce négociateur les espérances d'ambition dont il se repaissait et l'appui secret dont il se flattait du côté de la reine; peut-être aussi, ce qui est plus vraisemblable, le marquis de Favras fit-il de lui-même toutes ces conjectures, et pour exagérer son importance et sa faveur, exagéra-t-il à ses yeux comme aux yeux d'autrui sa mission.

Quoi qu'il en soit, ses confidences, ses indiscrétions, les agents obscurs et subalternes qu'il employa pour recruter dans Paris quelques stipendiés à un complot ridicule dont il se disait le ressort caché et dont il laissait entrevoir les vrais moteurs dans le prince et dans la reine, ne tardèrent pas à transpirer. Il ne s'agissait de rien moins, selon ses agents, que de réunir à Montargis, aux portes de Paris, trente mille hommes invisibles composés de quinze mille Suisses et de quinze mille Allemands recrutés, réunis dans l'ombre, concentrés au cœur de la France com-

me au signal d'un magicien, d'introduire cette armée dans Paris à l'insu de Paris lui-même, et d'en faire le noyau de l'armée destinée à la délivrance de la cour. La démence de l'idée, du but et du moyen absolvait d'avance le prétendu conspirateur et ses prétendus complices. C'était évidemment le rêve d'un insensé donnant à ses chimères, pour les accréditer, l'autorité d'une mission détournée de son vrai sens. Le comte de Provence était incapable de donner un corps à de pareilles imaginations; la reine, que le prince flattait, mais qu'elle n'aimait pas, déroutait sans cesse son ambition au lieu de la favoriser : elle redoutait en lui un lieutenant général du royaume ou un régent autant qu'un ministre; il était trop près du trône pour qu'elle songeât à lui confier la politique du règne. Les prétendus crimes médités par le prétendu triumvirat, les assassinats préalables de Bailly, royaliste alors; de Lafayette, protecteur des jours du roi; de Necker, dont on n'avait plus rien ni à espérer ni à craindre, étaient des attentats aussi imaginaires que le complot lui-même. Y croire était presque aussi odieux que les imaginer.

XIII.

Lafayette eut le tort grave de feindre d'y avoir échappé. Il laissa retentir et poursuivre ces ombres par la Commune, dans un temps où les suppositions

les plus puériles passaient pour des preuves, conduisaient à l'échafaud. Il ne dédaigna pas assez comme des puérilités indignes d'un esprit sérieux la conspiration et le conspirateur. Cette affaire, sur laquelle il revient lui-même dans ses Mémoires, « obscure dans » ses détails, » dit-il, «est, pour les gens instruits, fort » claire sur les points principaux. Si Favras a vécu, » ainsi qu'on l'assure, en aventurier, il est mort en » héros de courage et de fidélité. Le comte de Pro- » vence, depuis Louis XVIII, son auguste *complice*, a » manqué à l'un et à l'autre. »

A peine Lafayette avait-il fait arrêter Favras, qu'il envoya son aide de camp, M. de Boinville, au Luxembourg prévenir officieusement le comte de Provence de cette arrestation. « Le premier mot du comte de » Provence, » écrit Lafayette, dans l'intention visible d'inculper le prince, « fut d'avouer à mon aide de » camp qu'il avait soupçonné cette intrigue, et de » nommer même une maison du faubourg Saint- » Antoine. Sa seconde réflexion, après avoir consulté » ses amis, fut d'aller à l'hôtel de ville nier le com- » plot et renier Favras. La reine, » poursuit-il, « crut » d'abord que Lafayette avait exigé cette démarche; » mais quand Lafayette eut répondu à la reine que, » loin d'avoir conseillé cette démarche, il pensait au » contraire qu'elle était de la part du frère du roi » une grande platitude, la reine parut satisfaite. »

XIV.

Cette explosion et cette arrestation jetèrent le comte de Provence dans une transe d'esprit qui ne lui laissait que le choix des perplexités et des périls. Trop coupable de relations contre-révolutionnaires avec Favras pour tout nier, trop innocent de complots absurdes et sanguinaires pour tout avouer, il était jeté entre le désaveu de Favras, qui paraîtrait une lâcheté, et l'aveu des prétendus crimes de son complice, qui serait un mensonge contre lui-même et un véritable suicide de son caractère. Il ne pouvait ni justifier ni accuser le prévenu sans se perdre. Il éprouva le désir de consulter un homme consommé. Ses liaisons avec Mirabeau, un moment rompues par les tentatives de coalition entre le grand orateur et Lafayette, avaient été reprises depuis que le vote de l'Assemblée, attribué en grande partie à Lafayette, interdisait à Mirabeau le ministère pour lui-même. Il lui convenait alors de porter le comte de Provence au pouvoir, et de gouverner sous le nom de ce prince une révolution qui ne voulait pas le laisser gouverner sous son propre nom.

Le comte de Provence se hâta donc d'envoyer dans la nuit le duc de Lévis, son premier gentilhomme de la chambre, consulter Mirabeau sur la conduite qu'il avait à tenir dans cette délicate circons-

tance. Le duc de Lévis, que Mirabeau dans son récit appelle l'*homme gris*, à cause de son costume qui cachait en lui l'homme de cour, raconta tout à Mirabeau. Il n'y avait point de péril à avouer des emprunts ou des mesures ayant pour objet, ou l'avénement du prince au pouvoir, puisqu'il en était le confident, ou une évasion éventuelle du roi hors de Paris, puisqu'il conseillait lui-même cet éloignement de la capitale à la cour. « Comment nous avons manœuvré, moi et » l'homme gris sous ma conduite, » écrit deux jours après Mirabeau à son ami, « est inutile à vous dire. » Le résultat vous fera deviner le conseil. Le comte » de Provence a envoyé chercher M. de Lafayette et » lui a dit devant témoins : « Monsieur de Lafayette, » on répand dans Paris le billet que voici. » (C'était la rumeur écrite de la grande conspiration grossie de l'assassinat de Lafayette, de Bailly, de Necker.) « Vous avez un grand crédit dans Paris, monsieur » de Lafayette; je ne doute pas que vous ne mettiez » quelque activité à détruire une calomnie dont les » méchants disent que vous profitez..... J'irai m'en » expliquer ce soir à la commune de Paris; j'espère » que vous y serez. »

XV.

Ces paroles, prononcées avec l'ironie masquée de fausse confiance qui caractérisait dans l'occasion

l'accent du prince, disaient assez à Lafayette que la crédulité qu'il montrait pour l'accusation était une embûche entrevue par le comte de Provence, embûche dans laquelle il ne tomberait pas sans l'entraîner lui-même. Le prince le somma de l'accuser tout haut ou de le justifier par sa présence avec lui devant la Commune. Lafayette, aussi respectueux dans le palais qu'il était téméraire en insinuations dehors, ne put pas se refuser à assister le prince de sa personne à l'hôtel de ville et à lui servir en quelque sorte de caution et de patron devant le conseil. Mirabeau avait rédigé et remis au duc de Lévis le discours habilement médité que l'auguste accusé devait prononcer à la séance. Bailly, averti et favorable, avait convoqué les représentants de la Commune. Ils s'y rendirent tous, convaincus d'avance par la flatterie d'une visite d'un frère du roi qui faisait d'eux le tribunal suprême de l'opinion publique. Le prince y fut reçu avec des hommages qui écartaient de sa personne l'idée même d'une accusation.

« Messieurs, » dit le comte de Provence, « le désir » de repousser la calomnie m'amène au milieu de » vous. M. de Favras a été arrêté avant-hier par » ordre de votre comité des recherches, et on ré» pand aujourd'hui avec affectation que j'ai de grandes » liaisons avec lui... En ma qualité de citoyen de la » ville de Paris, j'ai cru devoir vous instruire moi» même des seuls rapports sous lesquels je connais

» M. de Favras. En 1772, il est entré dans mes
» gardes-suisses; il en est sorti en 1775, et je ne
» lui ai pas parlé depuis cette époque. Privé depuis
» plusieurs mois de la jouissance de mes revenus,
» inquiet sur les payements que j'ai à faire au mois
» de janvier, j'ai désiré de satisfaire mes engage-
» ments sans être à charge au trésor public. Afin
» d'y parvenir, j'avais formé le projet d'aliéner des
» contrats pour la somme qui m'est nécessaire. L'on
» m'a représenté qu'il serait moins onéreux à mes
» finances de faire un emprunt. M. de Favras m'a
» été indiqué, il y a quinze jours, par M. de la
» Châtre, comme pouvant l'effectuer par deux ban-
» quiers, MM. Chamel et Sertorius. J'ai souscrit une
» obligation de deux millions, somme nécessaire pour
» acquitter mes engagements du commencement de
» l'année et payer ma maison. Et cette affaire étant
» purement de finance, j'ai chargé mon trésorier de
» la suivre. Je n'ai pas vu M. de Favras; je ne lui
» ai pas écrit; je n'ai eu aucune communication avec
» lui. Ce qu'il a fait, d'ailleurs, ne m'est pas seu-
» lement connu. Cependant, messieurs, j'ai appris
» qu'hier on répandait avec profusion dans la ca-
» pitale un papier conçu en ces termes :
« Le marquis de Favras et la dame son épouse ont
» été arrêtés le 24, place Royale, pour un plan qu'ils
» avaient fait de soulever trente mille hommes pour
» assassiner M. de Lafayette et M. le maire de la ville,

» et ensuite de nous couper les vivres. Monsieur, frère
» du roi, était à la tête. »

» Vous n'attendez pas de moi, » continua le prince, « que je m'abaisse à me justifier d'un crime
» aussi bas; mais dans un temps où les calomnies
» les plus absurdes peuvent faire aisément con-
» fondre les meilleurs citoyens avec les ennemis
» de la Révolution, j'ai cru devoir au roi, à vous
» et à moi, d'entrer dans tous les détails que vous
» venez d'entendre, afin que l'opinion publique ne
» puisse un moment rester incertaine. Quant à mes
» opinions personnelles, j'en parlerai avec con-
» fiance à mes concitoyens. Depuis le jour où, dans
» la seconde assemblée des notables, je me suis dé-
» claré sur la question fondamentale qui divisait en-
» core tous les esprits, je n'ai pas cessé de croire
» qu'une grande révolution était prête, que le roi,
» par ses intentions, ses vertus et son rang suprême,
» devait en être le chef, puisqu'elle ne pouvait pas
» être avantageuse à la nation sans l'être également
» au monarque; enfin, que l'autorité royale devait
» être le rempart de la liberté nationale, et la liberté
» nationale la base de l'autorité royale. Que l'on cite
» une seule de mes actions, un seul de mes discours
» qui ait démenti les principes que j'ai montrés, dans
» quelques circonstances où j'aie été placé. Le bon-
» heur du roi et celui du peuple n'ont jamais cessé
» d'être l'unique objet de mes pensées et de mes

» vœux; jusque-là, j'ai le droit d'être cru sur mes » paroles; je n'ai jamais changé de sentiment ni de » principes, et je n'en changerai jamais. »

XVI.

La justification du comte de Provence, appuyée par quelques mots de Lafayette, qui promit de faire arrêter les auteurs de la calomnie contre le comte de Provence, fut reçue avec acclamation. La Commune était pressée de trouver un innocent dans un prince qui reconnaissait le pouvoir populaire, et dont les opinions habilement pondérées passaient pour fidélité à la cour et pour libéralisme dans le peuple. Il fut reconduit triomphalement à son palais du Luxembourg, lavé d'avance de toute complicité dans le procès sanglant qui allait s'ouvrir. Il se hâta, en rentrant au Luxembourg, d'instruire l'Assemblée nationale de sa comparution devant la Commune, dans un billet également dicté par Mirabeau. Nul n'osa accuser tout haut ce que la Commune avait absous. Le procès de l'infortuné Favras, renvoyé au Châtelet, commença sous ces auspices. Nous allons anticiper les événements de quelques semaines pour lier le supplice à l'accusation.

Mirabeau, dans sa correspondance secrète à cette date, entrevoit seul le parti odieux que les amis de Lafayette cherchaient à tirer de cette ridicule cons-

piration contre l'influence politique du comte de Provence et contre la sienne. « L'enfer, » écrit-il le 29 décembre, à Bruxelles, « a déchaîné toutes les ca-
» lomnies et toute *leur charité* contre *Monsieur* et
» contre ce qui lui paraît attaché, au fur et à me-
» sure de ses embarras. Le ciel ne verse pas sur
» lui ses bénignes influences. Il a la pureté d'un
» enfant, mais il en a la faiblesse, et il est extrême-
» ment difficile de lui faire comprendre, seulement
» vingt-quatre heures, que s'il se laissait faire, il
» serait bientôt un second duc d'Orléans !... Hier, il
» écrivait à l'Assemblée nationale, pour l'aviser de
» sa démarche à la Commune, la lettre incluse ; elle
» fut très bien reçue, et les Lameth et consorts furent
» assez habilement déjoués dans le débat, malgré la
» gaucherie du duc de Lévis, qui, avec un esprit délié,
» fait quelquefois des balourdises. Mais l'intrigue a
» redoublé d'activité et d'indifférence de moyens, au
» point qu'on a trouvé, dans la rue, une sentinelle de
» la garde nationale assassinée, avec cet écriteau : « *Va*
» *dans l'autre monde attendre Lafayette.* » Or, vous
» apprendrez qu'aujourd'hui cette sentinelle se porte
» fort bien. Je pourrais vous citer mille traits. On
» s'en sert pour empêcher *Monsieur* d'arriver, et il
» n'a pas pu encore s'avouer qu'il fallait enfoncer la
» porte. La reine le cajole et le déjoue, le roi niaise
» et s'abstient, *Monsieur* mollit et ne se réjouit d'un
» succès même que comme on se félicite d'une bo-

» taille gagnée qui nécessite à faire un siege très
» douteux; enfin, tout ceci est infiniment nébuleux.
» Il n'y a qu'une chose de clair : c'est qu'ils vou-
» draient bien trouver, pour s'en servir, des êtres am-
» phibies, qui, avec le talent d'un homme, eussent
» l'âme d'un laquais. Ce qui les perdra irrémédia-
» blement, c'est d'avoir peur des hommes, et de
» transporter toujours les petites répugnances et les
» frêles attraits d'un autre ordre de choses dans celui
» où ce qu'il y a de plus fort ne l'est pas encore
» assez, où ils seraient très forts eux-mêmes, qu'ils
» auraient encore besoin, pour l'opinion, de s'en-
» tourer de gens forts.

» La reine a refusé une audience au duc de Lévis.
» On lui a répondu qu'on l'*avertirait*. D'un autre
» côté, je vous défie de peindre les excès où se porte
» la licence des propos et l'anarchie... Le jour des
» barricades, le duc de Guise était loin d'être aussi
» maître de Paris que Lafayette... Je vous ai parlé
» de la scélérate facétie du garde national assassiné :
» il se porte aussi bien que vous et moi. Paris n'en
» retentit pas moins de fureur et de rage sur cet
» attentat imaginaire ou simulé, et les bandes na-
» tionales disent tout haut que s'il arrive malheur
» à leur général, les nobles, les évêques, le clergé,
» serviront d'hécatombe à cette grande victime!...
» Vous voyez que cet homme a du moins le talent
» de tenir ses gens en haleine et de se faire beau-

» coup de capitaines de ses gardes!... Un accès de
» frénésie du parti populaire va nous faire passer
» Lafayette pour empoisonné (car il paraît que nous
» sommes à la dernière scène de ce drame plus ou
» moins filé). Si le comte de Provence n'est pas au
» conseil avant, il peut être très sérieusement com-
» promis. Que voulez-vous que j'y fasse? Toujours
» réduit à conseiller, ne pouvant jamais agir, j'aurai
» probablement le sort de Cassandre. Je prédirai
» toujours vrai et je ne serai jamais cru. Ne vous
» fiez pas trop à Sémonville. Nous nous sommes très
» bien aperçus ici qu'il n'était pas et qu'il ne serait
» pas à nous (vous savez bien que c'est pour La-
» fayette qu'il travaille). Le Lafayette devient très
» nébuleux. Favras ne sera jugé que dans un an.
» Vous voyez aussi que c'est là tenir toujours la
» vipère en activité pour menacer incessamment de
» son dard. Cet homme (Lafayette) ne craint pas et
» même désire à un certain point la guerre civile,
» qu'il aura assurément; mais faute d'étendue dans
» l'esprit, il ne voit pas que supposé qu'il puisse
» porter son armée seulement jusqu'à Rouen, tout
» ce qui se passera aux frontières, et surtout aux
» frontières éloignées, est absolument contre lui,
» eût-il en capacité, en argent, en ensemble ce qu'il
» n'a pas et n'aura jamais! »

On voit que Mirabeau attribuait, justement ou injustement, à Lafayette toute la joie et tout le bénéfice

de l'angoisse où l'arrestation et le procès prolongé de Favras jetaient le comte de Provence. Ce jugement, cependant, fut moins ajourné que ne le supposait Mirabeau. Le parti de Lafayette, celui du comte de Provence, la Commune, la garde nationale, le peuple, étaient également impatients d'innocenter, de frapper ou de faire disparaître un homme qui emportait les iniquités, les soupçons ou les craintes de tous.

Favras, plus extravagant que coupable, et certainement innocent des projets d'assassinat supposés, comparut peu de jours après devant ses juges. Il était inculpé seulement par deux délateurs, Harel et Turcati. Ces hommes étaient intéressés à gagner le salaire de vingt-quatre mille francs promis par l'Assemblée à ceux qui révéleraient un complot contre la nation. Un banquier, nommé Chomel, attesta les démarches faites auprès de lui pour négocier l'emprunt de deux millions, mission avouée par l'accusé et par le prince. Quant au recrutement proposé par Favras à ses agents Harel et Turcati, il affirmait que ce recrutement, dont il répondait seul, n'avait pour objet que le complément de la légion qu'il levait pour son propre compte dans le Brabant.

Le banquier Chomel affirma que les prétendus projets d'assassinat de Bailly, de Necker, de Lafayette, étaient des chimères. Il avoua que Favras lui avait parlé de rassemblements de troupes sur les frontières

de Brabant et d'Allemagne, pour s'avancer jusque dans la Champagne et jusqu'à Amiens, et de projets vagues d'embaucher les gardes soldées de Lafayette pour les rattacher au roi.

Il n'y avait dans tous ces faits que des jactances, des tâtonnements d'esprit, des vanités de conjuré. Ils n'accusaient que des opinions contre-révolutionnaires, dont une partie de la France était coupable comme eux. Favras roulait dans sa tête plus de rêves que de crimes. La seule gravité de l'accusation était le nom du frère du roi mêlé légèrement ou indiscrètement par l'accusé à ses entretiens et à ses intrigues. C'était ce qui faisait creuser plus profondément la criminalité de Favras. On espérait trouver la reine au fond. Des rassemblements sanguinaires, dont on ne devinait pas bien les moteurs, pressaient sans cesse les murs de la prison de Favras et les portes du tribunal, demandant à grands cris sa mort ou celle de ses juges. La fureur contre lui semblait s'accroître de l'acquittement du baron de Bezenval, que le Châtelet venait d'absoudre. Le peuple consentait à perdre une de ses victimes, mais à condition qu'on lui en livrerait une autre. Favras était cette victime. La terreur des juges fut pour beaucoup dans sa condamnation. Il l'entendit avec une intrépide résignation. Il demanda seulement à justifier sa mémoire. Il employa les dernières heures de sa captivité à écrire une révélation

complète et circonstanciée de la conjuration dont il avait été l'instrument et dont il allait être la victime. Cette révélation n'a jamais été lue que par un seul homme, le lieutenant civil du Châtelet Talon. Talon, suspect d'en avoir grossi la gravité pour grossir le service qu'il voulait rendre en l'étouffant, a prétendu qu'elle contenait l'aveu de la participation complète du frère du roi aux menées de Favras.

XVII.

Ces encouragements du comte de Provence ne suffisant pas encore à Favras, il avait exigé que la reine, dans une entrevue, lui confirmât ses intentions. Cette entrevue n'avait pas été accordée; mais la reine, en passant devant Favras sur la terrasse du bord de l'eau, avait prononcé certaines paroles convenues et à double sens qui ratifiaient, selon l'accusé, les instructions données par le comte de Provence. Ce subterfuge, renouvelé de la rencontre de Marie-Antoinette avec le cardinal de Rohan, dans les jardins de Versailles, n'était qu'un plagiat de mystère invraisemblable dans un temps où la reine recevait librement tous ceux qui avaient à l'entretenir. Favras avait été certainement dupe de sa propre imagination dans cette entrevue. La reine ne trempait en rien dans les intrigues propres à confirmer l'ambition de son beau-frère. On s'était servi de son nom

pour stimuler le zèle d'un agent d'intrigue. Cet agent lui-même s'en servait peut-être pour s'exagérer à ses propres yeux son importance. Enfin, on a accusé Talon d'avoir fait insinuer le nom de la reine dans cette justification, dont il resta seul confident et le seul dépositaire, afin de se faire une arme, toujours suspendue sur la tête de la reine, de ce secret, dans l'intérêt de son ambition. Mais cette supposition odieuse se détruit par son excès. Entre l'ambition d'un courtisan et le crime d'un faussaire et d'un délateur, il y a la nature humaine qui répugne à de tels forfaits. Talon était un ambitieux, mais non un scélérat. Il pouvait profiter des aveux, mais non inventer des piéges.

XVIII.

Quoi qu'il en soit, Talon, qui recherchait, comme on l'a vu, la faveur de la cour, des ministres, de Lafayette, du comte de Provence, de Mirabeau, de la reine, des révolutionnaires, des contre-révolutionnaires, et qui avait, comme son ami Semonville, la main dans toutes les manœuvres, profita de ses fonctions de lieutenant civil du Châtelet pour rendre un grand service au frère du roi. Il pénétra dans la prison de Favras, il y reçut de l'accusé la révélation écrite que nous venons de discuter. Il frémit, dit-il, en la lisant. Il témoigna au prisonnier son horreur et son

effroi contre une telle délation jetée en pâture dans un pareil temps à la malignité et à la fureur publiques. C'était le poignard détourné du sein de Favras pour frapper le cœur de la reine. « Monsieur, » s'écria l'accusé, « je vais mourir, c'est évident pour » moi, mais je ne veux point mourir, ou du moins » mourir seul. Si on n'accorde pas ma grâce à ma » révélation, je vous somme, par vos fonctions, de » communiquer cette pièce au gouvernement et au » tribunal. »

XIX.

Cette sommation de Favras, plus comminatoire que réelle, était sans doute une astuce de mourant pour arracher sa grâce au gouvernement. Talon démontra au prisonnier qu'aucune influence sur la terre ne pourrait arracher en lui sa proie à l'échafaud, sa vengeance au peuple; qu'il périrait toujours; mais que s'il périssait sa délation à la main, il périrait en lâche, et que s'il périssait en emportant son secret, il périrait en héros; que le martyre du silence volontairement supporté pour sauver la famille royale vaudrait à jamais à sa mémoire la vénération des royalistes, à sa femme et à ses enfants la reconnaissance du roi; qu'entre deux morts également inévitables, c'était à lui à choisir la mort déshonorée de la délation ou la mort immortelle du dévouement. Talon ajouta que

Favras pouvait prendre un gage contre l'ingratitude des cours en laissant dans ses mains la révélation écrite qu'il venait de lui lire, et que cette révélation, représentée en temps utile par lui au comte de Provence et à la reine, assurerait à sa femme et à ses enfants le prix du sang répandu par leur époux et par leur père. Favras, fléchi par ces considérations, remit sa justification à Talon, et promit le silence devant le tribunal et devant l'échafaud.

XX.

Condamné le 18 février, il marcha le 19 au supplice. Un peuple immense, altéré de son sang, le suivit de ses imprécations depuis sa prison jusqu'à son échafaud. Revêtu d'une chemise rouge, portant sur sa poitrine et derrière ses épaules deux écriteaux où l'on lisait : *Conspirateur contre l'Etat*, on lui fit faire amende honorable devant le portail de la cathédrale. Amené lentement de là sur la place de Grève, où le conseil de la commune était rassemblé, il demanda à être conduit dans l'intérieur du palais pour révéler, disait-il, des secrets d'Etat. « Si je révélais, » dit-il au juge qui assistait à l'exécution, « le nom du » grand personnage qui m'a remis les cent louis » mentionnés dans mon procès, serais-je sauvé ? » Le juge lui répondit non. « Eh bien, dit-il alors, je mour- » rai avec mon secret. »

Cependant, toujours flottant entre la tentation de sauver sa tête par quelques révélations subalternes, les seules qu'il eût réellement à faire, et la nécessité de mourir, il chercha à gagner la fin du jour et à lasser l'impatience du peuple en dictant sous les yeux des magistrats et des représentants un long testament de mort sous la forme d'un dernier interrogatoire devant ses juges. Tout ce qu'on y lit de plus grave à travers une divagation verbeuse sur ses actes, c'est qu'il s'était mis en avant comme un conseiller officieux de la cour pendant les journées d'octobre, à Versailles, et qu'il avait reçu cent louis de la main d'un grand seigneur ami du roi, pour solder des défenseurs du château. Il laissait même entrevoir, avec une secrète vanité de conspirateur, que ces cent louis devaient être un don du roi lui-même; mais il niait toute conspiration criminelle, ou de lui-même ou par l'instigation d'un grand coupable. On voit dans ces pages funèbres l'embarras d'un mourant qui a peu de chose à dire, qui veut en dire assez pour mériter sa grâce, et qui veut se donner l'air d'en retenir beaucoup plus pour mourir, s'il faut mourir, avec le mérite apparent d'un généreux silence. Conspirateur officieux, cherchant l'importance et trouvant la mort, tel paraît en réalité, à cette dernière heure comme pendant sa vie, le marquis de Favras. Il n'intéresse qu'au moment où il redevient homme, époux, père et mourant pour recom-

mander sa famille, sa mémoire, sa dépouille et son âme aux hommes et à Dieu.

« Je pardonne, » dit-il en finissant, « à ce peuple » que des bruits accrédités ont trompé, et qui lui » font désirer en ce moment ma mort. Ce n'est » qu'une vie que je rendrai un peu plus tôt à l'Être » éternel qui me l'a donnée, et qui, s'il me fait » grâce, m'accordera peut-être, dans sa justice, un » dédommagement personnel à l'infamie du supplice » qui termine mes jours.

» Je recommande ma mémoire à l'estime des ho- » norables citoyens qui m'entendent; j'y recommande » mon épouse trop infortunée, que des adversités » relatives à la religion catholique, qu'elle professe, » ont éloignée du sein d'un père et d'une famille » dont l'alliance ne déshonorerait pas nos rois. Je » recommande deux malheureux enfants que je laisse » à l'attention de ceux qui, dans quelques-unes des » circonstances de leur vie, croiront pouvoir les dé- » dommager de la perte d'un père si nécessaire à » leur éducation et à leur fortune. J'ai fait cette » déposition uniquement dans l'intention de me laver » des taches criminelles de complot dont ma conduite » cachée a pu donner lieu à suspicion.

» Une grande consolation pour moi sont les soins » généreux de M. le curé de Saint-Paul, mon res- » pectable pasteur, que j'ai appelé auprès de moi » dans ces moments cruels, pour calmer les sollici-

» tudes de mon âme. Dès qu'elle va être détachée
» de mon corps, je demande à la justice de permettre
» que ce dernier lui soit remis, pour qu'il reçoive
» la sépulture de tous les fidèles catholiques, apos-
» toliques et romains, Dieu me faisant la grâce de
» mourir dans les sentiments d'un vrai chrétien, de
» la fidélité que je dois et que j'ai jurée à mon
» roi, et d'emporter avec moi l'espoir que la nou-
» velle constitution française rendra les peuples de
» cet empire aussi heureux que je le désire. J'ose
» prier M. le curé de Saint-Paul de réclamer mon
» corps dès qu'il ne sera plus que matière; de me
» donner les soins de l'amitié qu'il me témoigne
» dans ces derniers moments, en l'honorant d'une
» sépulture convenable. J'ai satisfait à la justice par
» l'amende honorable à laquelle elle m'a condamné,
» et que j'ai faite devant l'église de Notre-Dame. Il
» appartient à tous et à chacun de commencer par
» lui obéir; mais avant de remettre mon âme dans
» les mains de Dieu, je proteste n'avoir fait aucun
» projet pour emmener le roi à Péronne ni ailleurs;
» n'avoir jamais prémédité la destruction de l'As-
» semblée nationale, et encore moins des violences
» envers elle ni aucun de ses membres; n'avoir
» jamais eu en pensée les assassinats affreux dont
» on m'a inculpé, comme le projet d'attenter aux jours
» des trois principales têtes de cet empire; que je
» n'ai jamais voulu porter la famine dans cette ville,

» et que je ne conçois pas même ce qui a pu donner
» lieu à une inculpation si étrange. Enfin, puisqu'il
» faut une victime, je préfère que le sort soit tombé
» sur moi par préférence sur tout autre, et je suis
» prêt à me rendre à l'échafaud où la justice m'a
» condamné, afin d'y expier des crimes que je n'ai
» point commis, mais dont le peuple me croit cou-
» pable, après avoir élevé à Dieu la dernière de
» mes pensées dans ce moment si terrible qui fait
» frémir la nature. »

XXI.

Cette longue révélation, qui ne révélait que l'angoisse et l'agonie d'un mourant, n'avait lassé ni la présence ni les clameurs obstinées de la multitude. Elle craignait qu'on ne lui ravît son spectacle. La nuit descendue sur la place depuis plusieurs heures n'avait point dispersé les rassemblements. On fut obligé d'éclairer les réverbères et d'allumer des lampions sur toute la façade de l'hôtel de ville et d'illuminer même l'échafaud et jusqu'à la potence. Le curé de Saint-Paul, que le condamné avait appelé comme un dernier ami à son agonie, et le duc de la Châtre, qui y assistait comme un témoin à décharge et comme un envoyé secret du comte de Provence, le soutenaient de leur présence et de leurs consolations. Ils se flattaient et il se flattait lui-même d'un atten-

drissement du peuple et d'une grâce du roi venant au dernier moment suspendre les préparatifs du supplice. L'attente trompée et les vociférations toujours plus furieuses du peuple forcèrent le condamné à descendre enfin à huit heures sur le perron de l'hôtel de ville. Son confesseur s'évanouit; le duc de la Châtre resta seul debout à côté de la victime. Un jeune homme courageux, M. de Suleau, qui avait été envoyé de l'hôtel de ville au Luxembourg pour obtenir l'intervention du frère du roi auprès des ministres ou de la Commune, accourait en ce moment vers le condamné. « Eh bien ? » lui demanda en pâlissant Favras. — « Embrassez en moi l'ami de votre » veuve, » lui répondit le jeune Suleau. Favras jeta un regard désespéré au duc de la Châtre et à Suleau, comme s'il leur eût reproché, comme Straffort, d'avoir entretenu et trompé ses espérances. Ce regard pénétra jusqu'à l'âme du duc de la Châtre et s'y grava, racontait-il, comme une cicatrice de feu qui ne s'effaça jamais. Il avait fait plus que son devoir pour attester l'innocence et pour couvrir la vie du condamné. Le bourreau l'arracha de ses bras.

L'échafaud touchait au perron de l'hôtel de ville. En posant le pied sur l'échelle de la potence, Favras s'écria d'une voix éteinte, mais ferme : « Citoyens, » je meurs innocent; priez pour moi! » On l'avait mal entendu. Le bourreau, plus ému que le mourant, lui dit en pleurant : « Criez plus haut pour

» qu'ils vous entendent! — Citoyens, » reprit Favras en donnant à sa voix l'étendue de la place, « je meurs » innocent; priez Dieu pour mon âme! » Puis s'adressant avec énergie au bourreau, à qui les larmes suspendaient les mains, « Exécuteur de la justice des » hommes, » lui dit-il avec solennité, « faites votre » devoir! » Son cadavre, suspendu à la potence, flotta bientôt à la clarté des illuminations sur les têtes de la multitude. De féroces applaudissements éclatèrent comme au dénoûment tragique d'un drame longtemps suspendu. Les uns les attribuèrent à la joie inhumaine des hommes rassemblés pour satisfaire une cruauté commune, les autres à l'empressement des complices de Favras de voir disparaître le témoin d'une conjuration dont le mystère périssait avec lui. Ces battements de mains, plus coupables que le crime et plus implacables que la peine, attristèrent ceux mêmes qui croyaient à un grand attentat. L'histoire n'y croira pas malgré les inculpations sourdes qui ont poursuivi jusque sur le trône le prince qui fut Louis XVIII. Favras avait offert des services d'opinion plus ou moins acceptés. Il les avait transformés en conspirations plus grandioses et plus criminelles. Avouer les services en désavouant la conjuration était impossible. On nia les rapports, de crainte de laisser conjecturer la complicité. Telle est dans ce drame toute la part de Louis XVIII. Favras ne fut nullement sa victime. Il fut victime

de sa propre vanité, de la colère du temps, de la crédulité de Lafayette, qui vit et laissa voir un Catilina royaliste dans un aventurier de contre-révolution.

XXII.

La reine, injustement et odieusement accusée de concert avec cet aventurier et avec son beau-frère, fut jetée dans une douloureuse contrainte d'esprit par cette complicité supposée avec un homme qu'on croyait martyr de sa discrétion pour elle. Si elle affectait l'indifférence pour le sort de Favras, les royalistes l'accusaient d'ingratitude; si elle témoignait de la pitié, les révolutionnaires l'accusaient de connivence. Cette contrainte de la reine se trahit le dimanche qui suivit le supplice. Elle dînait en public; ses amis imprudents, voulant, par une image tragique, émouvoir la pitié ou l'indignation de la cour, introduisirent dans la salle du banquet royal la veuve et l'enfant de Favras: revêtus d'habits de deuil, ils demandaient par leurs larmes la vengeance ou l'indemnité du sang paternel.

Santerre, chef de bataillon de la garde nationale du faubourg Saint-Antoine, homme déjà renommé par son animadversion contre la cour, assistait ce jour-là au dîner du roi, debout et attentif derrière le fauteuil de la reine. Les opinions et les regards

de Santerre forcèrent la reine à s'observer sévèrement et à contenir son intérêt pour les victimes sur son visage et dans son cœur. Elle parut importunée de l'apparition de la veuve et de l'orphelin. La royauté en était déjà à cet excès de servitude de livrer ses partisans et de n'oser ni sauver ni plaindre ses amis. En sortant de table, Marie-Antoinette passa dans l'appartement d'une de ses confidentes, et se jetant, les mains sur les yeux, dans un fauteuil, elle s'abandonna librement à ses sentiments et à sa honte. « Il faut périr, » disait-elle, « quand on est attaquée » par des gens qui réunissent tous les talents à tous » les crimes, et défendue par des gens fort esti- » mables, mais qui n'ont aucune idée juste de notre » position. Ils m'ont compromise vis-à-vis des deux » partis en me présentant la veuve et le fils de » Favras. Libre dans mes actions, je devais prendre » l'enfant d'un homme qui vient de se sacrifier pour » nous, et le placer à table entre le roi et moi; » mais environnée des bourreaux qui viennent de » faire périr son père, je n'ai pas même osé jeter » les yeux sur lui. Les royalistes me blâmeront de » n'avoir pas paru occupée de ce pauvre enfant; les » révolutionnaires seront courroucés en songeant » qu'on a cru me plaire en me le présentant. »

Elle fut réduite à cacher sa main pour envoyer à madame de Favras et à son fils les consolations et les secours que leur infortune sollicitait pour eux.

XXIII.

Le comte de Provence, absous par la Commune, accusé de lâcheté et de trahison par les royalistes, n'osa plus désormais songer au ministère. La conspiration de Favras et le désaveu l'avaient trop incriminé aux yeux des uns, trop flétri aux yeux des autres. Lafayette et Necker cessèrent de le craindre, Mirabeau d'espérer en lui. D'odieux soupçons, envenimés par les révolutionnaires d'un côté, par les royalistes de l'autre, ne cessèrent plus de planer sur son nom. Il passa injustement pour un homme qui avait sacrifié un séide à sa lâcheté, et acheté un remplaçant à l'échafaud. Les événements l'empêchèrent de s'expliquer. Talon et Sémonville, maîtres de la justification de Favras, faisaient valoir ce mystère en leur possession, pour s'imposer en amis exigeants à la cour. On les craignait trop pour les négliger. Ils entrèrent de plus en plus dans les secrets des espérances des royalistes et dans les négociations ténébreuses de tous les partis. Hommes imposés aux uns, nécessaires aux autres, utiles ou dangereux à tous, nous les verrons bientôt diriger dans l'ombre, derrière Mirabeau, la police occulte et peu sûre de la contre-révolution.

Le secret de Talon survécut à Talon lui-même. Sa fille, madame du Cayla, à qui son père avait légué

ce secret comme un gage de faveur future si jamais le comte de Provence montait sur le trône, remit en effet à ce prince devenu roi les papiers de son père et la justification si longtempts enfouie de Favras. Les charmes et l'esprit de cette femme distinguée séduisirent les yeux et le cœur du vieillard. Talon gouverna après sa mort par sa fille les dernières années du règne de Louis XVIII. Ce roi paya avec usure à sa favorite le prix de la discrétion de son père et de cette inculpation épargnée à sa mémoire. Les papiers furent brûlés par le roi et madame du Cayla dans un de leurs derniers entretiens. Nul désormais ne put savoir à quel degré le prince avait été complice, à quel degré il avait été innocent.

XXIV.

Paris s'apaisait sous la vigilance de Lafayette; ce général s'efforçait avec une intrépide énergie de réprimer les séditions sanglantes qui avaient contristé les premiers mois de son commandement; présent partout où une émotion du peuple appelait la garde nationale et la garde soldée, il arrêtait quelquefois de sa propre main les coupables. Il répondait de la capitale au roi, du roi à la capitale, de la capitale et du roi à l'Assemblée nationale, véritable inter-roi qui couvrait de son corps le travail de la constitution. Le peu-

ple, la cour, l'Assemblée, s'accoutumaient à ne voir que lui. Il représentait tout ce qui restait encore debout en France, un ordre précaire et toujours armé pour tenir la place d'un gouvernement qui n'existait plus et d'une constitution qui n'existait pas encore. Ce moment fut l'apogée de sa fortune. Il en jouissait avec la satisfaction d'un grand citoyen qui sent que la liberté de son pays se fonde sur son propre nom et qui ne demande à sa destinée que d'achever son ouvrage et de disparaître dans la félicité publique. On retrouve dans ses lettres confidentielles à cette époque ces nobles congratulations à lui-même et l'esquisse de la vie qu'il rêvait de réaliser.

« A dix-neuf ans, » écrit-il, « je me suis consacré » à la liberté des hommes et à la destruction du » despotisme, autant qu'un faible individu comme » moi pouvait le faire. Je suis parti pour le Nou» veau-Monde, contrarié par tous et aidé par aucun. » Je n'ai prisé quelques talents militaires que comme » un moyen d'arriver à mon but, et soit avant, soit » après que ma nation eut suivi le chemin que j'a» vais tracé, j'ai été assez heureux pour servir la » cause que j'avais embrassée.

» C'est à mon dernier voyage en Amérique que » j'ai eu le plaisir de voir cette révolution complé» tée, et, pensant déjà à celle de France, j'ai dit, » dans un discours au congrès, imprimé partout, » excepté dans la *Gazette de France :* Puisse cette ré-

» volution servir de leçon aux oppresseurs et d'exem-
» ple aux opprimés!...

» Ces principes, je les ai consacrés de nouveau dans
» mon assemblée provinciale, et j'ai fait manquer
» tous les abonnements, parce que ne pouvant pas
» me servir du ministre pour avancer la liberté, je
» n'ai plus songé qu'à attaquer le gouvernement. Ne
» pouvant pas entrer dans le parlement, j'y ai eu
» des amis; je me suis joint à toutes les résistances;
» je me suis servi souvent d'instruments qu'il faudra
» bientôt briser. J'ai tout essayé, excepté la guerre
» civile, que j'aurais pu faire, mais dont j'ai craint
» les horreurs.

» Or, vous sentez qu'ayant tiré l'épée et jeté le
» fourreau, je dois être charmé de ce qui avance
» la Révolution, et je calcule tout ce qui empêche-
» rait d'atteindre le point où je désire que nous
» nous arrêtions.....

» Le peuple ne peut être modéré que par moi;
» lorsque je n'y suis pas, la tête leur tourne... Ma
» situation ne ressemble à celle de personne: je
» règne dans Paris et sur un peuple en fureur
» poussé par d'abominables cabales... Ne calculez pas
» ce que je puis, je n'en ferai aucun usage... Ne
» calculez pas ce que j'ai fait, je ne veux aucune
» récompense... Calculez le bien public et la liberté
» de mon pays, et croyez que je ne me refuserai
» à aucun fardeau, à aucun danger, pourvu qu'au

» moment du calme je redevienne simple particu-
» lier, attendu qu'il ne reste qu'un pas à faire à
» mon ambition, c'est d'arriver à zéro. Telle est la
» manière dont je me conduirai toujours. Si le roi
» accepte la constitution, je la défendrai; s'il la re-
» fuse, je le combattrai. Le jour où il s'est rendu
» prisonnier à moi m'a plus voué à son service que
» s'il m'avait promis la moitié de son royaume. Ma
» situation est bien extraordinaire : je suis dans une
» grande aventure, et je jouis de penser que j'en
» sortirai sans avoir eu même un mouvement am-
» bitieux à me reprocher, et après avoir mis tout
» le monde à sa place, je me retirerai avec le quart
» de la fortune que je possédais en entrant dans le
» monde...

» Je suis, sans aucun doute, » poursuit-il en écrivant à la même personne, dont il caressait les sentiments royalistes, « pour deux chambres, pour un
» sénat élu pour dix ans, armé d'un véto suspensif...
» Si l'on n'est pas content de moi (à la cour), il y
» aura du malheur. J'ai parlé ce matin à la Com-
» mune de la nécessité de punir les factieux. Un
» autre que moi serait dépopularisé cent fois. Le
» peuple est excité à m'accuser d'aristocratie et de
» royalisme.....

» Nous sommes convenus, » écrit-il quelques semaines plus tard, « de laisser le ministère tel qu'il
» est. Je n'entrerai pas au conseil; je ne serai pas

» généralissime. Mirabeau abandonne le duc d'Or» léans à sa turpitude. Il m'a dit sur Barnave, les » Lameth, Duport, des choses qui m'ont bien frappé. » J'attends des preuves.

» Il est simple, » dit-il ailleurs, « que, dans ce » moment, tous ceux qui ont de la bienveillance » pour moi, ou qui souhaitent se placer près de » l'endroit où je serai, s'occupent de mon sort futur; » d'autres le feront par amour pour la chose pu» blique. Les uns voulaient que je fusse connétable, » d'autres généralissime; les ministres m'ont proposé » le bâton de maréchal de France; Alexandre La» meth parlait de l'armée de Flandre, qui, au fond, » me conviendrait fort, quand tout sera calmé, parce » que c'est la principale armée et celle qui marche» rait en cas de guerre. A tout cela, je réponds » que je ne puis m'en occuper que lorsque je serai » devenu inutile, et j'imagine, entre nous, que l'in» gratitude me sauvera alors de l'embarras des ré» compenses. »

Quelques jours après, il parle du supplice de Favras. « J'ai été touché ce soir, » écrit-il, « de la » mort courageuse de cet homme, qui est bien cou» pable. La fureur publique m'a fait horreur aussi. » Si je n'avais pas écrit au tribunal cette lettre (qui » atténuait sa situation), je serais bien malheureux. » La mort de M. de Favras me paraît cependant juste. » J'ai parlé ce matin un peu vivement à l'Assemblée

» sur Mirabeau; j'ai dit : Je ne l'aime, ni ne l'estime,
» ni ne le crains. J'ai besoin d'être consolé; je suis
» ennuyé des hommes!... »

Le même jour il écrivait au roi, en retour des faveurs et des missions dont il était comblé par la cour : « Je mets aux pieds de Votre Majesté la re-
» connaissance d'un cœur pur et sensible qui sait
» apprécier ses bontés et répondre à sa confiance.
» Croyons, sire, que vos intentions bienveillantes
» seront remplies. Quand le peuple et le roi feront
» cause commune, qui pourrait prévaloir contre eux?
» Je jure du moins à Votre Majesté que si mon
» espoir était trompé, la dernière goutte de mon
» sang lui attesterait ma fidélité... »

XXV.

Enfin il écrit à la même époque au général Washington, le patron de sa jeunesse et le modèle imaginaire de sa vie, une lettre dans laquelle se groupent, dans la perspective de la distance, ses pensées réservées sur la Révolution.

« Notre Révolution poursuit sa marche aussi heu-
» reusement que possible chez une nation qui, re-
» cevant à la fois toutes ses libertés, est encore
» sujette à les confondre avec la licence. L'Assemblée
» a plus de haine contre l'ancien système que d'ex-
» périence pour organiser le nouveau gouvernement

» constitutionnel. Les ministres regrettent leur ancien
» pouvoir et n'osent se servir de celui qu'ils ont.
» Enfin, comme tout ce qui existait a été détruit et
» remplacé par des institutions fort incomplètes, il
» y a ample matière aux critiques et aux calomnies.
» Ajoutez que nous sommes attaqués par deux sortes
» d'ennemis : les aristocrates qui aspirent, à une
» contre-révolution, et les factieux, qui veulent anéan-
» tir toute autorité, peut-être même attenter à la vie
» des membres de la branche régnante. Ces deux
» partis fomentent tous les troubles.

» Après vous avoir avoué tout cela, mon cher
» général, je vous dirai avec la même franchise que
» nous avons fait une admirable et presque incroyable
» destruction de tous les abus, de tous les préjugés;
» que tout ce qui n'était pas utile au peuple, tout
» ce qui ne venait pas de lui a été retranché; qu'en
» considérant la situation topographique, morale et
» politique de la France, nous avons opéré plus de
» changements en dix mois que les patriotes les plus
» présomptueux ne pouvaient en espérer; et que les
» rapports sur notre anarchie, sur nos troubles in-
» térieurs sont fort exagérés. Après tout, cette révo-
» lution, où l'on trouve seulement à désirer (comme
» un moment en Amérique) un peu plus d'énergie
» dans le gouvernement, propagera, affermira la
» liberté, la fera fleurir dans le monde entier, et
» nous pourrons attendre tranquillement pendant

» quelques années, jusqu'à ce qu'une convention » corrige des défauts que ne peuvent apercevoir dès » à présent des hommes à peine échappés au joug » de l'aristocratie et du despotisme. Permettez-moi, » mon cher général, de vous offrir un tableau re- » présentant la *Bastille* telle qu'elle était quelques » jours après que j'eus donné l'ordre de la dé- » molir. Je vous fais aussi hommage de la princi- » pale clef de cette forteresse du despotisme. C'est » un tribut que je vous dois comme un fils à son » père adoptif, comme un aide de camp à son » général, comme un missionnaire de la liberté à » son patriarche! »

XXVI.

On voit que Lafayette se parait aux yeux des républicains de la victoire du 14 juillet et du renversement de la Bastille, auxquels Mirabeau l'accusait avec raison d'avoir été complétement étranger. Il se montrait en même temps très hostile contre la cour. Les demi-mots rapportés par lui-même dans sa correspondance ne décourageaient pas complétement les factieux. Condorcet, Brissot, Camille Desmoulins étaient ses amis. Les républicains ne désespéraient pas de son appui secret dans l'avenir. La popularité, de quelque côté qu'elle soufflât sur son nom, était respirée par lui avec complaisance. En maintenant le

perpétuel équilibre d'espérances de tous les partis, il maintenait l'anarchie sur laquelle il prévalait seul. Il n'est pas douteux que si Lafayette, au lieu de ce rôle ambigu, eût adopté franchement à cette époque ou la cause d'une royauté constitutionnelle, mais forte, ou la cause d'une république appelée par son nom, la cause pour laquelle il se fût prononcé aurait prévalu, et que trois années de lutte ou d'agonie auraient été épargnées à sa patrie. Homme honnête mais indécis, qui ne sut jamais choisir, et qui, en ne choisissant jamais, resta la vaine perspective de tous les partis. Il fut le Fabius des ambitieux perdant le temps pour la monarchie et pour la république, pour prolonger une situation personnelle où il tenait seul en suspens la monarchie et la république. Il se flattait, comme on l'a vu dans les citations, de remettre et *de laisser, en se retirant, toute chose, le roi, le peuple et lui-même, à leur place*. La place du peuple, après trois années de cette dictature, fut la tyrannie, celle du roi fut l'échafaud, celle du dictateur lui-même fut l'émigration et le cachot d'Olmutz. Leçon aux hommes d'État qui ne se dévouent tout entiers à aucune cause.

XXVII.

L'inquiétude perpétuelle de Lafayette, après le triomphe qu'il venait de remporter sur le comte de Pro-

vence, était le duc d'Orléans. Il tremblait sans cesse que ce grand factieux ne débarquât sur la côte de France et ne vînt élever contre lui le drapeau d'une popularité démagogique dans Paris. Lafayette entretenait une correspondance fréquente à ce sujet avec M. de la Luzerne, ambassadeur du roi à Londres, chargé de surveiller les démarches du prince proscrit.

« Malgré le bras de mer qui nous sépare, » lui écrivait M. de la Luzerne, « croyez-bien qu'il est peu » de pays au monde où l'on soit plus occupé de vous » qu'ici. Je ne vous dirai pas actuellement que l'on » vous aime et que l'on désire vos succès, mais je » puis vous assurer avec vérité que l'on vous respecte » et que l'on vous admire; ce n'est pas seulement le » peuple anglais, mais aussi le roi, quoiqu'il n'eût » pas naturellement d'inclination pour vous avant les » événements actuels. J'ai mandé sur cela une anecdote » assez particulière à nos amis communs. J'imagine que » vous la savez par eux. Quoique je vous dise que » vous n'êtes pas fort populaire pour nos émigrés, il » n'est pas de Français et de Française qui ne parle » de vous avec plus de considération depuis que vous » m'avez envoyé un confrère ambassadeur (dans le » duc d'Orléans). Je vous avoue même que, quoique je » m'en fusse fort bien passé, je crois que vous avez » rendu un bien grand service à notre pays en l'engageant poliment à l'abandonner. J'aime bien mieux » la gloire politique qu'il ne manquera pas d'acqué-

» rir ici à celle qu'il aurait pu acquérir en France,
» où je pense que sa personne, ou plutôt son nom
» ferait ombrage aux gens qui, comme vous, désirent
» le rétablissement de l'ordre et la fondation d'un
» bon gouvernement.

» Au surplus, le nouvel ambassadeur (le duc d'Or-
» léans) n'est guère plus à son aise à Londres qu'il
» ne l'était à Paris avant son départ. Aucun Fran-
» çais (et cependant nous en avons beaucoup) ne veut
» le fréquenter, et, quoiqu'il voie secrètement M. de
» Calonne, ils nient l'un et l'autre avoir aucun com-
» merce l'un avec l'autre, ce qui doit rendre leurs
» relations fort peu agréables. Le prince n'est guère
» plus heureux avec les Anglais qu'avec les Français.
» On le regarde comme ayant déserté son poste, ce qui
» est, dans ce pays, un crime capital. Il se borne
» donc à la société de son ami le prince de Galles,
» à quelques complaisants et à madame de Buffon.
» Il ne me paraît pas cependant désirer de retourner
» en France. Je vous assure que je veillerai de près
» ses démarches, et qu'il ne sortira pas que vous
» ne soyez prévenu. »

XXVIII.

Lafayette, ne se sentant pas encore assez rassuré par les lettres de M. de la Luzerne, envoya à Londres son aide de camp affidé, M. de Boinville, avec les

instructions suivantes, témoignage secret et curieux de sa prévoyance.

« M. de Boinville, » dit Lafayette dans ces instructions, « s'empressera de faire connaissance avec » M. de la Luzerne, et de lui communiquer tout » ce qui pourra intéresser cet ambassadeur, en lui » demandant ses conseils et ses secours dans toutes » les occasions.

» Il est intéressant que je sois instruit par toutes » les portes et, dans les circonstances qui demandent » promptitude et secret, par des courriers particu- » liers, des projets aristocratiques et orléanistes. M. de » Boinville éclaircira le soupçon que j'ai d'une réunion » entre les deux partis par l'entremise de M. de » Calonne.

» Dans le cas où M. le duc d'Orléans reviendrait » en France, M. de Boinville ira le trouver et lui » dira : « Monseigneur, vous m'avez vu aide de camp » de M. de Lafayette; je suis ici par ses ordres; il » est inutile d'entrer dans le détail des circonstances » qui vous ont divisés. M. de Lafayette croit qu'il » ne convient, ni à vous ni à lui, que vous retour- » niez à Paris avant la fin de la révolution; et, » comme vous ne pouvez y être que son ennemi, » il doit franchement vous le déclarer, et vous dire, » monseigneur, qu'à l'instant de votre débarque- » ment, il vous regarde comme tel, et que si vous » arrivez à Paris, son intention est de se battre le

» lendemain matin avec vous, et de s'en justifier
» le même jour à la barre de l'Assemblée natio-
» nale. » Cette déclaration ne doit être faite au
» prince que la veille de son départ, ou même le
» matin, s'il part dans la *soirée*. »

XXIX.

M. de la Luzerne, à qui M. de Boinville avait communiqué ces instructions, rassurait ainsi Lafayette :
« M. de Boinville m'a communiqué, mon cher mar-
» quis, les instructions que vous lui avez données
» lors de son départ de Paris. J'y ai assurément bien
» reconnu la sagesse et la prudence qui vous ont
» fait triompher toute votre vie des entreprises les
» plus épineuses. Le parti que vous avez pris est
» extrêmement noble, loyal et décisif. J'espère que
» vous ne serez cependant pas obligé d'en venir aux
» dernières extrémités. Ce charmant prince est aussi
» prudent que conséquent, et je crois que toute ré-
» flexion faite, il restera tout l'hiver avec sa chère
» Agnès. Je sais plusieurs dispositions intérieures qui
» me font au moins croire qu'il ne songe pas à s'éloi-
» gner de Londres. Cependant, je sens combien il est
» nécessaire de le veiller, et je vous assure que M. de
» Boinville et moi nous ne nous endormirons pas, et
» que vous connaîtrez au moins une grande partie de
» ses démarches. Il s'occupe dans ce moment à faire

» un emprunt de cinq millions; il donne pour pré-
» texte qu'il est obligé de rembourser cette somme à
» sa sœur pour les reprises sur la succession de son
» père. On s'occupe des moyens de lui faciliter cet
» emprunt, et M. de Montmorin, à qui j'écris une
» lettre par ce même courrier vous dira les détails. »

XXX

L'Assemblée, cependant, installée dans sa nouvelle salle et plus tranquille sur les mouvements tumultueux de Paris, reprenait avec moins de découragement, mais avec un antagonisme plus acharné des partis dans son sein, le travail et les délibérations sur la constitution. Depuis les événements d'octobre, la distance, inaperçue d'abord, qui séparait les deux partis s'était approfondie et élargie; les discussions n'étaient plus des discussions, c'était la guerre des opinions, des ressentiments et des paroles. Chaque nuance, réunie en groupe plus ou moins nombreux sous le drapeau d'une théorie et sous le nom de ses orateurs, y formait un camp qui ne se confondait avec aucun autre et qui concertait en dehors de l'Assemblée, dans des réunions ou dans des clubs, sa tactique, ses votes, ses discours. Les députés jacobins, qui siégeaient sur les bancs les plus élevés de l'extrême gauche, et qui donnèrent depuis à ces hauteurs le nom symbolique de la Montagne, étaient,

avec Barrère, Robespierre, Péthion, Duport, Barnave, Alexandre et Charles Lameth, le prince de Broglie, le baron de Menou, le duc d'Aiguillon, le duc d'Orléans, le marquis de Sillery-Genlis, Sieyès, le marquis de Beauharnais, Carnot, Grégoire et ces nombreux députés de la noblesse, du clergé et du tiers état, qui, selon l'expression de Duport, voulaient *labourer profond* pour amener à la surface un nouveau sol pour de nouvelles idées. Les maximes de la philosophie étaient leur symbole; leur seule passion était le triomphe de leur philosophie; leur seule œuvre, la démolition rapide et complète de tout le vieux système féodal, politique et surtout sacerdotal, qui s'opposait à la réalisation du gouvernement rationnel, égalitaire et philosophique dont ils avaient pris le type dans le *Télémaque*, de Fénelon, et le *Contrat social*, de J.-J. Rousseau.

Toutefois, à l'exemple de ces deux philosophes, ils étaient démocrates sans être encore républicains. La seule concession qu'ils fissent aux habitudes de la nation, c'était un roi héréditaire, exerçant encore, non la souveraineté, mais la magistrature suprême, au sommet d'une constitution dont tous les degrés seraient populaires. Robespierre lui-même, le plus absolu et le plus inflexible de tous, se conformait à l'instinct national en admettant un roi constitutionnel, ainsi immuable dans son inaction. Ce député déclarait hautement son *attachement* à la monarchie représentative.

Seulement ce parti, semblable en cela à Lafayette, repoussait la royauté en proclamant un roi : les uns par inexpérience, le reste par complaisance pour le préjugé public, croyant qu'une inconséquence couronnée pourrait subsister ainsi au sommet de l'édifice social pendant un certain nombre d'années ou de siècles sans convaincre la nation de son inutilité, et sans autre prérogative que la fiction métaphysique qu'on lui laissait pour tout attribut de sa souveraineté.

Les députés jacobins n'étaient donc préoccupés que d'une seule pensée dans l'œuvre constitutionnelle, désarmer la royauté de tout pouvoir et de toute action personnelle par elle-même, par ses ministres, par ses agents, et ne laisser au roi que le geste et la responsabilité du gouvernement. Erreur déplorable de ces législateurs à qui Lafayette avait rapporté tout le plagiat des institutions américaines, sans avoir osé en rapporter l'esprit, l'âme et le nom. Ils s'efforçaient, à son exemple, de poser la tête d'une monarchie sur le corps d'une république. On croyait voir à cette époque beaucoup de complots dans le côté gauche de l'Assemblée et dans les Jacobins; il y avait surtout des illusions.

Au centre siégeaient, sous le nom de constitutionnels et de modérés, les véritables hommes d'Etat de l'Assemblée. Ceux-là voulaient avec la gauche détruire le despotisme, l'aristocratie, la domination politique de l'Eglise, donner au peuple la prérogative de la dé-

libération de ses lois, du vote de ses subsides, laisser au roi la prérogative du pouvoir exécutif plein et entier, quoique responsable par ses ministres, et constituer une monarchie de raison au lieu d'une monarchie de préjugés. Ces hommes, qui répondaient le mieux en 1789 à l'esprit presque unanime de la France, étaient les plus nombreux, parce qu'ils comprenaient le mieux l'instinct du moment et de la nation. On y comptait Clermont-Tonnerre, Bailly, les la Rochefoucauld, les Liancourt, les Montmorency, les Crillon, les Castellane, les Talleyrand, la plus plus grande partie de la haute noblesse.

Sûrs par la grandeur même de ces noms et de ces propriétés de ne pas déroger dans la liberté, les orateurs les plus accrédités de ce véritable centre national et monarchique à la fois étaient les Tronchet, les Chapelier, les Beaumetz, les Target, les Thouret, les Malouet, presque tous exercés à la jurisprudence et à la parole par le barreau; les Bureau de Pusy, les d'André, les Dupont (de Nemours), les Boufflers, que les lettres, la magistrature et l'administration avaient préparés à ces travaux de la législation. Mirabeau les dominait tous et les couvrait de son éloquence dans les grandes occasions; mais, comme tous les grands hommes, Mirabeau s'encadrait mal dans les limites circonscrites d'un parti. Il était à lui seul un part. Il n'oubliait pas les outrages qu'il avait reçus de la noblesse en passant aux plébéiens.

Les ressentiments anciens qu'il en nourrissait dans son âme, le besoin d'intimider par des gestes et par des foudres de factieux ceux qu'il voulait conduire, l'habitude de retremper son nom dans l'applaudissement de la presse et de l'émeute, le faisaient souvent échapper au centre pour arracher à l'extrême gauche, sinon par les idées, au moins par les passions, la palme de la popularité. Aucun groupe de l'Assemblée ne le possédait; il prêtait la victoire à tous.

Le 6 octobre avait grossi la droite, ou le parti royaliste, de plusieurs noms comme Mounier, Virieu, Bergasse, Lally, Clermont-Tonnerre, Malouet, signalés au commencement par leurs tendances réformatrices aux états généraux.

Les uns s'étaient retirés sans dignité et sans courage au moment des grands périls; les autres, en hommes courageux, comme Malouet et Clermont-Tonnerre, s'étaient portés du côté de la monarchie menacée; d'autres, comme d'Espréménil et Virieu, repoussés, par l'indignation du crime et par la colère d'avoir été dépassés, dans les rangs des ennemis les plus acharnés de la Révolution, leur ouvrage, se signalaient à l'extrémité de la droite. Ce parti, parmi ses membres modérés et convaincus, comptait des talents et des vertus, des aptitudes qui honoraient ses ruines. M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, l'abbé de Montesquiou, le marquis de Boisnay, M. de Montlosier,

beau de violence et de jeunesse et qui n'eut que le défaut de rester éternellement jeune; Maury, enfin, que nous avons déjà vu se mesurer à Mirabeau, et qui n'avait de rival dans son parti que Cazalès. Mais Maury représentait surtout de ce côté le sacerdoce, Cazalès la royauté. L'un parlait en prêtre, l'autre en militaire; de là la différence d'action qu'exerçait leur éloquence presque égale sur l'Assemblée et sur la France: Maury irritant les esprits contre son ordre, Cazalès émouvant les cœurs par sa loyauté.

XXXI.

Cazalès était un de ces hommes rares qui, dans les révolutions, ne doivent rien à leur parti, tout à eux-mêmes. Né dans la noblesse du Languedoc, entré jeune au service, capitaine de dragons au commencement de la révolution, aimant les armes et la dissipation, peu lettré, n'ayant pour opinion que les sentiments et les traditions chevaleresques de famille unis dans le gentilhomme, le hasard lui révéla son éloquence dans les premières agitations populaires qui remuaient le peuple et le soldat. Sa parole étonna ses collègues; ils l'engagèrent à la nourrir de lectures d'histoire, de politique. Il renonça aux plaisirs de son âge, et consacra à l'étude le seul loisir de la vie militaire, ses nuits. La justesse et l'éclat de son esprit l'attiraient par similitude

de nature vers Montesquieu. Il se fit le disciple de son livre, comme d'autres s'étaient faits les disciples du *Contrat social*. Il y puisa, avec l'amour d'une liberté réglée par les lois, le sentiment de l'ordre et de la hiérarchie dans les institutions qui transpire dans Montesquieu à travers l'intelligence des démocraties antiques. Il y prit, pour unique système politique, l'expérience, cette rude critique des idées absolues. Il resta monarchique par tradition. Il fut constitutionnel par bon sens. Son cœur seul le rangea parmi les royalistes; il l'écouta avant tout comme l'oracle de la nature.

Porté à l'Assemblée constituante par l'ordre de la noblesse, dans un bailliage du Midi, il s'opposa dès les premiers jours à la réunion des ordres, qui lui semblait non-seulement une abdication de son rang, mais un affaiblissement même de la liberté, liberté plus forte, disait-il, dans les corps que dans les individus. Vaincu, il se rallia, après le 14 juillet, au parti constitutionnel de Malouet et de Clermont-Tonnerre, cherchant l'équilibre entre le pouvoir royal et le pouvoir populaire. Le 6 octobre le rejeta plus résolûment dans le parti royaliste. C'était un de ces esprits généreux qui trouvent un attrait dans les causes vaincues. Les violences exercées contre le roi et contre la reine lui enlevèrent toute hésitation. Défendre le roi lui parut le devoir du législateur comme l'honneur du gentilhomme. Il monta à la tri-

bune ainsi qu'à l'assaut; son accent, sa physionomie, sa franchise, sa grâce dans la lutte, son intrépidité dans la défaite, sa modération dans la victoire, l'énergie martiale et cependant contenue de ses discours, la spontanéité de ses improvisations, jaillissaient de l'âme plus que de l'étude. Le feu méridional de sa langue, le pathétique, jamais déclamatoire et souvent inculte, de ses harangues, lui concilièrent l'estime de ses ennemis, l'enthousiasme de ses amis.

Il surpassait Maury en éclair, Mirabeau lui-même en simplicité, l'un et l'autre en modération. Il plaignait le roi sans insulter le peuple. Il accordait à la Révolution tout ce qui était juste. Il ne lui refusait que ce qui lui paraissait inique ou factieux. Il tendait la main de la royauté à la démocratie pondérée par une forte prérogative de la couronne. Il voulait que le roi fût le patron héréditaire de la liberté du peuple. Il se déclarait le client volontaire non l'esclave de la monarchie. Entre Mirabeau et lui, il n'y avait souvent d'autre distance que celle du tribun au sujet. Les tendances étaient les mêmes, les partis seuls différents. Les royalistes s'accommodaient mal de cette équité et de cette longanimité de leur orateur. Ils voulaient que Cazalès servît leur démence. Cazalès ne servait que leurs intérêts. Ils s'en vengèrent cruellement après l'émigration de 1792, lorsque le grand orateur de la droite, réfugié en Allemagne, fut proscrit une seconde fois par eux de la cour et des camps de la

noblesse, émigré et forcé d'errer entre ses deux patries, chassé de l'une comme royaliste, repoussé de l'autre comme modéré. Tel était Cazalès, l'éloquence, l'honneur, la sagesse et la seule popularité du côté droit.

XXXII.

Chacun de ces groupes de l'Assemblée avait ses voix, ses théories, ses retentissements dans le journalisme qui associait les dernières classes du peuple aux idées et aux passions des partis. Robespierre et Mirabeau écrivaient eux-mêmes leur journal, dans lequel ils inséraient leurs discours, soigneusement revus, pour la propagation de leur nom. Rivarol et Mallet-Dupan, deux écrivains soldés par la cour, rédigeaient le *Journal politique*, théorie polémique de la monarchie exagérée par le besoin de flatter une cause assez riche pour payer des flatteurs. C'étaient deux aventuriers d'opinion devenus aristocrates par élégance d'esprit, après avoir été philosophes par adulation au temps de leur première jeunesse. L'un et l'autre avaient tout le talent que comporte le sophisme. Ils faisaient, pendant la lutte des idées, ce que M. de Maistre et M. de Bonald firent après, la théorie de la servitude politique fondée logiquement sur la théorie du découragement et de l'insuffisance de la raison. Goûtées après coup dans des

périodes d'affaissement, ces théories avaient alors peu de lecteurs

Deux journalistes médiocres, auteurs de l'*Ami du roi*, Durosoy et l'abbé Royon, répondaient mieux aux ressentiments des royalistes. Ils racontaient les dégradations, les malheurs du roi, les humiliations de la reine, les cris du peuple. Ces tableaux étaient plus pathétiques que des théories. Les *Actes des Apôtres*, espèce de satire *Ménipée* du temps, étaient la parodie quotidienne de la Révolution, parodie plus propre à irriter sa colère et à la pousser au delà qu'à la faire rougir de ses égarements. Ce journal cynique était la claie sur laquelle quelques jeunes gens spirituels, mais étourdis, traînaient tous les noms et toutes les choses de la Révolution. La plus cruelle des injures, l'injure aristocratique, y tombait de haut sur les infirmités et sur les malheurs comme sur les vices du peuple. Si la cour, l'Église et les ministres, qui nourrissaient cette feuille de leurs subsides, avaient eu pour but de faire bouillonner jusqu'au débordement les vengeances de l'anarchie, elles n'auraient pas pu inventer un feu plus actif et plus âcre que les *Actes des Apôtres*. C'était la vengeance de l'aristocratie, mais une vengeance avant le triomphe, qui défiait la Révolution dans ses forces et qui préparait de sanguinaires ressentiments. Gorsas, Carnot, Camille Desmoulins, Marat, Brissot, Condorcet, Loustalot, Prudhomme, rédigeaient les

feuilles révolutionnaires de la gauche de l'Assemblée et de la Commune. Les unes étaient vendues à Lafayette, qui disposait alors des subsides secrets de la cour; les autres sonnaient éternellement dans les profondeurs de Paris le tocsin d'alarmes, de fureur, d'insurrection. Aucune feuille constitutionnelle impartiale et modérée ne s'interposant entre les animosités de la cour et les frénésies des démagogues, la France n'entendait que ces deux tocsins. L'Assemblée délibérait à ce bruit.

Reprenons un instant le cours interrompu de ses séances.

LIVRE DOUZIÈME.

I.

La pénurie croissante du trésor et le patriotisme qui pressait les citoyens de concourir au salut public et au triomphe régulier de la constitution multipliaient les offrandes volontaires à l'État reçues par la municipalité à l'hôtel de ville. Les femmes apportaient leurs boucles d'oreilles, leurs colliers, leurs bracelets; les hommes, leur argenterie et les agrafes d'argent de leurs chaussures. Mais ces dons patriotiques, épuisés aussitôt qu'offerts, étaient surtout le tribut des classes les moins riches au succès de la Révolution. Ainsi qu'on le vit en 1848, dans les premiers besoins de la seconde république française, c'étaient ceux qui possédaient le moins qui donnaient le plus. Le peuple semblait porter le prix de sa rançon à la liberté. Ces sommes, quelque considérables

qu'elles fussent en 1789, ne pouvaient être qu'un secours momentané au trésor. L'esprit public surtout, dans les classes opulentes et commerciales, reculait déjà devant les sacrifices que la liberté demandait à la nation. Les uns présentaient pour ressource la banqueroute aux créanciers de l'État, jubilé cruel qui aurait fondé la propriété de tous sur la ruine de quelques-uns. Les autres, convaincus que l'iniquité creuse toujours plus profond le gouffre qu'elle semble fermer et que la morale et la richesse publiques sont gouvernées par la même loi, rejetaient cette odieuse libération par l'injustice et présentaient le crédit public comme le seul alchimiste capable de recréer l'or évanoui. Tous les moyens que nous avons vu employer depuis dans des circonstances extrêmes, en 1815, en 1847, en 1852, étaient déjà discutés dans les écrits des économistes et dans les motions des législateurs : le papier-monnaie, portant intérêt entre les mains des détenteurs de ce papier et servant à la fois de moyen d'échange et de capital productif ; les assignats, autre sorte de papier-monnaie ne portant point intérêt, mais ayant pour gage les propriétés de l'Etat retirées au clergé, sorte d'hypothèque circulante où chaque feuille de papier représentait une portion de terre ; une caisse d'amortissement, sorte d'économie incessante absorbant chaque année la dette par la puissance accumulée de l'intérêt composé ; des caisses nationales de crédit et de secours autorisées

par l'Etat, comme nous les voyons aujourd'hui, à frapper une monnaie de confiance hypothéquée sur les revenus des provinces, des municipalités, des particuliers qui leur feraient appel, et mobiliseraient ainsi, comme par enchantement, les richesses immobilisées de la nation; une banque nationale d'escompte prêtant à l'industrie et au commerce, à de courtes échéances, les sommes nécessaires à leur activité en billets équivalents à l'or; des ateliers nationaux et provinciaux pour fournir aux ouvriers sans ouvrage le travail et le salaire indispensables à l'existence de leurs familles, institution difficile à organiser et à contenir dans de justes limites, mais commandée par la prudence comme par l'humanité à une nation de prolétaires qu'une révolution jette de la misère dans l'insurrection.

L'avocat Linguet, publiciste aventureux et écrivain verbeux, donnait dans un écrit populaire le bruit et le mouvement à ces idées. D'autres proposaient pour les départements des compagnies de *Crédit foncier*, modèles de celles qui sont aujourd'hui fondées et prêtant aux propriétaires endettés jusqu'à concurrence des deux tiers de la valeur des propriétés; d'autres, enfin, une banque nationale au capital de plusieurs milliards, centralisée dans les mains de l'Etat, ayant pour la sécurité de chaque citoyen la garantie de la nation tout entière et faisant au profit des corps et des particuliers l'office des banques individuelles.

Mirabeau, à qui tous les inventeurs d'idées apportaient nuit et jour leurs systèmes pour qu'il leur prêtât son âme et sa voix, traita magnifiquement ces matières, dans un discours médité, à la séance du 6 novembre. Dépôt intarissable d'idées et d'études depuis sa jeunesse, habitué par ses travaux sur les finances, sur les caisses d'escompte, sur l'agiotage, sur la banque, à sonder les mystères de l'économie politique et du crédit, il n'avait qu'à recueillir sa pensée et à ouvrir ses lèvres pour en laisser découler les véritables théories sur la richesse des nations : caractère distinctif de cette éloquence qui pensait toujours en parlant, et qui jetait dans ses auditoires autant de lumière que d'éblouissement. L'économie politique et la théorie des finances n'ont pas fait un pas au delà des vérités promulguées dans ses discours par Mirabeau.

« Une nation habituée à l'usage des numéraires » métalliques, » dit-il en commençant, « une nation » que de grandes calamités rendent timide et défiante, » ne peut pas être longtemps privée de ce numéraire » sans que la gêne et le trouble s'introduisent dans » toutes ses transactions. Elles s'approchent à grands » pas, ces calamités... Nous touchons à une crise re- » doutable. Observez, messieurs, que non-seulement » le numéraire suffisant ne circule plus, mais encore » que chacun est fortement sollicité par sa terreur » de l'avenir et par la prévoyance de sa sécurité à » thésauriser autant que les circonstances le lui per-

» mettent. Observez que les causes qui tardent à faire
» sortir le numéraire du royaume, loin de s'atténuer,
» deviennent chaque jour plus actives, et que cepen-
» dant le service des subsistances à l'intérieur et l'ap-
» provisionnement des subsistances à l'étranger ne
» peuvent pas se faire sans numéraire en espèces. »

Les causes de cette pénurie des espèces ne sont pas, selon Mirabeau, dans la révolution elle-même (et ici il trompait son auditoire sciemment pour ne pas dépopulariser la révolution, car toute révolution effraie les esprits, et tout effroi resserre et crispe les mains qui tiennent le numéraire). « Ces causes, » poursuivait Mirabeau, « sont dans les vices de la caisse
» d'escompte (institution de M. Necker, qui avait remis le seul crédit existant dans l'État à une seule compagnie privilégiée d'agioteurs). « Ce papier, dont
» le remboursement n'est pas exigible à présenta-
» tion, est sans valeur sur les marchés étrangers. Il
» faut donc payer l'étranger au comptant ce qu'il
» refuse de recevoir en papier de crédit de cette
» caisse. » Il demandait, en conséquence, une série de mesures propres à assurer l'importation des subsistances; il demandait, de plus, la création d'une banque nationale de crédit chargée d'appliquer à la dette, au service de l'État, aux transactions entre particuliers, à l'économie entière des finances, les moyens de remplacer le numéraire manquant, et de le recréer sous une autre forme. Préface de la créa-

tion des assignats, dont Mirabeau méditait l'institution, dans son laboratoire d'idées, avec Dumont, du Roveray, Pellenc, Clavières, son conseil privé et ses rédacteurs, il voulait hypothéquer les assignats par politique, plus encore que par mesure de crédit, sur les biens de l'Église, afin de rendre l'expropriation du clergé irrévocable, en mettant forcément dans la main de tous les Français un gage et une portion de ses dépouilles. L'Assemblée vota l'examen de cette motion.

II.

Necker, rudement froissé par Mirabeau, à la séance du 6 novembre, dans son accusation contre la caisse d'escompte, vint exposer, le 14, les plans qu'il avait conçus lui-même pour suppléer à la rareté du numéraire. Ses paroles respiraient le découragement et la résignation d'un homme qui croit moins en lui-même depuis que les autres ont cessé d'y croire.

« C'est une pénible situation pour moi, » dit-il en paraissant à la tribune, « que d'avoir si souvent à » vous entretenir de l'embarras des finances. Je n'ai » eu que des inquiétudes et des déplaisirs depuis que » j'ai repris cette administration. Le contribuable » politique n'est qu'une ressource graduelle, et le » crédit n'en offre plus aucune. Un déficit plus con» sidérable nous menace. Dans tous les cas, il faut

» trouver un secours immédiat de cent soixante-dix » millions... »

Après avoir justifié la caisse d'escompte, accusée par Mirabeau, Necker convient de la nécessité de remplacer le numéraire; puis, revenant sur lui-même, il chercha à apitoyer l'Assemblée sur la situation des ministres. « Leur grand malheur, » dit-il avec amertume, « dans ces temps difficiles, c'est d'avoir tou- » jours à employer leur temps et leurs moyens à » adoucir les maux, à remédier aux circonstances » urgentes. Les ministres n'en retirent jamais d'avan- » tages pour eux. On leur demande la perfection. On » ne leur rend pas justice, car on ne prend pas de » peine pour louer autrui. »

Après ce naïf aveu d'impuissance et cette plainte d'un orgueil souffrant de la pénurie des louanges, Necker, adoptant en partie le plan de Linguet et de Mirabeau, proposait de fondre la caisse d'escompte dans une banque nationale privilégiée, autorisée à créer deux cent quarante millions de billets garantis par la nation, et reçus comme numéraire dans les transactions. Puis, faisant de nouveau un retour sur lui-même, il terminait par cette invocation déplacée à la confiance et presque à la compassion de l'Assemblée :

« A mes propres yeux, » dit le ministre, « tout se » ressent dans ce plan de la désolante nature des » circonstances. Seul je suis confident de ce qu'il m'en

» coûté pour vous éloigner des principes ordinaires
» d'administration. Je demande qu'on en considère
» le résultat comme une simple opinion. Jugez, dis-
» cutez... Je n'adopterais point que vous vous en
» rapportassiez à moi de confiance. Je n'ai pas décliné
» cette détermination lorsqu'il s'agissait d'un simple
» projet de contribution... Je ne dois pas rester le
» seul à répondre des événements : c'est assez de vivre
» d'inquiétudes pour chercher le bien; c'est assez
» d'user de sa pensée pour soulager les maux de
» l'Etat; c'est assez d'aller en dépérissant sous l'im-
» mense fardeau dont je suis continuellement chargé
» sans aucune distraction... Pardonnez si, en vous
» parlant d'affaires, je vous offre l'hommage de mes
» sentiments et de mes pensées. Je me réduirais à
» vous parler le simple langage de la raison; mais
» il est incomplet sans le sentiment, parce que le
» sentiment seul peut réunir les idées qui échappent
» aux effets et aux atteintes de l'esprit. »

Le président répondit par quelques mots d'encouragement et d'estime. L'opinion ne vit qu'un palliatif insuffisant et un privilége d'agiotage dans une banque ainsi réduite aux proportions d'un comptoir. On demanda à plus grands cris le papier-monnaie, seul supplément suffisant à l'évanouissement des milliards de la monnaie métallique.

« Eh quoi! » s'écria le lendemain Marat dans l'*Ami du peuple*, qui jouissait déjà d'un vaste retentisse-

ment par l'énergie de ses motions, devenues le soir la clameur des rues, « toujours des spéculations » d'agiotage! toujours des emprunts accumulés sur » des impôts (l'impôt du quart du revenu)! toujours » des anticipations! toujours des opérations désas- » treuses! toujours la masse de la dette royale » rendue plus lourde, et l'Etat toujours plus écrasé » sous le poids qui l'accable!

» C'en est fait! les derniers plans que le ministre » des finances a proposés à l'Assemblée nationale » fixeront irrévocablement sa réputation, aux yeux » mêmes de ces aveugles partisans qui n'ont aucun » intérêt à le prôner. En le voyant sans cesse tourner » dans un cercle étroit de spéculations de banque, » l'homme d'Etat s'éclipsera pour ne plus laisser » paraître que l'agioteur. Et quel agioteur! un dila- » pidateur audacieux, un ennemi mortel de la ré- » génération des finances, un dépréciateur de toutes » les opérations qui offrent à l'Etat des ressources » assurées. Il connaissait le plan d'une caisse natio- » nale de 300 millions à 1 pour 100 (il est de » M. Chantoiseau) : ce plan si ingénieux, si simple, si » propre à opérer le soulagement du peuple, la sûreté » des effets de commerce, l'accroissement de l'agri- » culture, la circulation du numéraire, la liquidation » d'une partie de la dette royale, et cela sans em- » prunt, sans contrainte, et sans aggraver les charges » de l'État.

» Que fait M. Necker? Il le repousse avec mépris, » et il vous annonce gravement qu'il préfère le sien, » ce qu'on n'a pas de peine à croire. »

III.

Mirabeau, de son côté, ne négligeait rien pour saper la renommée ébranlée et les plans méticuleux de l'ancien favori de la nation, que Lafayette, son ancien ami, soutenait mal.

Un lumineux rapport du comité des finances, tableau détaillé et raisonné de la situation financière du royaume, présenté par le marquis de Montesquiou, occupa les séances suivantes. Le marquis de Montesquiou, après avoir énoncé les maximes fondamentales de la probité, de l'honneur et de l'économie politique sur ces matières, démontrait que les dépenses en 1789, loyalement couvertes par les impôts, le crédit et les ressources extraordinaires qu'il offrait au gouvernement, la nation aurait un excédant de près de quarante millions, en 1790, de recettes sur les dépenses. Il avouait une dette générale de près de neuf cents millions. Il concluait, d'accord en cela avec le ministre des finances, à la création d'une banque nationale, dont la caisse d'escompte serait la base, et qui émettrait trois cent quatre-vingt-dix millions de billets servant de numéraire. Il écartait ou il éloignait la vente des biens du clergé, et pro-

posait d'en laisser du moins l'administration à ce corps, concurremment avec une commission de l'Assemblée nationale. Il proposait d'exiger seulement de cette administration des biens du clergé par lui-même, quatre cents millions en quatre ans, attribués à la caisse nationale, et le service de cinq millions aux hôpitaux et aux établissements charitables. Il instituait enfin une caisse d'amortissement dotée de trente-cinq millions, restés libres à la fin de 1790, et chargée de rembourser intégralement les emprunts dont le remboursement était arriéré. Il présentait en résultat une perspective de sécurité et de prospérité qui ne coûterait pas à la nation de trop pénibles sacrifices et surtout aucune honte. Le rapport exprimait parfaitement l'opinion moyenne de la nation, de M. Necker et de l'Assemblée sur la régénération des finances. Il rendait le calme aux imaginations des contribuables et des créanciers de l'Etat.

Mirabeau attaqua le lendemain, avec une intrépide énergie, dans sa base insuffisante, fragile et privilégiée, la caisse d'escompte posée, par M. Necker et par M. de Montesquiou, comme la pierre fondamentale des finances de l'État. Il avait juré dès longtemps haine aux agiotages privilégiés, mensonges de crédit selon lui et selon la vérité, qui ne profitent qu'à leurs exploitateurs. Il ne voulait, avec raison, d'autres priviléges de crédit dans l'État que l'État lui-même. Il voulait l'assignat, monnaie de papier

émise par l'Etat seul, plus facile à multiplier que le métal. Il voulait de plus, non comme économiste, mais comme philosophe, l'émancipation du sol des mains du clergé. Il s'alarmait de ces temporisations et de ces ajournements à la vente des biens de l'Eglise, que M. Necker et le comité des finances semblaient présenter comme un subterfuge qui tromperait le vote consommé de l'Assemblée sur ces biens. Tous ces motifs l'élevèrent au-dessus de lui-même dans le discours du 10 novembre sur la caisse d'escompte.

IV.

Après avoir foulé dédaigneusement sous ses pieds en débutant les diatribes publiées par les agioteurs et leurs stipendiés contre ses idées, il attaqua à la fois le plan de Necker et celui du comité des finances.

« Ce plan, » dit-il, « s'adapte si peu à nos besoins, » les dispositions qu'il renferme sont si contraires à » son but, l'effroi qu'il inspire à ceux mêmes qu'il » prétend sauver est un phénomène si nouveau, les » deux classes d'hommes que l'on s'attend si peu à » rencontrer dans les mêmes principes, les agioteurs » et les propriétaires, les financiers et les citoyens, » le repoussent tellement à l'envi, qu'il importe avant » tout de fixer les principes et de chercher au milieu » des passions et des alarmes l'immuable vérité.

» M. Necker est venu nous déclarer que les finances » de l'Etat ont un besoin pressant de cent soixante- » dix millions. Il nous annonce que les objets sur » lesquels le trésor royal peut les assigner d'après » nos décrets sont assujétis à une rentrée lente et » incertaine; qu'il faut, par conséquent, user de » quelque moyen extraordinaire qui mette incessam- » ment dans ses mains la représentation de ces cent » soixante-dix millions.

» Voilà, si nous en croyons le ministre, ce qui » nous commande impérieusement de transformer la » caisse d'escompte en une banque nationale, et d'ac- » corder la garantie de la nation aux transactions » que cette banque sera destinée à consommer.

» Cependant, si nous trouvions convenable de créer » une banque nationale, pourrions-nous faire un » choix plus imprudent, plus contradictoire avec nos » plus beaux décrets, moins propre à déterminer la » confiance publique, qu'en fondant cette banque » sur la caisse d'escompte?

» Et quel don la caisse d'escompte offre-t-elle en » échange des sacrifices immenses qu'on nous de- » mande pour elle?... Aucun.... Nous avons besoin » de numéraire et de crédit; pour que la caisse » puisse nous aider dans l'un ou l'autre de ces be- » soins, il faut que le crédit de la nation fasse pour » la banque ce qu'il a paru au ministre que la na- » tion ne pourrait pas faire pour elle-même.

» Oui, messieurs, par le contrat que M. Necker » nous propose de passer avec la caisse d'escompte, » la ressource que la banque nous offrirait porte » tout entière sur une supposition qui détruit né- » cessairement celle dont le ministre a fait la base de » son Mémoire. Si la nation ne méritait pas encore » aujourd'hui un très grand crédit, nulle espèce de » succès nè pourrait accompagner les mesures que » ce Mémoire développe. En effet, M. Necker nous » propose, pour suppléer la lenteur des recettes sur » lesquelles le trésor royal a compté, de lui faire » prêter par la banque nationale cent soixante-dix » millions en billets de banque. Mais quelle sera la » contre-valeur de ces billets? où se trouveront les » fonds représentatifs de cette somme?

» 1° Vous créerez un receveur extraordinaire.

» 2° Vous ferez verser dans la caisse les fonds qui » proviendront, soit de la contribution patriotique, » soit des biens-fonds du domaine royal et du clergé, » dont la revente serait déterminée, soit enfin de la » partie des droits attachés à ces deux propriétés, et » dont l'aliénation et le rachat seraient pareillement » prescrits.

» 3° Le trésor royal fournirait sur ces objets des » rescriptions en échange de cent soixante-dix mil- » lions de billets.

» 4° Elles seraient livrées à *raison de dix millions par* » *mois, à commencer de janvier* 1791 *jusqu'en mai* 1792.

» Et quels seraient, dans la circulation, le passeport » de ces billets de banque, le motif de la confiance » que la capitale et les provinces pourraient placer » dans l'usage de ce papier? Le crédit de la nation. » *Un décret spécial de votre part, sanctionné par le* » *roi, la rendrait caution de ces billets. Ils seraient* » *revêtus d'un timbre aux armes de France, ayant* » *pour légende :* Garantie nationale.

» Respirons, messieurs, tout n'est pas perdu : » M. Necker n'a pas désespéré du crédit de la France. » Vous le voyez; dans treize mois le nouveau rece- » veur extraordinaire sera en état, par les divers » objets que vous assignerez à sa caisse, d'acquitter » de mois en mois les rescriptions que le trésor » royal aura fournies sur lui à la banque nationale, » en échange des cent soixante-dix millions qu'elle » lui aura livrés en billets.

» C'est donc nous qui nous confierons à nous- » mêmes les soi-disant billets. Uniquement fondée » sur notre crédit, la banque daignera nous rendre » le *service essentiel* de nous prêter, sur le nantis- » sement de nos rescriptions, les mêmes billets aux- » quels notre timbre aura donné la vie et le mou- » vement.

» Nous érigerons donc en banque nationale pri- » vilégiée une caisse d'escompte que quatre arrêts » de surséance ont irrévocablement flétrie; nous ga- » rantirons ses engagements (et je montrerai bientôt

» jusqu'où va cette garantie), nous laisserons étendre
» sur le royaume entier ses racines parasites et voraces.

» Nous avons aboli les priviléges, et nous en créé-
» rons un en sa faveur, du genre le moins nécessaire;
» nous lui livrerons nos recettes, notre commerce,
» notre industrie, notre argent, nos dépôts judiciaires,
» notre crédit public et particulier; nous ferons plus
» encore, tant nous craindrons de ne pas être assez
» généreux. Nous avons partagé le royaume en quatre-
» vingts départemens; nous les vivifions par le ré-
» gime le plus sage et le plus fécond que l'esprit
» humain ait pu concevoir (les assemblées provin-
» ciales); mais comme si l'argent et le crédit n'étaient
» pas nécessaires partout à l'industrie, nous rendons
» impossible à chaque province les secours d'une
» banque sociale qui soit avec son commerce ou
» ses manufactures dans un rapport aussi immédiat
» que son administration; car enfin, messieurs, le
» privilége de la nouvelle banque fût-il limité à la
» capitale (ce qu'on ne nous dit pas), quelle banque
» particulière subsisterait ou tenterait de s'établir à
» côté de celle qui verserait dans la circulation des
» billets garantis par la société entière?

» Osons, messieurs, osons sentir enfin que notre
» nation peut s'élever jusqu'à se passer, dans l'u-
» sage de son crédit, d'inutiles intermédiaires. Osons
» croire que toute économie qui provient de la vente
» qu'on nous fait de ce que nous donnons n'est

» qu'un secret d'empirique. Osons nous persuader » que, quelque bon marché qu'on nous fasse des » ressources que nous créons pour ceux qui nous » les vendent, nous pouvons prétendre à des expé- » dients préférables, et conserver à nos provinces, » à tous les sujets de l'empire des facultés inappré- » ciables dans le système d'une libre concurrence.

» Qu'est-ce qui fait le crédit des billets de ban- » que? La certitude qu'ils seront payés en argent » à présentation. Toute autre doctrine est trompeuse. » Le public laisse aux banques le soin de leurs com- » binaisons, et, en cela, il est très sage. S'il ra- » lentissait ses besoins par égard pour les fautes ou » les convenances des banques, si l'on voulait qu'il » modifiât ses demandes d'après les calculs sur les- » quels le bénéfice des banques est fondé, on le » mènerait où il ne veut pas aller, où il ne faut » pas qu'il aille. Il lui importe de ne pas confondre » son intérêt avec celui de quelques particuliers. »

Après avoir énuméré une à une toutes les petitesses du plan de M. Necker et du comité, « La France, » s'écrie-il en exagérant à la fois la pensée morale et la pensée révolutionnaire devant l'Assemblée, « la » France nous demande ce que nous avons voulu » favoriser ainsi, ou la dette publique ou le commerce. » Les villes de province nous diraient qu'*une admi-* » *nistration exclusive de tout autre objet et indépendante* » *des ministres est enfin devenue absolument nécessaire*

» *pour que cet incommode fardeau tende invariablement*
» *à diminuer.*

» Elles nous diraient que cette administration est
» la seule qui puisse mériter leur confiance, parce
» que d'elle seule peut sortir cette suite indéfinie de
» mesures utiles, de procédés salutaires que les
» circonstances feront naître successivement; parce
» que rien ne la distrayant de son objet, elle y ap-
» pliquerait toutes ses forces physiques et morales;
» parce que la surveillance nationale ne permettrait
» pas qu'on y troublât un instant l'ordre et la régu-
» larité, sauvegardes sans lesquelles les débiteurs
» embarrassés succombent enfin, quelles que soient
» leurs richesses. A ce prix seulement, les villes et
» les provinces peuvent espérer le retour de leurs
» sacrifices et les supporter sans inquiétude et sans
» murmure.

» Elles nous diraient que des billets de crédit sortis
» du sein d'une caisse nationale uniquement appro-
» priée au service de la dette sont l'institution la
» plus propre à ramener la confiance; elles nous
» diraient que ces billets, faits avec discernement et
» hypothéqués sur des propriétés disponibles, auraient
» dans les provinces un crédit d'autant plus grand,
» que leur remboursement pourrait se lier à des
» dispositions locales dont un établissement particu-
» lier et circonscrit dans son obiet est seul suscep-
» tible.

» S'agit-il de favoriser le commerce? Les villes et » les provinces nous demanderaient pourquoi nous » voulons les enchaîner éternellement à la capitale, » par une banque privilégiée, par une banque placée » au milieu de toutes les corruptions. Que leur » répondrions-nous pour justifier l'empire de cette » banque, pour leur en garantir l'heureuse influence » sur tout le royaume?

» Eh bien! dira-t-on, laisserez-vous donc périr la » caisse d'escompte, malgré son intime connexité avec » les finances et les affaires publiques, malgré le » souvenir des services qu'on en a tirés?

» Certes, cette ironie est trop longue et trop dé- » placée. Ah! cessez de parler de ces services! C'est » par eux que notre foi publique a été violée; c'est » par eux que notre crédit, perdu au dehors, nous » laisse en proie à toutes les attaques, ou de la con- » currence étrangère, ou de cette industrie plus » fatale qui méconnaît tout esprit public; c'est par » ces prétendus services que toutes nos affaires d'ar- » gent sont bouleversées; c'est par eux que nos » échanges, depuis que je vous en ai prédit la » continuelle dégradation, s'altèrent chaque jour à » un degré que personne n'eût osé prévoir! et ce- » pendant l'on ne doute pas maintenant que nous » ne voulions acquitter notre dette. Non, ne parlez » pas de ces services, ils sont autant de piéges! »

L'orateur conclut à sommer le ministre de pré-

senter le plan général qu'il a annoncé, et de décréter, en attendant, que les fonds destinés à l'acquittement des dettes de l'État seront séparés des autres dépenses et soumis à une administration particulière. Ce discours discrédita d'avance les timides expédients du comité, et acheva de ruiner l'infaillibilité de Necker. Il donna à l'influence de Mirabeau dans l'opinion deux nouvelles et fortes racines : la clientèle des créanciers de l'État et la faveur des adversaires d'un clergé propriétaire.

Les royalistes et l'abbé Maury lui-même, par ressentiment contre Necker, livrèrent le ministre aux morsures de Mirabeau; ils profitèrent du moment où le ministre était absorbé, pour lui porter d'autres atteintes. Carnot et Fréteau dévoilèrent, le premier, l'abus des pensions de cour servies complaisamment par ce ministre, qui n'avait de puritain que les maximes; le second, les subterfuges de crédit au moyen desquels Necker avait remboursé un emprunt par un autre. La presse, par l'organe de Camille Desmoulins, se joua à loisir de ces illusions couvertes du manteau de Necker.

La séance du samedi 28 fut une des plus intéressantes, et M. Camus ne s'arrêta pas en si beau chemin. Il fit une excursion sur les pensionnaires.

« On serait tenté de croire, » dit-il, « que ceux qui
» obtenaient deux ou trois pensions avaient prévu ce
» qui vient d'arriver, tant ils ont pris des mesures

» pour rompre la trame et donner le change à l'As-
» semblée nationale et au comité des finances chargé
» de nettoyer ces étables d'Augias. *Ils plaçaient dans
» les emprunts royaux le capital de la pension*, et au
» moyen de cette fiction, ils avaient l'air d'être les
» créanciers, les soutiens de l'Etat, lorsqu'ils en étaient
» le fardeau, ce qui est tellement vrai, dit l'honorable
» membre, qu'il y avait dans les bureaux un livre
» *ad hoc* qu'on appelait le livre rouge.

» Ce livre rouge était si volumineux, que dans
» l'emprunt de 1770, 40 à 50 millions avaient été
» ainsi prêtés fictivement à l'État avec ces pensions.
» Jusqu'où n'avait-on pas poussé l'art d'inventer des
» pensions! L'incomparable Pierre Lenoir s'était créé
» des pensions sur les huiles et sur les suifs, sur les
» boues et sur les latrines. Toutes les compagnies
» d'escrocs, tous les vices et toutes les ordures
» étaient tributaires de notre lieutenant de police,
» qui par sa place aurait dû être *magister morum*, le
» gardien des mœurs.

» Enfin il avait su mettre la lune à contribution
» et assigner à une de ses femmes une pension sous
» le nom de *pension de la lune*. Je sais un ministre
» qui a assigné à sa maîtresse une pension de
» 12,000 livres, dont elle jouit encore, sur l'entre-
» prise du pain des galériens.

» Dans la liste des pensions, je vois un prince al-
» lemand qui en a quatre : la première pour ses

» services comme colonel, la seconde pour ses servi-
» ces comme colonel, la troisième pour ses services
» comme colonel.

» M. Claverie de Banière, quatre pensions : la pre-
» mière et la seconde parce qu'il était en même
» temps secrétaire interprète de deux régiments
» étrangers qui n'avaient pas besoin d'interprète,
» et qui étaient en garnison l'un au levant, l'autre
» au couchant; la troisième parce qu'il était commis
» au bureau de la guerre, la quatrième parce qu'il
» avait été commis au bureau de la guerre. Total
» 23,479 livres, dont 4,750 sont réversibles à sa
» femme et à ses enfants.

» M. Desgalois de la Tour, 22,720 livres en trois
» pensions : la première comme premier prési-
» dent et intendant, la seconde comme intendant
» et premier président, la troisième par *les mêmes*
» *considérations que ci-dessus*. Je copie fidèlement le
» texte.

» Madame Isarn, 24,980 livres, six *pensions pour*
» *favoriser son mariage, et en considération de ses*
» *services*, etc. »

Il y avait, en effet, du scandale à tirer de ce tableau, où l'on voyait entre autres, attaché au nom de Broglie, 90,000 livres; d'Amelot, 52,000 livres; de Bertin, 69,000 livres; de Contades, 93,000 livres; de Fronsac, 40,000 livres; de Coigny, 52,000 livres; de Miromesnil, 67,080 livres; de Joli de Fleury,

65,701 livres; de Breteuil, 91,729 livres; de Mirepoix, 78,000 livres; de Montbarrey, 64,000 livres; de Ségur, 83,000 livres, faveurs de cour qui semblaient des larcins à la nation.

V.

Pendant ces luttes de tribune et de partis dans l'Assemblée, la commune de Paris, usurpant de plus en plus sans obstacle le rôle de pouvoir national, recevait des adresses congratulatoires des provinces et ouvrait au public l'enceinte de la salle de ses délibérations: tribune contre tribune, police contre police, gouvernement contre gouvernement. M. Agier, rapporteur de son comité des recherches, plus actif que celui de l'Assemblée, lut, le 30 novembre, le rapport accusateur de ce comité contre les fauteurs du rassemblement des troupes à Versailles au 14 juillet, c'est-à-dire contre les ministres, les généraux et le roi lui-même. Le rapporteur glorifiait, dans ce rapport, le rôle jusque-là déshonoré des délateurs, et faisait, pour la première fois, de la délation la vertu des patriotes. Le baron de Bezenval, le prince de Lambesc, le ministre de la guerre de Puységur, tous les hommes suspects ou convaincus d'avoir poussé la cour aux projets liberticides, y étaient dénoncés à la vengeance des tribunaux.

Marat dénonçait à son tour ce comité des recherches à la municipalité elle-même.

« J'ai dénoncé, » écrivait-il du fond de son souterrain, « Bailly comme indigne de la confiance de » la nation, pour avoir sourdement attiré à lui seul » toute l'autorité municipale.

» J'ai dénoncé le bureau à la municipalité comme » indigne de la confiance publique, pour avoir usurpé » sur les vœux libres et sur les choix des districts.

» J'ai dénoncé l'Assemblée des représentants comme » indigne de la confiance publique, pour s'être érigée » en cour de justice contre tout droit.

» J'ai dénoncé l'Assemblée des représentants comme indigne de la confiance publique, pour s'être » opposée aux assemblées du Palais-Royal, et avoir » attenté aux droits des citoyens de s'assembler partout où bon leur semble, etc.

» Maintenant (n° 33) je les dénonce comme coupables d'avoir cherché à écarter l'Assemblée nationale de Paris. Je les dénonce comme coupables d'avoir jeté sur les boulangers tout le blâme » de l'incapacité du comité des subsistances, d'avoir » tenu sur le sein de ces malheureux le poignard » dont se serait armé le bras de ceux qui viendraient à manquer de pain, et d'avoir été les » premiers auteurs des scènes sanglantes dont quelques-uns ont été l'objet.

» Je les dénonce comme auteurs de tous les dé-

» sastres qu'a occasionnés l'affreuse loi martiale qu'ils » viennent d'arracher au législateur.

» Je les dénonce pour avoir violé à mon égard » le droit de citoyen, en faisant enlever de force » de chez mon imprimeur la minute, les feuilles et » les planches d'un écrit patriotique.

» Je les dénonce pour avoir usurpé les droits de » leurs commettants, en s'arrogeant celui de faire » des règlements sans consulter les districts.

» Je les dénonce pour avoir attenté aux droits » inaliénables des districts, en les dépouillant de ce- » lui de pouvoir révoquer à volonté leurs manda- » taires, etc., etc.

» Après tant d'inculpations, ai-je eu tort de les » suspecter de connivence avec le ministre favori, » auquel ils ont voté une statue par acclamation? » Ai-je eu tort de les regarder comme la cheville » ouvrière de la conjuration qui a éclaté, et qui » aurait remis le peuple aux fers..... si quelques » citoyens déterminés n'avaient forcé les chefs à » marcher droit à Versailles? »

VI.

Loustalot, aussi radical mais moins acerbe que Marat, jetait aussi le cri du défi et du désespoir à la fois à la Commune et à l'Assemblée nationale dans son journal. La Révolution était avortée pour lui du

jour où l'Assemblée avait substitué aux droits absolus de l'homme la cote matérielle des contributions comme signe des droits civiques.

« O Louis XVI ! ô restaurateur de la liberté fran-» çaise ! » s'écriait-il, « vois les trois quarts de la » nation exclus du corps législatif par le décret du » *marc d'argent ;* vois la nation dépouillée du droit » de voter les lois ; vois les communes avilies sous » la tutelle d'un conseil municipal ! Sauve les Fran-» çais..... purifie le *veto suspensif*..... Conservateur » des droits du peuple, défends-le contre l'insou-» ciance, l'inattention, l'erreur ou le crime de » ses représentants ; dis-leur, lorsqu'ils te deman-» deront la sanction de ces injurieux décrets : « La » nation est le souverain ; *je suis son chef ; vous n'êtes* » *que ses commissaires ;* et vous n'êtes ni *ses maîtres* » ni les miens ! »

On voit que Loustalot raisonnait contre l'Assemblée nationale avec la doctrine du *Contrat social*, de J.-J. Rousseau.

« Il n'y a qu'une voix dans la capitale, » s'écrie à son tour Camille Desmoulins ; « bientôt il n'y en » aura qu'une dans les provinces contre le décret » du *marc d'argent*. Il vient de constituer la France » en gouvernement aristocratique, et c'est la plus » grande victoire que les mauvais citoyens aient » remportée à l'Assemblée nationale. Pour faire sentir » toute l'absurdité de ce décret, il suffit de dire que

» J.-J. Rousseau, Corneille, Mably, n'auraient pas » été éligibles. Un journaliste a publié que, dans le » clergé, le cardinal de Rohan seul a voté contre » le décret; mais il est impossible que les Grégoire, » Massieu, Fillon, Jallet, Joubert, Gouttes, et un cer» tain moine qui est des meilleurs citoyens, se » soient déshonorés à la fin de la campagne, après » s'être signalés par tant d'exploits. Le journaliste » se trompe.....

» Mais que voulez-vous dire avec le mot de *citoyens* » *actifs* tant répété? Les citoyens actifs, ce sont ceux » qui ont pris la Bastille, ce sont ceux qui défrichent » les champs, tandis que les fainéants, malgré l'im» mensité de leurs domaines, ne sont que des plantes » végétatives, pareils à cet arbre de votre Évangile » qui ne porte point de fruits et qu'il faut jeter au » feu. Les champions de ce décret étaient Renaud de » Saintes, Maury, Cazalès, Virieu, Richier, Mongis, » de Roquefort, Malouet. C'est tout dire. « Basile, » s'écrie Figaro, « c'est un de ces hommes à qui on » ne peut rien dire de pis que son nom. » On » connaît mon profond respect pour les saints dé» crets de l'Assemblée nationale. Je ne parle libre» ment de celui-ci que parce que je ne le regarde » pas comme un décret. Je l'ai déjà observé dans » la *Lanterne*, et on ne saurait trop le répéter. Il » y a dans l'Assemblée nationale six cents membres » qui n'ont pas plus de droit d'y voter que moi.

» Sans doute, il faut que le clergé et la noblesse
» aient le même nombre de représentants que le
» reste des citoyens : un pour vingt mille. Le dé-
» nombrement du clergé et de la noblesse s'élève à
» trois cent mille individus. C'est donc quinze re-
» présentants à choisir parmi les six cents. Il me
» paraît plus clair que le jour que tout le reste est
» sans qualité pour opiner, et qu'il faut le renvoyer
» dans la galerie : ils ne peuvent avoir tout au plus
» que voix consultative. C'est parmi ces six cents
» que se trouvent presque tous ceux qui ont fait
» passer le décret du marc d'argent. Il en est donc
» de ce décret comme de celui qui établit un culte
» exclusif : il faut le regarder comme non avenu;
» et puisque la minorité apparente est en effet la
» majorité, et même la presque unanimité, il est
» vrai de dire que le décret *que je dois respecter*,
» *c'est celui qui a été rejeté!*

» Je n'ai plus qu'un mot à dire : Lorsqu'à l'ap-
» proche de Xerxès, Cyrsilus s'opposa au décret de
» Thémistocle, *que les Athéniens abandonneraient la*
» *ville*, Cyrsilus fut lapidé par le peuple, à qui
» Démosthène remarque que cette lapidation fit in-
» finiment d'honneur.

» Ici la comparaison serait entièrement à l'avan-
» tage de Cyrsilus; et si, au sortir de la séance,
» les dix millions de Français non éligibles et leurs
» représentants à Paris, les gens du faubourg Saint-

» Antoine, etc., s'étaient jetés sur les sieurs Renaud » de Saintes, Maury, Malouet et compagnie; s'ils leur » avaient dit : Vous venez de nous retrancher de la » société, parce que vous étiez les plus forts dans » la salle; nous vous retranchons, à notre tour, » du nombre des vivants, parce que nous sommes » les plus forts dans la rue; vous nous avez tués » civilement, nous vous tuons physiquement, je le » demande à Maury, qui ne raisonne pas mal quand » il veut, le peuple eût-il fait une injustice? Et si » Maury ne répond pas que la représaille était juste, » il ment à lui-même. Quand il n'y a plus d'é- » quité, quand le petit nombre opprime le grand, » je ne connais plus qu'une loi sur la terre, celle » du talion!... »

VII.

Le 10 décembre, Target annonça à l'Assemblée que la partie politique administrative de la constitution était terminée. L'Assemblée, par un applaudissement unanime, salua son propre ouvrage. Les uns applaudissaient de bonne foi dans la constitution future les nouvelles destinées de l'Etat; les autres applaudissaient, avec une joie néfaste et maligne, les désordres et les calamités inévitables qui allaient convaincre plus vite la constitution d'impuissance et d'anarchie et ramener, selon eux, par une voie dé-

tournée, mais sanglante, le peuple au despotisme et à l'aristocratie.

Mirabeau, cette fois, prit la parole dans un esprit de sagesse et de prévoyance, qui avait évidemment pour objet de corriger la démocratie de son vice naturel, l'excès de mobilité et d'incapacité politiques, en établissant une sorte de hiérarchie dans toutes les fonctions décernées par le peuple, même dans la représentation nationale.

« Il s'agit de savoir, » dit-il, « s'il faut asservir » à une marche graduelle la députation aux assem» blées administratives et nationales. C'est dans les » anciens gouvernements que j'ai trouvé cette idée; » elle s'adapte merveilleusement à la constitution que » nous avons établie sur une égalité qui doit en être » le principe indestructible.

» Il faut que les institutions se rapportent aux » lois, comme les lois à la nature des choses; si » nous ne mettons pas les hommes en harmonie avec » les lois, nous aurons fait un beau songe philoso» phique, et non une constitution. Enchaîner l'homme » à la loi, tel doit être le but du législateur...

» Cette loi vous présente un second moyen bien » puissant. Vous répandez dans les municipalités l'é» mulation de la vertu et de l'honneur; vous rehaussez » le prix des suffrages du peuple, lors même qu'ils » ne confèrent que des emplois subalternes; vous » n'avez plus à craindre de voir les municipalités

» abandonnées à un petit nombre de concurrents.
» Les places ne valent souvent aux yeux des hommes
» que par ceux qui les sollicitent ou les occupent.
» Si les Romains n'avaient tout concentré dans Rome,
» s'ils avaient attaché plus d'éclat aux administrations
» municipales, s'ils en avaient fait des échelons pour
» arriver aux honneurs, ils auraient prévenu les ré-
» voltes nombreuses qui éclataient dans toutes les
» parties de leur empire. Ce qui servit cependant à
» entretenir l'émulation et à mettre dans cette répu-
» blique fameuse les talents à leur place, c'est que
» dans les emplois importants, il fallait avoir passé
» par des offices subalternes. Pour être consul, il
» fallait avoir été questeur. Dâns le système graduel,
» les fonctions les plus obscures s'ennoblissent lors-
» qu'il faut les traverser pour arriver aux premiers
» emplois.

» La politique est une science; l'administration est
» une science et un art. La science qui fait les des-
» tinées des Etats est une seconde religion, et par
» son importance et par sa profondeur. La nature
» et la raison veulent qu'on marche des fonctions
» simples à des fonctions compliquées; qu'on passe
» par l'exécution des lois avant de concourir à leur
» confection, et que par cette épreuve la chose pu-
» blique soit à l'abri des dangers de l'incapacité des
» agents. Si vous décrétez qu'il faudra avoir réuni
» deux fois les suffrages du peuple pour être éli-

» gible à l'Assemblée nationale, vous donnerez une » double valeur aux élections : vous établirez l'heu- » reuse nécessité de la probité; vous opérerez une » révolution tant désirée dans une jeunesse qui passe » de la frivolité à la corruption, de la corruption à » la nullité; vous direz aux jeunes citoyens qu'à » chaque pas ils seront obligés de justifier la con- » fiance, qu'ils seront pesés dans la balance de l'ex- » périence, qu'ils seront comparés à leurs rivaux. » Ainsi, en accordant tout au mérite et aux vertus, » cette loi serait un noble moyen de parvenir à la » régénération d'une classe qui semble s'abaisser dans » l'ordre moral à proportion qu'elle s'élève dans » l'ordre de la société.

» Évitons les fautes, cultivons les provinces, anéan- » tissons cet ancien préjugé qui, sur les débris des » classes et des ordres, créerait de nouvelles classes » et de nouveaux ordres. Nous mettrons de la fra- » ternité entre toutes les fonctions publiques, si la » plus subalterne est nécessaire pour s'élever, si la » plus haute tient par des liens nécessaires à la plus » subordonnée. Les honneurs publics sont comme » une eau pure coulant dans des canaux différents, » mais toujours limpide, mais toujours la même...

» Que le législateur est puissant, quand il a su » montrer aux citoyens leurs intérêts dans la pro- » bité!... Vous avez fait de sages décrets pour assu- » rer la responsabilité; mais vous savez trop bien

» que réprimer et punir, c'est peu de chose; il faut
» que le bien se fasse par d'autres moyens...

» Nous allons, dira-t-on, restreindre la confiance.
» Vous la restreindrez en exigeant telle quotité de
» fortune, tel degré de naissance; vous déshériterez
» d'un droit naturel ceux qui seraient hors de ces
» conditions. Mais prescrire des règles les mêmes
» pour tous; mais accorder les mêmes droits; mais
» attaquer les exceptions en faveur de l'égalité, ce
» n'est pas blesser le principe, c'est le reconnaître.

» Je vous prie de faire sur la confiance une obser-
» vation particulière à un gouvernement représentatif
» tel que le vôtre.

» Le député élu par une partie d'un département
» représente la totalité de la nation. La puissance
» dont jouira le corps législatif sera précaire si elle
» n'est doublée en quelque sorte. Et voyez quel est
» l'effet du système graduel. Un plus grand nombre
» de citoyens aura intérêt aux élections. Les électeurs
» diront : — Nous ne vous donnons pas un homme
» inconnu, nommé par l'intrigue, par la cabale, par
» le caprice, par les passions : il arrive précédé de
» ses services.

» Les provinces seront plus calmes sous la foi de
» la raison publique; les représentants seront plus
» respectés. On ne peut donc faire une objection
» d'un aussi grand avantage.

» Cet ordre serait, dans ce moment, difficile à

» établir ; mais, dans dix ans, il y aurait un fonds » d'hommes suffisant pour fournir aux élections.

» Je propose de décréter les articles suivants :

» A compter du 1er janvier 1797, nul ne pourra » être élu membre de l'Assemblée nationale s'il n'a » réuni au moins deux fois les suffrages du peuple, » comme membre des assemblées administratives du » département, ou de district, ou de municipalité, » ou s'il n'a rempli trois ans une place judiciaire, » ou enfin s'il n'a été membre de l'Assemblée na- » tionale. »

VIII.

Cette condition de noviciat, de lumière et d'hiérarchie au moins élective, dans la représentation et dans l'administration d'une démocratie, était une pensée d'homme d'État. Comme toutes les institutions humaines, la démocratie ne peut vivre que d'intelligence et d'expérience. L'intelligence et l'expérience, dans la souveraineté nationale et dans les fonctions publiques, trouvaient leur garantie dans le vœu de Mirabeau.

Cette pensée mûre et modératrice offensa la jeunesse et l'impatience du parti de l'Assemblée qui croyait qu'une vérité n'a jamais d'excès, et que la démocratie sans limites devait être aussi sans condition dans l'exercice de son propre principe. Barnave, l'orateur de ce

parti, qui cherchait toutes les occasions de précéder en popularité celui qu'il ne pouvait égaler en génie, combattit, par des considérations étroites et par la vaine lettre des décrets, la proposition de son rival.

« Si pour anéantir la constitution, » répondit Barnave, « il suffisait d'envelopper des principes contraires » de quelque idée morale et de quelques preuves » d'érudition, le préopinant pourrait se flatter de » produire de l'effet sur vous; mais heureusement » il vous a aguerris contre le prestige de son élo- » quence, et plusieurs fois nous avons eu l'occasion » de chercher la raison et le bien parmi les traits » élégants dont il avait embelli ses opinions. Cette » occasion se présente aujourd'hui d'une manière » plus éclatante.

» Le bon sens le plus ordinaire suffit pour démon- » trer que les pouvoirs doivent être répartis entre » nous; le même bon sens prouve que, sans cette » égale répartition, l'égalité sociale ne peut exister. » La déclaration des droits a consacré ces principes. » La motion de M. de Mirabeau tend à réunir dans » un petit nombre de personnes les pouvoirs muni- » cipaux, administratifs et législatifs, et l'on prétend » qu'elle doit établir l'égalité et la liberté.

» Elle est contraire aux décrets. La majorité pour » les municipalités est fixée à vingt-cinq ans; l'au- » teur de la motion la réduit à vingt et un; il l'étend » à trente-cinq pour l'Assemblée nationale. En effet,

» on devrait avoir occupé deux fois les places dont
» les fonctions durent quatre ans : il faut au moins
» deux années d'intervalle ; ainsi voilà dix années
» ajoutées à la majorité de vingt-cinq ans.

» Cette motion étant opposée aux précédents dé-
» crets, aux termes du règlement on pouvait l'attaquer
» par la question préalable.

» Elle est de plus contraire à la nature des choses,
» aux convenances et à l'intérêt public.

» C'est dans les assemblées administratives qu'il
» faut porter une expérience qui ne s'acquiert qu'avec
» le temps. Ces assemblées sont moins nombreuses
» que les assemblées nationales, et l'effet d'un petit
» nombre de jeunes gens inexpérimentés y serait bien
» plus fâcheux. Les hommes qui se seront, par leurs
» études, destinés à l'Assemblée nationale, se verront
» forcés de passer par des places auxquelles ils ne
» seront pas propres. Il faudra qu'ils renoncent à
» leur fortune pour se livrer à un noviciat d'une
» aussi longue durée, et les gens riches, seuls ca-
» pables de ce sacrifice, concourront seuls à la re-
» présentation nationale. »

L'homme d'Etat se sentit vaincu par le légiste, aux applaudissements que l'Assemblée donnait à son adversaire. Il le fut en effet. Mais se relevant avec l'imperturbable majesté d'un génie méconnu par le temps et qui s'ajourne à l'avenir,

« Le préopinant, » dit-il fièrement, « paraît ou-

» blier que si les rhéteurs parlent pour vingt-quatre » heures, les législateurs parlent pour le temps. Je » demande à lui répondre; mais comme un comité » dont je suis membre m'appelle, je prie l'Assem- » blée d'ajourner la discussion. »

C'était la sage coutume de Mirabeau, quand il avait à répliquer sur des matières importantes, de se donner à lui-même le loisir de la réflexion. Il appelait avec raison la réflexion la plus grande puissance de l'homme. Il se gardait bien de la négliger. Plus penseur encore qu'improvisateur, il ne parlait jamais sans avoir écrit ou dicté ses discours. Semblable en cela à Cicéron et à Démosthène, il les relisait, les polissait, les solidifiait le plus longtemps possible d'arguments, les illuminait de traits d'éloquence, les repassait dans sa mémoire, les lisait quelquefois, plus souvent les prononçait, en ajoutant à ce qu'il avait médité le feu, la soudaineté, l'imprévu de l'inspiration. Aux séances où il devait parler, il se faisait suivre toujours par ses secrétaires et ses rédacteurs, tels que Dumont, Durouvray, Pellenc et Comps. Il les tenait renfermés, à sa disposition, dans un cabinet attenant à la tribune publique, derrière le bureau du président. Ces confidents de sa pensée étaient chargés de suivre de là la discussion quand il y prenait part, et de noter toutes les idées et toutes les réfutations que leur suggéraient la circonstance et les débats. S'il y avait à remonter

à la tribune pour la réplique, même la plus courte, il allait préalablement consulter ce conseil intime; il leur dictait les phrases qu'il se proposait de répondre à ses adversaires; il écoutait leurs observations, il notait leurs arguments, il rédigeait sa réplique, il la lisait devant eux, il faisait pour ainsi dire l'épreuve de son inspiration devant ce conseil avant de la faire sur son auditoire. Il respectait trop la tribune pour s'y présenter, comme un rhéteur, seulement avec des paroles. Le sens lui importait plus que la vaine facilité d'enchaîner des mots. C'est de ce cénacle qu'il sortait toujours chargé d'idées pour ses improvisations comme pour ses discours. L'homme d'Etat et l'homme d'éloquence ne livrait rien au hasard de ce qu'il pouvait lui enlever par la réflexion. Il se sentait parler devant la postérité, et il veillait de loin sur sa mémoire.

IX.

On délibéra le 14 sur la question de savoir si l'on présenterait les soixante articles de la constitution votés à la sanction ou à la simple acceptation du roi. C'était délibérer si le roi faisait encore partie de la souveraineté, ou s'il en était retranché définitivement, et réduit au rôle subalterne d'exécuteur des lois qu'il n'aurait pas sanctionnées. Une imperceptible majorité respecta encore en lui la préroga-

tive royale en n'exigeant préalablement qu'une simple acceptation des articles.

Le 15, Malouet, révolté des empiétements des municipalités, qui substituaient leur comité de police au pouvoir central et au pouvoir judiciaire, demanda qu'il leur fût interdit par un décret de s'immiscer dans les attributions de la haute police. Charles de Lameth réfuta ce discours, qui aurait détrôné l'anarchie fomentée par Barnave et par les Lameth.

Le 22, Thouret lut le rapport sur la constitution du pouvoir judiciaire. Ce rapport était digne de servir de préambule aux codes d'un peuple libre.

Justice uniforme, gratuite et rapprochée des justiciables.

Juges élus.

Attributions des juges exclusives de toute action administrative après leur jugement prononcé.

Un juge de paix, justice conciliatoire, dans chaque canton, élu par le canton.

Tribunaux de districts élus par un corps électoral spécial, élevé, capable d'apprécier la moralité et l'aptitude des juges parmi des candidats hommes de loi.

Tribunaux de département élus par des électeurs spéciaux et après des candidatures analogues.

Tribunaux supérieurs appelés cours, élus parmi les juges éprouvés par des fonctions exercées dans les tribunaux secondaires.

Tribunal suprême de révision élu par le roi parmi des candidats désignés à son choix dans les tribunaux supérieurs.

Système complet d'une justice égale, indépendante, considérée, où Napoléon n'a eu qu'à effacer les conditions d'éligibilité pour en effacer l'indépendance. L'élection est une condition de liberté incompatible avec le despotisme.

X.

Le 23, Clermont-Tonnerre, abordant pour la première fois, par un article accessoire, la question fondamentale de la liberté et de légalité des consciences, proposa d'admettre sans distinction autre que la capacité, à tous les emplois civils, les citoyens de toutes les professions et de tous les cultes. L'abbé Maury, organe obligé de l'intolérance et du privilége des cultes, confondant dans le même ostracisme les juifs, les comédiens et le bourreau, combattit Clermont-Tonnerre soutenu par Robespierre et par Duport. La proposition de Clermont-Tonnerre ne fut votée qu'à trois voix de majorité. L'Assemblée, si hardie contre le roi et contre la noblesse, était timide devant le culte national. Les hésitations, les faiblesses et les violences qu'elle montrait tour à tour dans les rapports de la constitution et de l'Eglise, rapports qu'ils n'avaient pas le courage de régler d'un

seul mot, par la liberté, attestent cette timidité des législateurs de 89.

Barnave lui-même, en prenant la parole le lendemain pour la motion de Clermont-Tonnerre, ne revendiqua l'égalité du droit civil que pour une secte de la foi nationale, les protestants.

Baumetz et Mirabeau combattirent l'absurde préjugé de l'infamie des comédiens, profession placée, par l'inconséquence des mœurs et par la proscription de l'Église seulement en France, entre les enthousiasmes et les outrages. Ils ajournèrent l'égalité d'admission des juifs aux fonctions civiles, tant les législateurs éprouvent de résistance à restaurer une vérité dans les mœurs, même en révolution.

Dubois de Crancé, théoricien militaire d'une pensée vaste et d'une parole hardie, présenta le 24 un plan de constitution militaire dans lequel il prononça, pour la première fois, le mot de conscription nationale. Pénétré prophétiquement du danger pour la liberté des armées permanentes et des recrutements volontaires stipendiés, il demanda d'incorporer des bataillons de milice civique dans l'armée existante, pour en corriger l'esprit. Son plan, le seul sûr pour une nation qui veut être armée en restant libre, consistait à armer comme garde national tout citoyen actif, et à inscrire dans l'armée active tout citoyen de dix-huit à quarante ans, à organiser les bataillons provinciaux de manière à défendre l'ordre en temps

de paix, les frontières en temps de guerre. C'est le même plan que les mêmes pensées faisaient présenter à l'Assemblée constituante de 1848 par le gouvernement provisoire à la seconde république, plan qui renaîtra de toutes les circonstances où la nation voudra être armée sans être opprimée.

XI.

Le comité des affaires ecclésiastiques, dont le long silence étonnait l'opinion publique, pressé d'un côté par le grand nombre de religieux qui demandaient à quitter leur couvent, de l'autre par la nécessité de pourvoir à leur existence, présenta le 25, par l'organe de Treilhard, un plan provisoire et gradué d'extinction des ordres monastiques, débris d'une autre époque incompatible, par la nature et par la perpétuité des vœux, avec le clergé régulier et avec la liberté légale des consciences. Le plan du comité portait :

« Que tout citoyen religieux qui a fait des vœux
» solennels fût tenu de déclarer, dans trois mois, s'il
» veut rester dans le cloître ou rentrer dans le monde.

» 2° Que ceux qui sortiront des monastères seront
» tenus de porter l'habit clérical, pour n'être plus
» soumis qu'à la juridiction de l'évêque.

» 3° Qu'il sera fourni à tous les religieux sortis
» des cloîtres une pension.

» 4° Qu'aux abbés réguliers qui sortiront du cou-
» vent il sera assigné un revenu de deux mille
» livres.

» 5° Que les religieux pourront être employés
» comme vicaires et curés, mais qu'alors ils ne per-
» cevront que la moitié de leur pension.

» 6° Que les religieux qui voudront vivre dans
» la règle seront placés préférablement dans les mai-
» sons situées à la campagne ou dans les petites
» villes.

» 7° Que dans les grandes villes on pourra con-
» server ceux des religieux qui voudront se consa-
» crer aux soins des malades, à l'éducation publique
» ou aux progrès des sciences et des arts.

» 8° Qu'à dater de leur sortie, les religieux seront
» capables de succession et donation.

» 9° Que le nombre des religieux réunis devra être
» de quinze au moins : faute de quoi ils seront obli-
» gés de se réunir à une autre maison.

» 10° Que tout privilége est anéanti : les religieux
» seront désormais soumis à la juridiction de l'ordi-
» naire.

» 11° Les maisons qui seront conservées comme
» utiles aux sciences, à l'éducation publique et au
» soulagement des malades, pourront seules se per-
» pétuer; mais les effets civils de la solennité des
» vœux sont abrogés. En conséquence, les postulants
» qui seront admis demeureront toujours libres de

» quitter leur ordre, et capables de succession et do-
» nation entre-vifs et testamentaires.

» 12° Il sera désigné, pour chaque ordre qui aura
» des maisons destinées à se perpétuer en consé-
» quence de l'article précédent, une maison d'é-
» preuve dans laquelle les postulants passeront le
» temps prescrit par les statuts avant leur admis-
» sion.

» 13° Lorsqu'une maison aura cessé d'être habitée
» pendant trois ans par le nombre des sujets fixé par
» l'article 10, elle sera supprimée et les religieux en
» seront répartis aussitôt dans les autres maisons du
» même ordre.

» 14° Qu'à chaque maison religieuse il sera assi-
» gné 800 livres pour chaque religieux; mais chaque
» maison restera chargée des réparations d'édifice, de
» l'entretien du culte, etc., etc. »

Le même comité, par le même rapporteur Treilhard, annonça que la nation peut vendre immédiatement pour quatre cents millions des biens du clergé sans que les possesseurs actuels subissent aucune réduction sur leurs revenus. Ces quatre cents millions seront produits, selon le comité, par la seule vente des maisons dont les religieux demandaient à être sécularisés. Tant l'esprit du siècle avait pénétré à travers les murailles des cloîtres, et tant l'institution monacale s'affaissait sous son propre abus. Le comité estimait, d'après les documents qu'il avait reçus, que

les maisons monacales à vendre dans la seule ville de Paris s'élevaient à cent cinquante millions. Des appréciateurs plus rigoureux évaluaient l'espace seul occupé dans Paris par les couvents à cent dix-sept millions. Le comité évaluait la totalité des biens de mainmorte du clergé propriétaire à quatre milliards.

XII.

L'agitation des provinces, moins contenue que celle de Paris depuis le 14 juillet par Lafayette, éclatait tous les jours par de nouvelles séditions. A Toulon, les ouvriers de la marine, admis malgré le commandant de la marine, Albert de Riom, dans la garde nationale, jetaient le commandant de Toulon dans les cachots, embauchaient et insurgeaient les arsenaux et les vaisseaux. Sur les deux rives du Rhône, provinces ardentes où toute idée devient passion et toute passion fureur, une réunion populaire de douze mille hommes, véritable armée prélude de l'armée des Marseillais, se concentrait à Montélimart, jurait la fédération solidaire des peuples des deux provinces, et se préparait à marcher partout où la Révolution entravée les appellerait. L'Assemblée, flattée d'un côté, intimidée de l'autre, applaudissait à ce serment.

La Bourgogne imitait cet exemple. La Bretagne le dépassait, à Quimper, le 30 novembre, en s'organisant d'elle-même en armée de la jeunesse, prête à

voler au secours de l'Assemblée contre l'Eglise, la noblesse et les parlements conspirateurs. Cette armée se fédéralisait, à Lisieux, avec les gardes nationales de la Normandie. Nantes, dénonçant à la vindicte nationale les parlementaires de Bretagne et *ces ennemis publics*, déclarait « que les citoyens qui s'étaient » élevés à la hauteur de la liberté périraient plutôt » que d'en redescendre. »

Ces menaces de la ville de Nantes étaient imprimées et répandues par l'ordre de l'Assemblée nationale. Rennes, capitale du parlement de Bretagne, parlait avec la même énergie : Chapelier, son député, demanda que le parlement fût remplacé sur-le-champ par un tribunal provisoire. Le vicomte de Mirabeau, frère du grand tribun, mais qui prenait avec affectation le rôle opposé de champion de l'aristocratie, donna un démenti à Robespierre. Excusé par sa fougue et son intempérance, le vicomte de Mirabeau fut rappelé simplement à la décence.

L'Assemblée, sans détruire encore en fait l'institution des parlements, détruite en principe, décréta que le parlement de Bretagne serait mandé à sa barre, et que le roi serait prié de nommer à sa place un tribunal provisoire. La Champagne ne se gouvernait plus que par ses pouvoirs municipaux et ne reconnaissait aucune juridiction intermédiaire entre elle et l'Assemblée. A Amiens, la garde nationale instituait dans son sein un comité militaire

qui absorbait toutes les autorités. A Metz, la municipalité dominait tout. A Senlis, aux portes de Paris, le commandant de la garde nationale était assassiné par un frénétique qui faisait sauter sa maison et son quartier pour s'ensevelir, impuni, sous les décombres. A Paris même, les insurrections morales des districts contre l'Assemblée remplissaient la ville de partis et de rumeurs contraires. On accusait Mirabeau d'inspirer contre Bailly et Lafayette les motions de Danton et les diatribes de Camille Desmoulins, ses amis.

Danton régnait déjà par la virilité du caractère et par la véhémence des discours sur le district des Cordeliers et sur les agitateurs subalternes des autres districts. Camille Desmoulins tenait d'une main légère le stylet antique, pour cicatriser déjà ceux qu'il poignarderait plus tard. Ses liaisons sourdes avec Danton, Thuriot, Mirabeau rendaient le grand orateur suspect de connivence avec Desmoulins.

« M. Bailly, » disait dans une de ses feuilles Camille Desmoulins, « a osé donner des brevets de capitaine » qui ne doivent être que la récompense des ser- » vices, et que le mérite même ne doit obtenir que » du suffrage des citoyens. Le district des Cordeliers » a fait éclater son improbation. Ce district, ainsi que » celui des Grands-Augustins, indignés de voir le maire » ainsi disposer des grades de la milice nationale

» et préparer cette proie à ses flagorneurs, a invité
» les officiers du bataillon à rapporter sur le bureau
» leurs brevets signés; et ceux-ci, honteux de pa-
» reilles provisions, se sont empressés de rendre
» hommage au peuple, seul souverain, en remettant
» leurs brevets au district.

» Il est encore d'autres reproches que font à M. Bailly
» les philosophes et les patriotes. Pourquoi, devant
» sa voiture, ces gardes à cheval, et derrière ces
» laquais à livrée, profanateurs de la cocarde na-
» tionale, et aux couleurs de la liberté sur leurs
» chapeaux, alliant sur toutes les coutures de leur
» habit les couleurs honteuses de la servitude? Pour-
» quoi encore ce traitement de cent dix mille livres
» que s'est appliqué le maire de la capitale? Je lui
» sais gré de la noble fierté avec laquelle il a de-
» mandé au ministre de Paris l'hôtel de la Police.
» Mais pourquoi les murs de cet hôtel ne s'aperçoi-
» vent-ils pas qu'ils ont changé de maître? Pourquoi
» le même faste des meubles et la même somptuosité
» de table? Laissez, monsieur Bailly, laissez au Sa-
» trape Pharnabaze ces riches tapis. Agésilas s'assied
» par terre, et il dicte des lois au grand roi de Perse.
» Laissez cette pompe extérieure aux rois et aux pon-
» tifes... Je suis encore au nombre de ceux qui vous
» chérissent. Je sais le respect que je dois à votre
» place et les ménagements que méritent vos talents
» et vos services; mais c'est parce que vous êtes re-

» vêtu de cette grande place, que je ne souffrirai
» point que vous vous avilissiez.

» Quand vous serez redevenu simple citoyen,
» étalez alors votre luxe asiatique, scandalisez la
» nation par votre livrée et votre luxe, déshonorez-
» vous, peu m'importe, mais cette belle, cette glo-
» rieuse révolution de France qu'aujourd'hui vous
» ternissez ! Je ne suis pas si ridicule que de pré-
» tendre que M. le maire vive de brouet noir com-
» me Agésilas, ou que, comme Curtius, il reçoive
» les ambassadeurs dans une chaumière, mais je
» lui recommande plus de simplicité.

» Parmi la multitude des griefs qu'on reproche à
» M. Bailly, je ne me suis arrêté qu'à trois : s'être
» donné une livrée, c'est une petitesse et une pué-
» rilité qui a dû provoquer notre ministère correc-
» tionnel; s'être appliqué cent dix mille livres d'ap-
» pointements, c'est une concussion et un vol hor-
» rible; d'avoir donné des brevets de capitaine, c'est
» un crime de lèse-nation. »

XIII.

Quelques écrits royalistes, mais rares, anonymes et impopulaires, répondaient par des invectives à ces invectives. Une adresse aux provinces disait au peuple :

« Vos idées étaient claires sur la liberté... Mais...
» aviez-vous ordonné qu'on abusât du nom du roi

» pour envoyer de prétendus ordres de sa part, à
» de piller et brûler les maisons des seigneurs et des
» religieux ?... Aviez-vous ordonné qu'on mît à mort
» des citoyens sans aucune forme de procédure ?...
» Leur aviez-vous donné la première idée du feu de la
» lanterne ?... Aviez-vous ordonné à un petit M. Bar-
» nave de dire, au milieu de l'Assemblée, qu'il ne
» fallait pas s'occuper des fureurs du peuple, parce
» que le sang qu'il versait n'était pas pur ?... Aviez-
» vous ordonné qu'on fît de votre roi un roi de
» théâtre ?... Aviez-vous ordonné qu'on lui enlevât
» jusqu'à sa garde et qu'on en fît la fable de toutes
» les nations ?... Aviez-vous ordonné de tenir votre
» roi dans les fers ? Aviez-vous ordonné de retran-
» cher à ce malheureux prince ses amusements les
» plus innocents (la chasse), de ne lui donner d'autre
» garde que ses bourreaux (la garde nationale), et
» d'autre occupation que celle des crimes qu'il a à
» redouter ?... etc.

» Voilà cependant ce qu'on a fait, voilà l'ouvrage
» de vos députés, et, grâce à leurs soins, il n'est pas
» un citoyen dont la liberté et la vie ne soient à
» discrétion...

» Oui, vos demandes sont raisonnables ; mais cette
» sagesse qui les dicta n'a pas présidé au choix des
» députés. Quels hommes, j'ose vous le demander,
» avez-vous choisis ? Tout ce que vous méprisiez peu
» d'années auparavant. Des jeunes gens à qui vous

» ne connaissiez pour talent que des fureurs, et pour
» expérience que de l'intrigue; des magistrats désho-
» norés par leur conduite; des officiers de justice
» subalternes qui veulent détruire les parlements pour
» profiter de leurs dépouilles; des propriétaires qui
» fatiguent les campagnes de leurs prétentions, et
» qui, occupés à rivaliser avec leur seigneur, ne le
» sont presque jamais de secourir le peuple; des
» prêtres crapuleux et d'une sale ignorance; des nobles
» toujours prêts à se tourner vers le puissant et qui
» n'ont vu dans votre confiance que des moyens de
» fortune. Quel sentiment d'honneur, quelle fidélité
» à leur devoir, pouviez-vous espérer de pareils choix?

» Qu'est-ce, je vous le demande, qu'un petit Ro-
» bespierre, qui n'était connu à Arras que par son
» ingratitude pour l'évêque qui l'avait fait élever?

» Un Mirabeau, échappé à la corde, mais jamais à
» l'infamie, et dont le nom seul est une grosse injure?

» Un Pétion de Villeneuve, chez qui vous n'aviez
» pu distinguer que la confiance de la sottise, et qui,
» vil instrument des factieux, est comme ces crieurs
» de la foire que l'on fait aboyer à la porte des
» théâtres, pendant que dans l'intérieur on joue la
» pièce?

» Un Barnave, insolent, fat, ignorant, à qui l'es-
» prit tient lieu de principe et de morale; en un
» mot, ce qu'on appelle un drôle?

» Deux Lameth, cette famille jadis si intrigante et

» si basse à la cour, plats valets dans les temps de
» la servitude et insolents dans les temps d'audace?
» Vous les verrez à la tête des furieux, tant que
» les fureurs mèneront à la fortune; vous les re-
» trouverez dans les antichambres, si elles sont en-
» core la source de grâces, et, toujours intrigants
» par essence, se payer du mépris par les places et
» l'argent.

» Un Castellane? un Duport dégoûtant de mau-
» vaise foi, de subtilité et d'intrigue? Un Goupil du
» Préfeln?

» Un curé Grégoire, qui, avec un autre curé, Dil-
» lon, dispute de propos séditieux, et au lieu d'un
» ministère de paix qui exige des talents et de la
» vertu, ne remplit et ne pourra jamais remplir
» que le rôle de factieux?

» Un Baltin? un Glezen? un abbé Sieyès, que
» vous avez vu se déshonorer à l'assemblée d'Or-
» léans, et qui, après avoir tenté en vain tous les
» moyens de faire fortune, est venu confondre les
» conditions pour voler et piller dans le désordre?

» Un Clermont-Tonnerre, esprit sublime pour les
» petites choses, et mince pour les grandes; en-
» vieux de tous, mais qui, n'ayant que les petits
» moyens de médiocrité, ne connaît l'ambition que
» comme les impuissants connaissent l'amour, par
» des inquiétudes et par la jalousie?

» Un Labo de, riche de quarante millions volés à

» l'Etat; le financier de l'archevêque de Sens, alors » le plus fidèle suppôt du despotisme, et qui, après » s'être enrichi du sang des malheureux, veut encore » qu'on détruise pour lui les rangs où l'argent seul » ne pouvait pas atteindre?

» Un Gouy d'Arcy, qui, dans cette vile assemblée, » n'a pu même éviter le mépris?

» Un marquis de Cote, vil intrigant, incapable » de se montrer au grand jour; n'ayant pour esprit » que la fausseté, pour physionomie qu'un rire niais, » pour talent que l'art de se taire, pour courage » que celui des machines dans les ténèbres? Sa force » est celle du basilic de la Fable, dont les poisons » étaient mortels lorsqu'on ne l'apercevait pas, mais » qu'il suffisait de regarder pour le terrasser et le » détruire.

» Un comte de Crillon, dont l'esprit de travers » est presque passé en proverbe?... Champion mal- » adroit de M. Necker, sa pesante amitié ignore » qu'on ne sert pas ses amis par l'ennui qu'on en » donne, et que le seul point d'honneur des sots » est d'adorer dans le respect et dans le silence.

» Des Noailles?... Un chapelier, maudit par son » père, méprisé au barreau, sans talents, sans prin- » cipes, faisant le mal parce qu'il est l'opposé du » bien, et obligé de cacher sa médiocrité. »

XIV.

Bailly et Lafayette cherchaient en vain à refréner les excès de cette presse par des arrêtés arbitraires de la Commune. La presse leur échappait par tous les pores.

Marat racontait ainsi à ses nombreux sectaires l'hégyre et le martyre de ses propres persécutions, dont il accusait Lafayette et Bailly :

« La nuit, je fus assailli par une bande nombreuse
» d'assassins. C'en était fait de moi s'ils fussent par-
» venus à forcer la porte, qu'on refusa de leur ouvrir.

» Les ennemis publics me regardaient comme le
» premier moteur de l'insurrection qui venait de sau-
» ver la patrie.

» J'avais informé deux districts des dangers que je
» courais. L'un fit faire de fréquentes patrouilles de-
» vant ma porte; l'autre m'envoya quelques officiers
» pour me mettre en sûreté. Plusieurs amis m'enle-
» vèrent de chez moi et me conduisirent à Versail-
» les... J'appris que le Châtelet venait de lancer
» contre moi un décret de prise de corps... L'attentat
» du comité de police m'avait enlevé mes presses.

» A peine eus-je passé huit jours dans ma retraite,
» que ce genre de vie parut suspect au traiteur qui
» me servait : il alla me dénoncer à la garde natio-
» nale... Deux officiers sans armes entrèrent dans ma
» chambre.

» Nous venons savoir qui vous êtes. — Je suis l'ami » du peuple. — L'ami du peuple! il est en sûreté » parmi nous, qu'il y reste; tous ses concitoyens sont » prêts à le défendre... — Vous frémissez à l'idée de » livrer l'ami du peuple; et vous, généreux Lecointre, » le modèle des vrais patriotes, vous vous chargiez » de leur reconnaissance.

» Je désirais me rapprocher de Paris. Je trouvai un » asile dans une cave. »

XV.

Les rumeurs extérieures commençaient à se mêler à ces tumultes du dedans pour distraire l'Assemblée de ses travaux; mais la force d'impulsion qu'elle avait reçue de la volonté nationale à son origine lui donnait la confiance de triompher de ses ennemis, comme elle triompherait de ces factions. Les patriotes du Brabant, aristocrates et démocrates, unis dans un même sentiment de nationalité, venaient de vaincre le général Dalton, qui commandait l'armée de l'empereur Joseph II. Ils s'étaient emparés de Bruxelles, ils avaient constitué un gouvernement et proclamé le patriote Vandernot tribun ou régulateur de leur insurrection.

D'un autre côté, les princes allemands vassaux de l'Empire qui possédaient des fiefs privés en France, et que la nuit du 4 août venait de déposséder de

leurs droits féodaux de ce côté du Rhin, se refusaient, en qualité de princes étrangers et indépendants, à reconnaître la loi française; ils réclamaient leurs priviléges, criaient à la spoliation, à la violation du droit des gens dans leur personne et menaçaient l'Assemblée des vengeances de l'Empire, forcé à soutenir par les armes leurs droits.

XVI.

Ces convulsions du dedans, ces menaces, quoique lointaines, du dehors, cet interrègne trop longtemps prolongé de tout autre ordre que de l'ordre armé de Lafayette, les alarmes qu'inspirait aux citoyens prévoyants une dictature si absolue et si irrégulière entre les mains d'un général qui pouvait devenir un Cromwell contre la liberté et contre la cour, commençaient à rapprocher du roi les membres mêmes les plus populaires de l'Assemblée. Ils étaient pressés de lui rendre dans la constitution, bientôt achevée, la place dont il était descendu le 6 octobre; de le réconcilier lui-même avec la constitution, par la force exécutive dont elle allait l'investir au nom de son peuple, et de lui témoigner une confiance et des respects, réparation des outrages et des avilissements soufferts. Ce prince, à cette époque, était encore aimé, sinon comme roi au moins comme homme, par la nation : on peut dire même qu'il le fut jus-

qu'à son supplice. En 1789, c'était se populariser dans l'opinion de la masse de la capitale et des provinces, que d'honorer dans le roi les intentions, les concessions, la bonté et même la faiblesse de sa nature. Il y avait de la piété dans la réhabilitation que l'Assemblée désirait lui décerner à la fin de la constitution. S'il eût été un tyran, on l'aurait déposé dès le premier jour de la lutte entre l'aristocratie et la nation; on le couronnait de nouveau avec complaisance parce qu'on le jugeait incapable d'abuser du sceptre.

Ces sentiments se manifestèrent avec solennité le 1er janvier 1790, dans les hommages que l'Assemblée lui porta par son président des Meuniers et par une députation de soixante membres. L'Assemblée lui parla, ainsi qu'à la reine, des consolations qu'un prochain avenir apporterait à ses peines. L'accent du cœur se fit entendre dans cette entrevue du roi, de la reine et des députés. Cinq jours après, une députation de l'Assemblée vint supplier le roi de fixer lui-même, sous le nom de liste civile, le revenu sans limite qu'il jugeait convenable à l'entretien de sa maison et à la juste splendeur du trône; le président lui parla de la modestie de ses mœurs, de son économie personnelle, et le prémunit, non contre sa prodigalité, mais contre ses vertus.

» Sire, » lui dit des Meuniers au nom de l'Assemblée, « l'Assemblée nationale nous a députés vers

» Votre Majesté pour vouloir bien fixer elle-même
» la portion des revenus publics que la nation dé-
» sire consacrer à l'entretien de votre maison, à
» celle de votre auguste famille et à vos jouissances
» personnelles. Mais en demandant à Votre Majesté
» cette marque de bonté, l'Assemblée nationale n'a
» pu se défendre d'un sentiment d'inquiétude que
» vos vertus ont fait naître. Nous connaissons,
» sire, cette économie sévère qui prend sa source
» dans l'amour de vos peuples et dans la crainte
» d'ajouter à leurs besoins ; mais qu'il serait dé-
» chirant pour vos sujets le sentiment qui vous
» empêcherait de recevoir le témoignage de leur
» amour! Vous avez cherché votre bonheur dans
» celui de vos peuples; permettez qu'à leur tour ils
» placent leur première jouissance dans celles qu'ils
» viennent vous offrir. Mais si nous ne pouvons
» vaincre par nos désirs la touchante sévérité de
» vos mœurs, vous daignerez du moins accorder à
» la dignité de votre couronne l'éclat et la pompe
» qui, en ajoutant à la majesté des lois, deviennent
» pour vos peuples un moyen de bonheur. Vous le
» savez, sire, ils ne peuvent être heureux que par
» le respect des lois, et la majesté du trône en est
» inséparable. La classe la plus infortunée jouira
» surtout de la majesté du trône, car la plus voi-
» sine de l'oppression est la plus intéressée au main-
» tien des lois. Ainsi, c'est pour le bonheur de vos

» peuples que nous venons contrarier ces goûts
» simples et ces mœurs patriarcales qui vous ont
» mérité leur amour, et qui montrent aux nations
» l'homme le plus vertueux dans le meilleur des
» rois. »

Le roi se refusa à taxer lui-même la situation et la munificence de son peuple.

« J'aurai toujours assez, » répondit-il, « si les
» créanciers de l'État sont payés et si les services
» publics sont assurés. »

Camille Desmoulins et les journaux démagogues raillèrent cette noblesse de l'Assemblée et cette dignité du monarque.

« Pour mettre le comble à la joie du prince, » écrivit le lendemain l'amer journaliste, « M. le mar-
» quis de Montesquiou a proposé de lui accorder
» pour lui, sa femme, ses hoirs et leur maison,
» un revenu de vingt millions! On trouvera assez
» civile cette pension du premier bourgeois du
» royaume!... »

L'Assemblée consuma le mois de janvier tout entier au travail nécessaire mais consciencieux de la division du royaume en quatre-vingt-trois départements, de l'organisation de l'armée, toujours urgente, toujours ajournée, et à la révision des pensions, question pleine de scandale qui nourrissait l'indignation du peuple contre l'aristocratie vénale des dilapidateurs de cour. Elle décréta le serment civique en trois mots

qui traçaient les trois devoirs des citoyens : **FIDÉLITÉ A LA NATION, A LA LOI, AU ROI.**

XVII.

Le parlement de Bretagne, cité précédemment à la barre de l'Assemblée, y comparut le 10 janvier. D'Espréménil, devenu aussi fougueux défenseur des priviléges des parlements qu'il avait été factieux parlementaire contre la couronne, voulut faire appel au peuple en faveur de ces magistrats révoltés. Chapelier l'écrasa sous des arguments, Mirabeau sous des accents qui firent trembler le privilége judiciaire comme ils avaient fait trembler le trône.

« Eh quoi! c'est une poignée de magistrats sans » titre et sans caractère qui viennent dire au sou- » verain : Nous avons désobéi, et la postérité nous » admirera! Il n'y aura que leur démence qui pas- » sera à la postérité, si toutefois elle peut y être » transmise; mais ils n'empêcheront pas cette grande » révolution qui va changer la face du globe et le » sort de l'espèce humaine.

» D'où vient l'audace de ces magistrats? quelle » puissance auxiliaire leur a inspiré tant de con- » fiance? Ils viennent demander que des priviléges » oppressifs soient rétablis. La Bretagne a soixante- » six représentants dans cette assemblée, et l'on vous » dit qu'elle n'est pas représentée! Onze magistrats

» bretons viennent dire qu'ils ne peuvent pas con-
» sentir que vous soyez les régénérateurs de cet
» empire! Ce n'est pas dans de vieilles chartes, où
» la ruse, combinée avec la force, a trouvé les
» moyens d'opprimer le peuple, qu'il faut chercher
» les droits de la nation, c'est dans la raison : ses
» droits sont anciens comme le temps et sacrés
» comme la nature.

» Le discours qui a été prononcé cache des des-
» seins coupables. On cherche à rallier tout ce qui
» peut y avoir d'espérances odieuses. Leur fierté sé-
» natoriale veut empêcher les Bretons d'être libres;
» ils voudraient que les abus fussent éternels et que
» le régime féodal fût immuable. Qu'ils apprennent
» qu'il n'y a d'immuable que la raison, et qu'elle
» détruira bientôt toutes les institutions vicieuses.
» Vainement on cherche à séparer le monarque de
» sa nation : il sera toujours uni avec elle; il triom-
» phera de ceux qui veulent faire de lui un ins-
» trument d'oppression. Les magistrats ne réclament
» les anciens priviléges que pour asservir leur pro-
» vince. Ils parlent de leur conscience! Elle est le
» résultat de leurs anciennes habitudes, elle les porte
» à conserver leurs usurpations. »

Après ces paroles, suffisantes, selon lui, pour montrer l'irrésistible volonté d'une révolution qui ne s'arrêterait pas devant une toge quand elle avait brisé un sceptre, Mirabeau vota le dédain comme peine

unique infligée à ces magistrats aussi impuissants devant le peuple qu'ils avaient été insolents devant le roi.

XVIII.

Cazalès les défendit au nom du droit historique et de ces indépendances fédératives des provinces que la nation ne pouvait méconnaître, mais qu'elle avait juré d'absorber dans la fédération plus légale et plus forte de tous les Français.

Barrère, qui débutait à la tribune, fit valoir, contre les arguments vrais mais rétrospectifs de Cazalès, ce droit souverain d'une nation qui prend sa propre dictature aux époques de régénération et de crise, et qui retire à elle tous les pouvoirs légaux jusque-là, pour ne reconnaître d'autre légalité que celle du salut commun.

Clermont-Tonnerre, de plus en plus rallié à la cause de la constitution modérée mais victorieuse, seconda Mirabeau, et revendiqua le droit de la nation contre le vain droit des parlements, qui voulaient se faire les tribuns des provinces après en avoir été les tyrans.

L'Assemblée, pour toute peine, condamna les parlements à prêter serment à la nation et à la loi.

Le 16, l'Assemblée accorda deux mois de sursis aux ecclésiastiques pour faire la déclaration de leurs biens.

Le 25, Robespierre s'éleva, à l'Assemblée, dans un discours sans réplique, contre l'iniquité de l'article de la constitution qui imposait un cens pour condition au droit d'élire et d'être élu; il démontra que dans les provinces de la Flandre et du Nord de la France, l'augmentation des biens ecclésiastiques avait tellement réduit le nombre des familles propriétaires et imposées, qu'il n'y avait pas quatre citoyens actifs sur cent habitants, et que le droit d'élire et d'être élu devenait un privilége plus exclusif des droits civiques que les priviléges abolis.

« Voulez-vous donc, » dit-il, « qu'un citoyen signe » avec mépris par le nom sacré de peuple?... Voulez-vous qu'un citoyen soit parmi nous un être » rare, par cela seul que les propriétés appartiennent » à des moines, à des bénéficiers, et que les contributions directes ne sont pas en usage dans nos » provinces? Voulez-vous que nous portions à ceux » qui nous ont confié leurs droits des droits moindres que ceux dont ils jouissaient? Que répondre » quand ils nous diront : Vous parlez de liberté et » de constitution, il n'en existe plus pour nous. La » liberté consiste, dites-vous, dans la volonté générale, et notre voix ne sera pas comptée dans le » recensement général des voix de la nation. La liberté » consiste dans la nomination libre des magistrats » auxquels on doit obéir, et nous ne choisissons » plus nos magistrats. Autrefois nous les nommions,

» nous pouvions parvenir aux fonctions publiques.
» Nous ne le pourrons plus quand les anciennes
» contributions subsisteront... Dans la France esclave,
» nous étions distingués par quelque reste de liberté;
» dans la France devenue libre, nous serons distin-
» gués par l'esclavage.

» Si nous pouvons vous proposer un parti qui,
» loin de compromettre vos décrets et vos principes,
» les cimente et les consacre; s'il n'a d'autre effet
» que de fortifier vos décrets et de vous assurer de
» plus en plus la confiance et l'amour de la nation,
» quelle objection pouvez-vous faire?

» L'Assemblée nationale, considérant que les con-
» tributions maintenant établies dans diverses parties
» du royaume ne sont ni assez uniformes ni assez
» sagement combinées pour permettre une applica-
» tion juste et universelle des décrets relatifs aux
» conditions d'éligibilité; voulant maintenir l'égalité
» politique entre toutes les parties du royaume,
» déclare l'exécution des dispositions concernant la
» nature et la quotité des contributions nécessaires
» pour être citoyen actif, électeur et éligible, différées
» jusqu'à l'époque où un nouveau mode d'imposition
» sera établi; que jusqu'à cette époque, tous les
» Français, c'est-à-dire tous les citoyens domiciliés,
» nés Français ou naturalisés Français, seront admis-
» sibles à tous les emplois publics, sans autre dis-
» tinction que celle des vertus et des talents. »

Ce discours fit de Robespierre le vengeur d'une vérité : situation puissante, quoique souvent effacée, dans le sein d'une assemblée et dans le dernier repli du cœur du peuple. Il ne triompha pas, mais il protesta. Les protestations sont les triomphes de l'avenir.

XIX.

L'incompatibilité des fonctions publiques et des fonctions de représentant, principe vrai si on en excepte les ministres, organes nécessaires du pouvoir royal auprès de la représentation nationale, prévalut le jour suivant à la voix de Duport.

Les troubles de Marseille rappelèrent à la tribune Mirabeau, député de Provence. Il prit avec force le parti des séditieux contre la garde nationale, sacrifiant la bourgeoisie au peuple, pour y conserver son rôle de tribun.

« Le 19 août, » dit-il, « cette garde nationale tua » sur la place de la Tourette un habitant, sous » le prétexte frivole d'un attroupement. Elle fut huée » par le peuple et obligée de cacher en fuyant la » honte de cet horrible attentat. Le corps du mal- » heureux assassiné fut promené par le peuple le » lendemain dans les rues de la ville. Au milieu » de ce spectacle, si capable de causer l'effervescence, » la maison de M. Laflèche, consul, fut pillée, ses

» meubles incendiés. La troupe soldée entra alors
» dans la ville et saisit vingt-trois brigands flétris,
» dans la maison même du consul. Le prévôt ne
» les a point encore jugés, tandis qu'il poursuit avec
» une rigueur inouïe une multitude de citoyens qui
» n'ont fait d'autre crime que de déplaire au par-
» lement et à l'intendant de la province, dont ce
» juge cruel s'est déclaré bassement le vengeur. »

On ajourna encore le jugement de ces troubles, jugement qui pouvait amener des troubles plus sanglants.

Le 20 janvier, Sieyès, qui paraissait rarement à la tribune, de peur de détruire par sa parole le prestige de son silence, lut le rapport sur la liberté de la presse, vérité de principe sans cesse démentie depuis ou modifiée par les circonstances. Ce rapport, empreint d'une métaphysique doctorale mais sophistique, faisait de la presse un droit imprescriptible conféré à l'homme en naissant par la nature. Les sociétés chez lesquelles l'imprimerie n'était pas inventée auraient été bien étonnées d'un tel axiome; mais distinguant aussitôt le droit et l'usage, Sieyès, en déclarant le droit inviolable et illimité, réprimait sévèrement l'usage. Puis, reprenant la thèse de la liberté absolue,

« Dans ses rapports avec le gouvernement, » disait Sieyès, « la même cause se change en une source
» féconde de prospérité nationale : elle devient la
» sentinelle et la véritable sauvegarde de la liberté

» publique. C'est bien la faute des gouvernements
» s'ils n'ont pas su, s'ils n'ont pas voulu en tirer
» tout le fruit qu'elle leur promettait. Voulez-vous
» réformer des abus? Elle vous préparera les voies,
» balayera, pour ainsi dire, devant vous cette mul-
» titude d'obstacles que l'ignorance, l'intérêt per-
» sonnel et la mauvaise foi s'efforcent d'élever sur
» votre route. Au flambeau de l'opinion publique,
» tous les ennemis de la nation et de l'égalité, qui
» doivent l'être aussi des lumières, se hâtent de re-
» tirer leurs honteux desseins. Avez-vous besoin d'une
» bonne institution? Laissez la presse vous servir de
» précurseur; laissez les écrits des citoyens éclairés
» disposer les esprits à sentir le besoin du bien que
» vous voulez leur faire. Et, qu'on y fasse atten-
» tion, c'est ainsi qu'on prépare les bonnes lois;
» c'est ainsi qu'elles produisent tout leur effet, et
» que l'on épargne aux hommes, qui, hélas! ne
» jouissent jamais trop tôt, le long apprentissage des
» siècles.

» L'imprimerie a changé le sort de l'Europe; elle
» changera la face du monde. Je la considère comme
» une nouvelle faculté ajoutée aux plus belles fa-
» cultés de l'homme. Par elle, la liberté cesse d'être
» resserrée dans de petites agrégations républicaines:
» elle se répand sur les royaumes, sur les empires.
» L'imprimerie est, pour l'immensité de l'espace, ce
» qu'était la voix de l'orateur sur la place publique

» d'Athènes et de Rome : par elle, la pensée de
» l'homme de génie se porte à la fois dans tous les
» lieux; elle frappe, pour ainsi dire, l'oreille de
» l'espèce humaine entière. Partout, le désir secret
» de la liberté, qui jamais ne s'éteint entièrement
» dans le cœur de l'homme, la recueille, cette pen-
» sée, avec amour, et l'embrasse quelquefois avec
» fureur; elle se mêle, elle se confond dans tous
» ses sentiments.

» Et que ne peut pas un tel mobile agissant à la
» fois sur des millions d'âmes! Les philosophes et les
» publicistes se sont trop hâtés de nous décourager,
» en prononçant que la liberté ne pouvait appartenir
» qu'à de petits peuples. Ils n'ont su lire l'avenir
» que dans le passé, et lorsqu'une nouvelle cause de
» perfectibilité, jetée sur la terre, leur présageait des
» changements prodigieux parmi les hommes, ce n'est
» jamais que dans ce qui a été qu'ils ont voulu re-
» garder ce qui pouvait être, ce qui devait être.
» Élevons-nous à de plus hautes espérances. Sachons
» que le territoire le plus vaste, que la plus nombreuse
» population, que tout se prête à la liberté. Pourquoi,
» en effet, un instrument qui saura mettre le genre
» humain en communauté d'opinion, l'émouvoir et
» l'animer d'un sentiment, l'unir du lien d'une cons-
» titution vraiment sociale, ne serait-il pas appelé à
» agrandir indéfiniment le domaine de la liberté, et
» prêter un jour à la nature même des moyens plus

» sûrs pour remplir son véritable dessein? Car sans » doute la nature entend que tous les hommes soient » également libres et heureux.

» Vous ne réduirez donc pas, messieurs, les moyens » de communication entre les hommes. L'instruction » et les vérités nouvelles ressemblent à tous les genres » de produits: elles sont dues au travail. Or, on sait » que dans toute espèce de travail, c'est la liberté de » faire et la facilité du débit qui soutiennent, excitent » et multiplient la production. Ainsi, gêner mal à pro- » pos la liberté de la presse, ce serait attaquer le fruit » du génie jusque dans son germe, ce serait anéantir » une partie des lumières qui doivent faire la gloire » et la richesse de votre postérité.

» Combien il serait plus naturel, au contraire, sur- » tout lorsqu'on montre avec raison beaucoup d'intérêt » aux progrès du commerce, de favoriser de toutes » ses forces celui qui vous importe le plus, le com- » merce de la pensée! »

XX.

Une loi sévère et minutieuse en quarante-quatre articles corrigeait ces doctrines de l'anarchie de la pensée écrite par l'arbitraire des peines portées. Le jugement par jury des délits de la presse présentait seul, aux esprits inexpérimentés du temps, une garantie d'impartialité aux écrivains. Mais l'expérience

devait bientôt apprendre aux législateurs que la passion est la partialité des jurés comme l'esprit de servitude est la partialité du juge; que l'opinion seule était la véritable justice et la souveraine pénalité de la presse, et que ce sens nouveau, prêté à l'homme par l'imprimerie, après avoir renversé des autels et des trônes, renverserait des assemblées, et n'était compressible que par lui-même. Dans ce long et terrible conflit entre la presse et la société, la victoire, après bien des ruines, ne restera qu'aux plus hardis. Le plus hardi sera celui qui, ayant la foi la plus constante dans la raison publique, défiera hardiment la presse d'offusquer longtemps la vérité. Cet organe, comme le soleil moral, crée l'erreur sans doute; mais il crée lui-même la lumière destinée à faire évanouir ses illusions, ses sophismes et ses mensonges, excepté pendant les courtes dictatures, où la société, malade ou troublée, impose momentanément le repos et le silence à ses organes. Éteindre la presse, c'est éteindre la conscience humaine. Les ténèbres ne profitent qu'aux malfaiteurs. Toute politique morale rendra le jour au peuple pour reconnaître le juste et sanctionner sa propre loi.

Sieyès et l'Assemblée avaient l'instinct de ces vérités, mais ils les faussaient en les exagérant, comme Lafayette l'avait fait dans la déclaration des droits de l'homme. Il n'y a de droits en société que ceux que la société reconnaît compatibles avec l'existence de la

société elle-même. La nature n'avait pas fait naître l'homme avec un terrain enclos sous ses pieds ou avec une imprimerie à sa porte. En exagérant ce sophisme de droits naturels, Sieyès, Lafayette et l'Assemblée étaient forcés d'exagérer les mesures répressives contre leurs axiomes : l'un prenait la dictature d'une milice armée et soldée, contre son droit naturel et illimité d'insurrection proclamé le plus sacré des devoirs ; l'autre, après avoir proclamé la liberté illimitée de la presse un droit naturel, rivait une chaîne en quarante-quatre anneaux pour enchaîner l'usage ou l'abus de son principe. Mais qu'importaient des lois contre la presse à une époque où il n'y avait personne pour appliquer les lois, personne pour y obéir ?

XXI.

Les émeutes, un moment assoupies, couvaient de nouveau dans la capitale. Elles embauchaient même les anciens gardes-françaises, devenus les janissaires soldés de l'ordre. Les agitateurs réunirent une nuit douze à quinze cents de ces soldats dans un banquet aux Champs-Elysées, sous prétexte d'aller demander, sans armes, aux magistrats les têtes des conspirateurs jugés par le Châtelet. Lafayette, prévenu à temps du complot, les fit cerner dans les Champs-Elysées par sa cavalerie et par de nombreux bataillons de la garde nationale; les soldats embauchés reconnurent

leur erreur à la voix de leur général et rentrèrent dans la discipline.

Les magistrats du Châtelet, encouragés par cette fermeté de Lafayette et par cette déroute des séditieux, osèrent citer Marat, le chef des agitateurs, devant leur tribunal. Marat s'évada de nouveau et remplit la France de ses gémissements et de ses invectives.

« Un bon citoyen, » dit-il dans son pamphlet du lendemain, « vint m'avertir qu'on allait m'enlever. Je » passai chez un voisin, et vingt minutes après, je » vis d'une croisée toute l'expédition.

» A onze heures et demie s'avancèrent au petit » pas, dans la rue de l'Ancienne-Comédie, par celle » Saint-André, plusieurs détachements de huit hom» mes très peu éloignés. Après le mot d'ordre donné » à l'officier qui commandait le corps de garde qui » est à ma porte, ces détachements s'y rassemblè» rent, et lorsque le dernier fut arrivé, ils en sor» tirent, se firent ouvrir la porte cochère, se répan» dirent dans la cour, silencieusement et sur la » pointe du pied, et se présentèrent à la porte de » mon appartement, qu'ils trouvèrent fermée; puis ils » descendirent à mon imprimerie, demandèrent à » mes ouvriers où j'étais, prirent des renseignements » sur ma personne, sur les endroits où je pourrais » me trouver, et enlevèrent plusieurs exemplaires » de mon journal et d'une dénonciation en règle » contre le ministre des finances, prête à paraître.

» Ils avaient certainement à leur tête quelque es-
» pion bien au fait des personnes qui sont à mon
» service et des chambres qu'elles habitent. En
» montant l'escalier jusqu'au grenier, ils arrivèrent
» à la porte de ma retraite, et je les aperçus par
» le trou de la serrure. Ensuite ils entrèrent dans
» plusieurs pièces, firent d'exactes mais d'inutiles
» recherches, et redescendirent dans la cour. Une
» demoiselle qui se trouvait chez le portier leur dit
» que j'étais sans doute dans mon ancien apparte-
» ment, rue du Vieux-Colombier. Ils s'y rendirent
» tous à la fois sans laisser un seul homme en ar-
» rière. Dès qu'ils furent éloignés, je descendis dans
» la cour, et j'appris qu'ils avaient présenté au corps
» de garde un décret du Châtelet, portant l'ordre de
» m'enlever partout où je serais. Cet ordre était écrit
» sur un chiffon de papier non timbré. Je quittai la
» maison et j'allai chercher un asile chez un ami de
» cœur. Le lendemain matin, plusieurs témoins di-
» gnes de foi vinrent m'avertir de ce qui s'était
» passé rue du Vieux-Colombier. Ils avaient forcé la
» porte. Le pauvre ami du peuple, » ajoutait-il, « est
» si excédé de persécutions et de fatigues qu'il de-
» mande indulgence pour le désordre de sa publica-
» tion d'aujourd'hui. »

Danton était le patron avoué de Marat, qu'il méprisait, mais qu'il affectait d'applaudir comme un fou qui disait impunément des vérités fortes. Il

invoqua pour son client l'appui du district des Cordeliers. Ce district, devenu en même temps le club le plus dominateur de Paris, prit Marat sous sa protection. Marat insulta plus haut le tribunal; il écrivit une lettre à l'Assemblée, une autre à Lafayette pour réclamer la garantie du pouvoir révolutionnaire contre l'existence posthume du Châtelet.

« Anathème! » s'écriait-il, « contre ce tribunal de » sang, d'où le puissant échappe toujours impuni, et » où le coupable est expédié clandestinement quand » il a des complices d'un rang élevé! » Allusion à Favras, qui vivait encore, et qu'on accusait le comte de Provence de vouloir faire égorger dans sa prison par des émeutes factices, pour fermer la bouche aux révélations.

XXII.

La Commune alors, par un rapport de Boucher d'Argis, un de ses membres les plus outragés dans la feuille de Marat, ordonna des poursuites par devant le Châtelet contre l'agitateur du peuple. Les Cordeliers et Danton s'insurgèrent contre la Commune et nommèrent cinq commissaires, *conservateurs de la liberté*. Ces commissaires posèrent des sentinelles à la porte de Marat, qui logeait dans une maison attenante au district des Cordeliers, rue de l'École-de-Médecine. La Commune envoya une petite armée composée de

bataillons d'autres districts et de quatre escadrons de cavalerie, pour prêter force à ses décrets. Ce corps d'armée cerna vainement le quartier : le district, convoqué par Danton, refusa de livrer le coupable; il envoya une députation à l'Assemblée pour accuser la municipalité d'usurpation sur les droits des districts et de sévices contre les citoyens. L'Assemblée réprimanda timidement les Cordeliers, et les conjura de se prêter à l'exécution du décret contre un de leurs membres.

Pendant ces appels à l'Assemblée et ces résistances de la Commune, le peuple, au nombre de cent mille, hommes, femmes et enfants, armés, désarmés, suppliants, menaçants, s'était jeté, dans le quartier des Cordeliers, entre l'*ami du peuple* et l'armée mobile. Carle, commandant de bataillon, résolu et intrépide, échoua contre la mollesse de ses soldats. L'armée se retira d'elle-même, débandée devant l'attroupement et les vociférations du peuple. Marat, vainqueur, disparut de nouveau pour fomenter des séditions plus décisives.

Un autre pamphlétaire, nommé Rutledge, publia contre M. Necker une accusation incendiaire qui souleva également la colère du peuple, les sévérités de la Commune, le patronage des Cordeliers. Necker y était traîné dans la fange des calomnies, le mieux accueillies par ce même peuple qui avait arboré, quelques mois auparavant, son buste pour idole.

Comme homme politique, Rutledge lui reprochait ses hésitations à reconnaître les droits représentatifs des plébéiens; comme financier, sa faveur pour l'agiotage, dont il l'accusait d'avoir partagé les usures sur la nation; comme administrateur des subsistances, il lui reprochait son incapacité et ses collusions avec les prétendus accapareurs. Il évaluait à quinze millions sa fortune, preuve, selon lui, de sa cupidité et de ses gains dans la banque. Sa fortune était grande, mais honorable et pure.

« J'ai fait ma tâche, » disait Rutledge; « que » M. Necker fasse la sienne. Monsieur l'administrateur » des finances, justifiez-vous sans délai aux yeux de » la nation... Garder le silence sur un tel point, ce » serait passer condamnation.

» Ne donnez pas non plus le change au public, » en soudoyant des plumes vénales pour me diffa- » mer : il ne s'agit pas ici de moi, mais de votre » justification... Je vous traduis devant la nation, » comme un écrivain public; il faut vous laver com- » plétement ou encourir les suites de sa juste in- » dignation.

» Les faits que j'ai allégués contre vous sont de » notoriété publique; ils forment la preuve de vos » attentats. Si cette preuve est jugée illusoire, j'ai » tort sans doute de m'être abusé; et si, pour ex- » pier ma faute, il faut que je périsse, je périrai. » Si elle est jugée victorieuse, je périrai encore

» par les nuées d'ennemis publics attachés à votre » char : j'en ai trop dit pour pouvoir échapper.

» Peuple ingrat et frivole, qui accuses les tyrans et » abandonnes tes défenseurs ! je me suis dévoué pour » toi ; je t'ai sacrifié mes veilles, mon repos, ma » santé, ma liberté !... Et aujourd'hui tu me vois en » silence poursuivi par tes ennemis, et forcé de fuir » pour échapper à leur fureur... Mais non, je ne te » fais point de reproches : ma vertu serait-elle si » pure si j'avais compté sur ton amour ? »

XXIII.

Rutledge, menacé d'arrestation par la Commune, où siégeaient les amis de Necker, recourut comme Marat à la protection toute-puissante des Cordeliers. Le district, rassemblé et composé des amis de Danton, Paré, Fabre d'Eglantine, Duplaix, Audotte, répondit que, sur la demande de Rutledge, qui requérait la protection des Cordeliers, l'assemblée générale, unanimement convoquée, plaçait Rutledge sous la sauvegarde de la loi. Ainsi s'élevait, de quartier à quartier, de club à club, puissance contre puissance, sous les yeux du roi, de l'Assemblée, de la Commune, et sous l'épée de Lafayette.

XXIV.

Les royalistes de l'Assemblée voulurent organiser aussi, en faveur de leur principe, cette puissance anarchique des clubs, dont les Jacobins et les Cordeliers leur donnaient le modèle, en concentrant en eux une puissance d'agitation supérieure à toute loi. Ils ignoraient que les clubs, qui sont la représentation de la passion populaire, n'ont de force que pour les majorités, et n'attestent des minorités que l'impopularité et la faiblesse. Le club des Grands-Augustins ou des Malouetistes, du nom de l'orateur principal de cette réunion, afficha l'impartialité pour attirer à lui les hommes d'ordre et de modération. Mais l'impartialité est le crime contre tous les partis dans les temps de factions. La prétention d'imposer des digues à l'exagération des principes irritait les fanatiques d'opinion, plus que le courage de nier ces principes et de les combattre en face. Malouet, Huteau, l'évêque de Nancy, la Fare, Boufflers, Rédon, composèrent le noyau de cette réunion. La droite entière de l'Assemblée s'y affilia, à l'exception des membres du parti de la cour trop signalés par leur opposition violente aux principes populaires, tels que Maury, d'Espréménil, Cazalès, dont la présence aurait pu démentir le caractère d'impartialité de la réunion. Les membres publièrent

leurs principes et leur règlement dans un avis au public dont chaque mot justifiait leur but.

« Nous, » disaient-ils, « membres de l'Assemblée » nationale, ennemis de toute mesure exagérée ou » violente, dévoués à la cause de la liberté et du » salut public, attachés aux intérêts du peuple, nous » ne cesserons de nous opposer à tout projet qui » tendrait à l'égarer, soit en le portant au désordre, » soit en l'excitant au mépris de la constitution et » des lois.

» Tout citoyen, selon nous, doit se soumettre à la » constitution : le temps et l'expérience manifesteront » et corrigeront légalement ce qu'elle pourrait avoir » de défectueux. Il est plus que temps de ramener » l'ordre et la sécurité, de rendre au roi le pouvoir » exécutif suprême, conformément aux principes de » la constitution.

» Nous défendrons les droits de l'homme et des » citoyens. Les titres étant abolis, le seul titre de » citoyen doit réunir tous les Français.

» Nous voulons la liberté de la presse, en répri- » mant par les lois sa licence... »

Deux articles seuls de cette déclaration contrastaient avec l'esprit de la Révolution qui respirait dans tout le reste : c'étaient les articles sur la liberté pleine et sincère de conscience, premier but de la Révolution. Le club des Impartiaux demandait que la religion catholique eût seule dans le royaume le privilége du

culte public et du titre politique de *religion nationale*. Partant de ce privilége, la déclaration demandait une dotation *territoriale inaliénable* pour l'Église.

La presse, vendue presque tout entière aux Jacobins et aux Cordeliers, s'indigna de l'audace des députés royalistes ou impartiaux. Leur crime était de vouloir user en faveur de leurs opinions de cette liberté d'association dont les Jacobins poussaient la licence jusqu'aux écrits les plus impunis. Ils se déchaînaient contre le club rival et contre le manifeste des Impartiaux. Le peuple, soulevé par ces feuilles, ne tarda pas à s'émeuter et à insulter les orateurs et les spectateurs du club. Toute tentative pour modérer la Révolution lui paraissait un complot contre la liberté. Les portes du couvent des Théatins devinrent le théâtre d'un attroupement permanent, et ne tardèrent pas à être fermées par les menaces et par les violences des autres clubs.

XXV.

Le roi, cependant, ouvrait son cœur aux hommages et aux augures de paix qu'il venait de recevoir de l'Assemblée, à l'occasion de la nouvelle année. Il voulut, d'après les conseils de M. Necker et de Lafayette, reporter lui-même à l'Assemblée un gage de concorde et de bonne foi à son peuple : il se rendit, accompagné seulement de ses ministres, au milieu

des députés prêts à clore le travail de la constitution, et prononça un discours propre à rallier les opinions et les cœurs.

« Que les vrais citoyens, » dit-il, « y réfléchissent, » ainsi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur » attention sur le bien de l'Etat, et ils verront que, » même avec des opinions différentes, un intérêt » imminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le temps » réformera ce qui peut rester de défectueux dans » la collection des lois qui auront été l'ouvrage de cette » Assemblée. Mais tout principe qui tendrait à ébranler » les principes de la constitution même, tout concert » qui aurait pour but de la renverser ou d'en affaiblir » l'heureuse influence, ne serviraient qu'à introduire au » milieu de nous les maux effrayants de la discorde; » et, en supposant le succès partiel ou momentané » d'une semblable tentative contre mon peuple et moi, » le résultat nous priverait, sans remplacement, de » divers biens dont le nouvel ordre de choses nous » offre la perspective.

» Livrons-nous donc de bonne foi aux espérances » que nous pouvons concevoir, et ne songeons qu'à » les réaliser par un accord unanime. Que partout » on sache que le monarque et les représentants de » la nation sont unis d'un même intérêt et d'un même » vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance, » répandent dans les provinces un esprit de bonne » volonté et de paix... Un jour, j'aime à le croire,

» tous les Français indistinctement reconnaîtront l'a-
» vantage de l'entière suppression des différences
» d'ordres de l'Etat, lorsqu'il est question de tra-
» vailler en commun au bien public, à cette pros-
» périté de la patrie qui intéresse également tous les
» citoyens; et chacun doit voir sans peine que, pour
» être appelé dorénavant à servir l'Etat de quelque
» manière, il suffira de s'être rendu remarquable
» par ses talents et ses vertus... »

Après avoir parlé de la noblesse et du clergé, il disait : « J'aurais bien aussi des pertes à compter si,
» au milieu des plus grands intérêts de l'Etat, je
» m'arrêtais à des calculs personnels; mais je trouve
» une compensation qui me suffit, une compensa-
» tion pleine et entière dans l'accroissement du bon-
» heur de la nation, et c'est du fond de mon cœur
» que j'exprime ici ces sentiments. Je descendrai donc,
» je maintiendrai la liberté constitutionnelle dont le
» vœu général, d'accord avec le mien, a consacré
» les principes. Je fais davantage : et, de concert
» avec la reine, qui partage mes sentiments, je pré-
» parerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon
» fils au nouvel ordre de choses que les circonstances
» ont amenées.

» Puisse cette journée, où votre monarque vient
» s'unir à vous de la manière la plus franche et la
» plus entière, être une époque mémorable dans l'his-
» toire de cet empire !

» Elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardents, si
» les instantes exhortations peuvent être un signal de
» paix et de rapprochement entre vous. »

XXVI.

Cette touchante adjuration au cœur et à la raison des représentants de la France, dans la bouche d'un roi qui ne pouvait plus vaincre et qu'on savait incapable de tromper, surprit à l'Assemblée tout entière une de ces émotions qui seraient des traités de paix si elles pouvaient être permanentes. Les membres de la gauche, du centre, de la droite, se confondirent dans une acclamation d'autant plus significative qu'elle était plus irréfléchie. Robespierre lui-même applaudit; Péthion ne retint pas ses larmes. Un député jacobin modéré, Goupil de Préfeln, demanda avec enthousiasme que l'Assemblée fixât cette émotion fugitive et lui donnât le caractère d'un acte éternel, en prêtant individuellement à haute voix le serment de fidélité à ce roi qui se confondait ainsi avec la loi et avec la nation. Cette proposition fut votée d'ivresse. Bureaux de Puzy, qui présidait ce jour-là, honnête homme qui ne savait mentir ni au roi ni au peuple et qui unissait tous ses devoirs dans un sérieux patriotisme, s'avança le premier à la tribune pour prêter le serment. Tous les membres de l'Assemblée, appelés lentement par leurs noms, mon-

tèrent successivement à la tribune, et prenant par leurs gestes le ciel et la France à témoin, jurèrent à leur tour, au bruit des applaudissements. L'explosion du cœur de la France avait répondu à un mot du roi. On était las de se défier, de se haïr, impatient de se réconcilier et de s'aimer.

Le roi, reconduit jusqu'aux portes de son palais par l'Assemblée, dans le touchant désordre de l'enthousiasme, rentra plein de reconnaissanc pour un tel peuple. Il fit pénétrer l'espérance et l'attendrissement dans le cœur de la reine. Le peuple, entraîné par l'exemple de l'Assemblée, lut à travers ses larmes le discours du roi, répandu à milliers d'exemplaires dans les rues de Paris.

Un vent de sérénité et de joie poussa la population de Paris autour de l'hôtel de ville pour y répéter à la face du ciel la scène et le serment de l'Assemblée. Les cris d'une multitude innombrable forcèrent Bailly à sortir de l'hôtel de ville et à prononcer solennellement sur le balcon, au nom du peuple, le serment mutuel prononcé par les représentants à la France. Bailly jura au nom de Paris. Le peuple entier éleva, en le répétant, son serment jusqu'au ciel. Soixante membres du conseil de la Commune, traversant à pied la capitale à la suite de Bailly, allèrent reporter au roi la reconnaissance et la joie du peuple. A leur retour, ils trouvèrent Paris spontanément illuminé, comme pour prolonger un jour

qui semblait trop court à la félicité publique. Le serment, renouvelé le dimanche suivant par les députés dans la cathédrale de Paris, reçut la consécration d'un acte religieux et le caractère d'un sentiment éternel.

XXVII.

Le même jour, la jeunesse de Bretagne se confédérait à Pontivy pour défendre la constitution démocratique contre les complots du clergé et de l'aristocratie dans les provinces.

Le comte d'Artois envoyait de Turin des émissaires dans le Midi de la France pour insurger l'aristocratie, le clergé et les paysans contre la constitution.

L'insurrection des campagnes contre les châteaux, les incendies, le pillage, les meurtres, un moment réprimés, se renouvelaient dans les provinces reculées, sous prétexte d'arracher aux seigneurs leurs titres de rentes féodales.

Le tocsin sonnait à chaque instant dans les villes pour appeler les gardes nationales et les troupes au secours des villages menacés. Dans le Quercy, de généreux citoyens perdaient la vie en s'efforçant de disperser ces attroupements. Dans le Languedoc, des familles nobles arrachées à leurs demeures et emprisonnées par les paysans insurgés n'étaient délivrées

qu'après avoir payé la rançon de leur délivrance en donnant quittance de leurs revenus arriérés. En Champagne, le peuple, considérant toutes les redevances en nature comme une féodalité abolie, refusait, les armes à la main, de payer le prix de ses fermages. Le Rouergue, le Périgord, le Limousin, la basse Bretagne, étaient sillonnés par des bandes incendiaires qui rappelaient la jacquerie. Le rapport de l'abbé Grégoire, au nom du comité des recherches de l'Assemblée, sur ces excès, signalait, le 9 février, pour cause de ces calamités, l'ignorance de la langue, la fausse interprétation des décrets de l'Assemblée, les instigations des ennemis de la Révolution poussant aux exagérations pour décréditer les principes; il montrait la Lorraine prête à se déchirer dans une guerre civile sanglante; il demandait à l'Assemblée des décrets explicatifs de ses premiers décrets, aux municipalités des instructions, au roi des troupes pour éclairer, réprimer, combattre les perturbateurs de l'empire.

« Que demandez-vous? » lui répondit l'abbé Maury, déguisant mal sous un découragement affecté sa tristesse du triomphe des ennemis de la Révolution. « Ces excès ne sont pas l'ouvrage des hommes qu'on » aurait crus contraires à la Révolution; ils ne sont » que l'affreux commencement d'une guerre civile!..

» Et que proposez-vous? L'action du pouvoir exé» cutif? Mais ses tribunaux sont suspendus ou va-

» cants par suite de vos propres décrets. Des troupes?
» Mais les troupes soldées, d'après vos décrets, ne
» peuvent marcher contre les citoyens que sur l'ordre
» des municipaux; et les municipaux, effrayés de la
» multitude des brigands, n'osent invoquer contre
» eux la force armée! Les milices nationales? Mais
» elles ne sont pas aux ordres du pouvoir exécutif!

» Le second moyen que vous proposez consiste à
» écrire aux provinces pour les engager à la paix,
» au respect dû à la propriété; mais est-ce à des in-
» vitations que nous devons nous arrêter? Quand on
» incendie les châteaux, quand on massacre les ci-
» toyens, quand le prétexte hypocrite de la constitution
» tend à la renverser, est-ce par des invitations que
» le corps législatif doit traiter avec des scélérats?
» Non! C'est par des décrets supposés qu'on a com-
» mis des crimes, c'est par des décrets qu'il faut dire
» anathème aux brigands. Pourquoi des palliatifs,
» tandis que la force publique est entre nos mains?
» Si nous n'avons pas cette force, l'État est dissous.

» L'influence des curés est le troisième moyen pro-
» posé. Je loue ce système de charité sacerdotale; mais
» en 1775 M. Turgot usa de ce moyen. Le remède,
» insuffisant alors, serait insuffisant aujourd'hui. Ce
» n'est pas à des hommes soumis à la religion que
» vous avez affaire: vous n'auriez pas besoin de tous
» ces moyens. Eh! quand celui-ci pourrait être effi-
» cace, le serait-il sur un peuple que les ennemis de

» la nation ont égaré? L'influence des curés serait » donc absolument inutile.

» Sans tribunaux, sans armée, sans maréchaussée, » vous ne rétablirez donc jamais l'ordre; plus vous » mettrez de rigueur pour prévenir le crime, moins » il faudra de sévérité pour le punir.

» Le seul moyen est donc de déclarer coupable » toute insurrection contre l'ordre public; de livrer » aux tribunaux les porteurs de décrets et d'ordres » supposés et de les rendre responsables; d'ordonner » à l'armée soldée de déployer toute sa force contre » les brigands attroupés, sans qu'il soit aucunement » besoin de la réquisition des officiers municipaux. »

Un cri d'indignation s'élève à ces mots de l'orateur, qui se raffermit contre le murmure.

« C'est dans vos propres décrets, » dit-il, « que » je puise la doctrine qui paraît si difficilement » obtenir votre suffrage. Permettez-moi de vous » rappeler aux principes : vous avez décrété la loi » martiale; vous avez ordonné que jamais les troupes » soldées ne pourraient marcher contre les citoyens » que sur la réquisition des officiers municipaux; » vous avez ordonné des précautions pour les villes, » et jamais vous n'en avez fait l'application aux » campagnes.

» Quand vous avez voulu que le ministre de la » loi ordonnât au peuple attroupé de se retirer, et » qu'on ne pût user de la force des armes que

» sur son refus, avez-vous entendu prendre sous » votre protection des armées de douze cents bri- » gands?

» Pourquoi craignez-vous d'autoriser le pouvoir » militaire de marcher dans les champs où les mu- » nicipalités n'existent pas encore? Il n'est pas un » commandant militaire qui ait l'imprudence d'em- » pêcher le plus grand crime dans les campagnes... » (On murmure.)

» Il est infiniment facile de contredire; il est plus » facile encore de désapprouver. Mais si vous voulez » des preuves que les municipalités n'ont pas osé se » servir de leur pouvoir, bientôt il vous en viendra » de quatre provinces à la fois.

» Qui oserait dire à un officier municipal d'aller, » votre décret à la main, arrêter une armée de douze » cents brigands? Voilà cependant, si l'on s'en tient » aux expressions littérales de votre loi, la forma- » lité qui doit d'abord être remplie : on désobéit, si » on l'élude. »

XXVIII.

Cazalès, succédant à Maury, raconta avec une impassibilité stoïque l'incendie de sa propre demeure dans le bas Quercy.

« Les braves habitants, » dit-il, « ont éteint le feu » et dispersé les brigands. Les dispositions du peu-

» ple sont bonnes; les malheurs viennent seulement
» de l'anéantissement du pouvoir exécutif. »

Robespierre, sans excuser ces crimes, demanda que le gouvernement éclairât au lieu de sévir. « N'oubliez
» pas, » dit-il, « que des hommes aigris par l'excès
» de leurs malheurs ne sont pas des criminels en-
» durcis, et que des exhortations peuvent sur eux
» plus que des armées.

» Craignons, » ajoute-t-il, « craignons que cet amour
» de la tranquillité ne soit la source d'un moyen
» propre à détruire la liberté; craignons que ces dé-
» sordres ne servent de prétextes pour mettre des
» armes terribles dans les mains qui pourraient les
» tourner contre la liberté; craignons que ces armes
» ne soient dirigées par des hommes qui ne seraient
» pas les meilleurs amis de la Révolution.

» L'Assemblée, à peine de manquer à la cause po-
» pulaire, qu'il est de son devoir de défendre, doit
» ordonner que les municipalités useront de tous
» les moyens de conciliation, d'exhortation et d'in-
» struction avant que la force militaire puisse être
» employée. »

L'Assemblée, attristée surtout de son impuissance, mais résolue à ne pas armer ses ennemis, vota les conclusions dilatoires et molles de son comité. Elle rédigea une adresse au peuple français, digne de la raison d'un grand peuple appelé à son propre conseil par ses législateurs. Toute l'âme de la France civique

et philosophique respire dans ce beau commentaire de la Révolution; on y sent l'empreinte de la main de Mirabeau : son esprit avait passé dans ses collègues.

Pour rendre justice à l'Assemblée constituante, il faut lire les principales pages de ce témoignage qu'elle porte elle-même en sa faveur, témoignage qui ne pouvait être contredit alors par personne.

« L'Assemblée nationale, s'avançant dans la carrière » de ses travaux, reçoit de toutes parts les félicita- » tions des provinces, des villes, des communautés, » les témoignages de la joie publique, les acclama- » tions de la reconnaissance; mais elle entend aussi » les murmures de ceux que blessent ou qu'affligent » les coups portés à tant d'abus, à tant d'intérêts, » à tant de préjugés. En s'occupant du bonheur de » tous, elle s'inquiète des maux particuliers. Elle » pardonne à la prévention, à l'aigreur, à l'injustice; » mais elle regarde comme un de ses devoirs de vous » prémunir contre les influences de la calomnie, et » de détruire les vaines terreurs dont on cherchait » vainement à vous surprendre.

» Et que n'a-t-on pas tenté pour vous égarer, pour » ébranler votre courage! On a feint d'ignorer quel » bien avait fait l'Assemblée nationale : nous allons » vous le rappeler. On a élevé des difficultés contre » ce qu'elle a fait : nous allons y répondre. On a » répandu des doutes, on a fait naître des inquié-

» tudes sur ce qu'elle fera : nous allons vous l'ap-
» prendre.

» Qu'a fait l'Assemblée? Elle a tracé d'une main
» ferme, au milieu des orages, les principes de la
» constitution qui assure à jamais votre liberté.

» Les droits des hommes étaient méconnus, insul-
» tés depuis des siècles : ils ont été rétablis pour
» l'humanité entière, dans cette déclaration qui sera
» le cri éternel de guerre contre les oppresseurs et
» la loi des législateurs eux-mêmes.

» La nation avait perdu le droit de décréter et les
» lois et les impôts : ce droit lui a été restitué ; et en
» même temps ont été consacrés les vrais principes
» de la monarchie, l'inviolabilité du chef auguste de
» la nation, et l'hérédité du trône dans une famille
» aussi chère à tous les Français.

» Nous n'avions que des états généraux : vous avez
» maintenant une Assemblée nationale ; elle ne peut
» plus vous être ravie.

» Des ordres nécessairement divisés et asservis à
» d'antiques prétentions y dictaient les décrets et pou-
» vaient y arrêter l'essor de la volonté nationale. Ces
» ordres n'existent plus ; tout a disparu devant l'ho-
» norable qualité de citoyen.

» Tout étant devenu citoyen, il vous fallait des
» défenseurs citoyens, et au premier signal on a vu
» cette garde nationale qui, rassemblée par le patrio-
» tisme, commandée par l'honneur, partout maintient

» ou ramène l'ordre, et veille avec un zèle infati-
» gable à la sûreté de chacun pour l'intérêt de tous.
» Des priviléges sans nombre, ennemis irréconci-
» liables de tout bien, composaient tout notre droit
» public : il sont détruits, et à la voix de cette Assem-
» blée, les provinces les plus jalouses des leurs ont
» applaudi à leur chute; elles ont senti qu'elles s'en-
» richissaient de leur perte.
» Une féodalité vexatoire, si puissante encore dans
» ses derniers débris, couvrait la France entière :
» elle a disparu sans retour.
» Vous étiez soumis dans les provinces au régime
» d'une administration inquiétante : vous en êtes
» affranchis. Des ordres arbitraires attentaient à la
» liberté des citoyens : ils sont anéantis.
» Vous vouliez une organisation complète des mu-
» nicipalités : elle vient de vous être donnée; et la
» création de tous ces corps formés par vos suf-
» frages présente en ce moment, dans toute la France,
» le spectacle le plus imposant.
» En même temps, l'Assemblée nationale a con-
» sommé l'ouvrage de la nouvelle division du royaume,
» qui, seule, pouvait effacer jusqu'aux dernières traces
» des anciens préjugés; substituer à l'amour-propre
» de province l'amour véritable de la patrie; asseoir
» les bases d'une bonne représentation et fixer à la
» fois les droits de chaque homme et de chaque
» canton, en raison de leurs rapports avec la chose

» publique. Problème difficile dont la solution est
» restée inconnue jusqu'à nos jours.

» Dès longtemps vous désiriez l'abolition de la vénalité
» des charges de magistrature : elle a été prononcée.

» Vous éprouviez le besoin d'une réforme, du moins
» provisoire, des principaux vices du code criminel :
» elle a été décrétée en attendant une réforme générale.

» De toutes les parties du royaume nous ont été
» adressées des plaintes, des demandes, des réclama-
» tions : nous y avons satisfait autant qu'il était en
» notre pouvoir.

» La multitude des engagements publics effrayait :
» nous en avons consacré les principes sur la foi qui
» leur est due.

» Vous redoutiez le pouvoir des ministres : nous
» leur avons imposé la loi rassurante de la respon-
» sabilité.

» L'impôt de la gabelle vous était insupportable :
» nous l'avons adouci d'abord, et nous en avons assuré
» l'entière et prochaine destruction ; car il faut que
» les impôts, indispensables pour les besoins publics,
» soient encore justifiés par leur égalité, leur sagesse,
» leur douceur.

» Des pensions immodérées, prodiguées souvent à
» l'insu de votre roi, vous ravissaient le fruit de vos
» labeurs : nous avons jeté sur elles un premier re-
» gard sévère, et nous allons les renfermer dans les
» limites étroites d'une stricte justice.

» Enfin, les finances demandaient d'immenses ré-
» formes : secondés par le ministre qui a obtenu votre
» confiance, nous y avons travaillé sans relâche, et
» bientôt vous allez en jouir.

» Voilà notre ouvrage, Français, ou plutôt voilà
» le vôtre, car nous ne sommes que vos organes, et
» c'est vous qui nous avez éclairés, encouragés, sou-
» tenus dans nos travaux. Quelle époque que celle à
» laquelle nous sommes enfin parvenus !

» Quel honorable héritage vous avez à transmettre
» à votre postérité ! Elevés au rang de citoyens, ad-
» missibles à tous les emplois, censeurs éclairés de
» l'administration quand vous n'en serez pas les
» dépositaires, sûrs que tout se fait et par vous et
» pour vous, égaux devant la loi, libres d'agir, de
» parler, d'écrire, ne devant jamais compte aux
» hommes, toujours à la volonté commune, quelle
» plus belle condition !

» Pourrait-il être encore un seul citoyen vraiment
» digne de ce nom, qui osât tourner ses regards en
» arrière, qui voulût relever les débris dont nous sommes
» environnés, pour en contempler l'ancien édifice ?

» Et pourtant que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on
» pas fait pour affaiblir en vous l'impression natu-
» relle que tant de biens doivent produire ?

» Nous avons tout détruit, a-t-on dit. C'est qu'il
» fallait tout reconstruire. Et qui a-t-il donc tant
» à regretter ? Veut-on le savoir ?

» Que, sur tous les objets réformés ou détruits, » l'on interroge les hommes qui n'en profitaient pas; » qu'on écarte ceux-là qui, pour ennoblir les affec- » tions de l'intérêt personnel, prennent aujourd'hui » pour objet de leur commisération le sort de ceux » qui, dans d'autres temps, leur furent si indiffé- » rents, et l'on verra si la réforme de chacun de » ces objets ne réunit pas tous les suffrages faits » pour être comptés.

» Nous avons agi avec trop de précipitation..... » et tant d'autres nous ont reproché d'agir avec » trop de lenteur! Trop de précipitation! Ignore- » t-on que c'est en attaquant, en renversant tous » les abus à la fois qu'on peut espérer s'en voir » délivré sans retour?...

» Il est impossible, a-t-on dit, de régénérer une » nation vieillie et corrompue... Que l'on apprenne » qu'il n'y a de corrompu que ceux qui veulent » perpétuer des abus corrupteurs, et qu'une nation » rajeunit le jour où elle a résolu de renaître à » la liberté. Voyez la génération nouvelle! comme » déjà son cœur palpite de joie et d'espérance! » comme ses sentiments sont purs, nobles, patrioti- » ques! avec quel enthousiasme on la voit chaque » jour briguer l'honneur d'être admise à prêter le » serment de citoyen!

» Mais pourquoi s'arrêter à un aussi misérable » reproche? L'Assemblée nationale serait-elle donc

» réduite à s'excuser de n'avoir pas désespéré du
» peuple français? »

Puis l'Assemblée, se justifiant avec une énergique fierté des crimes sur les malheurs du temps justement rejetés au passé et au temps lui-même, terminait ainsi :

« Voyez, Français! la perspective de bonheur et
» de gloire qui s'ouvre devant vous. Il reste encore
» quelques pas à faire, et c'est où vous attendent
» les détracteurs de la Révolution.

» Défiez-vous d'une impétueuse vivacité; redoutez
» surtout les violences, car tout désordre peut de-
» venir funeste à la liberté. Vous chérissez cette li-
» berté; vous la possédez maintenant. Montrez-vous
» dignes de la conserver; soyez fidèles à l'esprit, à
» la lettre des décrets de vos représentants, sanc-
» tionnés ou acceptés par le roi; distinguez soigneu-
» sement les droits abolis sans rachat et les droits
» rachetables, mais encore existants. Que les premiers
» ne soient plus exigés, mais que les seconds ne
» soient point refusés. Songez aux trois mots sacrés
» qui garantissent ces décrets : la nation, la loi, le
» roi.

» La nation, c'est vous; la loi, c'est encore vous,
» car c'est votre volonté; le roi, c'est le gardien de
» la loi. Quels que soient les mensonges qu'on pro-
» digue, comptez sur cette union. C'est le roi qu'on
» trompait; c'est vous qu'on trompe maintenant, et

» la bonté du roi s'en afflige; il veut préserver son
» peuple des flatteurs qu'il a éloignés du trône.

» Il en défendra le berceau de son fils, car, au
» milieu de vos représentants, il a déclaré qu'il fai-
» sait de l'héritier de la couronne le gardien de la
» constitution.

» Qu'on ne vous parle plus de deux partis : il
» n'en est qu'un, nous l'avons tous juré, c'est celui
» de la liberté. Sa victoire est sûre, attestée par les
» conquêtes qui se multiplient tous les jours.

» Laissez d'obscurs blasphémateurs prodiguer contre
» nous les injures, les calomnies; pensez seulement
» que, s'ils nous louaient, la France serait perdue.

» Gardez-vous surtout de réveiller leurs espérances
» par des fautes, par des désordres, par l'oubli de
» la loi. Voyez comme ils triomphent de quelques
» délais dans la perception de l'impôt! Ah! ne leur
» préparez pas une joie cruelle! Songez que cette
» dette... Non, ce n'est plus une dette, c'est un tribut
» sacré, et c'est la patrie maintenant qui le reçoit
» pour vous, pour vos enfants. Elle ne le laissera
» plus prodiguer aux déprédateurs qui voudraient
» voir tarir pour l'Etat le trésor public maintenant
» tari pour eux. Ils aspiraient à des malheurs qu'a
» prévenus, qu'a rendus impossibles la bonté ma-
» gnanime du roi.

» Français, secondez votre roi par un saint et
» immuable respect pour la loi; défendez contre

» eux son bonheur, ses vertus, sa mémoire; mon-
» trez qu'il n'eut jamais d'autres ennemis que ceux
» de la liberté; montrez que pour elle et pour lui
» votre constance égalera votre courage; que, pour
» la liberté dont il est le garant, on ne se lasse
» point, on est infatigable. Votre lassitude était le
» dernier espoir des ennemis de la Révolution; ils
» le perdent : pardonnez-leur d'en gémir, et dé-
» plorez, sans les haïr, ce reste de faiblesse, toutes
» ces misères de l'humanité.

» Cherchons, disons même ce qui les excuse. Voyez
» quel concours de causes a dû prolonger, entre-
» tenir, presque éterniser leur illusion! Eh! ne
» faut-il pas quelque temps pour chasser de sa
» mémoire les fantômes d'un long rêve, les rêves
» d'une longue vie? Qui peut triompher en un
» moment des habitudes de l'esprit, des opinions
» inculquées dans l'enfance, entretenues par les
» formes extérieures de la société, longtemps favo-
» risées par la servitude publique, qu'on croyait
» éternelle, chères à un genre d'orgueil qu'on im-
» posait comme un devoir, enfin mises sous la
» protection de l'intérêt personnel, qu'elles flattaient
» de tant de manières? Perdre à la fois ses illu-
» sions, ses espérances, ses idées les plus chères,
» une partie de sa fortune, est-il donné à beaucoup
» d'hommes de le pouvoir sans quelques regrets,
» sans des efforts, sans des résistances d'abord na-

» turelles, et qu'ensuite un faux point d'honneur
» s'impose quelquefois à lui-même?

» Eh! si, dans cette classe naguère si favorisée,
» il s'en trouve quelques-uns qui ne peuvent se
» faire à tant de pertes à la fois, soyez généreux,
» songez que dans cette même classe il s'est trouvé
» des hommes qui ont osé s'élever à la dignité de
» citoyens, intrépides défenseurs de vos droits, et,
» dans le sein même de leur famille, opposant à
» leurs sentiments les plus tendres le noble enthou-
» siasme de la liberté.

» Plaignez, Français, les victimes aveugles de tant
» de déplorables préjugés, mais, sous l'empire des
» lois, que le mot de *vengeance* ne soit plus pro-
» noncé. Courage, persévérance, générosité, les ver-
» tus de la liberté! nous vous le demandons au nom
» de cette liberté sacrée, seule conquête digne de
» l'homme, digne de vous, par les efforts, par les
» sacrifices que vous avez faits pour elle, par les
» vertus qui se sont mêlées aux malheurs insépa-
» rables d'une grande révolution. Ne retardez point,
» ne déshonorez point le plus bel ouvrage dont les
» annales du monde nous aient transmis la mé-
» moire.

» Qu'avez-vous à craindre? Rien, non, rien qu'une
» funeste impatience. Encore quelques moments.....
» c'est pour la liberté!

» Vous avez donné tant de siècles au despotisme!

» Amis, citoyens, une patience généreuse au lieu
» d'une patience servile, au nom de la patrie, vous
» en avez une maintenant; au nom de votre roi,
» vous avez un roi, il est à vous, non plus le roi
» de quelques milliers d'hommes, mais le roi des
» Français, de tous les Français!

» Qu'il doit mépriser maintenant le despotisme!
» qu'il doit le haïr! Roi d'un peuple libre, comme
» il doit reconnaître l'erreur de ces illusions men-
» songères qu'entretenait sa cour, qui se disait son
» peuple! Prestige répandu autour de son berceau,
» enfermé comme à dessein dans l'éducation royale,
» et dont on a cherché, dans tous les temps, à
» composer l'entendement des rois, pour faire de
» leurs erreurs le patrimoine des cours.

» Il est à vous. Qu'il nous est cher! Ah! depuis
» que son peuple est devenu sa cour, lui refuserez-
» vous la tranquillité, le bonheur qu'il mérite?
» Désormais, qu'il n'apprenne plus aucune de ces
» scènes violentes qui ont tant affligé son cœur;
» qu'il apprenne au contraire que l'ordre renaît, que
» partout les propriétés sont respectées, défendues,
» que vous recevez, vous placés sous l'égide des
» lois, l'ami, l'ennemi de votre cause, l'innocent, le
» coupable...

» De coupables, il n'en est point, si la loi ne l'a
» prononcé. Ou plutôt qu'il apprenne encore de votre
» vertueux monarque quelques-uns de ces traits gé-

» néreux, de ces nobles exemples qui déjà ont illus-
» tré le berceau de la liberté française, vos adversaires
» protégés, défendus par vous-mêmes, couverts de
» votre personne...

» Étonnez-le de vos vertus, pour lui donner plus
» tôt le prix des siennes, en avançant pour lui le
» moment de la tranquillité publique et le spectacle
» de votre félicité.

» Pour nous, poursuivant notre tâche laborieuse,
» voués, consacrés au grand travail de la constitu-
» tion, votre ouvrage, autant que le nôtre, nous
» le terminerons aidés de toutes les lumières de la
» France; et vainqueurs de tous les obstacles, satis-
» faits de notre conscience, convaincus, et d'avance
» heureux, de votre prochain bonheur, nous place-
» rons entre vos mains ce dépôt sacré de la consti-
» tution, sous la garde des vertus nouvelles dont le
» germe, enfermé dans vos âmes, vient d'éclore aux
» premiers jours de la liberté. »

XXIX.

Un mémoire sur les troubles fut envoyé par le ministre et lu à l'Assemblée.

« Les désordres qui règnent dans les provinces
» affectent douloureusement le cœur de Sa Majesté.
» Si ces alarmantes insurrections n'avaient pas un
» terme prochain, toutes les propriétés seraient bien-

» tôt violées. Rien n'est sacré pour les brigands. Sa » Majesté, en sanctionnant le décret ralatif à l'organisation des nouvelles municipalités, était dans la » confiance que les officiers civils et municipaux em» ploieraient, avec autant de courage que de succès, » tous les moyens possibles d'arrêter les troubles qui » se propagent.

» Cependant, ces troubles subsistent encore dans » les provinces méridionales, et Sa Majesté, voulant » donner à son peuple l'exemple du respect qu'on » doit à la loi, communique à l'Assemblée l'exposé » des malheurs dont la ville de Béziers particulière» ment vient d'être le théâtre.

» L'Assemblée nationale devra prendre à ce sujet » le parti qui lui paraîtra convenable, et qu'elle » pèsera instantanément dans sa sagesse.

» Des paysans, faisant la contrebande du sel, fu» rent arrêtés aux portes de Béziers par les commis » chargés du recouvrement des deniers royaux. Un » nombre considérable de Bretons s'arma pour atta» quer les commis. M. de Vadre, colonel, comman» dant du régiment de Médoc, en garnison dans » cette ville, fit lui-même, et sans l'autorisation de » la municipalité, de vains efforts pour arrêter les » brigands. Quelques commis se réfugièrent à l'hôtel » de ville. M. de Vadre insista inutilement pour qu'un » consul au moins y passât la nuit. Le peuple de» mandait à grands cris que le nommé Bernard et

» les autres commis lui fussent livrés. M. de Vadre
» prévint ces malheureux menacés de mort, et se
» flatta d'empêcher le peuple d'entrer pendant une
» heure. Les portes furent fermées et bientôt enfon-
» cées. Les séditieux poursuivirent leur proie. Les
» malheureux commis furent mutilés : cinq d'entre
» eux furent pendus, et le secours de la garde
» nationale vainement imploré. »

XXX.

Mais pendant que l'Assemblée constituante protestait ainsi de ses lumières, de ses intentions et de ses bienfaits dans l'ordre constitutionnel et législatif, les événements protestaient plus haut qu'elle contre l'anéantissement du pouvoir exécutif. Il y avait des législateurs; il n'y avait pas de gouvernement. Les séances, le lendemain même du manifeste, n'étaient plus que le procès-verbal des désordres et des calamités du royaume. Chaque député, chaque rapporteur montait à la tribune pour dérouler un plus sinistre tableau des troubles de sa province, de l'impunité des agitateurs, de la mollesse ou de la complicité des municipalités. La loi ne doit pas compter sur l'héroïsme des magistrats. Celle qui remettait le commandement de la force armée et la répression des troubles aux municipalités des villes était une loi illusoire. L'esprit de localité désarmait l'esprit d'ordre;

le magistrait se taisait quand il fallait sévir contre ses proches; la garde nationale jetait ses armes quand on lui ordonnait de les tourner contre ses concitoyens. L'Assemblée cherchait un moyen d'armer la répression sans rendre au roi la disposition de la force publique contre les troubles civils; elle sommait son comité de constitution de lui présenter d'urgence ce moyen. Le comité se taisait. Le marquis de Foucaud, ardent et courageux royaliste, faisait, à défaut du comité, le rapport véhément et passionné des incendies et des meurtres du Périgord. « On y *éclaire* les » châteaux, » s'écriait-il, « c'est-à-dire, dans la langue » des incendiaires, qu'on les *brûle*. Les brigands se » prétendent autorisés à leurs crimes par des décrets » de l'Assemblée nationale et du roi. Ils plantent sur » les cendres de nos demeures des arbres de liberté; » ils suspendent aux branches des écriteaux avec cette » légende : « De par le roi et l'Assemblée nationale! » » Tout cède, ou fuit, ou tolère devant eux. Il faut de » prompts remèdes. Il faut renforcer la gendarmerie, » placer les troupes dans les villes, les tenir en cor- » respondance et en communication avec les points » menacés. Cela vaudrait mieux que des adresses » qu'on ne comprend pas et qu'on ne comprendra » pas de sitôt. Car je ne crois pas à la prophétie » qu'on a faite, que dans dix ans tous les Français » sauront lire ! »

Lafayette lui-même, succédant à M. de Foucaud,

confessait « que de violents désordres régnaient, à la » douleur des amis de la liberté, parce qu'ils y voyaient » un danger pour elle; au grand regret de ce peuple, » ajoutait-il, « qu'il faut défendre contre certaines in- » culpations qui le calomnient, contre certaines jus- » tifications qui l'accusent. L'ordre! Le peuple l'attend » des municipalités; il l'attend aussi du pouvoir exé- » cutif, qu'il ne faut plus chercher sous des ruines. » Mais cet ordre, il est dans la constitution, et il » existe par elle et pour elle! »

Ces vaines paroles ne ressuscitaient pas le pouvoir exécutif, ne donnaient pas aux municipalités l'énergie et la responsabilité qu'elles ne pouvaient pas avoir, n'éteignaient pas une étincelle des flammes qui dévoraient les provinces. Lafayette lui-même avait vu par son propre exemple l'impuissance de la municipalité de Paris et de celle de Versailles le 5 octobre. Il ne maintenait lui-même en ce moment un ordre précaire dans Paris qu'avec les troupes soldées, nerf de son armée, dont il disposait avec une autorité toute militaire.

Mirabeau le sentait; il demanda qu'on présentât une loi pour contraindre les municipalités à défendre l'ordre public, ou pour suppléer à des municipalités inertes par une intervention énergique du pouvoir exécutif.

« La guerre civile ensanglante une partie de la » France! » s'écria un député du Quercy; « il

» est instant d'employer la force militaire et le » canon. »

Charles Lameth, dont le château venait d'être incendié dans sa province, protesta contre l'emploi de la force, remit ce crime au peuple égaré, et soutint que les incendiaires étaient plûs malheureux que coupables. Le parti qui flattait tout du peuple, jusqu'à ses excès, était décidé à acheter la popularité au prix même de l'anarchie. Les Lameth, les Barnave, les Duport, les Péthion, les Robespierre et leurs amis oubliaient que la liberté ne sort jamais des criminelles complaisances des législateurs pour la licence et pour les délires de la multitude, et que les prétextes donnés aux réactions sont des armes prêtées au despotisme.

XXXI.

Barnave, l'orateur de ce parti, fut chargé de combattre par des sophismes de factions la loi présentée le 20 février pour armer l'ordre public contre les excès populaires. Toutes les raisons paraissent bonnes aux sophistes pour soutenir leurs intérêts contre la raison et la nécessité.

Barnave parla en complaisant de la multitude. Chapelier lui répliqua en citoyen. Lafayette éluda la question par quelques phrases qui laissaient sa pensée en suspens entre les deux partis.

Mirabeau demanda de plus amples réflexions, dans la crainte de paraître moins indulgent au désordre que ses émules en patriotisme. Cazalès seul proposa avec énergie la dictature momentanée du pouvoir exécutif, consacrée dans tous les gouvernements libres, comme en Angleterre, par une loi contre les séditions, qui supprime, en cas de trouble, toutes les lois.

« Il la faut, » dit-il avec l'accent d'une conviction impartiale, « aussi protectrice de la liberté elle-même » que de la société. Il faut protéger, assurer les » propriétés et la vie des citoyens. Si la société » négligeait ou était impuissante à remplir ce devoir » sacré, les hommes se trouveraient bientôt ramenés » à leur état primitif : il n'y aurait plus de patrie.

» Depuis six mois un grand nombre de citoyens ont » été attaqués, les propriétés ont été violées ; elles le » sont aujourd'hui, elles le seront peut-être encore. » Pensez-vous que les propriétaires puissent le sup- » porter plus longtemps? Non, sans doute : ils s'ar- » meront pour leur défense, et de là la guerre la » plus destructive de toutes les sociétés civiles, la » guerre de ceux qui n'ont rien contre ceux qui » ont quelque chose. Sans doute il est instant de » parer à tous ces maux, et le projet de loi qui » vient de vous être présenté par votre comité est » peut-être propre à défendre les villes ; mais il est » sans force pour la sûreté des campagnes ; en gé- » néral même je ne pense pas que l'effet qu'il peut

» avoir soit assez prompt pour le moment dans lequel
» nous nous trouvons.

» Profitons des exemples de nos voisins; voyons
» si la constitution anglaise ne nous offre pas des
» remèdes plus sûrs contre les insurrections et les
» émeutes. Voyons quelle est la conduite de cette
» nation qui a le plus opposé de barrières au des-
» potisme du trône; de cette nation qui a le mieux
» assuré la tranquillité civile.

» En Angleterre, on a établi contre les séditieux
» le *bill de mutinerie*, qui, à très peu de choses
» près, est notre loi martiale. Mais quand les pro-
» vinces sont ravagées, quand l'insurrection est gé-
» nérale, le corps législatif emploie de plus grands
» moyens : alors il a recours au pouvoir exécutif. Il
» lui donne, par un acte parlementaire et pour un
» temps limité, le droit d'employer tous les moyens
» qui lui paraîtront convenables pour ramener le
» calme et la paix; et, dans ce cas, les ministres
» ne sont responsables que de l'exécution des ordres
» du roi.

» Tel est le moyen que je veux proposer en
» France. Je sais bien qu'on me dira que c'est s'ex-
» poser au risque de donner trop de force au pou-
» voir exécutif. Je ne répondrai à cette objection
» qu'en interrogeant la bonne foi de l'Assemblée.
» Je demanderai si elle ne croit pas que la bonté
» du roi, que l'opinion générale, que les forces

» citoyennes ne puissent et ne doivent faire éva-
» nouir ces alarmes, surtout lorsqu'on voudra bien
» observer que ce pouvoir ne sera accordé au roi
» que pour un temps limité, pour un temps court.
» Non, messieurs, la constitution n'a plus rien à
» craindre que de nous-mêmes; il n'y a que l'exa-
» gération des principes, il n'y a que la ligue de la
» folie et de la mauvaise foi qui puissent y porter
» quelque atteinte. Hâtons-nous d'affermir le grand
» œuvre de la liberté! que les ennemis de la cons-
» titution, qui, n'en doutez pas, sont les instigateurs
» des désordres, soient forcés à perdre l'espérance de
» détruire notre ouvrage. »

XXXII.

Mirabeau, affectant de voir le despotisme dans la loi contre les séditions de l'Angleterre et de l'Amérique elle-même, s'écria, pour détourner la question, qu'il s'agissait de savoir si on accorderait ou non au roi la dictature, si la France avait besoin ou non de la dictature. Dans le cas où l'on poserait ainsi la question, ajouta-t-il, je demanderais la parole pour combattre la dictature.

Ce subterfuge semblait indiquer dans Mirabeau le regret d'avoir demandé lui-même, la veille, la loi répressive. Cazalès comprit l'embarras de Mirabeau; il jouit de l'accroître en le provoquant lui-même à

parler. Mirabeau se tut. Maury fut amer et servit, comme toujours, la cause du désordre en désespérant de l'ordre. Malouet parla en homme politique sincèrement préoccupé de concilier la sécurité publique avec les institutions représentatives.

« Il ne faut pas confondre, » dit-il, avec une sage distinction, qui réfutait d'avance l'apostrophe de Mirabeau sur la prétendue dictature du roi, « il ne » faut pas confondre l'autorité royale avec le pouvoir » exécutif. L'un est la souveraineté; l'autre n'en est » que l'instrument. Tout ce qui tient à l'exécution » des lois compose le pouvoir exécutif; la réunion » de toutes les forces constitue le pouvoir monar- » chique. Ainsi la liberté nationale ne peut consister » dans l'atténuement de l'autorité royale ni dans celui » du pouvoir exécutif... Il faut donner au pouvoir » exécutif l'unité et l'activité, en statuant que tous » les corps administratifs et militaires obéiront aux » ordres du monarque. C'est au corps administratif » à faire en sorte que les lois constitutionnelles ne » soient pas attaquées. Si l'on ne prend pas ce parti, » il y aura autant de puissances souveraines que de » divisions partielles du royaume; les villes s'arme- » ront les unes contre les autres; bientôt la dispa- » rition complète du numéraire et la famine naîtront » de ces troubles intestins; le pouvoir législatif sera » moins respecté, et nous verrons paraître de loin » en loin les effets désastreux de l'anarchie. Tout ce

» ce qui ne concourt pas à l'ordre dans un gou-
» vernement l'altère et finit par le désorganiser. Lors-
» qu'une nation reconnaît un chef suprême, s'il ne
» peut rien pour son bonheur, il peut tout contre
» sa liberté. Si, au contraire, il est entouré d'une
» grande puissance, sur un trône brillant de gloire
» et de félicité, regrettera-t-il le despotisme et la
» tyrannie ? Je propose de décréter ce qui suit :

« Tous les corps administratifs et militaires sont
» dans la dépendance immédiate du pouvoir exécu-
» tif, et doivent obéir au monarque. Toute résis-
» tance des corps administratifs serait une forfai-
» ture; tout acte d'insubordination dans l'armée se-
» rait une désobéissance. Il appartient au roi de
» prévenir par la force publique tous les désordres
» et de veiller à ce que la vie des citoyens ne soit
» en danger, à ce que leurs propriétés ne soient
» violées, à ce que la perception des impôts ne soit
» troublée. Tous les ordres qui seront donnés par
» le roi seront signés par un secrétaire d'Etat qui
» sera responsable de leur exécution. Si dans une
» convulsion violente le salut public exige des for-
» mes contraires aux formes légales, les ministres
» seront tenus d'en rendre compte au pouvoir lé-
» gislatif, qui, pour ce cas seulement, pourra les
» absoudre. »

Cette motion sage et forte par sa sagesse même avait l'assentiment intime de toute l'Assemblée, les

partis ne s'y gouvernant pas par des convictions, mais par des tactiques.

Robespierre la combattit à l'exemple de Barnave, dans la séance du 22 février, par un discours où il dépassa Barnave en déclarations logiques de tribune et Mirabeau en force d'idées. Il y dit le dernier mot de la Révolution, pour lui la victoire!

« A quoi tendent ces accusations? » dit Robespierre. « Ne voyez-vous pas le royaume divisé? ne » voyez-vous pas deux partis, celui du peuple et » celui de l'aristocratie et du despotisme? Espérons » que la constitution sera solidement affermie; mais » reconnaissons qu'il reste encore de grandes choses » à faire. Grâce au zèle avec lequel on a égaré le » peuple par des libelles et déguisé les décrets, l'es- » prit public n'a pas encore pris l'ascendant si né- » cessaire. Ne voyez-vous pas qu'on cherche à éner- » ver les sentiments généreux du peuple pour le » porter à préférer un paisible esclavage à une li- » berté achetée au prix de quelques agitations et » de quelques sacrifices? Ce qui formera l'esprit pu- » blic, ce qui déterminera s'il doit pencher vers la » liberté ou se reporter vers le despotisme, ce sera » l'établissement des assemblées administratives; mais » si l'intrigue s'introduisait dans les élections, si la » législature suivante pouvait ainsi se trouver com- » posée des ennemis de la Révolution, la liberté ne » serait plus qu'une vaine espérance que nous au-

» rions présentée à l'Europe. Les nations n'ont qu'un
» moment pour devenir libres, c'est celui où l'excès
» de la tyrannie doit faire rougir de défendre le
» despotisme. Ce moment passé, les cris des bons
» citoyens sont dénoncés comme des actes séditieux,
» la servitude reste, la liberté disparaît.

» En Angleterre, une loi sage ne permet pas aux
» troupes d'approcher des lieux où se font chaque
» année les élections, et dans les agitations incer-
» taines d'une révolution, on nous propose de dire
» au pouvoir exécutif : Envoyez des troupes où vous
» voudrez, effrayez les peuples, gênez les suffrages,
» faites pencher la balance dans les élections.

» Dans ce moment même, des villes ont reçu des
» garnisons extraordinaires qui ont, par la terreur,
» servi à violer la liberté du peuple, à élever aux
» places municipales des ennemis cachés de la Révo-
» lution. Ce malheur est certain, je le prouverai, et
» je demande pour cet objet une séance extraordi-
» naire. Prévenons ce malheur ; réparons-le par une
» loi que la liberté et la raison commandent à tout
» peuple qui veut être libre ; qu'elle a une nation
» qui s'en sert avec une respectueuse constance pour
» maintenir une constitution à laquelle elle recon-
» naît des vices ; mais ne proclamons pas une loi
» martiale contre un peuple qui défend ses droits,
» qui recouvre sa liberté. Devons-nous déshonorer
» le patriotisme en l'appelant esprit séditieux et tur-

» bulent, et honorer l'esclavage par le nom d'a-
» mour de l'ordre et de la paix? Non : il faut pré-
» venir les troubles par des moyens plus analo-
» gues à la liberté. Si l'on aime véritablement la
» paix, ce ne sont point les lois martiales qu'il faut
» présenter au peuple : elles donneraient de nouveaux
» moyens d'amener des troubles. Tout cet empire est
» couvert de citoyens armés par la liberté; ils re-
» pousseront les brigands pour défendre leurs foyers.
» Rendons au peuple ses véritables droits; protégeons
» les principes patriotiques attaqués dans tant d'en-
» droits divers; ne souffrons pas que des soldats
» armés aillent opprimer les bons citoyens sous le
» prétexte de les défendre; ne remettons pas le sort
» de la Révolution dans les mains des chefs mili-
» taires; faisons sortir des villes ces soldats armés qui
» effrayent le patriotisme pour détruire la liberté! »

Le fanatisme éclairait Robespierre et l'éblouissait à la fois dans ce discours pour le triomphe de sa cause. Dans la lutte ouverte entre l'ancien régime et le nouveau, il craignait plus l'ordre préservé par la main d'un roi que les excès commis par la main du peuple. Entre ces deux dangers, il avait fait son choix; décidé à tout, et même au crime, pour faire prévaloir et régner la démocratie absolue, il était aussi coupable mais plus conséquent que Barnave, qui voulait un roi sans royauté et une paix publique sans force pour la maintenir.

XXXIII.

Clermont-Tonnerre le réfuta avec l'autorité de la conscience, de la morale et de la politique. Pur d'adulation aux rois quand ils avaient des courtisans, l'orateur du centre déteste éloquemment les adulateurs du peuple. « Que craignez-vous ? » s'écria-t-il en finissant. « Que la force publique soit toujours » plus puissante que les scélérats ! Elle ne sera jamais » plus forte que nous, plus puissante que l'opinion. »

Péthion, aussi téméraire que Barnave, mais moins amer que Robespierre, soutint que la loi martiale était suffisante, bien que la loi martiale, sous l'empire de laquelle tous ces excès se continuaient, ne donnât ni énergie aux magistrats municipaux ni force armée aux répressions.

Mirabeau réfléchissait depuis huit jours sur l'expédient qu'il saisirait pour retremper, dans cette discussion, son patriotisme compromis le premier jour. Il feignit de voir la dictature dans les mesures d'ordre et de force réclamées par la liberté elle-même.

Il prépara un projet mixte et illusoire qui donnait aux troupes l'autorisation de marcher en cas d'attroupements et de violences, mais qui donnait en même temps aux municipalités le droit d'arrêter leur marche et de leur interdire le territoire de leurs communes, prétexte de parole qui n'était utile qu'à sa popularité.

» On a voulu, » dit-il, « entraîner une assemblée » législative dans la plus étrange des erreurs. De quoi » s'agit-il ? De faits mal expliqués, mal éclaircis. On » soupçonne, plus qu'on ne sait, que l'ancienne mu- » nicipalité de Béziers n'a pas rempli ses devoirs. En » fait d'attroupements, toutes les circonstances mé- » ritent votre attention ; il vous était facile de prévoir » que, par la loi martiale, vous avez donné lieu à » un délit de grande importance, si cette loi n'était » pas exactement, pas fidèlement exécutée.

» En effet, une municipalité qui n'use pas des » pouvoirs qui lui sont donnés dans une circons- » tance importante commet un grand crime. Il fallait » qualifier le crime, indiquer la peine et le tribunal ; » il ne fallait que cela. Au lieu de se réduire à une » question aussi simple, on nous a dit que la ré- » publique est en danger. J'entends, et je serai en- » tendu par tout homme qui écoutera avec réflexion, » j'entends la chose publique. On nous fait un ta- » bleau effrayant des malheurs de la France ; on a » prétendu que l'Etat était bouleversé, que la mo- » narchie était tellement en péril, qu'il fallait re- » courir à de grandes ressources : on a demandé la » dictature. La dictature, dans un pays de vingt- » quatre millions d'âmes ! la dictature à un seul, » dans un pays qui travaille à sa constitution ! dans » un pays dont les représentants sont assemblés, la » dictature d'un seul ! Le plus ou moins de sang

» qui doit couler ne doit pas être mis en ligne de
» compte. Lisez, lisez ces lignes de sang dans les
» lettres du général d'Alton à l'empereur, voilà le
» code des dictateurs; voilà ce qu'on n'a pas rougi
» de proposer. On a voulu renouveler les proclama-
» tions dictatoriales des mois de juin et de juillet.
» Enfin, on enlumine les propositions des mots tant
» de fois répétés, des vertus d'un monarque vrai-
» ment vertueux, ces mots tant de fois répétés, mais
» répétés avec justice.

» Je regarde déjà la monarchie comme dissoute.
» La dictature passe les forces d'un seul, quels que
» soient son caractère, ses vertus, son talent, son
» génie. Le désordre règne, dit-on; je le veux croire
» un moment. On l'attribue à l'oubli d'achever le
» pouvoir exécutif, comme si tout l'ouvrage de l'or-
» ganisation sociale n'y tendait pas! Je voudrais qu'on
» se demandât à soi-même ce que c'est que le pou-
» voir exécutif. Vous ne faites rien qui n'y ait rap-
» port. Que ceux qui veulent empiéter sur vos travaux
» répondent à ce dilemme bien simple : ou quelque
» partie de la constitution blesse le pouvoir exécutif:
» alors qu'on nous déclare en quoi; ou il faut achever
» le pouvoir exécutif : alors que reste-t-il à faire?
» Dites-le, et vous verrez s'il ne tient pas à tout
» ce que vous devez faire encore. Si vous me dites :
» Le pouvoir militaire manque au pouvoir exécutif,
» je vous répondrai : Laissez-nous donc achever l'or-

» ganisation du pouvoir militaire; le pouvoir judi-
» ciaire : Laissez-nous donc achever l'organisation du
» pouvoir judiciaire. Ainsi donc ne nous demandez
» pas ce que nous devons faire, si nous avons fait
» ce que nous avons pu. Il me semble qu'il est aisé
» de revenir à la question, dont nous n'avons pu
» nous écarter. Vous avez fait une loi martiale; vous
» en avez confié l'exécution aux officiers municipaux.
» Il reste à établir le mode de leur responsabilité.
» Il manque encore quelques dispositions. Eh bien!
» il faut fixer le mode des proclamations. Il existe
» des brigands : il faut faire une addition provisoire
» pour ce cas seulement; mais il ne fallait pas em-
» piéter sur notre travail; il ne fallait pas proposer
» une exécrable dictature. Je n'ajouterai rien à ce
» qui a été dit; mais peut-être résumerai-je mieux
» les diverses opinions des préopinants. J'ai rédigé
» le projet d'une loi additionnelle à la loi martiale. »

Il lut ce plan.

XXXIV.

Le duc d'Aiguillon, du parti de Barnave et des Lameth, jura que les bons citoyens aimaient mieux voir périr toutes les propriétés que de voir la liberté en péril. « Je dois cependant convenir, » ajouta-t-il pour faire contre-poids à son propre sophisme, que « les désordres de l'anarchie amèneraient infaillible-

» ment le despotisme. » Il conclut qu'il fallait persuader la justice et la vertu aux dévastateurs.

Lafayette, aussi embarrassé que Mirabeau dans une question où il fallait opter entre la sédition et le pouvoir exécutif, remonta comme Mirabeau à la tribune pour atténuer le peu qu'il avait dit en faveur de la force à rendre au gouvernement.

« Parmi les discussions intéressantes que j'ai en- » tendues, » dit-il avec une naïveté d'homme d'Etat qui fit sourire l'auditoire, « une grande idée m'a » frappé. Le peuple est trompé, il faut dissiper son » erreur; il faut lui apprendre jusqu'où s'étendent » les promesses qui lui ont été faites, et lui mon- » trer les bornes de ses espérances. Mais en même » temps que je pense avec M. d'Aiguillon qu'il faut » s'occuper incessamment du rapport du comité féo- » dal, je crois aussi qu'il est à propos de terminer » la discussion en statuant sur le projet de loi qui » nous a été présenté. »

Cazalès réfuta avec modération, mais avec l'âme de la France même, les mollesses et les astuces de ces orateurs ou trop francs ou trop hypocrites.

« Avant de rentrer dans la question, » dit-il, « je » rétablirai des faits qui n'ont pas été bien exactement » exposés par un préopinant : 1° depuis la révolu- » tion anglaise, en 1688, l'*habeas corpus* a été sus- » pendu neuf fois; 2° ce qu'il lui plaît d'appeler dic- » tature a été accordé au roi d'Angleterre dans des

» moments d'insurrection, et assurément, dans les
» circonstances présentes, nous avons tout lieu de
» craindre une insurrection. M. le duc d'Aiguillon a
» exprimé des sentiments dignes de tous les éloges.
» Ce qui constitue la véritable générosité, c'est d'être
» peu affecté des pertes personnelles; mais la liberté
» qui donne cette vertu ne permet pas de croire que
» tous les citoyens pourront faire des sacrifices aussi
» généreux.

» Les principes des préopinants sont les miens;
» les conséquences que j'en tire diffèrent essentielle-
» ment de celles qu'ils vous ont présentées. Le comité
» vous a offert des moyens qui pourraient être utiles
» si le mal n'était pas à son comble. Je ne puis me
» dissimuler que les excès ne sont point partiels, et
» qu'il est évident que s'ils n'étaient point réprimés,
» ils se changeraient en une guerre funeste de ceux
» qui n'ont rien contre ceux qui ont quelque chose.
» L'expérience nous a déjà prouvé combien la loi
» martiale est insuffisante. Il faut donc, si nous vou-
» lons arrêter les malheurs qui affligent le royaume,
» recourir au pouvoir exécutif, et l'armer de toute
» la force nécessaire pour qu'il agisse avec succès.
» Je n'ai cependant pas pensé qu'il fallût investir
» le souverain d'un pouvoir trop durable. Eh! qu'on
» me dise quel danger il y aurait à confier au roi
» une autorité momentanée, que l'Assemblée natio-
» nale, toujours existante, pourrait suspendre ou

» retirer à son gré; qu'on me dise ce qu'elle peut
» avoir de dangereux dans les mains d'un roi dont
» les vertus sont connues; qu'ils me disent, ces
» prétendus apôtres de la liberté, ce qu'ils craignent
» de ce prince entouré de son peuple, de ce prince
» qui est venu se confier aux habitants de la capi-
» tale, et dont les intentions sont intimement liées
» avec celles des représentants de la nation ! Mais,
» diront-ils, les ministres abuseront de cette autorité
» d'un moment. Que pourraient des ministres contre
» l'opinion publique, contre un peuple qui, d'une
» voix unanime, a juré qu'il voulait être libre? Non,
» je ne crois pas qu'il y ait un seul citoyen qui ne
» soit partisan de la liberté. Ce n'est qu'au milieu
» des désordres de l'anarchie que le despotisme peut
» lever sa tête hideuse. La loi martiale est insuffi-
» sante; nul autre moyen ne se présente, si ce n'est
» celui d'autoriser la force armée à obéir au pouvoir
» exécutif. Il faut donc adopter ce moyen. »

L'Assemblée, partageant la timidité de ses orateurs, n'osa ni rejeter ni admettre encore ces projets de force légale. Les propositions furent ajournées, discutées de nouveau sous l'impression de nouveaux excès. Dans les séances suivantes, elles furent éloquemment soutenues par M. de Montlosier, qui déplora le rôle subalterne que les projets assignaient au roi, subordonné dans son action, pour la répression des troubles, aux municipalités. Barnave, Mira-

beau, Robespierre, les Lameth reprirent la parole. On se borna à déclarer les municipalités responsables des dévastations contre lesquelles elles n'auraient pas invoqué les forces du pouvoir exécutif.

Lanjuinais fit éclater en deux mots le néant de l'iniquité de cette solution. « Qui commet le désor- » dre ? » dit-il. « C'est celui qui n'a rien ! Qui le » payera ? C'est celui qui possède ! Ce sont les in- » firmes, les enfants, les veuves, les vieillards, les » innocents ! »

L'Assemblée, impatiente de sortir du dilemme où elle était jetée par la crainte de l'anarchie d'un côté, et par la crainte plus grande du pouvoir exécutif de l'autre, ne s'arrêta pas à l'objection de Lanjuinais, et vota cet impuissant palliatif aux excès populaires.

Elle apprit, le soir même, un accès de guerre intestine à Lyon. La jeunesse riche et commerçante de la ville, formant un corps distinct et aristocratique dans la garde nationale, sous le nom de garde d'honneur du premier magistrat municipal de la ville, Imbert Calomès, occupait les principaux postes de sûreté, et, entre autres, l'Arsenal. Le peuple et les confédérés des provinces limitrophes, jaloux et inquiets de ces prérogatives, s'étaient levés en armes pour arracher ces postes à la jeunesse privilégiée. Quarante mille hommes s'étaient emparés de l'Arsenal, et avaient distribué cinquante mille fusils. La jeunesse,

vaincue aux portes, désarmée, insultée, traînée au Rhône, n'avait obtenu la vie qu'en s'humiliant devant les vainqueurs. La municipalité, opprimée ou démissionnaire, était remplacée par un comité insurrectionnel. Imbert Calomès, suspect de royalisme ou de modération, s'était enfui en Suisse. Lyon donnait à tout le cours du Rhône, au midi, à l'est et au centre, le signal et l'exemple de l'insurrection contre les municipalités et contre la garde nationale. La guerre, qui n'était à Paris que du peuple au roi, devenait, dans une ville d'ouvriers, une guerre de classe à classe et des pauvres contre les riches. On égorgeait à Lyon au nom de la richesse; à Montauban, à Nîmes, à Arles, au nom de la religion. Le roi ne pouvait rien; l'Assemblée n'osait ni lui rendre la force nécessaire à la paix publique, ni saisir elle-même l'autorité. Tout croulait; pressée d'achever son œuvre législative, afin de retrouver dans la constitution les éléments d'un ordre nouveau, elle feignait d'entendre à peine le bruit de ces écroulements.

XXXV.

Dubois-Crancé, Charles Lameth, Menou, Mathieu de Montmorency, de Broglie, lui présentèrent, dans le courant de février, des plans de constitutions militaires, qu'elle discuta avec réflexion et qu'elle

vota avec unanimité. Nul n'y contesta au roi le titre de chef suprême de l'armée. L'admission des corps étrangers, milice stipendiée des rois absolus, qui n'ont ni les opinions ni les responsabilités de la patrie, n'y fut autorisée qu'en vertu du consentement du pouvoir législatif. L'égalité d'admission des citoyens à tous les grades y dépouilla la noblesse du monopole du commandement; la vénalité des emplois militaires fut supprimée; le roi fut chargé de présenter un plan d'organisation de l'armée conforme dans ses détails à ces grands principes généraux.

L'Assemblée, reprenant ensuite la question du clergé, décréta, sans résistance même des ecclésiastiques, l'abolition des vœux monastiques. Le sort des cinquante mille religieux et religieuses qui peuplaient encore les couvents et les monastères fut fixé dans les termes suivants.

« Art. Ier. L'Assemblée nationale décrète, comme » articles constitutionnels, que la loi ne reconnaîtra » plus les vœux monastiques et solennels des per- » sonnes de l'un et l'autre sexe; déclare, en consé- » quence, que les ordres et congrégations de l'un et » l'autre sexe sont et demeureront supprimés, en » France, sans qu'on puisse à l'avenir en établir » d'autres.

» Art. II. Les individus de l'un et l'autre sexe » existant dans des monastères pourront en sortir en

» faisant leur déclaration à la municipalité du lieu.

» Il sera pareillement indiqué des maisons pour » ceux ou celles qui préféreront ne pas profiter des » dispositions du décret.

» Art. III. Déclare, en outre, l'Assemblée natio- » nale, qu'il ne sera rien changé, quant à présent, » à l'égard des ordres ou congrégations chargés de » l'éducation publique ou du soulagement des ma- » lades, jusqu'à ce que l'Assemblée ait pris un parti » à ce sujet.

» Art. IV. Les religieuses pourront rester dans les » maisons où elles sont aujourd'hui, l'Assemblée les » exceptant expressément des dispositions sur les or- » dres monastiques. »

Cette discussion, préparée par la presque unanimité de l'opinion de toutes les classes qui réprouvaient celles des institutions monacales qui ne servaient ni aux malades ni à l'instruction, survivantes d'un autre temps et dans un autre ordre social, ne fut signalée que par la timidité des orateurs populaires à se prononcer sur l'existence ou la non-existence d'un culte d'État, au lieu d'un culte individuel et libre de conscience. Charles Lameth osa seul proclamer le principe de la séparation de l'État et de l'Église, et de la neutralité des gouvernements dans les matières de foi.

Ce fut le plus courageux et le plus éloquent de ses

discours; il y fit enfin hommage de la liberté à Dieu, son premier auteur. L'Assemblée recula devant son principe, et prépara le schisme d'une Eglise *constitutionnelle*, germe de division dans l'Église et de mort dans la Révolution.

LIVRE TREIZIÈME.

I.

L'Assemblée constituante, entraînée à son tour par le mouvement qu'elle avait imprimé, commençait à s'interroger avec anxiété elle-même et à se demander si elle aurait la force de reconstruire ce qu'elle avait eu le courage de renverser.

Il lui était déjà difficile de se faire illusion. Sa force était toute morale; elle avait été l'opinion publique personnifiée dans les douze cents députés de la France chargés de faire prévaloir contre la cour, l'Eglise et l'aristocratie une opposition presque unanime aux vices du gouvernement d'un seul et du gouvernement des castes. Son œuvre était accomplie : elle avait arraché le gouvernement au roi, le privilége à la noblesse, le patrimoine territorial de la nation au clergé propriétaire; elle avait proclamé

tous les grands principes sur l'origine du pouvoir, émanation de la souveraineté du peuple, confié, pour le bien de tous, à des magistrats élus et responsables; elle n'avait excepté, de cette égalité générale dans les représentants élus de la loi, que le roi lui-même, représentant héréditaire, non de l'action, mais de la dignité de la loi.

Mais cette royauté, jadis souveraine par droit divin et par le prestige, d'une investiture sacrée et inamissible, n'était plus qu'une suprême magistrature. Cette suprême magistrature même était tellement désarmée de force, et ses volontés propres tellement circonscrites dans ses attributions, tellement entourées de précaution et de garantie contre sa tyrannie, qu'elle ne pouvait agir sans rencontrer une résistance, une responsabilité ou un piége. Elle ressemblait à une concession faite à l'habitude et à la faiblesse d'esprit du peuple bien plus qu'à la nécessité ou à la raison. Si elle n'était pas la dérision, elle était au moins l'impuissant vestige de la royauté. On pouvait s'étonner qu'il se trouvât dans l'empire un homme qui consentît à représenter de si haut sur un débris du trône cette inutilité, cette impuissance et cette inaction qu'on appelait la royauté. Tout le gouvernement était républicain, excepté le roi, dénomination menteuse écrite au frontispice d'une république; mais l'Assemblée s'apercevait, avant même que le mécanisme de sa constitution fût en mouvement, que la

république y annulerait le roi et que le roi y agiterait la république.

II.

Elle avait vécu jusque-là de principes, de théories, d'éloquence, d'espérances; elle n'avait plus de principes vrais et passionnés à accorder à l'opinion. L'éloquence s'usait ou passait de la tribune de la nation aux tribunes des démagogues, qui retentissaient plus haut, plus bas et plus près du peuple. L'espérance se changeait en découragement; la popularité des députés de Versailles les abandonnait à Paris; des factions se formaient dans leur propre sein, et conspiraient avec les Jacobins ou avec la cour et l'émigration contre l'œuvre de l'Assemblée. Paris l'avait devancée et dépassée dans son insurrection du 14 juillet. La garde nationale et Lafayette l'avaient conquise et ramenée en triomphe, mais malgré elle, dans la capitale, le 6 octobre. Les provinces s'insurgeaient et se confédéraient sans elle, Le peuple lui demandait un gouvernement, elle n'avait à lui donner que des lois; la société implorait de la force, elle ne lui répondait que par des maximes. Pour maintenir même un ordre précaire autour d'elle dans la capitale, l'Assemblée était contrainte à reconnaître la dictature insurrectionnelle et toute militaire de Lafayette, et de prêter à un dictateur municipal

le respect et le pouvoir qu'elle refusait à son roi. Cette situation ne pouvait durer sans dégénérer promptement en guerre civile dans le royaume, en anarchie sanglante dans Paris, en despotisme armé d'un Cromwell protégeant insolemment en elle et sous ses yeux un parlement avili et un roi captif, jusqu'à ce qu'il n'eût plus besoin de l'un et de l'autre pour régner seul sur la lassitude de la nation.

III.

Ces réflexions, qui n'échappaient plus au membre le plus obscur de l'Assemblée, échappaient bien moins encore à la longue et perçante vue du seul homme culminant de l'époque. Mirabeau ayant manqué, par la répugnance de la cour et par la jalousie de ses collègues, le rôle de premier ministre, de Richelieu du peuple et du roi, qui avait été le rêve de son génie et de son ambition, il ne lui restait qu'un autre rôle, celui de grand moteur et de grand modérateur de la Révolution, de dictateur de la démocratie, de fondateur et de tuteur de la liberté sous le vrai nom de la liberté, république.

Mirabeau était et se sentait le seul homme de la nation capable, par sa supériorité et par sa popularité, de prendre ou de se faire décerner ce rôle, bien qu'il eût trop d'instinct naturel des choses d'État et trop d'expérience historique pour croire qu'une

république durable et régulière pût sortir en 1789 de cet accès de colère entre les classes d'une nation si rompue à la monarchie, et qui ne renversaient le trône que pour s'arracher des priviléges.

Il ne pouvait pas se dissimuler non plus qu'un roi des classes privilégiées comme Louis XVI ne pouvait impunément continuer à régner sur les classes si récemment émancipées et encore si inquiètes et si jalouses de leurs droits reconquis ; qu'un roi des vaincus ne pouvait pas être le roi des vainqueurs, qu'un interrègne serait nécessaire, et que cet interrègne, quelque court qu'il dût être, ne pouvait s'appeler qu'anarchie ou république.

La gloire de diriger, de modérer et de gouverner cet interrègne à titre de suprême magistrat de cette république pouvait suffire pour sa mémoire, même au génie d'un tel homme. Remplacer un roi, donner des lois à un peuple, l'animer de son âme, le réformer de sa main, faire traverser à sa nation ce gouffre qui sépare deux natures de gouvernements et d'institutions sans périr, l'affranchir de l'arbitraire d'un côté, la défendre contre la démagogie de l'autre, donner son nom à ce sauvetage d'un peuple après la plus grande tempête des temps modernes, et disparaître après, soit dans l'ostracisme de Solon, soit dans la mort d'un César civil de son pays, c'était une destinée assez haute et assez immortelle pour Mirabeau. Mais il avait hésité à la suivre le jour où il

avait offert à Versailles ses services à la cour pour restaurer un pouvoir royal qu'aucune main humaine ne pouvait restaurer alors. Et maintenant que les avances tardives de la cour et son propre désillusionnement pouvaient le faire revenir à ce rôle, Mirabeau le trouvait pris par Lafayette, esprit inférieur à lui en intelligence, mille fois supérieur en considération, en constance et en habileté.

IV.

Dans cette situation presque désespérée, il restait cependant encore à Mirabeau un troisième grand rôle à prendre : c'était celui que Danton, encore obscur, commençait à se dessiner pour lui-même dans le peuple, que les Lameth, Barnave, Robespierre, ébauchaient pour eux à la tribune, le rôle de grand tribun démocratique de la nation, d'agitateur de Paris, d'accusateur hardi et corps à corps de Lafayette.

Il n'est pas douteux que Lafayette mesuré corps à corps avec Mirabeau à la tribune, à l'hôtel de ville, aux Jacobins, dans la presse, dans les clubs, assailli de ses apostrophes, cicatrisé de ses discours, rivalisé de popularité à tout prix, n'eût été promptement rapetissé à ses proportions naturelles devant la nation, et que sa dictature de contre-poids et de bascule n'eût disparu en peu de temps devant la dictature franchement républicaine de Mirabeau.

Ce parti, tout extrême qu'il paraisse au premier regard, était peut-être en réalité le plus politique et le plus honnête pour le grand tribun démocratique en 1789. En supposant (ce que nous voulons croire que Mirabeau voulût sauver le roi et quelque reste de la monarchie, il ne pouvait les sauver en ce moment qu'en écartant complétement le roi de la scène. On n'arrête pas un écroulement à moitié ou au tiers de sa pente. Il faut que les débris comme les révolutions tombent au fond pour qu'on puisse les relever et reconstruire sur d'autres fondements. Dire, comme le faisait Mirabeau au roi et à la famille royale : « L'édifice monarchique s'écroule, je le sape moi-même, mais restez dedans, » c'était les condamner à périr inévitablement sous les décombres. La Révolution ne pouvait se calmer qu'en l'absence du roi; la monarchie ne pouvait se reconstruire qu'en l'absence du roi. L'expulsion ou l'abdication étaient nécessaires au peuple comme au prince après les humiliations et les outrages du 14 juillet et du 6 octobre. Mirabeau, tribun du peuple après cet ostracisme, était moins dangereux que Mirabeau conseiller vendu d'une cour captive: il manqua de génie ou de résolution une fois dans sa vie, en concevant ce grand rôle et en reculant devant sa destinée.

V.

Pendant que Mirabeau hésitait devant ces différents partis qui se présentaient à son ambition et à sa politique, la cour hésitait elle-même aux Tuileries entre le désespoir et l'espérance, entre l'asservissement sincère et complet au protectorat de Lafayette et les conspirations sourdes contre le maire du palais, entre la réconciliation avec le peuple, après une constitution acceptée, et le recours à l'Europe, conseillé par le comte d'Artois et le baron de Breteuil.

Le roi, facilement résigné à l'inaction, ne trahissait la Révolution que par son inertie, s'il est vrai qu'un captif puisse trahir ceux qui l'enchaînent. Ses ministres continuaient à tenir en sa présence un conseil impuissant : ils n'avaient plus que le titre et le geste du pouvoir. Tous les ressorts étaient brisés dans leurs mains. L'Assemblée, la Commune, Lafayette, les municipalités, les séditions, régnaient seuls dans tout l'empire. Les ministres ne savaient pas si l'ordre qu'ils allaient donner à un administrateur ou à des troupes ne serait pas le lendemain une révolte contre la constitution; si l'Assemblée ne leur imputerait pas à crime l'accomplissement de leur moindre devoir, et si une loi ou un article de la constitution votés le soir n'anéantiraient pas tel ou tel rouage de l'administration dans leurs mains. On a accusé le roi d'inac-

tion et de perfidie pendant cette période : il fallait l'accuser seulement de consentir à rester roi de nom, pendant qu'il n'était plus en réalité que le prisonnier de son peuple, le jouet de l'Assemblée, l'otage de Lafayette. Sa seule faute alors fut de souffrir qu'on l'appelât roi.

VI.

La reine, moins passive et moins résignée que son mari, avait des conciliabules plus mystérieux et plus actifs autour d'elle, dont elle reportait au roi les conseils. Le but, vague alors, de tous ces entretiens et de toutes ces manœuvres était de retourner les forces de la Révolution contre elle-même, d'acheter l'opinion publique en corrompant par l'or de la liste civile les agitateurs les plus renommés de Paris, de s'assurer, par les perspectives de l'ambition et par des subsides secrets, des principaux orateurs arbitres des décrets de l'Assemblée, d'inspirer sous main leurs discours et leur vote, de les rattacher à la monarchie par des alliances gémoniaques, et de faire rendre au roi, par l'Assemblée elle-même, dans les derniers articles de la constitution, la plénitude du pouvoir exécutif : on lui fournirait bientôt les occasions de retrouver, sinon la plénitude, au moins une part dominante dans le pouvoir législatif. Cette conspiration purement monarchique ne tramait rien, à cette époque, contre

l'indépendance de la nation; elle n'avait pour but que l'apaisement de l'opinion, la modération de l'Assemblée, le salut du roi et la conquête, par la résipiscence ou par la corruption, des conditions de pouvoir qui devaient reconstituer une royauté.

L'homme politique le plus influent de ce conseil intime de la reine était le comte de Mercy-d'Argenteau, ambassadeur de l'empereur Joseph II auprès de sa sœur Marie-Antoinette; cette princesse était accoutumée depuis vingt ans à voir, dans cet homme d'État éminent et dévoué, une sorte de conseil de famille représentant auprès d'elle le cœur de sa mère et de ses frères, bien plus que les intérêts de l'Autriche.

La reine avait redoublé de confiance pour le comte de Mercy depuis ses malheurs. Son titre d'ambassadeur de famille lui donnait auprès d'elle un accès de tous les moments. Il avait remplacé dans l'intimité de la reine toute la société des Polignac, éloignée de la cour et de la France depuis le 14 juillet. Il était à lui seul le ministère confidentiel de la cour. Sincère, éclairé, libéral, autant qu'on peut l'être à la cour des rois, sans répugnance pour les institutions représentatives, partisan des réformes en tout ce qui n'atteignait pas l'essence de la monarchie, lié d'amitié avec la plupart des hommes politiques ou littéraires de France et d'Europe, le comte de Mercy-d'Argenteau, impartial par sa patrie dans nos querelles inté-

rieures, avait toutes les qualités nécessaires pour être le chef du conseil intime de la reine, excepté celle d'être Français. Mais l'empereur Joseph II, son maître, prince au moins aussi révolutionnaire que Louis XVI aurait voulu l'être, n'avait aucune vue contraire aux intérêts de la France. Il faisait des vœux ardents pour le succès des réformes tentées par le roi, il prenait à sa sœur un intérêt de famille et de tendresse qui excluait tout machiavélisme perfide des conseils qu'il faisait donner à Marie-Antoinette par son ambassadeur. Le confident le plus intime du comte de Mercy était le comte de la Marck (prince d'Aremberg), son compatriote et son ami; l'un et l'autre étaient Belges.

VII.

On a vu, dans le cours de ce récit, l'amitié d'esprit et de cœur qui unissait le comte de la Marck à Mirabeau. Le désir le plus naturel du comte de la Marck était de concilier son sentiment d'enthousiasme et de prédilection pour Mirabeau à son dévouement de naissance et d'admiration pour la reine, d'élever Mirabeau au poste de premier ministre, et de donner en lui, à la monarchie, le plus puissant de ses défenseurs dans le plus redoutable de ses adversaires.

Le 6 octobre, l'ascendant tout à coup conquis par

Lafayette, le vote inconsidéré de l'Assemblée, excluant tous ses propres membres du ministère pour en fermer l'entrée à un seul homme; l'anarchie de Paris, la captivité mal déguisée du roi, les harangues trop peu monarchiques de Mirabeau avaient momentanément découragé le comte de la Marck. Il était parti pour Bruxelles; il se complaisait à oublier dans la retraite, au fond de ses terres du Brabant, les agitations et les troubles de la France. Son attachement à la reine pouvait seul l'y rappeler. Le comte de Mercy lui écrivit, à la fin de février, qu'on désirait sa présence immédiate à Paris pour des intérêts graves. Le comte de la Marck comprit que ces intérêts étaient ceux de la reine. Il arriva à Paris. Pour bien se rendre compte des mobiles intimes des grands acteurs dans ces scènes à demi-voix du drame historique, il faut entendre leur propre accent; c'est là, plus que dans les paroles à haute voix et dans les actes, que l'âme se révèle. Nous allons donc, dans ce récit de la conquête et de la corruption de Mirabeau, laisser parler et écrire le comte de la Marck et Mirabeau lui-même.

VIII.

« Le lendemain de mon arrivée, » écrit le comte de la Marck dans cette grande confidence pour la première fois communiquée à l'histoire après sa mort,

« le lendemain de mon arrivée, je me rendis, dès » le matin, chez le comte de Mirabeau, et nous » passâmes la journée tête à tête. Je le trouvai » plus mécontent de tout, plus découragé encore que » je ne l'avais laissé. Il me dit qu'il ne s'occupait » plus qu'avec répugnance des affaires publiques et » qu'il ne paraissait que rarement à la tribune.

» Et, qu'on le remarque bien, ce découragement » tenait au spectacle des événements publics, de l'ir- » ritation toujours croissante des esprits, du progrès » visible d'une anarchie délirante et furieuse, de » l'affaiblissement de tous les ressorts moraux et ma- » tériels de l'autorité, des vacillations perpétuelles du » roi, de l'inhabileté de son ministère.

» Mirabeau, qui, de son œil d'aigle, voyait cet » ensemble, le présent et l'avenir, se croyait capable, » seul capable de pourvoir aux nécessités de l'époque; » mais il était repoussé, méconnu. Il sentait que » chaque jour l'œuvre de restauration deviendrait plus » difficile, même pour lui, en supposant qu'il fût » appelé, et que des retards finiraient par rendre le » mal absolument incurable.

» Telles étaient les causes du profond décourage- » ment dans lequel il était tombé, sans aucun retour » sur lui-même, sur les calculs, les projets, les es- » pérances de son ambition, sur les angoisses de sa » position domestique, qui était, qui restait pénible » et misérable alors que, s'il avait été moins dominé

» par ses principes, il lui suffisait de laisser arriver » à lui l'or que les factions prodiguaient à flots. Je » vis bien cependant qu'il n'avait pas renoncé à ses » premiers projets de négocier personnellement avec » le roi, car le langage qu'il me tenait formait un » contraste bien marqué avec ses discours à la tri- » bune et les écrits qu'il publiait ou faisait publier.

» Le journal le *Courrier de Provence*, quoiqu'il » n'en fût plus le principal rédacteur, ne continuait » pas moins, à cette époque, à exprimer encore ses » idées : tous les articles passaient sous ses yeux; » ses discours y étaient textuellement rapportés, et » ils n'étaient pas ceux d'un homme qui désespé- » rait de la chose publique. Voilà ce que je ne » pouvais m'empêcher de remarquer. Je fus cepen- » dant beaucoup plus persuadé de sa sincérité dans » nos conversations particulières, que de la vérité » de ses assertions à la tribune ou dans le *Courrier* » *de Provence*. Je n'ignorais pas quel était le motif » de celles-ci : il voulait arriver au pouvoir, à la » direction des affaires, mais il ne pouvait suivre » la route commune; c'était, au contraire, en pre- » nant celle diamétralement opposée qu'il espérait » toucher le but.

» Le surlendemain de mon arrivée à Paris, j'allai » chez le comte de Mercy; je ne le trouvai point, » mais, informé de ma visite, il me fit prier de » l'attendre chez moi le jour après, à onze heures

» du matin, et il s'y rendit exactement. Je pensais
» qu'il allait me parler des affaires des Pays-Bas;
» mais il ne m'en dit pas un mot, et la conver-
» sation commença ainsi : — Vous avez, me dit-il,
» des relations intimes avec le comte de Mirabeau?
» — Oui, monsieur le comte. — Le roi et la reine,
» qui ont eu connaissance de ces relations, ont pensé
» qu'en les entretenant, vous avez eu l'intention de
» leur être utile. — Ils ne se sont pas trompés;
» d'ailleurs, la reine en a été avertie à plusieurs
» reprises. — Leurs Majestés m'ont chargé de vous
» demander votre opinion sur les dispositions ac-
» tuelles que vous supposez à M. de Mirabeau. —
» Le comte de Mirabeau avait cru, au commence-
» ment des états généraux, que les ministres du
» roi agiraient comme le font les ministres en An-
» gleterre; qu'ils chercheraient à former dans l'As-
» semblée un parti pour le gouvernement, et à y
» rattacher les hommes les plus propres, par leurs
» talents, leurs connaissances, leur popularité, à
» fortifier ce parti : à l'ouverture des états généraux,
» le parti populaire était celui que la masse géné-
» rale de l'opinion favorisait. Mirabeau s'est jeté dans
» ce parti et s'y est montré violent, pour se faire
» craindre et rechercher par le gouvernement. Ses
» calculs ont été déçus, et depuis, il n'a pas dé-
» pendu de lui de prendre une meilleure position,
» je veux dire celle qui convenait à ses opinions

» et à ses principes politiques. Il m'en a témoigné » souvent ses regrets. Il n'a vu que de l'incapacité » dans le ministère, et il regarde M. Necker comme » l'auteur des malheurs actuels de la France et de » ceux qu'elle est destinée encore à éprouver. Mi- » rabeau a désiré que le roi eût connaissance de » ses dispositions à le servir : il y a plus de cinq » mois que j'en ai fait part à *Monsieur*, frère du » roi, qui n'a pas jugé à propos d'en informer Sa » Majesté. Alors, je me suis retiré de cette affaire, et » j'ai quitté Paris, où je ne serais probablement pas » revenu, sans l'invitation que vous m'avez adressée.

» — Eh bien! dit M. de Mercy, c'est cette affaire » même qu'il s'agit d'entamer. Le roi et la reine » sont décidés à réclamer les services du comte de » Mirabeau, s'il est, lui, disposé à leur être utile. » Ils s'en rapportent à vous sur ce qu'il y a à faire » dans cette circonstance; leur confiance à cet égard » est sans réserve : ils vous laissent maître des con- » ditions, et ne veulent avoir de rapports avec le » comte que par votre entremise; vous serez leur » seul intermédiaire. On attend de vous le plus grand » secret, et vous en comprenez l'importance. Il est » essentiel que M. Necker, dont ils sont très mé- » contents, ignore cette négociation. La reine compte » particulièrement sur vous. Nous vous attendions ici » depuis un mois. C'est parce que vous n'arriviez » pas que je me suis décidé à vous écrire.

» — Monsieur le comte, répliquai-je, le mal déjà fait » est bien grave, et je doute que Mirabeau lui-même » puisse réparer celui qu'on lui a laissé faire.

» Je déclarai ensuite au comte de Mercy que je » ne consentirais à être l'intermédiaire de la négo- » ciation que si lui-même y prenait part, et que » ma première condition était qu'il eût avec Mirabeau » une conversation qui le mît en état de juger et de » connaître ses principes et ses dispositions.

» M. de Mercy hésita à me répondre sur ce point, » et me dit seulement qu'il rendrait compte au roi » de notre entretien, et qu'il me ferait connaître » ensuite les ordres de Sa Majesté. Je vis bien qu'il » craignait de compromettre son caractère d'ambas- » sadeur dans une affaire de ce genre; mais, de mon » côté, j'étais fermement résolu à ne m'y engager » que conjointement avec lui et sous sa direction. » Nous nous séparâmes là-dessus.

» Plus de quinze jours se passèrent sans que j'eusse » aucune communication à ce sujet avec M. de Mercy. » Ce fut au commencement du mois d'août qu'il me » fit prier par son secrétaire d'ambassade, M. de Blu- » mendorf, de passer chez lui. Je m'y rendis. L'am- » bassadeur me parla d'abord des scrupules qu'il » éprouvait à intervenir dans une affaire si complé- » tement en dehors du poste qu'il remplissait. Je » convins que la question était délicate; mais néan- » moins je répétai que rien ne me ferait départir de

» ma résolution. M. de Mercy finit par céder. Il me » demanda alors comment il lui serait possible de » voir Mirabeau sans que cela fût su, et dans quel » endroit leur entrevue pouvait avoir lieu. Je lui pro- » posai ma maison. J'occupais l'hôtel Charost, dans » la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Cet hôtel avait » une sortie par le jardin dans les Champs-Elysées; » la plupart de mes gens étaient étrangers, et ceux » qui étaient Français, d'anciens serviteurs sur la dis- » crétion desquels je pouvais compter.

» Il fut donc convenu que l'entrevue aurait lieu » chez moi, où le comte de Mercy se rendrait en » voiture par la rue Saint-Honoré, comme à l'ordi- » naire, tandis que Mirabeau arriverait à pied par » les Champs-Élysées, entrerait par la porte du » jardin, dont je lui remettrais la clef, et viendrait » directement dans ma chambre, sans passer par » l'antichambre des domestiques. Les mesures ainsi » prises pour cette entrevue, elle ne fut connue que » des trois personnes qui devaient y assister. Nous » causâmes assez longtemps, le comte de Mercy et » moi, sur le malheureux état de la France et sur » les dangers toujours plus pressants de la famille » royale. Le comte de Mercy, comme tous les gens » sages et réfléchis alors, voyait dans la Révolution » un événement funeste qui entraînerait après lui » de grands désastres. Néanmoins son esprit était » dégagé des préjugés étroits qui l'auraient empêché

» de reconnaître certaines conséquences utiles de la » Révolution, si elle avait été bien dirigée et main- » tenue dans des bornes convenables; mais ce qui » l'inquiétait surtout, c'est que le gouvernement du » roi n'eût pu jusque-là trouver les moyens efficaces » d'arrêter les tendances dangereuses du mouvement » révolutionnaire. Il ne voyait que difficultés et pé- » rils dans le système suivi par M. Necker; et ce fut » dans ce moment qu'il me raconta la part qu'il » avait eue à la rentrée de M. Necker au ministère. » C'était pour lui le sujet de vifs regrets, quoique » dans cette circonstance il n'eût fait que céder à la » demande du roi, qui avait réclamé comme un » service la démarche de M. de Mercy auprès de » M. Necker.

» Après ma conversation avec M. de Mercy, je vis » Mirabeau, et, sans lui confier encore tout ce qui » s'était passé entre le comte et moi, je lui exprimai » le désir que j'avais qu'il fît la connaissance de » M. de Mercy, que je lui dépeignis comme un » homme modéré, loyal, et avec lequel il pourrait » s'expliquer sans réserve et sans arrière-pensée.

» Je lui fis comprendre que des rapports avec cet » ambassadeur seraient certainement un bon moyen » pour inspirer de la confiance au roi et à la reine, » et pour arriver ainsi au but qu'il s'était proposé, » de sauver la monarchie. Mirabeau accepta avec em- » pressement mon offre de rencontrer M. de Mercy

» chez moi, et la conférence eut lieu ainsi qu'elle » avait été arrangée.

» Après les premières phrases de politesse, la con- » versation s'engagea sur les questions importantes » qui nous préoccupaient tous les trois. M. de Mercy » aborda bientôt les côtés les plus délicats de ces » questions, et après avoir tracé un tableau rapide » de la marche de jour en jour plus effrayante de » la Révolution et du gouffre dans lequel la France » ne tarderait pas à être plongée, s'adressant à Mi- » rabeau, il lui dit avec franchise qu'il ne pouvait » pas croire qu'il persistât à compromettre ses ta- » lents et son génie en favorisant de pareils désor- » dres.

» Mirabeau, touché de cette franchise, s'exprima » de son côté avec une grande ouverture de cœur. » Il reconnut les dangers de la situation, et conclut » en déclarant que le seul moyen d'y échapper était » de faire sortir le roi de Paris, mais non de France. » Il conjura M. de Mercy, s'il avait occasion de » voir le roi, de s'efforcer de convaincre Sa Majesté » que, dans les circonstances actuelles, c'était le seul » parti à prendre.

» M. de Mercy ne fit cette fois aucune ouverture » directe à Mirabeau de la part du roi, et se con- » tenta de dire qu'il ne manquerait pas de tirer » parti de la conversation qu'il venait d'avoir.

» Dans cette première entrevue, Mirabeau et M. de

» Mercy prirent l'un de l'autre une opinion très
» favorable. Mirabeau me dit que M. de Mercy lui
» avait paru beaucoup au-dessus de ce qu'on le lui
» avait dépeint. Et, en effet, il s'était montré très
» habile dans l'exposé qu'il avait fait de la situation.
» M. de Mercy, de son côté, déplora qu'on eût tant
» différé de recourir à un homme si éminent, qu'on
» avait laissé devenir dangereux, quand il aurait
» pu être si utile. Il me dit, en sortant, que le
» roi et la reine avaient le désir de me parler le
» plus tôt possible, et que la reine l'avait chargé
» de me dire qu'elle me recevrait le lendemain, à
» une heure dite, aux Tuileries, et dans l'apparte-
» ment de madame Thibaut, sa première femme
» de chambre, afin de moins éveiller les soupçons.
» Je m'y rendis.

» Madame Thibaut était une bonne vieille femme
» vêtue aussi simplement que la femme de chambre
» la plus ordinaire. Quand elle parlait de la reine,
» elle disait: *ma maîtresse*. Je passai près d'une
» heure chez cette bonne femme, qui m'avait averti
» de ne pas m'impatienter si la reine me faisait
» un peu attendre, parce qu'elle était occupée. La
» bonhomie de madame Thibaut, la naïve simplicité
» qu'elle mit à me raconter ce qui concernait son
» service et sa famille, me plurent et me firent
» voir en elle une honnête personne, sincèrement
» attachée à la reine. Quelqu'un étant venu l'avertir

» que la reine était seule, elle me conduisit chez » elle.

» La reine commença par me dire que, depuis » deux mois, elle avait pris, conjointement avec le » roi, la résolution de se rapprocher du comte de » Mirabeau, et qu'ils étaient tombés d'accord de » s'adresser à moi pour y parvenir. Elle me répéta » ce qu'elle m'avait dit quelques mois auparavant: » c'est qu'elle n'avait jamais eu le moindre doute » que mes liaisons avec le comte de Mirabeau n'eus» sent pour unique but d'être utile au roi. Elle » me demanda ensuite, avec un certain accent de » curiosité et d'embarras, si je croyais que Mirabeau » n'avait point eu part aux horreurs des journées » des 5 et 6 octobre. Je certifiai alors (ce que j'ai » déjà rapporté) qu'il avait passé ces deux journées » en partie chez moi, et que nous dînions ensemble » tête à tête lorsqu'on annonça l'arrivée de la po» pulace de Paris à Versailles. J'ajoutai que j'avais » beaucoup désiré alors que les ministres du roi » eussent pu entendre les opinions exprimées dans » ce tête-à-tête et surtout qu'ils eussent su les » adopter.

» — Vous me faites plaisir, me répondit la reine » d'un ton plus rassuré; j'avais grand besoin d'être » détrompée sur ce point; car d'après les bruits qui » ont couru dans le temps, j'avais conservé pour le » comte de Mirabeau, je l'avoue, un sentiment d'hor-

» reur qui n'a pas peu contribué à retarder notre
» résolution de nous adresser à lui, pour arrêter, s'il
» est possible, les funestes conséquences de la Révo-
» lution.

» Dans ce moment le roi entra. Sans passer par
» aucun préambule, et avec sa brusquerie ordinaire,
» il me dit : — La reine vous aura déjà dit que je
» voulais employer le comte de Mirabeau, si vous
» pensez qu'il soit dans ses intentions et en son
» pouvoir de m'être utile. Que croyez-vous à cet
» égard ?

» Je répondis franchement au roi que je croyais
» que c'était s'y prendre bien tard, et je ne pus m'em-
» pêcher de lui faire remarquer l'extrême maladresse
» des ministres, qui, dès l'ouverture des états géné-
» raux, auraient dû, comme ils le pouvaient très aisé-
» ment, faire entrer dans les intérêts du roi les
» députés connus par leurs talents et qui s'étaient
» faits les chefs du parti révolutionnaire. Je dis au
» roi que Mirabeau lui-même s'était attendu à des
» ouvertures de ce genre, mais que les ministres
» l'avaient dédaigné et repoussé avec une orgueilleuse
» présomption, qui certes, de leur part, n'était pas
» trop justifiable. Je représentai encore à Sa Majesté
» que ce n'était pas seulement de Mirabeau, mais de
» beaucoup d'autres députés très dangereux, que ses
» ministres auraient pu s'assurer l'appui. J'ajoutai
» que le mal s'enracinait chaque jour davantage, et

» que plus on différait de l'attaquer, plus il serait
» difficile à détruire.

» — Ah ! s'écria le roi, il n'y a rien à espérer sur ce
» point avec M. Necker. Aussi faut-il que tout ce qui
» se fera par M. de Mirabeau reste un profond secret
» pour mes ministres, et je compte pour cela sur
» vous.

» Je fus atterré par cette réponse. Je ne concevais
» pas comment le roi pouvait songer à employer, à
» l'insu de ses ministres, un homme tel que Mirabeau.
» En effet, les conseils et les actes de celui-ci ne pou-
» vaient pas manquer de se trouver en opposition
» directe avec ceux des ministres. Et quelle utilité
» devait-on attendre d'une pareille contradiction ?

» — A présent, continua le roi, comment croyez-
» vous que Mirabeau puisse me servir utilement ?

» Je dis au roi que je ne pouvais répondre à cette
» question qu'après en avoir conféré avec Mirabeau.

» — Voyez-le donc, et vous rendrez compte à la
» reine ou à moi de ce qui aura été résolu.

» — Sire, ne préféreriez-vous pas que je dise au comte
» de Mirabeau, de la part de Votre Majesté, de mettre
» ses idées par écrit à cet égard ?

» — Oui, encore mieux ; vous me ferez remettre
» par la reine ce qu'il aura écrit. C'est convenu.

» Après ces mots le roi se retira. La reine me dit
» que je serais le maître de venir chez elle aussi sou-
» vent que je le jugerais nécessaire, en ayant soin

» néanmoins de choisir de préférence les jours où
» madame Thibaut serait de service. Elle n'avait pas
» précisément à se plaindre de madame Campan, sa
» seconde femme de chambre; mais celle-ci, plus
» femme du monde que l'autre, avait des liaisons
» qui ne plaisaient pas à la reine. Je sortis en re-
» passant par la chambre de madame Thibaut.

» Rentré chez moi, les plus pénibles réflexions
» m'assiégèrent. J'étais effrayé de ce que je venais
» d'entendre. Mes relations avec Mirabeau ne m'a-
» vaient que trop éclairé sur le mal qui était déjà
» fait et sur celui qu'il fallait encore redouter. Et
» quelle digue pour arrêter une révolution qui ren-
» versait tout, qui entraînait tout un peuple dans sa
» marche, que cette conduite occulte que le roi se
» proposait de tenir à l'insu de ses ministres! Que
» seraient alors ses ministres? De perpétuels contra-
» dicteurs de ce qu'il voudrait faire. Qu'en pourrait-il
» résulter? De pareils moyens ne ressemblaient-ils
» pas plutôt à une intrigue qu'à d'habiles et puis-
» santes mesures dignes d'un gouvernement et calcu-
» lées sur l'importance du but qu'on se proposait?

» D'un autre côté, je m'expliquais assez bien les
» sentiments qui portaient le roi et la reine à agir
» comme ils voulaient le faire avec Mirabeau. Il était
» évident que c'était la crainte seule qui les avait
» poussés à se rapprocher de ce tribun effrayant pour
» eux. Trompés, trahis tant de fois déjà, ils ne s'a-

» dressaient à lui qu'avec une méfiance bien naturelle,
» et qui pouvait même jusqu'à un certain point s'é-
» tendre à moi. C'était peut-être plutôt pour l'adoucir,
» pour se le rendre favorable, qu'on recourait à
» Mirabeau, que pour suivre aveuglément ses conseils.
» Je ne pouvais me dissimuler qu'une pareille con-
» duite de la part du roi était parfaitement motivée
» par les antécédents de Mirabeau. Mais alors, que
» pouvait-on attendre des démarches qu'on faisait près
» de lui? Il ne restait qu'un espoir, c'était que le
» roi et la reine prissent assez de confiance dans
» Mirabeau pour surmonter la juste répugnance qu'ils
» devaient éprouver pour lui, et qu'une fois entrés
» dans cette voie, ils ne reculassent devant aucune des
» mesures qu'il pouvait leur recommander, et dont la
» première devait être, soit de former une forte coa-
» lition entre lui et les ministres, soit, si ceux-ci s'y
» refusaient, de renvoyer le ministère. C'est à cet espoir
» que je m'attachai pour me soutenir dans la déli-
» cate entreprise dont je me trouvais chargé.

» Il fallait maintenant donner connaissance à Mira-
» beau de ma commission. Je me gardai bien de
» lui communiquer les craintes que mon entretien
» avec le roi m'avait inspirées; je crus au contraire
» devoir soutenir ses forces et le disposer à remplir
» avec courage et dévouement le rôle qu'on voulait
» lui donner.

» Je commençai par lui dire ce que le roi et la

» reine pensaient de ses talents : ils s'étaient en effet
» étendus sur ce sujet avec beaucoup de justice et
» de discernement. Je ne lui cachai pas cependant
» la question que la reine m'avait faite sur sa par-
» ticipation prétendue aux événements des 5 et 6 oc-
» tobre. A l'instant il changea de visage; il devint
» jaune, vert, hideux : l'horreur qu'il éprouvait était
» frappante. Pour le calmer, je lui rendis compte de
» tout ce que j'avais dit à la reine pour l'éclairer
» sur ce point, et je ne pus assez lui répéter qu'elle
» était complétement convaincue de son innocence.
» Longtemps après il lui resta une pénible impression
» d'avoir pu être l'objet d'un soupçon aussi horrible.
» Quand il fut remis de cette émotion, je lui parlai
» de la confiance que le roi et la reine avaient conçue
» dans ses sentiments, dans ses opinions et ses prin-
» cipes monarchiques. Je lui dis alors qu'ils dési-
» raient savoir de lui-même quels étaient les services
» qu'il croyait pouvoir leur rendre.

» L'effet que cette ouverture produisit sur son amour-
» propre me m'échappa pas. Je vis cet homme, qui
» se croyait, avec raison, si haut placé au-dessus des
» autres, soumis cependant à cette sorte de magie
» que peuvent exercer les personnes royales lors-
» qu'elles savent se montrer bienveillantes. Quand on
» réfléchit sur la puissance, souvent irrésistible, de
» cette influence, on est en droit de blâmer les sou-
» verains qui ne savent pas en faire usage à propos.

» Je crois bien que, depuis la révolution française, » cette influence dont je parle a beaucoup perdu de » son prestige; mais, pendant la première partie de » cette révolution même, quelle que fût l'audace des » discours qu'on entendait à l'Assemblée nationale » contre le pouvoir royal, je suis convaincu que la » moitié de ces audacieux harangueurs seraient de- » venus d'ardents royalistes si le roi et ses ministres » avaient eu l'habileté de les attirer à eux. La vérité » de cette observation a d'ailleurs été suffisamment » démontrée par ce qu'on a vu plus tard.

» Mirabeau était enchanté qu'on le mît enfin à » même d'être utile au roi. Je trouvai même que » les difficultés pour arriver au succès, qu'il m'avait » si souvent présentées comme étant presque insur- » montables, s'aplanissaient trop aisément à ses yeux. » Je me gardai bien de le lui faire remarquer. Je » l'informai ensuite des dispositions dans lesquelles » j'avais trouvé le roi, et qui étaient fort raison- » nables. Louis XVI était bien loin de songer à re- » conquérir son ancienne autorité absolue : il était » parfaitement résigné sur ce que la Révolution lui » avait fait perdre du pouvoir et des droits de ses » prédécesseurs. Je pourrais dire que, sous ce rap- » port, Mirabeau était moins résigné que lui.

» En invitant Mirabeau à s'occuper de l'écrit que » j'étais chargé de lui demander de la part du roi, » je lui recommandai de ne pas s'engager dans de

» trop brillantes promesses. Quelques jours après, il » m'apporta la lettre qu'on trouvera aux pièces, sous » la date du 10 mai 1790, et qui est adressée au roi.

» C'eût été sans doute une entreprise au-dessus » des forces humaines de vouloir rétablir la monar- » chie sur les antiques bases que la Révolution avait » détruites. Il n'est pas de puissance, quelque ha- » bile et quelque vigoureuse qu'on veuille la suppo- » ser, qui eût pu y parvenir. Tout le monde en » France, depuis le roi lui-même jusqu'au dernier » de ses sujets, avait, par intention, action ou omis- » sion, pris part à cette révolution. Ce n'est que » lorsqu'elles s'aperçurent que le mouvement ne sui- » vait pas la direction qu'elles avaient voulu lui im- » primer, et que les ruines de l'édifice commençaient » à tomber sur elles, que quelques personnes firent » pour le soutenir des efforts plus dangereux qu'utiles. » Aussi, n'est-ce point, comme il le dit dans sa lettre » au roi, cette antique monarchie que Mirabeau avait » l'intention de défendre. Il songeait à la modifier, » à la régénérer, à arriver enfin à une forme de » gouvernement plus ou moins semblable à celle qui » a conduit l'Angleterre à l'apogée de sa puissance » et de sa gloire.

» La première pensée de Mirabeau était de sauver » le roi dans le bouleversement général, et de l'ar- » racher aux mains des anarchistes, qui ne pouvaient » pas manquer de devenir bientôt ses bourreaux. S'i

» y parvenait, tout n'était pas perdu ; mais où étaient » les moyens qui pouvaient assurer le succès d'une » entreprise aussi hardie ? Celui qui l'a conçue a de » grandes ressources personnelles sans doute ; mais » il est seul et ne peut agir que dans l'ombre. Il » est entouré de préventions justifiées par son passé, » de jaloux qui envient et redoutent ses talents et » qui ne lui épargnent pas les calomnies. Il a même » contre lui les représentants en apparence du pou- » voir ; car les ministres, qui devaient l'être réelle- » ment, ne le sont que fictivement, et sont, de plus, » incapables, même pour ce qui les regarde per- » sonnellement, de prendre aucune détermination » courageuse, ou du moins de la prendre à pro- » pos ; enfin, la Révolution, dont il déplore les excès, » c'est lui qui lui a donné le mouvement terrible » qu'il voudrait arrêter. Ce n'est qu'en se crampon- » nant à elle, en la suivant avec opiniâtreté dans sa » marche, qu'il peut espérer d'en changer la direction. » Pour détruire l'anarchie, il faut qu'il fasse cause » commune avec elle.

» Telle était la position de Mirabeau, qui avait » résolu de se dévouer aux intérêts du roi, même » avant d'avoir pris l'engagement contenu dans sa » lettre du 10 mai. C'était risquer sa vie, que » sans doute il eût perdue, comme tant d'autres, sur » l'échafaud, si elle ne se fût pas terminée naturel- » lement au milieu de la lutte.

» Les ministres d'alors le gênaient, entravaient sa
» marche au lieu de la seconder. Il devait faire tous
» ses efforts pour qu'ils fussent renvoyés et remplacés
» par des hommes disposés à favoriser son système.
» Voilà pourquoi on le vit si souvent attaquer les
» ministres. Une autre puissance l'embarrassait encore
» davantage, parce qu'elle était plus réelle et qu'il
» était plus difficile de s'en défaire que des ministres,
» contre lesquels il pouvait, à la première occasion,
» soulever la majorité de l'Assemblée. Cette puissance
» était M. de Lafayette. Républicain et présomptueux
» au delà de toute expression, cet homme était l'idole
» de la bourgeoisie, devenue garde nationale. Cette
» garde, bien qu'anarchique elle-même, était cepen-
» dant la seule force publique à l'aide de laquelle
» on pouvait établir un peu d'ordre au milieu de la
» confusion générale, et M. de Lafayette en était
» le commandant. En cette qualité, il était admis à
» chaque instant auprès du roi et de la reine, sous
» le prétexte de veiller à leur sûreté. Les faveurs et
» les places dont le roi pouvait encore disposer étaient
» en grande partie accordées sur ses demandes, qu'on
» n'osait lui refuser. »

IX.

La reine, la Marck, le comte de Mercy, sentaient que, pour accomplir ce plan de régénération de l'As-

semblée par elle-même, il fallait ou écarter ou conquérir Lafayette, trop puissant désormais sur Paris pour être impunément négligé.

Ils lui firent faire quelques ouvertures de coalition secrète avec l'homme d'Etat de la tribune dont ils méditaient la conquête. Lafayette, qui avait provoqué cette alliance quelques mois avant, et qui feignait de la désirer quelques mois après, fut inabordable en ce moment. Sa suprématie avait grandi son orgueil. Tout partage du pouvoir lui semblait déchéance. D'ailleurs il répugnait, comme nous l'avons dit, à laisser déteindre l'immoralité du caractère de Mirabeau sur la pureté de son propre nom. La juste estime dont il jouissait faisait partie de sa dictature. Il ne se laissa pas intimider par les menaces qu'on lui fit de guerre ouverte avec le grand orateur, qui l'écraserait de son éloquence.

« J'ai vaincu le roi d'Angleterre dans toute sa puis-
» sance, le roi de France dans toute sa majesté, le
» peuple dans sa fureur. Je ne me laisserai pas arrê-
» ter par M. de Mirabeau. »

Ces fières paroles avaient plus de pompe que de vérité. Lafayette, aide de camp de Washington, n'avait vaincu le roi d'Angleterre, en Amérique, que sous le drapeau et avec les armes du peuple américain, de Washington et du roi de France lui-même. A Versailles, il n'avait vaincu le roi de France que malgré lui; il n'avait été porté à la dictature que par une

émeute; enfin, les victimes de la place de Grève et du palais de Versailles, au 6 octobre, immolées sous ses yeux, malgré ses efforts, démentaient trop haut sa prétendue victoire sur la fureur du peuple. Il avait besoin d'un second; il ne voulait pas subir un égal. La tentative échoua encore cette fois pour le malheur de Lafayette, de Mirabeau et surtout de la monarchie représentative. Il fallut donc recourir à Mirabeau seul.

X.

La lettre qu'il avait consenti à écrire au roi avait enivré la reine d'espérance et de joie. Cette princesse se hâta de s'assurer le puissant auxiliaire que la Providence lui ramenait, en s'entretenant, dans une entrevue secrète avec le comte de la Marck, des dispositions et des désirs de son ami. Madame Thibaut, dont la discrétion ne laissait rien transpirer des mystères du palais, reçut le comte de la Marck dans sa chambre. La reine, avertie, y accourut sous un prétexte de toilette.

« Elle me confirma ce que le comte de Mercy
» m'avait dit de la satisfaction que le roi avait laissée
» éclater en lisant la lettre de Mirabeau; elle me ré-
» péta encore que le roi n'avait nul désir de recou-
» vrer son autorité dans toute l'étendue que cette
» autorité avait avant la Révolution, et que ce prince
» était bien éloigné de croire que cela fût nécessaire

» pour son bonheur personnel, pas plus que pour
» celui de son peuple; elle me questionna ensuite sur
» ce qu'il y aurait de mieux à faire pour que M. de
» Mirabeau fût content d'elle et du roi.

» Je répondis que j'y réfléchirais; mais qu'au pre-
» mier aperçu il me paraissait indispensable de lui
» assurer une honnête aisance qui lui permît, en
» s'occupant des affaires de l'État, de négliger pour
» le moment les siennes propres; que je savais qu'il
» manquait souvent du strict nécessaire, et qu'au
» reste je communiquerais mes idées à cet égard à
» la reine, la première fois que j'aurais l'honneur
» de la voir.

» Cette partie de notre conversation terminée, la
» reine me parla des temps passés. L'espoir qu'elle
» avait conçu des services que rendrait Mirabeau
» semblait avoir dérobé à ses regards les dangers qui
» la cernaient de toutes parts. Dans son confiant
» abandon, elle me donna de nouveaux témoignages
» de cette bienveillance à laquelle elle m'avait accou-
» tumé dans des temps heureux qui avaient fui,
» hélas! pour toujours. Elle se laissa même entraî-
» ner, par les souvenirs du passé, à parler de ces
» choses indifférentes qui alimentent la conversation
» habituelle de la société.

» L'entretien dura plus de deux heures sur un ton
» de gaîté qui était naturel à la reine, et qui prenait
» sa source autant dans la bonté de son cœur que

» dans la douce malice de son esprit. Le but de mon » audience avait été presque perdu de vue ; elle cher- » chait à l'écarter. Dès que je lui parlais de la Révo- » lution, elle devenait sérieuse et triste ; mais aussitôt » que la conversation portait sur d'autres objets, je » retrouvais son humeur aimable et gracieuse, et ce » trait peint mieux son caractère que tout ce que » je pourrais dire.

» En effet, » continue le confident, « Marie-Antoi- » nette, qu'on a tant accusée d'aimer à se mêler des » affaires d'Etat, n'avait aucun goût pour la poli- » tique. »

L'ami de la princesse se trompe ici d'expression. La reine n'avait pas reçu de la nature l'aptitude aux affaires d'Etat, incompatible avec sa jeunesse; mais elle en avait toujours eu l'ambition. La triste nécessité de sa situation, l'insuffisance du roi, lui faisaient en ce moment un devoir de ce goût, qui avait été jadis pour elle l'orgueil du rang suprême.

En congédiant le comte de la Marck, la reine lui dit : « La première fois que vous viendrez, il faut » que le roi vous parle; il a plusieurs choses im- » portantes à vous dire. » Elle le pria enfin de s'in- former dans le plus grand secret de ce que le roi aurait à faire en faveur de Mirabeau pour recon- naître son zèle et pour s'assurer irrévocablement son concours.

XI.

Le lendemain, le comte de la Marck communiqua cette conversation à son ami; il lui demanda franchement de faire ses conditions pour le paiement de ses dettes par le roi et pour le tribut mensuel de la cour qui lui semblerait indispensable pour son existence personnelle et pour les coopérateurs qu'il allait être obligé de coïntéresser à ses travaux.

« Peu de jours après, » raconte la Marck, « Mirabeau remit l'état complet de ses dettes. Il y en avait dont l'énonciation était au moins burlesque et qui attestaient trop bien les vicissitudes d'une vie si tristement agitée : par exemple, ses habits de noce étaient encore à payer. Le total se montait à deux cent mille francs. Je mis l'état de ses dettes de côté, et nous changeâmes de conversation. »

Reprenons les confidences de la Marck :

« Peu de jours après, » dit-il, « la reine me fit appeler. Cette fois, c'est par madame Campan, seconde femme de chambre de la reine, que je fus reçu.

» Je l'avais vue quelquefois chez la reine auparavant, mais je ne la connaissais pas. Sans beaucoup de grâce et sans physionomie, madame Campan avait cependant une certaine beauté que gâtaient toutefois ses manières et son ton prétentieux. Elle

» me reçut comme une personne de la société à laquelle j'aurais fait une visite, et me dit que la reine, étant encore occupée, ne saurait me recevoir qu'un peu plus tard.

» Elle engagea alors une conversation dans laquelle je trouvai que l'affectation et la recherche étouffaient un peu l'esprit.

» La reine cependant ne tarda pas à me faire avertir, et j'entrai chez elle.

» — En attendant que le roi vienne, me dit-elle tout de suite, je veux vous dire qu'il est décidé à payer les dettes du comte de Mirabeau. Il a d'autres intentions à ce sujet, et il vous en parlera lui-même. M. de Mercy a déjà pu vous dire que le roi était très satisfait de la lettre de M. de Mirabeau; il ne désire et ne peut désirer plus que ce que M. de Mirabeau promet dans cette lettre. Nous espérons seulement que celui-ci tiendra sa parole; nous y comptons bien, vous pouvez l'en assurer. Le roi vous demande de vous occuper du paiement des dettes et de vous charger de toute cette affaire; mais ne perdez jamais de vue que nos rapports avec M. de Mirabeau doivent rester secrets.

» Je rassurai d'abord la reine sur ce dernier point; mais quant au paiement des dettes, je la suppliai d'en charger une autre personne que moi, et lui dis qu'il lui serait facile de trouver quelqu'un d'assez

» sûr et assez discret pour lui confier cette mission.
» La reine insista pour que ce fût moi; mais, de
» mon côté, je persistai respectueusement dans mes
» représentations à ce sujet, et elle finit par céder
» à mes objections. Je lui fis observer en même
» temps qu'il était essentiel qu'elle choisît cette per-
» sonne parmi celles qui avaient l'habitude de la
» voir souvent, afin que je pusse aussi m'adresser à
» elle chaque fois que j'aurais à faire passer les no-
» tes, avertissements, etc., qui résulteraient nécessai-
» rement des relations qu'on établissait avec Mira-
» beau. Cette précaution était indispensable : sans
» cela on n'aurait pas manqué de tirer des induc-
» tions compromettantes de mes liaisons intimes avec
» Mirabeau et de mes fréquentes apparitions aux
» Tuileries. La reine, après avoir cherché, me pro-
» posa M. de Fontange, archevêque de Toulouse. Il
» était l'un de ses aumôniers et lui devait son ar-
» chevêché. Il lui était très dévoué, et elle le voyait
» ou communiquait avec lui tous les jours.

» Ce point arrêté, je fis part à la reine de mes
» réflexions sur le peu d'utilité qu'on tirerait des
» rapports avec Mirabeau, s'ils devaient se borner à
» des communications clandestines entre le roi et
» lui. J'essayai de lui faire comprendre que la pre-
» mière chose à faire serait de mettre Mirabeau en
» relation avec les ministres, pour qu'il pût, d'accord
» avec eux, défendre leurs projets dans l'Assemblée.

» La reine me répondit qu'elle croyait que cette » idée serait impraticable dans la disposition où étaient » les ministres actuels, mais que d'ailleurs je pouvais » en parler au roi, qui parut dans ce moment.

» Le roi commença par me répéter les paroles de » la reine sur la lettre de Mirabeau, qui lui avait » causé, me dit-il, une extrême satisfaction. De même » que la reine et plus qu'elle encore, il semblait avoir » dans l'avenir une confiance sans bornes. Il regar- » dait comme facile de rétablir les choses sur un » pied supportable. A cet égard, je lui dois la jus- » tice de dire qu'il exigeait peu pour lui personnel- » lement. Il pensait d'ailleurs que si les ministres » devaient à l'avenir avoir plus de difficultés et d'em- » barras, il y aurait moins de responsabilité et par » conséquent plus de tranquillité.

» Le roi voyait, dans ses relations personnelles » avec Mirabeau, un moyen de s'assurer d'avance » cette tranquillité; mais il repoussa mes observa- » tions sur la nécessité, indispensable à mes yeux, » que ces relations s'étendissent aux ministres. Etait-ce » par défiance envers ceux-ci ou envers Mirabeau? » C'est ce que je ne pus démêler, et je serais plutôt » porté à croire que c'était un effet de la faiblesse » de son caractère, qui lui permettait rarement de » prendre une résolution complète et de la suivre » dans toutes ses conséquences. Tel était le mal- » heureux Louis XVI, dont on pourrait dire que la

» Providence se trompa lorsqu'elle le fit roi à une » époque comme celle de la révolution française, » tandis qu'il aurait été un roi constitutionnel d'An- » gleterre excellent.

» Le roi me rendit l'original de la lettre de Mi- » rabeau en me disant : « Vous le garderez, ainsi » que ces quatre billets de ma main, chacun de » deux cent cinquante mille livres. Si, comme il le » promet, M. de Mirabeau me sert bien, vous lui » remettrez à la fin de la session de l'Assemblée » nationale ces billets, pour lesquels il touchera un » million. D'ici là, je ferai payer ses dettes, et vous » déciderez vous-même quelle est la somme que je » dois lui donner chaque mois pour pourvoir à ses » embarras présents. »

» Je répondis que je croyais que six mille livres » par mois le satisferaient. « C'est bien, dit le roi, je » le ferai très volontiers. » Peu après, notre confé- » rence finit, et le roi me congédia.

» Je ne tardai pas à voir le comte de Mirabeau. » Je lui annonçai qu'il recevrait six mille livres par » mois, et que toutes ses dettes, jusqu'à la concur- » rence de deux cent huit mille livres, seraient payées. » Enfin, en lui disant que le roi, très satisfait de ses » sentiments exprimés dans la lettre qu'il lui avait » adressée, se reposait avec confiance sur le zèle qu'il » y promettait, je lui dis que l'original de cette lettre » devait rester entre mes mains, ainsi que les quatre

» billets de deux cent cinquante mille livres, que je » devais conserver également.

» Je l'informai que l'intention du roi était de lui » faire remettre cette somme d'un million, si, à la » fin de la session de l'Assemblée, il avait fidèlement » rempli les engagements contenus dans sa lettre, » d'après les termes de laquelle il demandait lui-même » à être jugé. Mirabeau laissa éclater une ivresse de » bonheur dont l'excès, je l'avoue, m'étonna un peu, » et qui s'expliquait cependant assez naturellement: » d'abord par la satisfaction de sortir de la vie gênée » et aventureuse qu'il avait menée jusque-là, et » aussi par le juste orgueil de penser qu'on comptait » enfin avec lui. Sa joie ne connut plus de bornes, » et il trouvait au roi toutes les hautes qualités qui » doivent distinguer un souverain; et s'il n'en avait » pas fait preuve encore, il fallait, disait-il, s'en » prendre à d'inhabiles et sots ministres, qui n'a- » vaient pas su le représenter à la nation avec toutes » les qualités qu'il possédait; mais il n'en serait plus » de même désormais, et on le verrait bientôt oc- » cupant une situation digne de son caractère géné- » reux. Je me gardai bien de le ramener à des sen- » timents plus modérés. Je profitai au contraire de » cet élan de sa reconnaissance pour stimuler encore » le dévouement qu'il témoignait, et qui, j'en ai la » conviction, était sincère. »

XII.

Une nouvelle entrevue nocturne entre Mirabeau et le comte de Mercy, chez le comte de la Marck, cimenta ce honteux commerce qu'un grand homme faisait de son génie et par conséquent de la vérité de son caractère. Mirabeau, habitué à ces commerces de lui-même, en éprouvait si peu de pudeur qu'il se surpassa d'animation, d'éblouissements d'idées et d'éloquence familière dans l'entretien avec ses deux corrupteurs. Il enivra le comte de Mercy des perspectives de salut et de triomphe qu'il entrevoyait pour la monarchie dans son alliance avec la cour. Le comte de Mercy fit entendre à ses deux amis que le roi était décidé à changer ses ministres et à nommer un conseil dont Mirabeau, caché dans l'ombre, serait le moteur et le régulateur absolu.

La Marck remit à M. de Fontange, archevêque de Toulouse et aumônier de la reine, chargé par elle de tous les détails et de toutes les largesses de cette négociation, l'état des dettes de Mirabeau. M. de Fontange fut autorisé par le roi à payer ces dettes et à verser entre les mains de Mirabeau les six mille francs par mois convenus. M. de Fontange, homme d'une sûreté inviolable, d'une incorruptible fidélité et d'un dévouement aussi modeste que pieux au roi et à la reine, fut ainsi la main cachée qui faisait passer à

la cour les conseils de Mirabeau, et à Mirabeau les subsides de la cour.

La légèreté et la prodigalité de Mirabeau ne tardèrent pas à laisser transpirer, à la grande satisfaction de ses ennemis, quelques soupçons et quelques symptômes de corruption. Il passa, sans une transition assez ménagée aux yeux du public, de l'excès de la gêne à l'excès de l'opulence. Il était las de la misère, altéré de luxe. Comme il n'y avait point de vertu dans sa gloire, il n'estimait pas assez sa gloire elle-même pour lui sacrifier ses vices. On parlait de ses débauches de plaisirs comme on avait parlé de ses débauches de travail. Il ne compensait un de ces excès que par l'autre excès. On citait les noms de ses favorites vénales, choisies pour un jour parmi les actrices ou parmi les danseuses de la scène; il affichait ses débordements comme un témoignage de la double force de tête et de cœur dont la nature l'avait privilégié. Il aimait, comme Alcibiade, qu'on s'entretînt de ses amours et de ses heures données tour à tour ou toutes ensemble aux insomnies de l'homme d'Etat ou aux insomnies du voluptueux. Il avait loué un hôtel entier et splendide dans la rue de la Chaussée-d'Antin, près du boulevard, quartier le plus opulent et le plus animé de Paris. Au lieu d'un seul serviteur qui le servait jusque-là dans sa médiocrité, de nombreux serviteurs, une table recherchée, une bibliothèque de luxe, des tableaux, des

voitures, des chevaux, une maison ouverte à des amis et à des collaborateurs sans nombre, enfin ses dettes largement acquittées, provoquaient l'étonnement et faisaient rechercher la source d'un faste en telle contradiction avec l'existence étroite et obérée qu'on lui connaissait la veille. Il ne s'inquiétait pas lui-même de ces murmures; peut-être même, par une vanité supérieure à sa probité, ne s'affligeait-il pas d'être soupçonné d'avoir vendu cher son secours à un parti quelconque : l'impudeur glorieuse du prix de la corruption, dédaigneuse du scrupule, était un des éléments de son caractère méridional, fanfaron de vénalité, même s'il n'avait pas été vendu.

Ses amis lui remontrèrent en vain le danger d'étaler ainsi le luxe d'une situation qui ne pouvait être utile au roi et à la monarchie qu'en restant cachée. Il s'excusa, il atténua la réalité de ses dépenses, il promit de jouir avec plus de modestie des dons de la cour. Mais, le lendemain, il prêta de nouveaux prétextes aux soupçons : impuissance d'un parvenu à la fortune qui ne pouvait garder l'or de la corruption dans sa main, et qui ne se croyait riche qu'à la condition d'éblouir les autres et de s'éblouir lui-même.

XIII.

Il s'efforça, dès le premier jour, de faire sentir au

roi et à la reine la valeur du secours qu'il apportait à la monarchie par des travaux surhumains.

« Mirabeau à cette époque, » dit le témoin de sa vie, « ne s'accordait pas un instant de repos. Tantôt » à la tribune, tantôt aux Jacobins, tantôt dans son » cabinet, attentif à tout ce qui se faisait, à tout ce » qui se disait, à tout ce qui s'écrivait, dictant à ses » secrétaires, écrivant lui-même, revisant les écrits » qu'il inspirait à d'autres, provoquant dans l'inti- » mité de ses collaborateurs les discussions sur tous » les sujets, pour en faire jaillir des idées nouvelles, » s'emparant lui-même de ces idées pour les rédiger, » et par dessus tout n'oubliant pas ses plaisirs, » telle est l'idée qu'il faut se faire de cet homme » extraordinaire, que la nature semblait avoir créé » pour étonner ses contemporains par la réunion de » tant de qualités et de forces qui paraissent incom- » patibles dans le même homme. »

Presque chaque jour il faisait parvenir par le comte de la Marck et par M. de Fontange une note à la reine, notes dont la rédaction exigeait le plus grand mystère et la plus mûre réflexion.

Ces notes de la main de Mirabeau, dépositaires de ses pensées, restituées à Mirabeau par M. de Fontange après que le roi et la reine les avaient lues, remises par Mirabeau mourant au comte de la Marck, léguées par le comte de la Marck à sa mort à M. de Bacourt, diplomate digne de commenter un tel texte,

sont enfin sous les yeux de l'histoire. Elles contiennent tous les mystères, toutes les passions, tout le génie, toute la force, toute l'impuissance, toute la gloire et toute la honte de leur auteur. Nous les analyserons et nous les reproduirons par extrait ou par citation à leur date, comme le commentaire le plus vivant et le plus vrai des événements auxquels ces notes se rattachent.

XIV.

La première de ces notes dévoile, dans un langage digne de la tribune et du conseil d'un roi, les dogmes de Mirabeau sur la Révolution à accomplir et à limiter, et la préoccupation jalouse que lui inspirait en ce moment la dictature de Lafayette. L'homme d'État s'efforce de communiquer au roi et à la reine les ombrages moitié feints, moitié réels qu'il avait conçus contre cet homme dont la situation dominait le monarque et pouvait effacer tout, même le trône.

« J'ai professé, » dit-il en commençant, « les » principes monarchiques, lorsque je ne voyais dans » la cour que sa faiblesse, et que, ne connaissant ni » l'âme ni la pensée de la fille de Marie-Thérèse, » je ne pouvais pas compter sur cette auguste auxi- » liaire. J'ai combattu pour les droits du trône, » lorsque je n'inspirais que de la méfiance, et que » toutes mes démarches, empoisonnées par la ma-

» lignité, paraissaient autant de piéges. J'ai servi le
» monarque, lorsque je savais bien que je ne de-
» vais attendre d'un roi juste, mais trompé, ni bien-
» faits ni récompenses. Que ferai-je, maintenant
» que la confiance a relevé mon courage, et que
» la reconnaissance a fait de mes principes mes
» devoirs ?

» Je serai ce que j'ai toujours été : le défenseur
» du pouvoir monarchique réglé par les lois, et l'a-
» pôtre de la liberté garantie par le pouvoir mo-
» narchique. Mon cœur suivra la route que la raison
» seule m'avait tracée, ou plutôt, malgré des grâces
» inespérées, aucun sentiment nouveau n'est entré
» dans mon âme. Confondue avec le respect, la re-
» connaissance s'y trouvait déjà.

» On a dit de la Divinité que travailler, c'est la
» prier; on doit dire des rois que les servir, c'est
» reconnaître leurs bienfaits.

» Au lieu de perdre beaucoup de pages et de
» temps à rendre des actions de grâces, je conti-
» nuerai donc mes notes de circonstance avec une
» grande activité; mais je voudrais esquisser en ce
» moment un plan de conduite générale auquel je
» mets, je l'avoue, assez d'importance, parce qu'il
» est le fruit d'une très longue et très profonde
» méditation. Il s'agit des rapports de la cour avec
» l'idole du jour, le prétendu général de la cons-
» titution, le rival du monarque, M. de Lafayette.

» Le moment approche où cet examen va devenir » indispensable, et le salut du royaume, le salut du » gouvernement monarchique tient en quelque sorte » au parti pour lequel on se décidera. Que sera cet » homme devenu tout à coup, d'intrigant souple, » humble courtisan, le gardien des rois, si rien ne » l'arrête? J'écarte d'abord toute idée personnelle de » nuire, soit à M. de Lafayette, soit aux hommes » dont il voudrait faire ses ministres, et non ceux du » roi. Qu'il choisisse, dans l'affreuse tempête qui est » sur le point de nous engloutir, des pilotes habiles » capables de nous sauver du naufrage, et je me tais, » ou plutôt je suis prêt à le louer. Je sais que des » hommes dignes de l'époque à laquelle ils seraient » appelés, ayant d'autres devoirs à remplir que ceux » d'une basse reconnaissance, ne seraient pas dange- » reux au monarque. Mais je suppose que, se pei- » gnant dans ses choix, M. de Lafayette propose des » ministres ou faibles, ou inhabiles, ou ignorants, » je n'ose pas dire pervers, et c'est par rapport à de » tels hommes que je vais examiner si la nécessité » où l'on croit être de composer avec M. de La- » fayette n'est pas une erreur évidente, une idée qui » séduit parce qu'on ne se donne pas la peine de » l'approfondir.

» La force de M. de Lafayette tient à la confiance » qu'il inspire à son armée. Il n'inspire cette con- » fiance que parce qu'il semble partager les opi-

» nions de la multitude. Mais comme ce n'est pas » lui qui dicte ces opinions, comme la ville de Pa- » ris est celle de tout le royaume où l'opinion pu- » blique, dirigée par une foule d'écrivains et par » une plus grande masse de lumières, est le moins » au pouvoir d'un seul homme, il s'en suit que » M. de Lafayette, n'ayant acquis son influence qu'en » se mettant au ton de Paris, sera toujours forcé, » pour la conserver, de suivre le torrent de la mul- » titude. Quelle barrière pourrait-il lui opposer? Un » général des gardes nationales, si ses principes n'é- » taient pas ceux de son armée, ne serait-il pas » bientôt sans soldats et sans pouvoir? Il est facile » par là de prévoir quelle sera toujours sa con- » duite. Craindre et flatter le peuple, partager ses » erreurs par hypocrisie et par intérêt, soutenir, soit » qu'il ait tort ou raison, le parti le plus nombreux; » effrayer la cour par des émotions populaires qu'il » aura concertées, ou qu'il fera craindre pour se » rendre nécessaire; préférer l'opinion publique de » Paris à celle du reste du royaume, parce que sa » force ne lui vient pas des provinces : voilà le cer- » cle souvent coupable et toujours dangereux dont il » lui sera impossible de sortir, voilà sa destinée tout » entière.

» Cet homme, quoique sans démagogie, sera donc » redoutable au pouvoir royal aussi longtemps que » l'opinion publique de Paris, dont il ne peut être

» que l'instrument, lui en imposera la loi. Or, puis-
» qu'en supposant que le royaume revienne à des
» idées plus saines sur la véritable liberté, la
» ville de Paris, comme la plus exaltée, sera la der-
» nière à changer de principes, M. de Lafayette est
» donc celui de tous les citoyens sur lequel le roi
» peut le moins compter, celui qui, même en les re-
» connaissant, sera le dernier à professer les princi-
» pes du gouvernement monarchique.

» Qu'est-ce donc faire que donner des ministres à
» M. de Lafayette? C'est vouloir que tout le royaume
» se mette à l'unisson de Paris, au lieu que le seul
» moyen de salut est de ramener Paris par le royaume.
» C'est vouloir que M. de Lafayette, joignant à ses
» propres moyens toute l'influence du pouvoir exécu-
» tif, devienne, quand il lui plaira, chef de l'armée,
» commandant de toutes les gardes nationales, lieu-
» tenant général du royaume, distributeur de toutes
» les grâces, et premier ministre avec des ministres
» pour commis, c'est-à-dire qu'en même temps esclave
» et despote, sujet et maître, il serait le plus redou-
» table des tyrans.

» Mais M. de Lafayette, qui se croirait détrôné lors-
» qu'il ne serait que remis à sa véritable place, ne
» deviendrait-il pas redoutable aux nouveaux mi-
» nistres?

» C'est ici l'erreur que je dois démontrer. »

Et après avoir démontré que si le roi retirait la

main que lui et ses ministres prêtaient à Lafayette pour le grandir à leurs dépens, ce général cesserait bientôt d'être redoutable,

« Quels sont ses succès, » dit-il, « avec tous ces » moyens? Que serait-ce donc si, réduit à ses propres » forces, il ne pouvait plus ni séduire par les ri- » chesses ni corrompre par le crédit, s'il n'avait, en » un mot, que l'inertie de sa pensée et la nullité de » son talent? Non, jamais un tel homme, borné au » commandement d'un corps de garde nationale su- » bordonné à la municipalité de Paris, surveillé par » le corps législatif et sans faveur auprès du roi, ne » pourrait être redoutable. Alors, s'il n'a que de » l'ambition, il quitterait de lui-même sa place; alors » ses auxiliaires d'aujourd'hui, trompés dans leurs » espérances, seraient les premiers à l'abandonner; » alors le prétendu héros s'évanouirait. »

L'écrivain terminait cette première note en conseillant au roi de confier son trône et l'armée au marquis de Bouillé, général d'un caractère sûr, d'une opinion monarchique et constitutionnelle, estimé des troupes, honoré même des factieux, sévère contre l'indiscipline, incapable de trahir ni le roi par cajolerie au peuple, ni le peuple par complaisance à la cour, ni ses devoirs par popularisme, ni l'ordre par impéritie. Bouillé, qui possédait en effet toutes ces qualités, commandait alors à Metz. Il était le seul des généraux qui eût su maintenir intact et incorruptible

aux embauchages le corps d'armée considérable dont il avait le commandement sur les frontières du Nord.

XV.

Le jour où Mirabeau envoyait cette note éloquente et juste contre la double dictature de Lafayette, il écrivait à la Marck dans un billet du soir :

« J'ai vu hier l'homme aux indécisions (Lafayette) » chez le duc de Larochefoucauld. Je démontrai à » lui et à ce comité, ce qui est très vrai, qu'ils » n'ont ni dans la tête, ni dans le cœur, ni dans » l'âme aucun élément de sociabilité politique. Je les » trouvai tout émus de la motion contre les cordons et » la noblesse héréditaire et voulant arranger un plan » de bataille que je tournai en ridicule. Il n'y a » rien à faire avec ces roquets que de les laisser » japper d'une manière si discordante. Quand le roi » sera las d'être prisonnier, nous verrons. Mais sou- » venez-vous, vous dont je sais que le crédit aug- » mente tous les jours aux Tuileries, qu'il ne faut » en aucun cas et sous aucun prétexte être le con- » fident ni le complice d'une évasion, et qu'un roi » ne s'en va qu'en plein jour quand c'est pour re- » venir roi. »

La situation de Mirabeau le rejetait de plus en plus dans la dissimulation. La duplicité même des âmes naturellement franches résulte toujours de ces alliances

occultes qui commandent le mensonge en imposant le secret. Son ami lui rappelait un jour dans l'intimité le mot de Bacon, dont le génie et la vénalité rappelaient tant Mirabeau lui-même : « *Un peu de* » *philosophie éloigne de la religion. Beaucoup de phi-* » *losophie y ramène.* » Et il appliquait le mot à la monarchie. Mirabeau battit des mains à l'application, en exagérant encore la pensée de son confident. « Mais » ce n'est plus de cela qu'il s'agit maintenant, » dit-il. « Aucun homme seul ne sera capable de ramener » les Français au bon sens : le temps seul peut re- » mettre l'ordre dans les esprits. Avec ce peuple, il » ne faut jamais ni trop présumer ni trop désespé- » rer. Aujourd'hui les Français sont malades, très » malades; il faut les traiter avec précaution. »

Sa seconde note au roi et à la reine revient avec plus de force sur Lafayette, et dicte le langage que la reine doit tenir à ce protecteur.

XVI.

« Il ne faut pas se déguiser que la crise politique » est au comble et se complique d'une manière très » effrayante, » dit-il, en frappant, dès le premier mot, le roi et la reine d'une salutaire terreur.

« D'abord l'armée donne des instruments de bri- » gandage à quiconque voudrait faire le métier de » voleur en grand. Mandrin peut aujourd'hui devenir

» roi d'une et même de plusieurs provinces. On est
» averti que plusieurs grandes villes, et Marseille en
» particulier, tremblent de la multitude d'étrangers
» qui y affluent de toutes parts.

» Vient ensuite la scène qu'ouvre la démence
» d'hier au soir, dont Lafayette a été ou bêtement
» ou perfidement, mais entièrement complice; dé-
» mence que je regarde comme le brandon de la
» guerre civile, par les excès et les violences de tout
» genre dont un décret, plus insensé encore par la
» manière dont il a été rendu que par ses disposi-
» tions, et qui crée évidemment plusieurs années
» de troubles, deviendra la cause inévitable.

» En troisième lieu, la guerre, qui va déchaîner
» toutes les calamités, et qui, faite follement, sans
» système, sans argent, sans discipline, sans aucune
» possibilité de succès, établira sur chaque vaisseau
» et dans chaque régiment une potence, et consti-
» tuera le roi et la reine dans une responsabilité
» vraiment individuelle.

» Je ne crois pas que le trône, et surtout la dy-
» nastie, aient jamais couru un plus grand danger.
» Sans doute il est encore des ressources. La cor-
» respondance de M. de Mirabeau, depuis qu'il la
» pousse avec une grande activité, lui en découvre
» tous les jours. Il ne faut pas croire que les pro-
» vinces soient, je ne dis pas à la température de
» Paris (peut-être sont-elles encore plus exaltées),

mais à son immoralité profonde, à son mépris pour
» la propriété, à son insatiable désir de tout boule-
» verser, de tout prendre, de tout ravir; enfin, l'excès
» ne peut pas aller plus loin, et, par conséquent, il
» y aura bientôt rémittence à cette fièvre chaude, ou,
» ce qui revient à peu près au même, complica-
» tion de maladie, d'où résultera la guérison ou la
» mort.

» Il n'est plus temps, » ajouta-t-il, « de se confier
» à demi ni de servir à demi. On a assez de preuves
» que Lafayette est également ambitieux et incapable.
» Il va se faire faire généralissime, c'est-à-dire se
» faire proposer le généralat, c'est-à-dire encore
» recevoir la dictature de fait, de ce qui est la nation
» ou ce qui a l'air de la nation. Tout son projet,
» quant à présent, est là. Un plan, il n'en a pas; des
» moyens, il les reçoit de la main de chaque journée.
» Sa politique est tout entière à susciter une telle
» fermentation chez les voisins, qu'on lui laisse la
» faculté d'étendre sur tout le royaume l'influence
» de la populace de Paris. Il n'y a de ressources à
» cet ordre de choses que l'imbécillité de son carac-
» tère, la timidité de son âme et les courtes dimen-
» sions de sa tête. Le roi n'a qu'un homme, c'est
» sa femme. Il n'y a de sûreté pour elle que dans le
» rétablissement de l'autorité royale. J'aime à croire
» qu'elle ne voudrait pas de la vie sans sa couronne;
» mais ce dont je suis bien sûr, c'est qu'elle ne con-

» servera pas sa vie si elle ne conserve pas sa couronne.
» Le moment viendra, et bientôt, où il lui faudra » essayer ce que peuvent une femme et un enfant à » cheval : c'est pour elle un malheur de famille; » mais, en attendant, il faut se mettre en mesure; » il ne faut pas croire pouvoir, soit à l'aide du ha- » sard, soit à l'aide de combinaisons, sortir d'une crise » extraordinaire par des hommes et des moyens or- » dinaires : il faut que la reine parle à Lafayette, en » tiers avec le roi, préparé et résolu, et lui dire :
« Vos fonctions absorbent entièrement vos facultés » individuelles, parce que les forces physiques d'un » homme ne sont celles que d'un homme, et que le » danger de tous les moments nécessite l'emploi de » tous vos moyens personnels et de tout votre temps. » Vous êtes obligé de vous en rapporter, pour les » affaires politiques, et en général pour le gouver- » nement proprement dit, à vos entours, et vos en- » tours sont faibles, et vous attendez pour vous ren- » forcer un nouveau ministère, et notre perte, à » nous, est évidemment dans l'attente. Il faut donc » vous renforcer. Vous avez et nous avons la con- » viction qu'outre le talent, M. de Mirabeau est le » seul homme d'État de ce pays-ci, que nul n'a » son ensemble, son courage et son caractère. Il est » évident qu'il ne veut pas aider à nous achever; il » ne faut pas s'exposer à ce que les circonstances le » contraignent à le vouloir; il faut qu'il soit à nous.

» Pour qu'il soit à nous, il faut que nous soyons à » lui. Il lui faut un grand but, un grand danger, » de grands moyens, une grande gloire. Nous voici » résignés ou résolus à lui donner la confiance du » désespoir. Je vous demande, j'exige, que vous vous » accoupliez de M. de Mirabeau, mais en entier, mais » journellement, mais ostensiblement, mais dans » toutes les affaires. Il faut que nous ayons son avis » avec le vôtre. Il faut que nous puissions nous dire : « Ces deux hommes-là ne sont qu'un. Ce qui est » délibéré et convenu entre eux deux est notre vo- » lonté, et cette volonté, nous périrons ou elle sera » exécutée. »

» Que fera Lafayette ? Un rapprochement politique, » mais pourtant un rapprochement qui aura l'appa- » rence de l'intimité, et qui donnant à M. de Mira- » beau, à un certain degré, le secret des affaires, lui » fournira les moyens de circonvenir pendant la fédé- » ration l'influence de Lafayette.

» A la vérité, répond-il, les amis de Lafayette » travailleront sourdement Mirabeau dans l'opinion, » mais d'abord beaucoup moins une fois la coalition » avouée ; ensuite Mirabeau prendra immédiatement » la direction des brochures, des feuilles, des jour- » naux, direction beaucoup plus capitale qu'on ne » saurait le croire. Il accaparera de fait la corres- » pondance, ce qui est beaucoup ; il aura la grande » main sur les choix, ce qui est plus encore ; mais,

» ce qui est tout pour arriver à l'exécution d'un
» plan, c'est que la participation de M. de Mirabeau
» une fois avouée des deux partis, il peut, à tous les
» moments, consulter, s'enquérir, conseiller, dicter,
» ce qui n'empêche pas qu'il faille le plus tôt possible au conseil un homme sûr, dans ce sens de
» fidèle et intelligent rapporteur de ce qui s'y passe,
» et un auprès du roi, entièrement obscur, et son
» bibliothécaire privé, même sans titre, mais capable
» d'être à tous les moments le truchement et le commentateur de M. de Mirabeau.

» Voilà les premiers éléments sans lesquels M. de
» Mirabeau ne peut rien que gaspiller ou paralyser
» ses moyens personnels, dans un moment où sa
» force est son existence. Voilà les premiers éléments
» sans lesquels il ne peut servir, continuât-il à le
» vouloir, quand tout est évidemment perdu. En un
» mot, la crise est au comble; plus de demi-partis :
» ils ne sont qu'une périlleuse faiblesse. »

XVII.

Consulté dans le même temps par le roi sur la conduite à tenir envers le duc d'Orléans, expulsé par Lafayette, et qui sollicitait de la cour l'autorisation de revenir à Paris, il écrit sa septième note, chef-d'œuvre de sagacité politique, où la tactique de Machiavel éclate dans la langue de Mirabeau :

« Est-il probable ou non que le duc d'Orléans
» reviendra à Paris ? — C'est ce qu'il est inutile
» d'approfondir.

» Faut-il l'empêcher d'y venir ? Comment doit-on
» le traiter s'il revient ? — Voilà seulement ce qu'il
» faut examiner.

» L'empêcher de revenir serait une fausse mesure.
» D'abord ce serait s'y prendre bien tard ; en second
» lieu, de tous les obstacles que l'on mettrait à son
» retour, il n'en est aucun capable de l'arrêter, s'il
» avait un parti pris ; et c'est toujours une grande
» faute d'ordonner quand on n'est pas sûr de l'o-
» béissance. Enfin les obstacles pouvant être regar-
» dés par le peuple comme une persécution de la
» cour, changeraient le retour du prince en victoire
» contre les ministres ; les obstacles créeraient des
» dangers dans un événement qui par lui-même n'en
» a aucun. Ceci sera plus facile à montrer en exa-
» minant la conduite qu'il conviendra de tenir dans
» le cas de son retour.

» L'ancien parti du duc d'Orléans n'existe plus,
» outre que les circonstances et les prétextes ne sont
» plus les mêmes ; ce parti cherchait un chef, et ce
» prince n'est plus qu'un fantôme.

» Le parti connu sous le nom des Jacobins n'a ja-
» mais été celui du duc d'Orléans ; c'est cependant
» le seul qui puisse le rechercher, le seul dont il
» pût s'étayer. Or cette probabilité, la seule à la-

» quelle on doive s'arrêter, indique parfaitement la
» conduite qu'il faut tenir :

» Traiter assez bien le duc d'Orléans pour qu'il
» n'ait pas le droit de se plaindre de la cour, ou l'a-
» néantir parce que c'est lui ôter tout moyen de se
» jeter dans un parti.

» Si, en continuant d'avoir des liaisons avec la
» cour, il se jetait dans les Jacobins, son influence
» serait beaucoup moindre, parce que son parti s'en
» défierait.

» Si les Jacobins l'adoptaient malgré de telles liai-
» sons, ce parti se perdrait lui-même dans l'opinion
» des démocrates, outre que le prince n'est pas assez
» délié pour savoir contenter son parti, si on ne lui
» fournit pas à la cour des prétextes de se plaindre.

» Dans tous les cas, si, n'ayant aucun prétexte de
» se passer de la cour, il se jetait en forcené dans
» le parti des démocrates, on lui ôterait, en le mé-
» nageant, le seul mérite qu'il peut avoir, celui d'un
» prince persécuté.

» La mesure que l'on indique a encore deux au-
» tres avantages. Le prince à la cour sera un em-
» barras de plus pour Lafayette; ces deux ennemis,
» en présence l'un de l'autre, se contiendront respec-
» tivement.

» D'un autre côté, on ne sait point assez jusqu'à
» quel point, dans les événements que l'anarchie
» nous prépare, il sera nécessaire de présenter pour

» oriflamme le nom d'un prince de la famille royale,
» et de l'enlever aux factieux. Une conduite mesu-
» rée est donc nécessaire sous ce rapport.

» Elle l'est d'autant plus qu'une persécution appa-
» rente semblerait aujourd'hui l'ouvrage de Lafayette
» et donnerait au premier pour amis tous les en-
» nemis du second, et que les esprits s'aigriraient
» de plus en plus; qu'on donnerait un chef au
» parti qui est sans chef; que Lafayette deviendrait
» plus que jamais celui de la cour, et par cela
» même, tout retour à un meilleur ordre de choses
» serait impossible.

» Les ménagements que l'on indique ne sont d'au-
» cun danger. Le duc d'Orléans est méprisé des
» provinces : on y connaît son incapacité, sa légè-
» reté. Paris connaît son immoralité. Que craindre
» d'un tel homme? La seule précaution qu'il faut
» prendre est de ne pas lui donner des forces qu'il
» n'a pas. Le servir, c'est l'affaiblir; le ménager,
» c'est le tuer, lui et son parti.

» J'hésite d'autant moins à donner ce conseil qu'il
» sera toujours tenu de changer de conduite selon
» les circonstances. Mais dans ce premier moment je
» crois que le roi devrait se borner à dire : *Je vous*
» *vois, je vous verrai avec plaisir; mais je désire que*
» *que votre nom ne soit plus dans la bouche des factieux.*

» Cette marque de bonté du roi l'enchaînera; sa
» paix avec la cour ôtera toute apparence aux Jaco-

» bins de s'en emparer. La crainte de perdre ses » apanages dans un bouleversement total le retien» dra, et si Lafayette éprouve un embarras de plus, » je ne vois pas grand mal à cela. »

A la suite de cette note, Mirabeau sollicitait une entrevue avec la reine. M. de Fontange la faisait espérer en ces termes au comte de la Marck dans un billet du 1er juillet au soir :

« Je reçois dans le moment, monsieur le comte, » un billet par lequel on me mande qu'il y a quelque » embarras pour l'entrevue de demain, à l'heure » convenue, et on propose de la renvoyer à samedi » matin, huit heures et demie. Je n'y vois que l'in» convénient du grand jour. D'ailleurs il est certain » qu'à cette heure-là il y aura peu de monde, et que » peut-être elle vaut mieux sous ce rapport que l'heure » du soir. On me demande aussi une chose que j'ai » oublié de dire à M. de Mirabeau.

» On est décidé à revenir ici dimanche, mais on » voudrait revenir passer à Saint-Cloud les trois pre» miers jours de la semaine prochaine, d'abord parce » qu'on aime Saint-Cloud, 2° parce que pendant les» dits jours, les élections de Paris auront lieu et qu'on » croit plus convenable de n'être pas ici. Cependant » on veut faire pour le mieux et on veut savoir... »

La conclusion de chacune de ces notes était toujours de l'or et de l'or!... Mirabeau en voulait à pleines mains pour contre-balancer, par les largesses de la

cour confiées à ses propres mains, l'or de la cour qui passait par les mains de Lafayette pour solder les défenseurs de l'ordre. C'est ce même or qui passa d'urgence alors par les mains de Danton, incertain encore s'il accomplirait mieux la Révolution en la contenant qu'en la faisant éclater en convulsions populaires. Les cinquante mille francs par mois pour lui-même et les trois cents francs par mois pour son copiste (M. Comps, dont il fallait payer la discrétion) étaient loin de suffire à ses services d'homme d'Etat et à ses prodigalités d'homme de plaisir.

XVIII.

Mais le roi et la reine ne se fiaient pas tellement à la discrétion de Mirabeau qu'ils ne recourussent secrètement à des directions contraires. Ces conseils, plus intimes, neutralisaient souvent ceux de Mirabeau. Bergasse, orateur médiocre, publiciste obscur, plus sectaire que politique, ami de Mounier et du comte de Virieu, était une sorte d'oracle énigmatique, associant dans ses pensées quelques doctrines de libertés provinciales avec l'autorité d'un droit divin et préexistant dans les trônes, et surtout avec un mysticisme religieux qui cherchait le salut dans le miracle, au lieu de le chercher dans la raison. Bergasse professait alors les théories que le philosophe de Maistre et son école professèrent de nos jours, le

mépris du raisonnement, l'horreur du progrès, la politique inspirée par révélation surnaturelle aux princes et imposée par la force aux nations, quiétisme de la servitude, complaisants pour les rois, insolents pour les peuples.

Dans le désespoir, on étend la main au hasard sur toutes les théories et sur tous les hommes, pour saisir une espérance, une consolation, un salut. Le désespoir des courtisans avait donné au roi Bergasse pour oracle secret de sa politique. La foi pieuse de Louis XVI, quoique douce et éclairée, s'était exaltée en lui par le malheur. Elle le prédisposait à trouver quelque sagesse dans un parti qui parlait au nom de Dieu, et qui lui offrait, pour hommes d'État, de prétendus prophètes. Le surnaturel est le refuge des imaginations qui n'ont plus rien à attendre des réalités. La reine elle-même, bien que peu accessible au mysticisme, se complaisait dans les nuages de cette politique d'illuminés. Mirabeau découvrit le mystère et s'indigna.

« Je viens de découvrir, » écrivit-il à l'instant à son confident, « le secret infiniment important que » vous me garderez, mais qui est mal couvert, puis- » que je l'ai dévoilé. C'est Bergasse qui conseille en » ce moment et qui pousse la cour. J'ai même (et » ceci est capital au plus haut degré) la copie de la « lettre que le roi doit écrire à l'Assemblée. Cette » lettre, vraiment extravagante, politiquement par-

» lant, est tellement téméraire que le plus audacieux » des hommes, à la place du roi, ne l'écrirait pas, » s'il était dans son bon sens. Cette pièce ne m'était » pas connue lorsque j'ai fait la note, et je n'y ai » raisonné qu'en thèse générale et non dans la con- » naissance et le développement de cette proposition » particulière. Pourtant, en la recevant, j'y ai adopté » quelques mots, mais vagues, parce que je n'ai pas » voulu avoir l'air, avec la cour, de connaître l'anec- » dote de Bergasse, avant d'en avoir causé avec vous; » car je ne ferai pas la sottise que fait le royal bétail, » et quand je reconnais la lumière, la droiture et » le dévouement d'un homme, je ne me déciderai à » rien de grave sans le consulter, et je ne le con- » sulterai pas toujours pour ne jamais rien faire de » ce qu'il dit. C'est donc au baquet mesmérique, » c'est donc sur le trépied de l'illumination qu'ils » vont chercher un remède à leurs maux! Mon Dieu, » quelles têtes! qui ne peuvent pas se dire: Le se- » cours et les conseils de tous ces gens-là, secondés » de toute notre puissance encore debout, n'a pas » pu empêcher nos défaites, et elle nous ferait vaincre » maintenant que tout est perdu! O démence!... »

Cette découverte découragea momentanément Mirabeau de seconder une cour qui lui préférait un tel homme, et qui faisait servir la force exécutive, qu'il voulait restaurer dans les mains du roi, aux théories d'un despotisme et d'une théocratie dont il avait pitié.

Il se plaignit, il gronda; mais il était lié par sa reconnaissance et par sa simonie. Il continua à conseiller, à éclairer, à avertir.

Cependant, cette conviction du dédain qu'on faisait aux Tuileries de sa puissance et la déférence qu'on y montrait pour ces médiocrités d'esprit, lui firent reporter sa pensée sur la nécessité d'une alliance avec Lafayette. Il aspirait plus que jamais à être reçu en entrevue secrète par la reine, afin d'éblouir face à face cette princesse de la splendeur de ses idées, de l'enchaîner par la persuasion de son éloquence, de la convainere par les larmes de son repentir et de son attachement, afin surtout de prendre par elle sur le roi l'ascendant décisif que la reine seule pouvait donner sur son mari à un conseiller politique.

La reine, instruite par M. de Fontange de ce désir, craignait et désirait à la fois cette entrevue. D'un côté, il fallait la cacher à Lafayette, jaloux de la direction absolue que la reine affectait par force de lui remettre; d'un autre côté, Marie-Antoinette, si souvent offensée par le grand tribun, accoutumée à voir en lui le poignard du 6 octobre levé sur son nom du haut de la tribune et peut-être sur sa poitrine dans son palais, s'alarmait de se livrer trop complétement à un confident qui deviendrait son maître. Elle faisait cependant espérer cette grâce à Mirabeau; mais elle en ajournait la possibilité à une autre époque.

XIX.

Pendant que cette coalition, d'abord sourde, bientôt perfide, de Mirabeau avec la cour se nouait ainsi, reprenons les discussions de l'Assemblée et le rôle public qu'y ressaisissait le tribun de la nation et l'allié de la cour. Une lettre au roi, dans laquelle M. de Laporte, intendant de son trésor secret et agent des intrigues de la cour, rend compte à ce prince d'une conversation qu'il a eue avec Mirabeau, montre comment le grand orateur décomposait lui-même l'Assemblée.

« Trois classes d'hommes la composent, » disait-il à M. de Laporte : « la première, qui ne compte guère » que trente membres, hommes forcenés, qui, sans » avoir de but fixe, opineront toujours, par nature » et par excès, contre l'autorité royale et contre le » retour à l'ordre;

» La seconde compte environ quatre-vingts mem- » bres : ceux-ci ont des principes plus monarchiques, » mais sont peut-être encore trop imbus du premier » système de la révolution ;

» La troisième classe, de gens qui n'ont pas d'o- » pinion à eux et qui suivent l'impulsion que leur » donnent ceux qu'ils ont pris pour leurs guides, » leurs oracles.

» C'est, » dit-il, « l'Assemblée qu'il faut travailler;

» la circonstance devient favorable, par les excès aux-
» quels se porte la première classe.

» Trois partis divisent aujourd'hui Paris :

» Celui des aristocrates ;

» Celui de cinq à six Jacobins, qui paraissent au-
» jourd'hui réunis à la faction d'Orléans ;

» Celui de M. de Lafayette.

» Rien sur le premier.

» Le second n'est qu'atroce, et par son atrocité
» même, moins dangereux : il se perdra lui-même.

» Il n'en est pas de même du troisième : il est
» marqué par une suite de manœuvres qui prouvent
» un plan dont on ne s'écarte pas. Il affiche l'at-
» tachement au roi et à la royauté; ses sentiments
» masquent le républicanisme. Enfin, ce parti réunit
» la fausseté et l'intrigue aux grands moyens que les
» circonstances lui donnent.

» La position du roi est d'autant plus critique, que
» Sa Majesté est trahie par les trois cinquièmes des
» personnes qui l'approchent. Elle exige la dissimu-
» lation en grand, qui, ôtant toute prise aux malveil-
» lants, peut acquérir au roi et à la reine une grande
» popularité.

» Il y aurait, selon lui, le plus grand danger à
» dissoudre aujourd'hui l'Assemblée : elle n'est pas
» assez usée dans l'opinion. »

C'est au sein d'une telle assemblée que Mirabeau
avait à la fois à continuer sa renommée de promo-

teur de la liberté, à restaurer le pouvoir royal par les mains qui venaient de le détruire, à professer les principes que la cour soldait sur ses lèvres, à décréditer machiavéliquement ses décrets par l'excès de leur conséquence, et à ménager sa propre popularité, prérogative de son génie, qui faisait seul toute sa force.

XX.

L'Assemblée, après avoir détruit cette inquisition politique et cet arbitraire sur la liberté des citoyens qu'on appelait les lettres de cachet, devait approfondir les questions fondamentales qu'elle avait posées seulement ou résolues provisoirement dans les mois précédents. Le calme momentané de Paris, pendant les mois de mars et d'avril, laissa le sang-froid nécessaire à ces grands débats.

Elle acheva d'organiser, sur les bases d'élections que nous avons tracées dans le livre précédent, le système judiciaire et le système de l'organisation militaire de l'armée. Elle reprit, sur la proposition de M. de la Fare, évêque de Nancy, la plus délicate et la plus irritante des délibérations : la délibération sur la conscience de l'État. Effrayé de l'abolition des ordres religieux, milice de l'Église dominante, et de la vente de ses biens territoriaux, solde immense et gage de perpétuité, le haut clergé voulait au moins arracher

à la révolution qui s'accomplissait le titre d'*Église nationale*, afin de revendiquer un jour légalement, en vertu de ce titre, le droit ou de tolérer ou de proscrire les autres croyances, et de conserver la domination sur les âmes par l'autorité des lois.

Le comité ecclésiastique, qui avait touché trois fois à la religion dans ses institutions temporelles, avait timidement abordé cette question, la plus vitale de toutes pour la philosophie de la Révolution, dont la liberté de conscience était le but le plus haut et le plus saint.

Un ancien chartreux, dom Gerles, révolutionnaire d'idées, chrétien et catholique de dogmes, faisait partie de ce comité. Il le justifia de son hésitation en disant que, pour confondre les ennemis de la Révolution, calomniateurs de l'Assemblée, qui prétendaient la couvrir d'impiétés, il fallait décréter que la religion catholique, apostolique et romaine était et demeurait à perpétuité la religion de la nation, et que son culte serait le seul public autorisé en France.

Le parti philosophique demanda l'ajournement sous de vains et hypocrites prétextes. L'évêque de Clermont s'indigna d'un ajournement qui semblait présager un doute. Le parti monarchique, qui cherchait maintenant ses alliés dans l'Église, couvrit l'orateur d'applaudissements. Charles de Lameth n'osa cette fois le réfuter qu'en alléguant le danger d'une telle discussion pour la paix publique, pendant que tant de

passions cherchant des brandons partout s'agitaient dans l'empire. L'Assemblée, cédant au désir de se populariser par un sacrifice de la conscience à la politique, écarta les objections du parti philosophique, et ouvrit le lendemain la discussion. Le baron de Menou, qui devait plus tard adopter la religion du prophète arabe Mahomet, ou par conviction ou par dédain de ses dogmes, commença comme tous les orateurs par une profession de foi personnelle aux dogmes seuls véritables, dit-il, de la religion de ses pères; mais après avoir mis de côté sa propre conviction, il plaida avec force pour la libre conviction des autres.

« Ma conviction, » dit-il, « en faveur de cette ré-
» ligion est la forme du culte que je rends à l'Être
» suprême. Est-elle, peut-elle être l'effet ou le résultat
» d'un décret ou d'une loi quelconque? Non, sans
» doute. Ma conscience et mon opinion n'appartiennent
» qu'à moi seul, et je n'ai de compte à en rendre
» qu'au Dieu que j'adore. Ni les lois, ni les gouver-
» nements, ni les hommes n'ont, sur cet objet, aucun
» empire sur moi. Je ne dois troubler les opinions
» religieuses de personne, personne ne doit troubler
» les miennes; et ces principes sont solennellement
» consacrés dans votre déclaration des droits, qui
» établit entre tous les hommes l'égalité civile, po-
» litique et religieuse. Et pourquoi voudrais-je donc
» faire, de cette religion que je respecte, la religion

» dominante de mon pays? Si les opinions et les
» consciences ne peuvent être soumises à aucune loi,
» si tous les hommes sont égaux en droits, puis-je
» m'arroger celui de faire prévaloir ou mes usages,
» ou mes opinions, ou mes pratiques religieuses? Un
» autre homme ne pourrait-il pas me dire: Ce sont
» les miennes qui doivent avoir la préférence, c'est
» ma religion qui doit être la dominante, parce que
» je la crois meilleure?... Et si tous les deux nous
» mettions la même opiniâtreté à faire prévaloir nos
» opinions, ne s'ensuivrait-il pas nécessairement une
» querelle qui ne finirait que par la mort d'un de
» nous deux, peut-être par celle de tous deux? Et
» ce qui n'est qu'une querelle entre deux individus
» devient une guerre sanglante entre les différentes
» portions d'un peuple.

» Le mot dominante n'entraîne-t-il pas l'idée d'une
» supériorité contraire aux principes de l'égalité, qui
» fait la base de notre constitution? Sans doute, en
» France, la religion catholique est celle de la ma-
» jorité de la nation; mais n'y eût-il qu'un seul indi-
» vidu qui en professât une différente, il a le même
» droit à l'exercer, pourvu qu'il ne nuise ni à la
» religion de la majorité, ni à l'ordre public, ni au
» maintien de la société; de tout le reste il n'en doit
» compte qu'à Dieu. Dans tout État où l'on suit les
» vrais principes de la morale et de la raison, il ne
» peut donc y avoir de religion dominante.

» Qu'on daigne ouvrir les annales de l'histoire et » surtout celles de la France. De quels malheurs les » guerres de religion n'ont-elles pas accablé ce beau » royaume ! De quelles atrocités n'ont-elles pas souillé » les règnes de plusieurs de nos rois, depuis Fran- » çois Ier jusqu'à Louis XIV ! Je suis loin de les at- » tribuer exclusivement à la religion catholique : toutes » ces horreurs sont le résultat inévitable des que- » relles entre toutes les espèces de religions. Mais » détournons les yeux de dessus ces horribles monu- » ments du fanatisme religieux, et couvrons d'un » voile cette partie déshonorante de notre histoire.

» Ministres d'un Dieu de paix, qui ne veut établir » son empire que par la douceur et la persuasion, » qui vous a donné de si grands exemples de tolé- » rance et de charité, voudriez-vous, pourriez-vous » vouloir allumer le flambeau de la discorde ? Vou- » driez-vous que l'Assemblée nationale devînt l'ins- » trument du malheur et peut-être de la destruction » des peuples ? Oh ! non ; un zèle mal entendu a pu » vous égarer un instant : rendus à vous-mêmes, » rendus à votre saint ministère, vous chercherez » par vos exemples, par vos vertus, à étendre la re- » ligion que vous professez ; ce ne sera pas par une » loi que vous fixerez sa supériorité. Dieu, oui, Dieu » lui-même n'a-t-il pas dit que, malgré tous les » efforts des hommes, sa sainte religion s'étendrait, » prendrait des accroissements et finirait par em-

» brasser l'univers entier? N'a-t-il pas dit que *les*
» *portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle?*
» Et vous voudriez, par un décret, confirmer ces
» paroles sublimes du créateur du monde!

» Si, comme je n'en doute pas, vous êtes persuadés
» de la vérité de cette religion dont vous êtes les
» ministres, pouvez-vous craindre qu'elle s'anéan-
» tisse? Pouvez-vous croire que les volontés et les
» lois de la Providence aient besoin du secours de
» nos décrets? Ne serait-ce pas au contraire porter
» atteinte au respect que nous lui devons? Ne se-
» rait-ce pas vouloir nous assimiler à Dieu même,
» et la religion n'est-elle pas indépendante de tous
» les efforts de l'esprit humain?

» D'ailleurs, dans tout ce qui est du ressort de
» notre pouvoir, n'avons-nous pas fait, ne faisons-
» nous pas tous les jours ce qui dépend de nous
» pour le maintien du culte de la religion catholi-
» que? Ne nous occupons-nous pas d'établir et de
» fixer le nombre des ministres nécessaires au ser-
» vice des autels? Ne travaillons-nous pas à régler les
» dépenses qu'exigent l'entretien des églises et toute
» la hiérarchie ecclésiastique? Voudrait-on, pour jeter
» la défaveur sur l'Assemblée nationale, persuader au
» peuple que nous n'avons pas voulu nous occuper
» de la religion? Loin de moi cette idée! Tout ce
» qu'il est possible de faire sans inconvénient, nous
» le ferons. Mais irons-nous, par des décrets inu-

» tiles, je dis même nuisibles à la majesté de la religion, mettre les armes à la main du peuple, favoriser les intrigues, les haines, les vengeances, les crimes enfin de toute espèce qui s'enveloppent du manteau du fanatisme? Savons-nous quand et où s'arrêteraient le carnage et la destruction? Non, ces idées ne sont entrées dans l'esprit d'aucun de ceux qui composent cette assemblée; mais s'il était possible qu'elles y entrassent, si l'Assemblée nationale rendait le décret qui a été proposé hier et auquel je serais forcé d'adhérer, parce que la majorité fait loi, je ne crains pas de dire qu'en ma qualité de représentant de la nation entière, je rends ceux qui auraient voté pour l'admission du décret responsables de tous les malheurs que je prévois, et du sang qui pourrait être versé. »

XXI.

Dom Gerles, ébranlé par les applaudissements de la majorité à ce discours et désarmé par la profession de foi personnelle qu'il renfermait, retira sa proposition. Le comte d'Estourmel voulut la renouveler indirectement en rappelant le serment que Louis XIV avait prêté aux provinces conquises de maintenir la religion catholique exclusive, abaissant ainsi la raison et la foi humaines jusqu'à la portée d'une autorité municipale. Mirabeau, qu'une tyrannie si subalterne

sur l'esprit humain souleva et qui ne voulait que faire pressentir en ce moment sa philosophie sur cette matière, n'éclaira la discussion que d'un coup de tonnerre et d'un éclair.

« Il n'y a aucun doute, » s'écria-t-il en montant à la tribune et en jetant un regard de mépris superbe sur le préopinant, « il n'y a aucun doute que sous un règne » signalé, comme celui de Louis XIV, par la pros- » cription de tous les dissidents et par la révocation » de l'édit de Nantes, on ait consacré, par des ser- » ments et par des supplices, toute espèce d'intolé- » rance. Le souvenir de ce que les despotes ont fait » ne peut servir de modèle à ce que doivent faire » les représentants d'un peuple qui veut être libre. » Mais puisqu'on se permet des citations historiques » dans la matière qui nous occupe, je n'en ferai » qu'une... » Et suspendant l'attention de l'Assemblée par un silence, par un geste et par un regard qui semblait percer les murailles de l'enceinte et voir dehors l'image sinistre qu'il voulait évoquer dedans, « Rappelez-vous, » dit-il d'une voix tragique, « que » d'ici, de cette tribune même où je parle, je vois » la fenêtre de ce palais (du Louvre) dans lequel » des factieux, unissant des intérêts temporels aux in- » térêts les plus sacrés de la religion, firent partir » de la main d'un roi des Français l'arquebuse fatale » qui donna le signal du massacre de la Saint- » Barthélemy! »

Cette apostrophe atterra le parti de l'intolérance sous cet odieux souvenir et releva le courage du parti de la liberté de conscience. Tout fut une quatrième fois ajourné. La fibre tendue et émue du peuple par cette lutte était de nouveau prête à éclater en violence si Lafayette n'avait protégé l'Assemblée par des troupes. Nul doute que la proclamation d'une Eglise dominante n'eût fait expier leur triomphe aux députés intolérants par un 14 juillet des consciences. Leur défaite les sauva. Ils murmurèrent cependant dans l'Assemblée contre ce déploiement de force qui les protégeait contre les représailles des persécutions antiques. Maury, Cazalès, le vicomte de Mirabeau, désignés au peuple à l'issue de la séance comme les adversaires obstinés de l'émancipation religieuse de la nation, furent assaillis d'outrages et de menaces. Ils bravèrent avec une stoïque intrépidité la lanterne et les poignards, aussi imperturbables dans les rues qu'à la tribune. La philosophie de la multitude, comme tous les dogmes longtemps opprimés, demandait à son tour plus que la liberté, elle demandait des victimes. La garde nationale soldée les arracha à leurs assassins.

XXII.

Des discussions moins importantes et purement législatives semblaient entièrement absorber les pensées

de l'Assemblée, quand une question qui les renfermait et les renouvelait toutes vint inopinément rendre aux partis un moment assoupis l'agitation qui ne se calmait qu'à la surface.

L'Angleterre armait contre l'Espagne. Nos traités de famille avec l'Espagne nous faisaient une loi d'armer nous-mêmes nos escadres pour la défendre. Les ressentiments de la guerre pour l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique couvaient entre l'Angleterre et nous. Tout gouvernement qui aurait laissé notre alliée l'Espagne impunément assaillie sur la mer et sur ses côtes par la marine britannique aurait évidemment forfait à la sécurité, à l'honneur et à la passion de la France.

Le roi, à qui la constitution n'avait encore rien fixé pour des circonstances de cette nature, agit en roi d'après ses anciennes attributions royales. Il ordonna des armements et des mouvements d'escadres. Son ministre des affaires étrangères, M. de Montmorin, esprit juste et fin, qui sentait l'occasion favorable pour consacrer par un précédent la plus haute des attributions du pouvoir exécutif, la saisit avec habileté. Se sentant fort de toutes les traditions du pouvoir royal, de la nécessité, de l'urgence, de l'assentiment de la nation aux mesures belliqueuses, et de l'appui secret de Mirabeau, dont une parole en matière si douteuse pesait d'un poids décisif sur l'Assemblée, M. de Montmorin rédigea un message par lequel il

demandait, conformément aux lois de finance, un subside pour armer quatorze bâtiments de guerre.

L'Assemblée, surprise par un tel message, vota sans soupçon le subside. Nul ne s'opposait à l'armement; mais un principe et une intrigue étaient cachés sous le chiffre. Le parti des Lameth et des Barnave, secrètement informé du message par des indiscrétions subalternes, avait prémédité deux plans en un seul. En élevant sur cet incident un conflit entre la nation et le roi, ce parti voulait achever d'arracher au roi les derniers vestiges de la souveraineté pour en faire hommage aux Jacobins. Il voulait de plus placer Mirabeau, qui écrasait les Lameth et les Barnave de sa supériorité, dans ce dilemme où le grand orateur devait également périr, quelque parti qu'il prît dans la discussion : traître à la nation s'il se prononçait pour le roi, traître au roi s'il se prononçait pour le peuple. Tout le machiavélisme des chefs du parti jacobin et tout le génie que la Révolution inspirait à ces envieux se révélaient dans cette tactique du parti des Lameth et des Barnave.

Alexandre de Lameth la fit éclater avec une apparence de spontanéité en demandant si la constitution avait statué sur le droit de paix et de guerre, dévolu au roi ou réservé à la nation.

XXIII.

Cette seule question soulevait en réalité, avec celle de la prérogative royale, la question de la révolution, celle de la république et de la monarchie, celle de la délégation ou de l'exercice par soi-même du pouvoir le plus haut et le plus périlleux pour la nation. Les deux mots de Lameth déchirèrent le voile qui cachait jusque-là tant de mystères à l'Assemblée, et jetèrent les esprits dans un abîme de réflexions et de doutes.

Au fond, pour une monarchie, la question était insoluble : le droit de paix et de guerre était la limite où le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, que la constitution prétendait diviser, se rencontraient; et ils s'y confondaient dans une telle indivisible métaphysique d'attributions, que les diviser était rationnellement impossible, et que ne pas les diviser, c'était ou livrer le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, ou livrer le pouvoir législatif au pouvoir exécutif et la nation à la merci d'un roi. L'Assemblée, si elle voulait rester monarchique, aurait dû écarter cette définition indéfinissable qu'on lui demandait, et si elle voulait être républicaine, elle devait décréter d'un mot le droit de paix et de guerre à la nation. Mais elle ne voulait être ni monarchique ni républicaine : elle voulait être constitutionnelle. Les constitutions ambiguës, comme

tous les dogmes qui ne se justifient pas devant le seul raisonnement, ne peuvent vivre que de réticences sur les articles les plus métaphysiques de leurs codes. Elles ont leurs mystères qui s'évanouissent si on les dévoile, et qui ne peuvent se maintenir que par le respect.

Comment déclarer en effet que le pouvoir législatif lirait, écrirait les dépêches du ministre des affaires étrangères, apprécierait celles des cabinets étrangers, négocierait, consentirait les alliances, discuterait les griefs, rédigerait les traités, les dénoncerait pour les rompre, combinerait les systèmes politiques relatifs au dehors, ferait en secret les préparatifs de défense ou d'hostilité des ministres de la guerre et de la marine, indiquerait le but aux flottes, le plan de campagne aux armées, accepterait ou rejetterait les trêves, les capitulations, les armistices, sans déclarer par cela même que le pouvoir législatif possédait et exerçait à lui seul toutes les souverainetés en action?

Et d'un autre côté, comment déclarer dans l'état actuel des esprits que le roi négocierait, traiterait, romprait arbitrairement et seul avec le monde, engagerait la nation, les frontières, les flottes, les colonies, la fortune, le sol, le sang de ses millions de sujets ou de citoyens dans des alliances ou dans des hostilités également meurtrières, ferait les préparatifs, commencerait les luttes, lèverait des armées,

conquerrait ou céderait des villes, des places, des provinces, sans déclarer du même mot que le roi était tout, et que la nation, à la merci de ses caprices, de ses trahisons ou de ses erreurs, n'était que le jouet de sa propre constitution ?

Voilà cependant ce que l'Assemblée, sous l'impulsion du parti des Barnave et des Lameth, prenait l'engagement de décider en acceptant l'impossible discussion du droit de paix et de guerre. Les Lameth s'y jetaient avec la conscience de ses périls, mais avec la résolution d'entraîner la vaine ombre de monarchie jusqu'à la réalité de la république. Barnave s'y préparait en sophiste éloquent, aveugle sur les conséquences de son triomphe, mais heureux d'écraser à force de popularité et de vigueur de raisonnement le grand athlète que l'on montrait à la jeunesse comme la victime certaine de ce combat. Il avait préparé d'irréfutables discours. On a vu par ce que nous venons d'indiquer que les arguments ne manquaient pas plus aux logiciens que le talent à l'orateur. Mirabeau seul ne pouvait pas se servir de tous les siens. Sa perplexité était cruelle : s'il prouvait trop en faveur de la royauté, il dévoilait son intelligence avec la cour, et il poignardait la constitution, son propre ouvrage; s'il ne prouvait pas assez, il abandonnait le roi à son malheureux sort, et son ambition périssait avec lui; de plus il courait à la république, et il ne pouvait plus être

républicain depuis qu'il était le stipendié d'une monarchie; enfin, au bord de la république, il voyait le fantôme de Lafayette, et ce fantôme le faisait reculer. Son agitation, ses veilles, ses travaux, ses insomnies, ses discours, ses ratures, ses billets, ses angoisses pendant les jours qui précédèrent pour lui la tribune dans cette discussion, attestent à la fois le désespoir de son âme et l'énergie de son intelligence. Ses ennemis avaient visé juste : il mourait d'avance sous le coup.

XXIV.

La tribune s'ouvrit par un discours de Charles de Lameth, qui vint soutenir la proposition de son frère, Il énuméra les calamités sans nombre que l'ambition arbitraire des rois avait déchaînées sur leurs peuples. Il osa même citer Henri IV, le roi des préjugés populaires, qui allait, lorsqu'il mourut, incendier l'Europe pour ravir la jeune princesse de Condé à son mari. « C'est une calomnie ! » s'écria l'abbé Maury. « Je le prouve par tous les témoignages historiques » et par celui même de son ami Sully, » répliqua Lameth. « Si vous déclarez que le roi peut faire la » guerre, » continua-t-il, « la constitution sera at- » taquée, et peut-être détruite; le royaume sera en- » sanglanté dans toutes ses parties. Si une armée se » rassemble, les mécontents qu'a faits notre justice

» iront s'y réfugier; les gens riches, car ce sont les » riches qui composent le nombre des mécontents : » ils s'étaient enrichis des abus, et vous avez tari la » source odieuse de leur opulence; les gens riches » emploieront tous leurs moyens pour répandre et » pour alimenter le trouble et le désordre; mais ils » ne seront pas vainqueurs, car s'ils ont de l'or, » nous avons du fer, et nous savons nous en ser- » vir!... » (On applaudit avec transport dans toutes les parties de la salle.)

Malouet répondit en homme d'État libre de tout lien avec les deux partis qui cherchaient non la vérité, mais la faveur publique. Il démontra froidement que dans un gouvernement libre et représentatif, le roi, quoique justement investi de cette attribution, était dans l'impuissance de continuer une guerre commencée contre le vœu et l'intérêt de son peuple. Il invoqua toutes les forces modernes de l'opinion pour attester l'impossibilité de la tyrannie et des conquêtes. Il conclut faiblement par exiger le consentement du pouvoir législatif aux déclarations de guerre et aux traités. Consentir, c'est vouloir. Il livrait, en réalité, l'attribution royale après l'avoir défendue.

Pétion feuilleta l'histoire d'une main républicaine, et convainquit tous les rois de l'Europe et Louis XVI lui-même, qu'il appela le roi citoyen, de forfaiture aux intérêts et à la vie de leurs peuples par des guerres iniques. Il osa flétrir la guerre d'Amérique

elle-même, entreprise, dit-il, par une jalouse rivalité avec l'Angleterre, et non pour le triomphe de la liberté sur un nouveau monde. « Et où sera le prix » proportionné, » s'écria-t-il, « aux crimes et aux » calamités d'une guerre ruineuse et meurtrière? La » tête d'un roi répondra-t-elle des millions de vies » perdues par son crime? » Ce discours de Péthion, qui remplit toute une séance, était le fondement de sa renommée future. L'orateur capable d'avoir pensé le discours de Péthion pouvait devenir un caractère équivoque, mais il ne pouvait être un esprit médiocre.

XXV.

L'abbé Maury lui succéda. Son argumentation fut intarissable, irréfutable, amère d'évidence, sarcastique contre un droit indivisible divisé entre un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif qui ne peut attendre devant une guerre imminente ou intentée. Il démontra, jusqu'à la satiété de conviction, que les guerres étaient toujours ou des questions de politique préméditée qui demandaient le secret dont un corps législatif était incapable, ou des questions de péril public et d'urgence qui demandaient la promptitude et qui ne souffraient pas la délibération, pendant laquelle la nation aurait péri avant d'être défendue. Tout fut vain dans sa bouche. L'orateur rendait la

raison suspecte : il paraissait trop royaliste pour que la vérité, même en lui, ne parût pas une attaque ou un piége à la nation.

La fin de son discours fut l'oraison funèbre de la monarchie. Les larmes oratoires qu'il répandit arrachèrent des larmes sincères aux royalistes et même aux patriotes.

Après avoir opposé les souvenirs idéalisés de la paix, de la force et de la grandeur de la patrie sous les rois à la perturbation présente,

« Qu'est aujourd'hui la France ? » s'écria l'abbé Maury. « Les anciennes discordes civiles, la France les » avait oubliées depuis deux siècles ; le trésor public » était obéré, mais les Français étaient riches ; les » économies, la réforme des abus, et surtout les » vertus de notre roi, nous offraient des ressources » immenses pour acquitter la dette de l'État ; tous » les genres de biens étaient, je ne dis pas possibles, » mais faciles ; et les représentants de la nation, » armés d'une toute-puissance d'opinion à laquelle » rien ne résistait, s'avançaient au milieu des bé- » nédictions universelles, pour régénérer ce beau » royaume, dont l'Europe entière semblait devoir » envier bientôt la prospérité !...

» Qu'est-ce aujourd'hui que la France ? Un triste » objet de pitié pour toutes les nations. Le palais soli- » taire de nos rois !... Le peuple le plus doux de l'uni- » vers !... Je m'arrête. Je vois de loin le génie de la

» France, déchirant de nos annales ces pages ensan-
» glantées qu'il faudrait dérober à nos descendants.
» Toutes les propriétés sont aujourd'hui menacées
» ou méconnues; le brigandage est universel et im-
» puni; une émigration générale a dispersé nos con-
» citoyens et nos trésors; des signaux alarmants de
» détresse s'élèvent à la fois de toutes nos provinces;
» les peuples ne veulent obéir qu'aux décrets qui
» flattent leurs passions; que dis-je! on ose fabri-
» quer au loin des décrets pour commander des
» crimes au nom des représentants de la France! Un
» peuple qui veut être libre oublie qu'il n'y aura
» jamais de liberté sans la soumission aux lois. Plus
» de subordination, plus de tribunaux, plus d'armée.
» Je me trompe: douze cent mille hommes ont les
» armes à la main, sans connaître, sans avoir un
» seul ennemi. Tous ceux qui doivent payer l'impôt
» sont armés; tous ceux qui doivent le faire payer
» sont désarmés. Les insurrections ont tari la source
» des tributs; la fortune publique est en danger;
» toutes les classes des citoyens s'observent avec in-
» quiétude et jalousie; les classes inférieures de la
» société ne veulent plus admettre à l'égalité, dans
» les assemblées primaires, les citoyens dont la préé-
» minence n'avait jamais été contestée. La religion,
» qui pouvait seule ramener les hommes à cette unité
» de principes et d'intérêts sans laquelle il ne peut
» exister aucun esprit public, voit tous ses ressorts

» brisés ou détendus. Tous les anciens rapports qui » liaient le puissant au faible, le riche au pauvre, » sont anéantis.

» Enfin, que deviendra la France ainsi divisée, » ainsi couverte de ruines et de débris? C'est la » grande et triste question que s'adressent mutuelle- » ment tous les citoyens dès que leurs pensées peu- » vent s'épancher en liberté dans les inquiètes pré- » voyances des entretiens les plus intimes. Consternés » du présent, épouvantés de l'avenir, ils cherchent » avec effroi une issue à tant de calamités, et ils » n'en découvrent aucune; ils ne connaissent plus » d'état solide, plus de fortune assurée, plus d'asile » inviolable, et, quand ils lèvent les yeux vers le » trône, du milieu de cette révolution qui n'a fait » encore que des victimes, ils se voient placés entre » trois nouveaux désastres dont la France est au- » jourd'hui menacée : je veux dire entre le despo- » tisme du gouvernement, l'invasion des étrangers » et le démembrement des provinces du royaume. »

XXVI.

Enfin, Mirabeau, qui avait vainement attendu Barnave, et que tout le monde, amis et ennemis, attendait, parut à la tribune. Il s'était habilement étudié depuis huit jours à déplacer tellement la question, que son discours ne put être ni accusé par le parti

populaire ni accueilli par le parti monarchique, mais que, tombant d'en haut comme l'éclair du génie d'un législateur, il eut, aux yeux du peuple comme aux yeux de la cour, l'impartialité d'un dogme utile à tous. Mais dans un temps de partis et dans une bouche suspecte, cet effort dépassait les forces humaines. Il y égala néanmoins son éloquence. Jamais argumentation plus compacte ne revêtit de plus de splendeur le raisonnement, le tissu d'idées dont chaque fil, rattaché à l'autre par la logique, forme l'inextricable câble dont un orateur enchaîne les esprits, et où chaque chaînon a la solidité et l'éblouissement de l'or. Cette lutte de parole entre les grands esprits de l'Assemblée et le plus grand esprit des temps modernes fait trop de gloire à l'esprit humain tout entier pour ne pas faire partie de l'histoire. Il faut, malgré son étendue, la reproduire vivante à la mémoire des hommes. Le récit, quelque détaillé qu'il fût, serait ici moins historique que les monuments.

XXVII.

« Si je prends la parole sur une matière soumise
» depuis cinq jours à de longs débats, c'est seule-
» ment pour établir l'état de la question, laquelle,
» à mon avis, n'a pas été posée ainsi qu'elle de-
» vait l'être. Un pressant péril dans le moment ac-

» tuel, de grands dangers dans l'avenir, ont dû exci-
» ter toute l'attention du patriotisme; mais l'impor-
» tance de la question a aussi son propre danger.
» Les mots de guerre et de paix sonnent fortement
» à l'oreille, réveillent et trompent l'imagination,
» excitent les passions les plus impérieuses, la fierté,
» le courage, se lient aux plus grands objets, aux
» victoires, aux conquêtes, au sort des empires, sur-
» tout à la liberté, surtout à la durée de cette
» constitution naissante que tous les Français ont
» juré de maintenir, et lorsqu'une question de droit
» public se présente dans un si imposant appareil,
» quelle attention ne faut-il pas avoir sur soi-même
» pour concilier dans une discussion aussi grave la
» raison froide, la profonde méditation de l'homme
» d'État avec l'émotion bien excusable que doivent
» inspirer les craintes qui nous environnent! »

Après ce début rendu plus émouvant et plus dramatique par l'incertitude de son auditoire qui attendait de lui le secours ou la défaite, les yeux de ses adversaires, qui épiaient les mots sur ses lèvres, et le sourd murmure de l'attroupement innombrable autour de l'enceinte qui se préparait à le porter en triomphe ou à le vouer aux gémonies, il posa lentement sur un terrain nouveau la question : « Ne peut-on pas,
» pour une des fonctions du gouvernement qui par-
» ticipe à la fois à l'action et à la volonté de l'exé-
» cution et de la délibération, faire concourir au

» même acte et au même but les deux pouvoirs,
» dont l'un constitue la France, l'autre la sagesse
» de la nation ? Ne peut-on pas attribuer concur-
» remment le droit de faire la paix et la guerre aux
» deux pouvoirs à la fois? »

Toute la situation personnelle de l'orateur se trahissait dans ce vain effort de conciliation de deux fonctions inconciliables, dans la paix ou dans la guerre, qui sont à la fois et indissolublement délibération et action tout ensemble. Mirabeau ouvertement monarchique aurait prodigué le droit de paix et de guerre au prince; Mirabeau franchement républicain l'aurait incontestablement revendiqué pour le peuple par son représentant responsable. Mirabeau, lié à la cour par sa corruption, au peuple par sa popularité, à la logique par son esprit, au sophisme par sa tactique, ne voulait évidemment faire ni pleine justice ni pleine injustice à personne: il voulait partager la vérité et le mensonge avec un tel artifice, qu'il parût avoir bien mérité à la fois de la monarchie et de la république. Mais, dans le courant de son discours, la force de la vérité éclatait à chaque argument, et après avoir jeté des hommages et des attributions sans mesure à la cause populaire, il prodiguait les arguments à la royauté. Son discours fut donc le chef-d'œuvre de la dialectique et de la diplomatie oratoire plus que du véritable raisonnement. L'éloquence du moment, celle qui correspond aux passions, aux dangers, aux en-

bûches de la circonstance, y abondait; l'éloquence des siècles, la vérité absolue, y manquait. L'orateur s'y jouait sans sombrer sur les vagues de son auditoire. L'homme d'Etat y cachait son dernier mot. Qu'y manquait-il ? La probité de l'esprit; elle est inséparable de celle du cœur. Il prêtait également à la réfutation des deux côtés. Barnave pouvait le convaincre de déception envers le peuple, Cazalès de déception envers la monarchie. Cependant, les monarchistes l'applaudissaient avec plus d'entraînement que les démocrates, car, en leur refusant en apparence le droit, il leur prodiguait l'évidence.

« Vous convenez tous qu'il faut que le gouver-
» nement puisse repousser une première hostilité.
» Or qu'est-ce que repousser une première hostilité,
» si ce n'est commencer la guerre?

» Je m'arrête à cette première hypothèse pour
» vous en faire sentir la vérité et les conséquences.
» Des vaisseaux sont envoyés pour garantir nos co-
» lonies; des soldats sont placés sur nos frontières.
» Vous convenez que ces préparatifs, que ces moyens
» de défense appartiennent au roi. Or, si ces vais-
» seaux sont attaqués, si ces soldats sont menacés,
» attendront-ils pour se défendre que le corps lé-
» gislatif ait approuvé ou improuvé la guerre? Non,
» sans doute. Eh bien! par cela seul, la guerre
» existe, et la nécessité en a donné le signal. De là
» je conclus que dans presque tous les cas il ne

» peut y avoir de délibération à prendre que pour
» savoir si la guerre doit être continuée.

» Mais quoi, direz-vous, le corps législatif n'aura-
» t-il pas toujours le pouvoir d'empêcher le com-
» mencement de la guerre? Non, car c'est comme
» si vous demandiez s'il est un moyen d'empêcher
» qu'une nation voisine ne nous attaque, et quel
» moyen prendriez-vous?

» Ne ferez-vous aucuns préparatifs? Vous ne re-
» pousserez point les hostilités, mais vous les souf-
» frirez. L'état de guerre sera le même.

» Chargerez-vous le corps législatif des préparatifs
» de défense? Vous n'empêcherez pas pour cela l'a-
» gression; et comment concilierez-vous cette ac-
» tion du pouvoir législatif avec celle du pouvoir
» exécutif?

» Forcerez-vous le pouvoir exécutif de vous noti-
» fier ses moindres préparatifs, ses moindres dé-
» marches? Vous violerez par cela seul toutes les
» règles de la prudence. L'ennemi, connaissant toutes
» vos précautions, toutes vos mesures, les déjouera;
» vous rendrez les préparatifs inutiles : autant vau-
» drait-il n'en point ordonner.

» Bornerez-vous l'étendue des préparatifs? Mais le
» pouvez-vous avec tous les points de contact qui
» vous lient à l'Europe, à l'Inde, à l'Amérique, à
» tout le globe? Mais ne faut-il pas que vos pré-
» paratifs soient dans la proportion de ceux des

» États voisins? Mais les hostilités commencent-elles » moins entre deux vaisseaux qu'entre deux escadres? » L'état permanent de la marine et de l'armée ne » suffirait-t-il pas au besoin pour commencer la » guerre? Mais ne serez-vous pas forcés d'accorder » chaque année une certaine somme pour les arme- » ments imprévus?...

» Lorsque la guerre est commencée, il n'est plus » au pouvoir d'une nation de faire la paix. L'ordre » même du corps législatif de faire retirer les troupes » arrêterait-il l'ennemi?... »

Après avoir convaincu pendant une inépuisable série d'hypothèses la nation d'impuissance dans les fonctions qu'elle prétendait s'attribuer, il démontrait que le droit suprême de faire verser ou d'étancher le sang des peuples n'était pas plus garanti dans une assemblée populaire que dans le conseil d'un roi.

« Je vous le demande à vous-mêmes, » dit-il, « sera-t-on mieux assuré de n'avoir que des guerres » justes, équitables, si l'on délègue à une assemblée » de sept cents personnes l'exercice du droit de faire » la guerre? Avez-vous prévu jusqu'où l'exaltation » du courage et d'une fausse dignité pourraient » porter et justifier l'imprudence? Nous avons en- » tendu un de nos orateurs vous proposer, si l'An- » gleterre faisait à l'Espagne une guerre injuste, de » franchir sur-le-champ les mers, de renverser une

» nation sur l'autre, de jouer dans Londres même,
» avec ces fiers Anglais, au dernier écu, au dernier
» homme, et nous avons tous applaudi !...

» Voyez les assemblées politiques, c'est toujours
» sous l'empire de la passion qu'elles ont décrété
» la guerre.

» Vous le connaissez tous, ce trait d'un matelot
» anglais qui fit décider la guerre en 1740. *Quand*
» *les Espagnols*, dit-il, *m'ayant mutilé, me présen-*
» *tèrent la mort, je recommandai mon âme à Dieu*
» *et ma vengeance à ma patrie.* C'était un homme
» bien éloquent que ce matelot ; mais la guerre qu'il
» alluma n'était ni juste ni politique : ni le roi
» d'Angleterre ni les ministres ne la voulaient ; l'é-
» motion d'une assemblée, quoique moins nom-
» breuse et plus assouplie que la nôtre aux com-
» binaisons de l'insidieuse politique, en décida.

» Il est un autre genre de danger qui n'est propre
» qu'au corps législatif dans l'exercice du droit de
» la paix et de la guerre : c'est qu'un tel corps ne
» peut être soumis à aucune espèce de responsabi-
» lité. Je sais bien qu'une victime est un faible
» dédommagement d'une guerre injuste ; mais quand
» je parle de responsabilité, je ne parle pas de
» vengeance. Ce ministre que vous supposez ne de-
» voir se conduire que d'après son caprice, un
» jugement l'attend, sa tête sera le prix de son
» imprudence. Vous avez eu des Louvois sous le

» despotisme; en aurez-vous encore sous le régime
» de la liberté?

» On parle du frein de l'opinion publique pour
» les représentants de la nation; mais l'opinion pu-
» blique, souvent égarée, même par des sentiments
» dignes d'éloges, ne servira qu'à les séduire; mais
» l'opinion publique ne va pas atteindre séparément
» chaque membre d'une grande assemblée.

» Ce Romain qui, portant la guerre dans le pli
» de sa toge, menaçait de secouer en la déroulant
» tous les fléaux de la guerre, celui-là devait sen-
» tir toute l'importance de sa mission; il était seul,
» il tenait dans ses mains une grande destinée, il
» portait la terreur; mais le sénat nombreux qui
» l'envoyait au milieu d'une discussion orageuse et
» passionnée avait-il éprouvé ce salutaire effroi que
» la guerre doit inspirer? On vous l'a déjà dit, voyez
» les peuples libres : c'est par les guerres les plus
» ambitieuses, les plus iniques et les plus barbares
» qu'ils se sont toujours signalés. »

XXVIII.

Averti par les murmures du parti populaire, il prend un élan d'inspiration dans la vérité.

« Notre constitution n'est point encore affermie;
» on peut nous susciter une guerre pour avoir le
» prétexte de déployer une grande force et de la

» tourner bientôt contre nous... Eh bien, ne négli-
» geons pas ces craintes, mais distinguons le mo-
» ment présent des effets durables d'une constitu-
» tion, et ne rendez pas éternelles les dispositions
» provisoires que la circonstance extraordinaire d'une
» grande convention nationale pourra vous suggérer.
» Mais si vous portez les défiances du présent dans
» l'avenir, prenez garde qu'à force d'exagérer les
» craintes, nous ne rendions les préservatifs pires que
» les maux, et qu'au lieu d'unir les citoyens par la
» liberté, nous ne les divisions en deux partis tou-
» jours prêts à conspirer l'un contre l'autre. Si à
» chaque pas on nous menace de la résurrection du
» despotisme écrasé, si l'on nous oppose sans cesse
» les dangers d'une très petite partie de la force
» publique, malgré plusieurs millions d'hommes ar-
» més pour la constitution, quel autre moyen nous
» reste-t-il? Périssons dans ce moment qu'on ébranle
» les voûtes de ce temple! et mourons aujourd'hui
» libres, si nous devons être esclaves demain! »

Il réfute ensuite, en quelques rapides illuminations, les objections prévues par lui contre son système du concours des deux pouvoirs à un même acte qu'il a lui-même montré indivisible. « On objecte enfin, » dit-il, « une si grande autorité donnée à un citoyen.
» Je vous le demande encore, » répond-il aux pensées contraires à l'autorité monarchique, « ne trans-
» portez-vous pas précisément là, aux monarchies,

» l'inconvénient des républiques? Car c'est surtout
» dans les États populaires que de tels succès sont à
» craindre. C'est parmi les nations qui n'avaient point
» de rois que ces succès ont fait des rois. C'est pour
» Carthage, c'est pour Rome, que des citoyens tels
» qu'Annibal et César étaient dangereux. Tarissez l'am-
» bition; faites qu'un roi n'ait à regretter que ce que
» la loi ne peut accorder; faites de la magistrature
» du monarque ce qu'elle doit être, et ne craignez
» plus qu'un roi rebelle, abdiquant lui-même sa
» couronne, s'expose à courir de la victoire à l'écha-
» faud! »

A ces mots, ce même d'Epréménil qui rachetait sa violence factieuse contre le roi quand il était l'insolent tribun du vieux parlement, par une violence égale contre les partisans d'une liberté plébéienne, s'insurge contre l'orateur et demande qu'il soit rappelé au respect des trônes. Les fanatiques de la droite s'associent, par leurs battements de mains, à l'indignation de d'Epréménil; la gauche soutient l'orateur que l'ingratitude des monarchistes lui rejette.

Mirabeau regarde d'un air menaçant la droite, et reconquiert d'un mot hardi la faveur qu'il a perdue dans le parti populaire.

« Je me garderai bien de répondre à l'inculpa-
» tion de mauvaise foi qui m'est faite; vous avez
» tous entendu ma supposition d'un roi despote et
» révolté, qui vient avec une armée de Français

» conquérir la place des tyrans. Or, un roi dans
» ce cas, n'est plus un roi...

» Il serait difficile et inutile de continuer une dis-
» cussion déjà bien longue au milieu d'applaudisse-
» ments et d'improbations également exagérés, égale-
» ment injustes. J'ai parlé, parce que j'ai cru le
» devoir dans une occasion aussi importante.

» Je ne dois à cette assemblée que ce que je
» crois la vérité, et je l'ai dite. Je l'ai dite assez
» fortement peut-être quand je parlais contre les
» puissants: je serais indigne des fonctions qui me
» sont imposées; je serais indigne d'être compté
» parmi les amis de la liberté si je dissimulais ma
» pensée quand je penche pour un parti mitoyen
» entre l'opinion de ceux que j'aime et que j'honore,
» et l'avis des hommes qui ont montré le plus de
» dissentiment avec moi depuis le commencement de
» cette assemblée. »

Il termine enfin avec une modestie feinte qui semble implorer l'indulgence de la nation, et s'excuse de son génie insuffisant à une telle tâche.

« Je vais vous lire mon projet de décret, » dit-il.
« Il n'est pas bon; un décret sur le droit de la
» paix et de la guerre ne sera jamais complet, ne
» sera jamais véritablement le code moral du droit
» des gens, qu'alors que vous aurez constitutionnel-
» lement organisé l'armée, la flotte, les finances, vos
» gardes nationales et vos colonies. Il est donc bien

» médiocre, mon projet de décret; je désire vivement qu'on le perfectionne, je désire qu'on en propose un meilleur. Je ne chercherai pas à dissimuler le sentiment de défiance avec lequel je vous l'apporte; je ne cacherai pas même mon profond regret que l'homme qui a posé les bases de la constitution et qui a le plus contribué à votre grand ouvrage, que l'homme qui a révélé au monde les véritables principes du gouvernement représentatif, se condamnant lui-même à un silence que je déplore, que je trouve coupable, à quelque point que ses immenses services aient été méconnus; que l'abbé Sieyès!... je lui demande pardon, je le nomme... ne vienne pas poser lui-même dans sa constitution un des plus grands ressorts de l'ordre social. J'en ai d'autant plus de douleur, qu'écrasé d'un travail trop au-dessus de mes forces intellectuelles, sans cesse ravi au recueillement et à la méditation, qui sont les premières puissances de l'homme, je n'avais pas porté mon esprit sur cette question, accoutumé que j'étais à me reposer sur ce grand penseur de l'achèvement de son ouvrage. Je l'ai pressé, conjuré, supplié au nom de l'amitié dont il m'honore, au nom de l'âmour de la patrie, ce sentiment bien autrement énergique et sacré, de nous doter de ses idées, de ne pas laisser cette lacune dans la constitution. Il m'a refusé; je vous

» le dénonce. Je vous conjure à mon tour d'obte-
» nir son avis, qui ne doit pas être un secret;
» d'arracher enfin au découragement un homme
» dont je regarde le silence et l'inaction comme
» une calamité publique.

» Après ces aveux, de la candeur desquels vous
» me saurez gré du moins, voulez-vous me dispen-
» ser de lire mon projet de décret? J'en serai re-
» connaissant. (On dit de toute part : Lisez! lisez!)
» Vous voulez que je le lise? Souvenez-vous que je
» n'ai fait que vous obéir, et que j'ai eu le cou-
» rage de vous déplaire pour vous servir. »

Le projet de décret mixte et spécieux, mais en réalité impraticable, masquait la question sans la résoudre; mais le discours, qui avait merveilleusement répondu à l'embarras de la nation, déchirée entre deux vérités: l'une monarchique, l'autre républicaine, et qui ne voulait se décider ni pour l'une ni pour l'autre, retentit dans la France et dans l'Europe comme l'oracle de l'Etat. Quant à l'éloquence, elle élève Mirabeau au-dessus du regard de l'enthousiasme. Nul, excepté Barnave, ne semblait capable d'aller le combattre si haut; mais l'envie, qui rampe chez les hommes médiocres, a aussi des ailes chez les hommes supérieurs. Barnave le lendemain, encouragé par les Lameth et par le parti populaire, et fort du terrain solide de la démocratie qu'on lui avait laissé, osa corps à corps s'attaquer à Mirabeau. Barnave avait pour lui

la raison s'il avait été républicain, mais comme sophiste constitutionnel, il avait encore la faveur populaire. Il s'éleva dans ce discours à la hauteur de la vérité et de la popularité réunies pour lui faire un triomphe. Ce jour seul lui valut la renommée d'un siècle parmi les orateurs. C'est une gloire de rivaliser seulement une heure les hommes immortels.

XXIX.

Sans perdre ses forces et sa taille dans une lutte d'idées, de considérations et de passions avec un homme qui rapetissait tout ce qui se mesurait à lui, Barnave prit un à un les articles du projet de décret de son adversaire, et les convainquit aisément d'impraticabilité et d'impuissance. A l'exemple des polémistes et des juristes, il répondit à la création par la critique, ce triomphe des esprits de second ordre sur les esprits généralisateurs, mais cette critique impitoyable fut partout vivifiée par le bon sens et par l'élocution. Après cette critique victorieuse dans la bouche d'un républicain, Barnave soutint qu'un cabinet de ministres était aussi susceptible d'entraînement qu'une assemblée. « Enfin, » dit-il, « tout sollicite » le corps législatif de conserver la paix, tandis que » les intérêts les plus puissants des ministres engagent à entreprendre la guerre. Vainement on oppose » la responsabilité et le refus des impôts, et dans le

» cas où le roi lui-même irait à la tête de ses troupes,
» on propose d'autoriser le corps législatif à rassem-
» bler les milices nationales : la responsabilité ne s'ap-
» plique qu'à des crimes; la responsabilité est abso-
» lument impossible autant que dure la guerre au
» succès de laquelle est nécessairement lié le ministre
» qui l'a commencée. Ce n'est pas alors qu'on cherche
» à exercer contre lui la responsabilité. Est-elle néces-
» saire quand la guerre est terminée, lorsque la fortune
» publique est diminuée? Lorsque vos concitoyens et
» vos frères auront péri, à quoi servira la mort d'un
» ministre?

» Sans doute elle présentera aux nations un grand
» exemple de justice; mais vous rendra-t-elle ce que
» vous aurez perdu? Non-seulement la responsabilité
» est impossible en cas de guerre, mais chacun sait
» qu'une entreprise de guerre est une entreprise
» banale pour échapper à une responsabilité déjà
» encourue lorsqu'un déficit est encore ignoré. Le
» ministre déclare la guerre pour couvrir, par des
» dépenses simulées, le fruit de ses déprédations.
» L'expérience du peuple a prouvé que le meilleur
» moyen que puisse prendre un ministre habile pour
» ensevelir ses crimes est de les faire pardonner par
» des triomphes. On en trouverait des exemples ailleurs
» que chez nous; il n'y avait point de responsabilité
» quand nous étions esclaves. J'en cite un seul; je
» le prends chez le peuple le plus libre qui ait existé.

» Périclès entreprit la guerre du Péloponèse quand » il se vit dans l'impossibilité de rendre ses comptes. » Voilà la responsabilité. Le moyen du refus des » subsides est tellement jugé et décrié dans cette as- » semblée, que je crois inutile de m'en occuper; je » dirai seulement que l'expérience l'a démontré inutile » en Angleterre. Mais il n'y a pas de comparaison à cet » égard entre l'Angleterre et nous; l'indépendance » nationale est mise à couvert et protégée par la na- » ture : il ne faut à l'Angleterre qu'une flotte. Vous » avez des voisins puissants, il vous faut une armée. » Refuser des subsides, ce ne serait pas cesser la » guerre, ce serait cesser de se défendre, ce serait » mettre les frontières à la merci de l'ennemi. »

Enfin, prenant sa péroraison dans sa haine et dans la haine de ses amis contre celui qui les effaçait depuis trop longtemps devant la nation pour qu'on pût les voir, et dirigeant contre Mirabeau les allusions les plus transparentes, cette arme des contre-coups qui ne frappe qu'en ricochant ceux qu'elle n'ose frapper en face,

« Consultez, » s'écria Barnave, « consultez aujour- » d'hui l'opinion publique; vous verrez d'un côté des » hommes qui espèrent s'avancer dans les armées, » parvenir à gérer les affaires étrangères, les hommes » qui sont liés avec les ministres et leurs agents : » voilà les partisans du système qui consiste à » donner au roi, c'est-à-dire aux ministres, ce droit

» terrible; mais vous n'y verrez pas le peuple, le
» citoyen paisible, vertueux, ignoré, sans ambition,
» qui trouve son bonheur et son existence dans
» l'existence commune, dans le bonheur commun.
» Les vrais citoyens, les vrais amis de la liberté
» n'ont donc aucune incertitude; consultez-les, ils
» vous diront : Donnez au roi tout ce qui peut faire
» sa gloire et sa grandeur; qu'il commande seul,
» qu'il dispose de nos armées, qu'il nous défende
» quand la nation l'aura voulu; mais n'affligez pas
» son cœur en lui confiant le droit terrible de nous
» entraîner dans une guerre, de faire couler le sang
» avec abondance, de perpétuer ce système de riva-
» lité, d'inimitié réciproque. Ce système, faux et per-
» fide, offre-t-il moins de danger dans les ministres?
» Combien plus aisément ils se laisseraient entraîner
» par l'enthousiasme des passions, et même par la
» corruption ! Est-il un seul de ces dangers qui ne
» soit plus grand dans la personne des ministres
» que dans l'Assemblée nationale? Contestera-t-on
» qu'il soit plus facile de corrompre le conseil du
» roi que sept cent vingt personnes élues par le
» peuple? Je pourrais continuer cette comparaison
» entre les législatures et le ministre unique qui
» guide les délibérations du conseil, soit dans le
» danger des passions, des ressentiments, soit par
» des motifs d'intérêt personnel.

» Il arrivera peut-être que la législature pourra

» s'égarer; mais elle reviendra, parce que son opi-
» nion sera celle de la nation. Au lieu que le
» ministre s'égarera presque toujours, parce que ses
» intérêts ne sont pas les mêmes que ceux de la
» nation. Le gouvernement dont il est agent est
» pour la guerre, et par conséquent opposé aux
» intérêts de la nation. Il est de l'intérêt d'un
» ministre qu'on déclare la guerre, parce qu'alors
» on est forcé de lui attribuer le maniement des
» subsides immenses dont on a besoin, parce qu'a-
» lors son autorité est augmentée sans mesure, parce
» qu'il crée des commissions et nomme à une mul-
» titude d'emplois; il conduit la nation à préférer
» la gloire des conquêtes à la liberté; il change le
» caractère des peuples et les dispose à l'esclavage;
» c'est par la guerre surtout qu'il change le carac-
» tère et les principes des soldats. Les braves mi-
» litaires qui disputent aujourd'hui de patriotisme
» avec les citoyens rapporteraient un esprit bien
» différent s'ils avaient suivi un roi conquérant, un
» de ces héros de l'histoire, qui sont presque tou-
» jours des fléaux pour les nations.

» Les vrais amis de la liberté refuseront de conférer
» au gouvernement ce droit funeste, non-seulement
» pour les Français, mais encore pour les autres
» nations, qui doivent tôt ou tard imiter notre
» exemple. »

Après ces paroles, qui dénonçaient Mirabeau et ses

amis, Barnave lut son projet de décret, qui, en réservant le droit de paix et de guerre au peuple, exposait la nation devant une conquête autant que celui de Mirabeau l'exposait devant une tyrannie. Mais toutes les mésestimes, tous les soupçons, toutes les envies, toutes les rancunes, toutes les impopularités, toutes les joies malignes de la médiocrité, heureuses de faire écrouler le génie, accumulées ce jour-là contre Mirabeau, semblèrent s'entendre pour faire à Barnave le triomphe de toutes les infériorités, de toutes les jalousies et de tous les vices que les différents partis d'une assemblée couvent avant de les laisser éclater dans leur sein.

Le jeune orateur fut porté des bras de ses amis dans les bras du peuple; les couronnes de chêne pleuvaient sur sa tête, pendant que Mirabeau, échappant à peine aux huées de la multitude, qui n'accusait pas son génie, mais sa perfidie, entendait retentir autour de lui les voix des crieurs publics qui hurlaient le titre d'un pamphlet publié le matin contre lui, et intitulé : *La grande trahison du comte de Mirabeau!*

Ainsi sont les peuples, qui ne pardonnent pas la vérité à leur tribun. Mirabeau était anéanti dès ce jour-là, s'il n'eût pas été Mirabeau.

XXX.

Mais la nuit et le jour suivant recueillirent ses forces, et l'extrémité du péril évoqua dans cette indomptable nature l'extrémité du génie. Il obtint du temps ce que Cazalès et les Lameth voulaient lui ravir; il s'enferma avec ses rédacteurs, ses pensées, ses passions, ses terreurs, son courage; il se fit apporter le discours, encore palpitant de l'accent de Barnave dans ses oreilles, et le reprenant aussi article par article, il composa d'un seul accès de fièvre et d'une seule insommie la plus sereine et en même temps la plus foudroyante réplique que la tribune moderne entendit jamais. Le début seul lui manquait; il le trouva au pied de la tribune. Pendant qu'il s'y promenait en feignant d'écouter Chapelier, mais en roulant dans sa tête ses périodes, un de ses collègues l'aborda, et lui dit à l'oreille : « Montez, et souvenez-» vous cette fois, quand vous serez là-haut, qu'il » n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpeïenne! » — Merci, » répondit Mirabeau; « je cherchais un » mot, vous me l'avez donné! » et il monta. Ecoutons.

« Messieurs, » dit-il, avec un front cicatrisé par sa défaite de l'avant-veille et avec cet accent désespéré qui veut le triomphe ou la mort, « c'est quelque » chose sans doute, pour rapprocher les oppositions,

» que d'avancer nettement sur quoi on est d'accord
» et sur quoi l'on diffère.

» Les discussions amiables valent mieux pour s'en-
» tendre que les insinuations calomnieuses, les in-
» culpations forcenées, les haines de la rivalité, les
» machinations de l'intrigue et de la malveillance. On
» répand, depuis huit jours, que la section de l'As-
» semblée nationale qui veut le concours de la
» volonté royale dans l'exercice du droit de la paix
» et de la guerre, est parricide de la liberté pu-
» blique; on répand les bruits de perfidie, de cor-
» ruption; on invoque les vengeances populaires
» pour soutenir la tyrannie des opinions. On dirait
» qu'on ne peut sans crime avoir deux avis dans
» une des questions les plus délicates et les plus
» difficiles de l'organisation sociale. C'est une étrange
» manie, c'est un déplorable aveuglement que celui
» qui anime ainsi les uns contre les autres des
» hommes qu'un même but, un sentiment indes-
» tructible devrait, au milieu des débats les plus
» acharnés, toujours rapprocher, toujours réunir;
» des hommes qui substituent ainsi l'irascibilité de
» l'amour-propre au culte de la patrie, et se livrent
» les uns les autres aux préventions populaires! Et
» moi aussi on voulait, il y a peu de jours, me
» porter en triomphe, et maintenant on crie dans
» les rues : LA GRANDE TRAHISON DU COMTE DE
» MIRABEAU.....

» Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir
» qu'il est peu de distance du Capitole à la roche
» Tarpeïenne, mais l'homme qui combat pour la
» raison, pour la patrie, ne se tient pas si aisé-
» ment pour vaincu. Celui qui a la conscience d'avoir
» bien mérité de son pays, et surtout de lui être
» encore utile; celui que ne rassasie pas une vaine
» célébrité, et qui dédaigne les succès d'un jour
» pour la véritable gloire; celui qui veut dire la
» vérité, qui veut faire le bien public, indépen-
» damment des mobiles mouvements de l'opinion
» populaire, cet homme porte avec lui la récom-
» pense de ses services, le charme de ses peines
» et le prix de ses dangers; il ne doit attendre sa
» moisson, sa destinée, la seule qui l'intéresse, la
» destinée de son nom, que du temps, ce juge
» incorruptible qui fait justice à tous. Que ceux qui
» prophétisaient depuis huit jours mon opinion sans
» la connaître, qui calomnient en ce moment mon
» discours sans l'avoir compris, m'accusent d'encenser
» des idoles impuissantes au moment où elles sont
» renversées, ou d'être le vil stipendié des hommes que
» je n'ai cessé de combattre; qu'ils dénoncent comme
» un ennemi de la révolution celui qui peut-être n'y
» a pas été inutile, et qui, cette révolution fût-elle
» étrangère à sa gloire, pourrait là seulement trou-
» ver sa sûreté; qu'ils livrent aux fureurs du peuple
» trompé celui qui depuis vingt ans combat toutes

» les oppressions, et qui parlait aux Français de » liberté, de constitution, de résistance, lorsque ses vils » calomniateurs suçaient le lait des cours et vivaient » de tous les préjugés dominants.

» Que m'importe! ces coups de bas en haut ne m'ar- » rêteront pas dans ma carrière. Je leur dirai : Ré- » pondez si vous pouvez; calomniez ensuite tant que » vous voudrez. Je rentre donc dans la lice armé de » mes seuls principes et de la fermeté de ma conscience. » Je vais poser à mon tour le véritable point de la » difficulté avec toute la netteté dont je suis capable, » et je prie tous ceux de mes adversaires qui ne » m'entendront pas de m'arrêter afin que je m'ex- » prime plus clairement, car je suis décidé à déjouer » les reproches tant répétés d'évasion, de subtilité, » d'entortillage, et s'il ne tient qu'à moi, cette jour- » née dévoilera le secret de nos loyautés respectives.

» M. Barnave m'a fait l'honneur de ne répondre » qu'à moi; j'aurai pour son talent le même égard » qu'il mérite à plus juste titre, et je vais à mon » tour essayer de le réfuter. »

Après ce splendide éblouissement, que l'âme comprimée de Mirabeau répandait en éclatant de douleur, de force et d'ironie sur son piédestal, il pulvérise article par article le projet de Barnave, faisant rejaillir, en les foulant aux pieds, tour à tour avec évidence ou avec dédain, les inconséquences, les arguties, les néants dont le projet était plein; et

l'examinant du point de vue d'une constitution monarchique, il n'en subsistait pas un vestige après un quart d'heure de cette analyse. Puis, laissant là cette poussière d'arguments et prenant l'homme dans ses bras pour l'arracher de terre et le livrer de plus haut encore à la vue et à la compassion des véritables hommes d'Etat,

« Il me semble, » dit-il, « messieurs, que le point » de la difficulté est enfin complétement connu, et » que M. Barnave n'a point du tout abordé la question. Ce serait un triomphe trop facile maintenant » que de le poursuivre dans les détails, où, s'il a » fait voir du talent, il n'a jamais montré la moindre » connaissance d'homme d'Etat ni des affaires humaines. Il a déclamé contre les maux que peuvent » faire et qu'ont faits les rois, et il s'est bien gardé » de remarquer que dans notre constitution le monarque ne peut plus désormais être despote ni rien » faire arbitrairement, et il s'est bien gardé surtout » de parler des mouvements populaires...

» Il a cité Périclès faisant la guerre pour ne pas » rendre ses comptes. Ne semblerait-il pas, à l'entendre, que Périclès ait été un roi ou un ministre » despotique? Périclès était un homme qui, sachant » flatter les passions populaires et se faire applaudir » à propos, en sortant de la tribune, par ses largesses » ou celles de ses amis, a entraîné à la guerre du Péloponèse... Qui? L'Assemblée nationale d'Athènes. »

Il abandonne Barnave; il le ressaisit encore; il l'abandonne de nouveau, et ne s'adressant plus qu'à l'assemblée de la nation et au temps, seul tribunal digne de lui, il termine par cette compassion, dédaigneuse sublimité du mépris, qui s'apitoye sur ce qu'il a vaincu :

« Il est plus que temps, » dit-il d'une voix fatiguée de triomphe, « de terminer ces longs débats.
» Désormais j'espère qu'on ne dissimulera plus le
» vrai point de la difficulté. Je veux le concours
» du pouvoir exécutif à l'expression de la volonté
» générale en fait de paix et de guerre, comme la
» constitution le lui a attribué dans toutes les parties
» déjà fixées de notre système social. Mes adversai-
» res ne le veulent pas. Je veux que la surveillance
» de l'un des délégués du peuple ne l'abandonne
» pas dans les opérations les plus importantes de
» la politique, et mes adversaires veulent que l'un
» des délégués possède exclusivement la faculté du
» droit terrible de la guerre, comme si, lors même
» que le pouvoir exécutif serait étranger à la con-
» fection de la volonté générale, nous avions à dé-
» libérer sur le seul fait de la déclaration de la
» guerre, et que l'exercice de ce droit n'entraînât
» pas une série d'opérations mixtes où l'action et la
» volonté se pressent et se confondent!

» Voilà la ligne qui nous sépare. Si je me trompe,
» encore une fois, que mon adversaire m'arrête, ou

» plutôt qu'il substitue dans son décret, à ces mots : » *Le corps législatif*, ceux-ci : *Le pouvoir législatif*, c'est- » à-dire un acte émané des représentants de la na- » tion et sanctionné par le roi, et nous sommes » parfaitement d'accord, sinon dans la pratique, du » moins dans la théorie ; et nous verrons alors si » mon décret ne réalise pas mieux que tout autre » cette théorie.

» On vous a proposé de juger la question par le » parallèle de ceux qui soutiennent l'affirmative et la » négative ; on vous a dit que vous verriez d'un » côté des hommes qui espèrent s'avancer dans les » armées ou parvenir à gérer les affaires étrangè- » res, des hommes qui sont liés avec les ministres » et leurs agents ; de l'autre le citoyen paisible, » vertueux, ignoré, sans ambition, qui trouve son » bonheur et son existence dans l'existence, dans le » bonheur commun.

» Je ne suivrai pas cet exemple. Je ne crois pas » qu'il soit plus conforme aux convenances de la » politique qu'aux principes de la morale d'affiler » le poignard dont on ne saurait blesser ses rivaux » sans en ressentir bientôt sur son propre sein les » atteintes. Je ne crois pas que les hommes qui » doivent servir la cause publique en véritables » frères d'armes aient bonne grâce à se com- » battre en vils gladiateurs, à lutter d'imputations » et d'intrigues, et non de lumières et de talents,

» à chercher dans la ruine et la dépression les » uns des autres de coupables succès, des tro- » phées d'un jour, nuisibles à tous et même à la » gloire. Mais je vous dirai : parmi ceux qui sou- » tiennent ma doctrine, vous compterez tous les » hommes modérés qui ne croient pas que la sa- » gesse soit dans les extrêmes, ni que le courage » de démolir ne doive jamais faire place à celui de » reconstruire ; vous compterez la plupart de ces » énergiques citoyens qui, au commencement des » états généraux (c'est ainsi que s'appelait alors cette » Convention nationale, encore garrottée dans les lan- » ges de la liberté), foulèrent aux pieds tant de pré- » jugés, bravèrent tant de périls, déjouèrent tant » de résistances pour passer au sein des communes, » à qui ce dévouement donna les encouragements » et la force qui ont vraiment opéré votre révolu- » tion glorieuse; vous y verrez ces tribuns du peu- » ple que la nation comptera longtemps encore, » malgré les glapissements de l'envieuse médiocrité, » au nombre des libérateurs de la patrie ; vous y » verrez des hommes dont le nom désarme la ca- » lomnie, et dont les libellistes les plus effrénés » n'ont pas essayé de ternir la réputation, ni d'hom- » mes privés ni d'hommes publics; des hommes » enfin qui, sans tache, sans intérêt, sans crainte, » s'honoreront jusqu'au tombeau de leurs amis et » de leurs ennemis! »

Mirabeau était monté homme à la tribune, il en redescendit demi-dieu ; il avait vaincu plus que le talent, il avait vaincu les préventions, la haine, l'envie, la médiocrité. Barnave et les Lameth se turent : la France n'avait plus d'oreilles pour rien écouter, plus d'admiration à prêter à personne. Mirabeau s'était sacré de ses propres mains du droit de la nature. L'antiquité elle-même n'avait pas parlé de plus haut aux siècles. On passa à la discussion du projet de Mirabeau. Elle fut confuse, obscure, souvent contradictoire, pleine de subterfuges, demandant des concessions des deux côtés qui en atténuaient le sens ; ce fut un traité de paix, une négociation à la tribune plus qu'une loi, où chacun affecta de se dire et de se croire vainqueur. Il n'en sortit rien de praticable qu'une misérable transaction entre deux principes qui ne pouvaient se partager sans se détruire.

Lafayette profita d'un article en discussion pour appuyer, avec une insistance qui n'était pas sans vertu, l'opinion de son rival. La popularité, ce jour-là, n'était pas du côté de Mirabeau, Lafayette en avait conquis beaucoup en servant l'envie des Lameth et de Barnave. Il convenait à son honnêteté de ne pas jeter un germe d'anarchie de plus dans la contestation ; il pouvait convenir aussi à sa situation dominante entre le roi et le peuple, de maintenir dans les mains du roi cette prérogative armée

dont il était bien sûr que le roi ne pouvait disposer sans lui.

« Dans un moment, » dit-il, « où l'on tâche de » persuader au peuple que ceux-là seuls sont ses » vrais amis qui adoptent tel décret, j'ai cru qu'il » convenait que l'opinion différente fût nettement » prononcée par un homme à qui quelque expé- » rience et quelques travaux dans la carrière de la » liberté ont donné le droit d'avoir un avis. J'ai » cru ne pouvoir mieux payer la dette que j'ai » contractée envers le peuple qu'en ne sacrifiant pas » à la popularité d'un jour l'avis que je crois lui » être le plus utile.

» J'ai voulu, » ajouta-t-il, « en déposant cette » courte allocution sur la tribune, que ce peu de » mots fût écrit pour ne pas livrer aux insinuations » de la calomnie le grand devoir que je remplis envers » le peuple, à qui ma vie entière est consacrée ! »

L'immense majorité de l'Assemblée applaudit à cet acte de patriotisme qui préférait l'intérêt du peuple à sa passion.

XXXI.

Mais l'envie, que Mirabeau avait écrasée pour un jour, ne dédaigna pas les plus puériles vengeances d'amour-propre pour faire expier à l'orateur son triomphe.

Les Lameth et Barnave publièrent, quelques jours après la séance, un pamphlet dans lequel la réplique de Mirabeau était insérée sur deux colonnes, face à face, l'une des colonnes contenant le texte du discours tel que Mirabeau l'avait écrit et déposé sur la tribune en redescendant, l'autre colonne contenant la même réplique telle qu'il l'avait fait imprimer le lendemain dans ses journaux, avec les changements, les corrections, les polissures que la réflexion ajoute toujours à la parole. Ils voulaient prouver ainsi deux choses, l'une que Mirabeau n'avait pas improvisé son éloquence, l'autre qu'il avait modifié sciemment les termes de son décret, en le rapprochant de leur propre décret à eux, pour paraître avoir vaincu là où il n'avait que transigé. Ces deux accusations étaient vraies, mais elles étaient mesquines. Mirabeau lui-même se glorifiait de ne jamais porter à la tribune que des discours respectueusement prémédités pour le public et pour lui-même. Et quant aux légers changements de rédaction dans les articles de son décret, pour les rapprocher du sens de ses adversaires, ce n'était pas une vaine victoire d'amour-propre, c'était le salut du pays que devaient se disputer les orateurs. Cette chicane des Lameth et des Jacobins envenima de plus en plus la haine entre ses rivaux et lui.

Le caractère de Mirabeau ne se prêtait cependant

pas à la haine : nul ne rendait plus de justice et souvent plus d'hommage à ses rivaux. « Ce jeune » homme, » disait-il en parlant de Barnave, « est » un jeune arbre qui grandit pour devenir un mât » de vaisseau ! » Mais Barnave n'avait pas reçu de la nature une âme plus grande que son talent. Il y avait en lui trop d'efforts pour qu'il eût la grâce et la force.

« Barnave, » dit un des témoins de ce temps, le plus impartial entre ces deux hommes, Dumont (de Genève), « Barnave logeait dans la même maison que » nous à Versailles. Je n'aurais pu me lier avec » lui, même quand il n'aurait pas été dans la fac- » tion Lameth, ennemie de Mirabeau ; il avait un » amour-propre irritable, un air jaloux et colère, » une présomption révoltante, mais beaucoup de ta- » lent pour la discussion quand il se fut un peu » exercé, car dans les commencements il était pro- » lixe jusqu'à l'ennui. C'est un des hommes qui se » mûrissaient et dont le développement fut rapide. » Sa jalousie contre Mounier, son codéputé, l'avait » séparé de lui autant que ses principes révolution- » naires, » ajoute-t-il.

« Je voyais assez souvent Pétihon sans deviner le » rôle qu'il jouerait un jour. Il avait l'embonpoint » d'un homme indolent et l'allure d'un assez bon » homme ; mais il était vain et se regardait comme » le premier orateur, parce qu'il improvisait tou-



» jours comme Barnave. Peu d'esprit, rien de sail-
» lant, aucune force d'expression ni de pensée. .

» J'avais connu Target l'année précédente, mais » il était devenu si important depuis qu'il était mem- » bre de la grande Assemblée, que je me perdis » à ses yeux dans la nullité la plus complète, et » après avoir essuyé une ou deux fois ses grands » airs boursouflés, je ne fus pas tenté d'y revenir. » C'était de lui dont on disait qu'il s'était noyé » dans son talent · les grands mots l'étouffaient. Mon » amour-propre s'est un peu vengé de ses dédains » dans le journal de Mirabeau par quelques plai- » santeries, mais il en aurait fallu bien d'autres » pour faire la ponction à son éloquence hydropi- » que.

» J'ai causé deux fois avec Robespierre : il avait » un aspect sinistre, il ne regardait point en face, » il avait dans les yeux un clignotement continuel » et pénible. Une fois qu'il était question d'une af- » faire relative à Genève, il me demanda quelques » éclaircissements, et je le pressais de prendre la » parole; il me dit qu'il avait une timidité d'en- » fant, qu'il tremblait toujours en s'approchant de » la tribune, et qu'il ne se sentait plus au moment » où il commençait à parler. »

Ces coups de pinceau donnés par une main étrangère sont la ressemblance vraie des portraits que la postérité cherche dans l'histoire. Celui de la grande

figure de ce temps, Mirabeau, acquiert des traits et des couleurs de plus sous la main de ce témoin et de ce confident de sa domesticité.

« Mirabeau, » dit-il, « avait quitté alors son hôtel » garni, et s'était logé à la Chaussée-d'Antin, dans » une maison qu'il décora comme un boudoir. Son » goût pour le luxe n'avait jamais pu se satisfaire » dans les circonstances étroites où il avait vécu. Mais » il aimait le plaisir et le faste, les meubles élé- » gants, une table somptueuse, une compagnie assidue » et nombreuse. Il ne faut pas s'imaginer cependant » que notre société intime, composée de Champfort, » conseiller, de Nume de Pellenc, son secrétaire, de » Penchaud, de Clavières, de Duroveray, de Reybaz, » tous, à l'exception de Pellenc, Génevois comme moi, » fût toujours tranquille. J'avais souvent à réconci- » lier Mirabeau et ses collaborateurs dans des que- » relles de vivacité où ils se reprochaient mutuelle- » ment leur négligence dans le travail ou les défauts » de leur caractère. Une maîtresse jeune, belle, im- » périeuse et avide, madame Lejay, femme d'un li- » braire du Palais-Royal, avait succédé dans le cœur » de Mirabeau à cette charmante Hollandaise, ma- » dame de Néhéra, qu'il avait délaissée, et dont il » élevait dans la maison un fils âgé de six ans. » Madame Lejay publiait le *Courrier de Provence*, » journal dirigé par Mirabeau, par Duroveray et par » Dumont. Mirabeau lui avait remis sa part de bé-

» néfice dans cette entreprise à la fois politique et » lucrative. Des différends s'élevèrent sur les parts » d'émoluments entre madame Lejay et les collabora- » teurs de Mirabeau. Dominé souverainement par cette » femme, Mirabeau tremblait devant l'énergie de son » caractère plus qu'il n'était asservi par sa beauté. » Il subissait à regret le joug de cette maîtresse im- » périeuse; souvent révolté, toujours reconquis, les » colères et les exigences de cette liaison agitaient et » égaraient sa vie.

» Après l'abolition des titres de noblesse, il avait » continué à porter le sien. Le peuple même, fier » de l'aristocratie de son idole, lui donnait le titre » de comte et lui pardonnait son faste. « — Mirabeau » est bien mal conseillé, » disait Dumont à Clavières, « en étalant ainsi son opulence récente et suspecte : » on dirait qu'il a peur de passer pour un honnête » homme ! » Il souffrait souvent de ses excès de » travail et de plaisir; il s'en plaignait à ses amis. « — Si je croyais au poison, » leur disait-il, « je » ne douterais pas que je suis empoisonné. Je me » sens dépérir; je me consume à petit feu. » — Je » lui fis observer, » ajoute Dumont, « que son genre » de vie aurait tué depuis longtemps tout homme » moins robuste que lui. Pas un moment de repos » depuis sept heures du matin jusqu'à dix ou onze » heures du soir : conversations continuelles, agita- » tions d'esprit et de toutes les passions, régime im-

» prudent, excès de table (c'est-à-dire d'aliments
» succulents, car il était modéré dans l'usage des
» liqueurs). « Il faudrait que vous fussiez une sala-
» mandre, » lui disais-je, « pour vivre dans ce feu
» dévorant sans vous consumer. » Il faisait alors des
» projets de retraite, comme en font tous les hommes
» d'Etat, tous les ambitieux dans leurs moments
» de fatigue et d'ennui. L'échauffement de son sang
» se manifestait à cette époque par des ophthal-
» mies. Je l'ai vu, depuis qu'il était président, se
» faire appliquer des sangsues dans l'intervalle de
» la séance du matin à celle du soir, et se rendre
» à l'Assemblée le cou enveloppé de linges pour
» étancher les restes de son sang.

» Quand nous nous quittâmes, il m'embrassa avec
» une émotion que je ne lui avais jamais vue. « Je
» mourrai à la peine, mon bon ami, me dit-il, nous
» ne nous reverrons peut-être pas. Quand je ne serai
» plus, on saura ce que je valais. Les malheurs que
» j'ai arrêtés fondront de toutes parts sur la France :
» cette faction criminelle, qui tremble devant moi,
» n'aura plus de frein. Je n'ai devant les yeux que
» des prophéties de malheurs. Ah ! mon ami, que
» nous avions raison quand nous avons voulu, dès le
» commencement, empêcher les communes de se dé-
» clarer Assemblée nationale ! C'est là l'origine du mal.
» Depuis qu'ils ont remporté cette victoire, ils n'ont
» cessé de s'en montrer indignes... Ils ont voulu gou-

» verner le roi au lieu de gouverner par lui; mais
» bientôt ce ne sera ni eux ni lui qui gouverneront :
» une vile faction de démagogues (les Jacobins) les
» dominera tous et couvrira la France d'horreurs!... »

» A la tribune, il était impassible. Ceux qui l'ont
» vu savent que les flots roulaient autour de lui sans
» l'émouvoir, et que même il restait maître de ses
» passions au milieu de toutes les injures. Je me sou-
» viens de l'avoir entendu prononcer un rapport sur
» la ville de Marseille : chaque mot était interrompu
» de la part du côté droit par des injures; il enten-
» dait autour de lui retentir les mots de calomnia-
» teur, de menteur, d'assassin, de scélérat, de toute
» l'éloquence des halles. Il s'arrêta un moment, et
» s'adressant aux plus furieux, d'une voix mielleuse,
« J'attends, messieurs, que ces aménités soient
» épuisées. » Et il continua tranquillement comme si
» on lui eût fait l'accueil le plus favorable. Il ne se
» crut jamais provoqué au point d'oublier les bien-
» séances oratoires. Mais ce qui lui manquait comme
» orateur politique, c'était l'art de la discussion dans
» les matières qui l'exigeaient; il ne savait pas em-
» brasser une suite de raisonnements et de preuves;
» il ne savait pas réfuter avec méthode : aussi était-il
» réduit à abandonner des motions importantes lors-
» qu'il avait lu son discours, et, après une entrée
» brillante, il disparaissait et laissait le champ à ses
» adversaires. Barnave était plus armé de dialectique

» et suivait pied à pied les raisonnements de ses an-
» tagonistes, mais il n'avait point d'imagination, de
» coloris, de traits, ni par conséquent de véritable
» éloquence. Comme on faisait un jour le parallèle
» de ses talents didactiques et des talents oratoires
» de Mirabeau, quelqu'un dit : « Comment pouvez-
» vous comparer cet espalier artificiel à un arbre en
» plein vent qui se déploie dans toute sa beauté na-
» turelle ? » Il est sûr que ces deux hommes n'étaient
» pas de la même trempe ; mais Mirabeau sentait bien
» son côté faible, et un jour qu'il avait parlé dans
» ce genre de réfutation avec peu de succès, il
» nous disait : « — Je vois bien que pour impro-
» viser sur une question, il faut commencer par la
» bien savoir. »

» La voix de Mirabeau était pleine, mâle et sonore;
» elle remplissait l'oreille et la flattait. Toujours sou-
» tenue, mais flexible, il se faisait aussi bien entendre
» en la baissant qu'en l'élevant; il pouvait parcourir
» toutes les notes, et prononçait les finales avec tant
» de soin, qu'on ne perdait jamais les derniers mots.
» Sa manière ordinaire était un peu traînante ; il
» commençait avec quelque embarras, hésitait sou-
» vent, de manière à exciter l'intérêt; on le voyait,
» pour ainsi dire, chercher l'expression la plus con-
» venable, écarter, choisir, peser les termes, jusqu'à
» ce qu'il se fût animé et que les soufflets de la
» forge fussent en fonction. Dans les moments les

» plus impétueux, le sentiment qui lui faisait ap-
» puyer sur les mots pour en exprimer la force
» l'empêchait d'être rapide. Il avait un grand mé-
» pris pour la volubilité française et la fausse cha-
» leur, qu'il appelait les tonnerres et les tempêtes
» de l'Opéra. Il n'a jamais perdu la gravité d'un
» sénateur, et son défaut était peut-être, à son dé-
» but, un peu d'apprêt et de prétention; il relevait
» la tête avec trop d'orgueil et marquait quelquefois
» son dédain jusqu'à l'insolence. Ce qui est in-
» croyable, c'est qu'on lui faisait parvenir au pied
» de la tribune, ou à la tribune même, de petits
» billets au crayon (comme il s'en écrivait un nombre
» infini dans l'Assemblée), et qu'il avait l'art de lire
» ces mots tout en parlant et de les introduire dans
» son discours.

» Il se sentait beau dans sa laideur; il étalait avec
» orgueil, il contemplait dans sa glace, en prépa-
» rant ses harangues, son buste, sa grosseur, ses
» traits fortement marqués et criblés de petite vé-
» role. « On ne connaît pas, » disait-il, « toute la
» puissance de ma laideur; » et cette laideur, il la
» croyait très belle. Sa toilette était fort soignée; il
» portait une énorme chevelure, artistement arran-
» gée, et qui augmentait le volume de sa tête.
« Quand je secoue, » disait-il, « ma terrible hure,
» il n'y a personne qui osât m'interrompre... » Il
» se plaçait très volontiers devant une large glace

» et se regardait parler avec beaucoup de plaisir, » parlant la tête en arrière et équarissant ses épau- » les. Il avait ce tic des hommes vains que le son » de leur nom frappe avec plaisir et qui aiment à » le répéter eux-mêmes.

» Mais en cherchant le trait caractéristique de son » génie, je le trouve, après une longue réflexion, » dans la sagacité politique, dans la prévoyance des » événements, dans la connaissance des hommes, qu'il » m'a paru posséder à un degré plus rare et plus » éminent que toutes les autres qualités de l'esprit. » Il laissait loin derrière lui à cet égard les plus » distingués de ses collègues. Il y a des moments » où il disait qu'il se sentait prophète, et il sem- » blait en effet qu'il avait des inspirations de l'a- » venir. On ne le croyait pas parce qu'on ne voyait » pas aussi loin que lui, et parce qu'on attribuait » souvent son chagrin à son amour-propre; mais » je sais que dans le temps même où il augurait » le plus mal de la monarchie, il avait la plus » haute idée des destinées de la nation dans l'a- » venir.

» Il disait de Necker que c'était le pygmée de la » révolution. Mallebranche, ajoutait-il, voyait tout en » Dieu, Necker voit tout en Necker! Il appelait » d'Espréménil *Crispin-Catilina;* Lafayette, *Cromwell-* » *Grandisson*, ou *Gilles-César.* Comme Voltaire, il » donnait, par le rapprochement de deux noms qui

» contrastent, la double signification de la prétention
» et de l'impuissance d'un homme vivant; il frap-
» pait des médailles de ridicule pour les mettre en
» circulation contre ceux qu'il n'estimait pas ou qu'il
» estimait assez pour les craindre. Il ne pouvait
» souffrir les éloges décernés aux hommes médiocres.
» Ces éloges lui paraissaient des larcins aux hommes
» à qui appartenait légitimement la vraie gloire. On
» a élevé des doutes sur sa bravoure personnelle,
» dit encore Dumont. Sa jeunesse prouvait que ces
» doutes étaient des calomnies. Mais il avait pris
» très sagement la résolution de refuser tout combat
» singulier pendant le cours de l'Assemblée nationale.
« Nos ennemis, disait-il, trouveront autant de spa-
» dassins qu'ils voudront, et pourront se débarrasser
» par des duels de tout ce qui leur fait ombrage,
» car enfin, quand j'en tuerais dix, je succomberais
» au onzième. » Il était toujours armé de pistolets,
» et ses domestiques l'étaient comme lui. Il craignait
» souvent d'être assassiné. Il était adoré de ses ser-
» viteurs. Très recherché dans sa toilette, il la
» prolongeait par mille badinages avec ses valets de
» chambre. Il lisait peu et très rapidement; il dis-
» cernait d'un coup d'œil ce qu'il y avait de neuf
» ou d'intéressant dans des milliers de pages; il
» écrivait beaucoup d'une main rapide et d'un trait
» serré; les écrits de sa main ressemblent à des
» signes hiéroglyphiques.

» Les copies de ses manuscrits et de ses discours
» se faisaient dans sa maison avec une promptitude
» qui ne satisfaisait pas encore son impatience : on
» les recopiait dix ou douze fois de suite pour arriver
» à la beauté du style qu'il cherchait à donner à
» ses harangues. Ses heures étaient dévorées par le
» public, qui obsédait sa porte. Ses levers étaient
» ceux d'un prince; ils commençaient à sept heures
» du matin et continuaient jusqu'à l'heure où il se
» rendait à l'Assemblée; même alors, ses escaliers,
» sa cour, le seuil de sa maison, la rue, étaient
» remplis de groupes rassemblés par l'admiration et
» par la curiosité. Pour le peuple, il sentait en lui
» d'instinct la royauté de l'intelligence humaine et
» le seul vrai génie de la révolution et de la
» patrie. »



